



**HAL**  
open science

# Politiques publiques d'aménagement touristique à Martigues

Emeline Hatt

► **To cite this version:**

Emeline Hatt. Politiques publiques d'aménagement touristique à Martigues. [Rapport de recherche] Aix-Marseille Université (AMU) - LIEU; Fondation de France. 2017. hal-01827408v2

**HAL Id: hal-01827408**

**<https://amu.hal.science/hal-01827408v2>**

Submitted on 17 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet  
soutenu par



Quels littoraux pour demain ?  
2014-2017

## *Politiques publiques d'aménagement touristique à Martigues*

Rapport de recherche intermédiaire pour la Fondation de France

Emeline HATT  
Aix-Marseille Université, LIEU – EA889



septembre 2017

## Sommaire

---

|   |            |
|---|------------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>4</b>   |
| <b>1. Trajectoire d'aménagement touristique à Martigues .....</b>   | <b>9</b>   |
| 1.1. Le développement touristique à Martigues : approche historique.....  | 9          |
| 1.2. Les données du tourisme à Martigues .....  | 27         |
| 1.3. La préservation des espaces naturels comme support d'attractivité touristique .....  | 42         |
| <b>2. Le regard des usagers sur l'aménagement des espaces publics martégaux.....</b>  | <b>58</b>  |
| 2.1. Un patrimoine à protéger selon les destinataires : une station nature et authentique au<br>fondement de l'attractivité martégaie ..... | 62         |
| 2.2. L'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité.....  | 70         |
| 2.3. La représentation des risques par les usagers des espaces balnéaires.....  | 78         |
| <b>3. Un littoral sous tensions: quelles perspectives de développement touristique ? .....</b>  | <b>87</b>  |
| 3.1. Consolider les supports existants du développement touristique.....  | 87         |
| 3.2. De nouvelles perspectives de développement touristique .....   | 98         |
| 3.3. Un littoral sous tension, entre risques et opportunités .....  | 110        |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>124</b> |
| <b>Bibliographie indicative.....</b>  | <b>123</b> |
| <b>Table des figures.....</b>   | <b>124</b> |
| <b>Table des matières .....</b>   | <b>127</b> |

## ***Remerciements***

Ce rapport vise à présenter les résultats de la recherche conduite dans le cadre de la réponse à l'appel à projet 2014 « Quels littoraux pour demain ? » financé par la Fondation de France. Le projet Valolitto « Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? », réalisé entre février 2015 et février 2018, aborde les enjeux de la conciliation entre le développement touristique de ces territoires attractifs et la protection de ces espaces sensibles soumis au risque. Il interroge la façon dont ces objectifs sont appréhendés tant dans les documents d'urbanisme que dans le champ des représentations des gestionnaires et des usagers. Ce rapport intermédiaire, abordé sous forme de monographie, est centré sur une étude de cas : Martigues.

Je tiens à remercier en premier lieu la Fondation de France qui a permis à cette recherche de voir le jour et de contribuer ainsi à la réflexion sur le devenir des littoraux en mettant l'accent sur les stations balnéaires.

Je tiens également à remercier chaleureusement l'ensemble des interlocuteurs rencontrés qui m'ont accordé de leur temps et ont partagé avec moi leur expertise de terrain, qui a donné corps à ce rapport de recherche.

J'adresse enfin mes remerciements à l'ensemble des partenaires qui ont contribué à cette recherche, en particulier aux étudiants du Master Urbanisme et Aménagement de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR) qui ont participé aux investigations sur le territoire martégal dans le cadre de leur stage ou de leur travail d'atelier.

## Introduction

La présentation de cette étude de cas s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche financé par la Fondation de France, Valolitto « Valorisation touristique des territoires littoraux : quelles représentations territoriales pour quelle gouvernance environnementale ? »<sup>1</sup>. Les enjeux de la conciliation entre le développement touristique et la protection des espaces sensibles sont abordés à partir de l'analyse du territoire de Martigues. La focale retenue ici concerne la mise en tourisme d'une commune littorale et industrielle qui a obtenu pour la première fois le classement comme station touristique en 2008, témoignant d'une évolution récente portée par les acteurs publics. Cette synthèse interroge la façon dont ces objectifs sont appréhendés tant dans le champ des politiques publiques d'aménagement que dans le champ des représentations des usagers.

### ***Martigues, un territoire aux multiples facettes, une ville industrielle et touristique***

Martigues se révèle être un territoire aux multiples facettes, à la croisée des chemins. La commune est identifiée dans la Directive territoriale d'aménagement (DTA) de 2007 à l'interface de trois des quatre unités géographiques du littoral méditerranéen dans les Bouches-du-Rhône : l'étang de Berre (second plus grand étang salé d'Europe), le golfe de Fos (zone industrialoportuaire) et la côte méditerranéenne.

**Figure 1. Les « unités géographiques » du littoral méditerranéen selon la DTA**



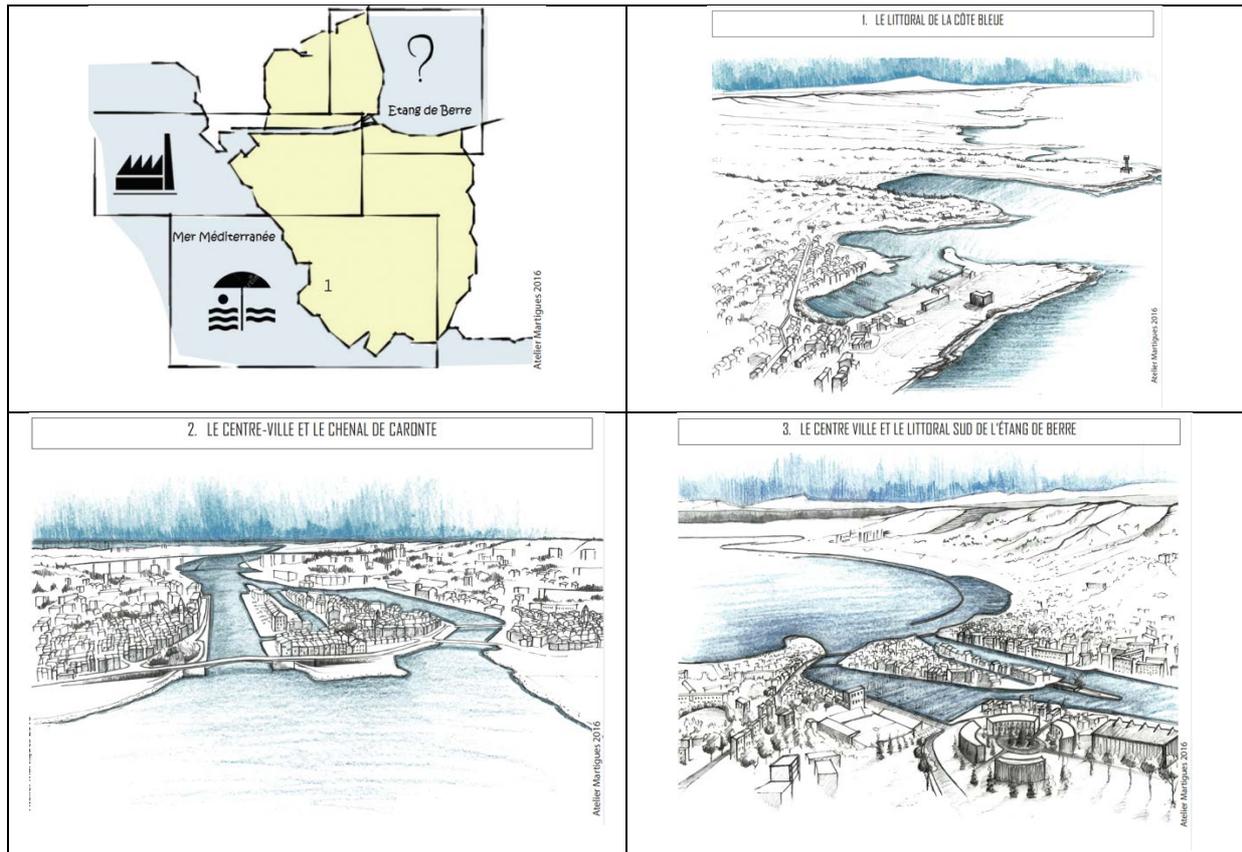
Source : DTA, 2007, p.93

La commune de Martigues offre ainsi le visage d'un triptyque de littoraux :

- le littoral méditerranéen touristique de la Côte Bleue au Sud,
- le littoral industriel investi par Lavera et EDF à l'Ouest et relié au centre-ville par le chenal de Caronte,
- le littoral de l'étang de Berre, espace de loisirs de proximité dont l'identité reste à structurer.

<sup>1</sup> Le rapport est en ligne à l'adresse suivante : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01738598>.

**Figure 2. Un triptyque de littoraux à Martigues**



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Comme le souligne l'ensemble des interlocuteurs, le territoire est multiple, il s'agit d'une ville « à plusieurs visages », qui peut parfois apparaître comme « schyzophrène », comme un territoire de « contrastes et d'oxymore », à la fois industriel et balnéaire. Cette richesse et cette diversité ont d'ailleurs été mises en évidence par l'« Observatoire photographique du Paysage Littoral vu depuis la mer en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : prendre la mer pour regarder la terre » produit par l'ARPE PACA, dans lequel 7 photos concernent les littoraux martégaux.

**Figure 3. Martigues, ville industrielle et touristique (photos du littoral des Laurons)**



Cliché : E. Hatt, juillet 2013



Cliché : E. Hatt, juillet 2015

Véritable ville, vivante toute l'année, Martigues est représentative des communes littorales des Bouches-du-Rhône qui se caractérisent notamment par une forte urbanisation, la présence de

l'industrialisation (notamment l'industrie portuaire) et un très faible taux de résidences secondaires<sup>2</sup> (DTA, 2007, p.91).

### ***Synthèse du dispositif méthodologique***

Le dispositif méthodologique mis en œuvre pour appréhender ce territoire ayant été présenté de façon approfondie dans le rapport transversal<sup>3</sup>, seuls les éléments principaux sont esquissés ici pour rappel, en revenant sur les trois outils analytiques développés.

Afin d'approcher les processus de valorisation touristique et de gouvernance environnementale des stations et aires touristiques littorales étudiées, le choix s'est porté conjointement sur :

**1 - l'examen des outils de planification urbaine et touristique** mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires. Les principaux documents étudiés ont été les suivants :

- le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, approuvé par le Conseil municipal en 2010 puis en 2015 ;
- le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues (CAPM), approuvé en 2015 ;
- des documents d'aménagement retrouvés dans les archives municipales, notamment : l'étude Delaugère « opération d'urbanisme – ZOTO » (1969-1972), le rapport réalisé par le BPU de la Ville de Martigues sur la « Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence » (fév 1996) ;
- les magazines Reflets (magazine de la Ville de Martigues distribué à tous les habitants) ;
- des analyses de clientèles transmises par la Société publique locale du tourisme et de l'évènementiel (SPLTE) et réalisées par Bouches-du-Rhône Tourisme, notamment un rapport sur la clientèle touristique à Martigues élaboré en 2010.

**2 - L'analyse des objectifs et des valeurs assignées à l'action publique** et des effets induits en termes d'aménagement, à partir d'entretiens libres et semi-directifs auprès des gestionnaires des territoires littoraux. 23 acteurs ont été interrogés entre 2013 et 2016.

**Figure 4. Fonction des personnes enquêtées pour l'analyse du cas de Martigues**

| <b><i>Fonction des personnes rencontrées</i></b>   | <b><i>Date des entretiens</i></b>  |
|--|--|
| Commune de Martigues – 6è adjoint, Tourisme - Manifestations - Agriculture - Pêche - Chasse et commémoration | Le 27/05/13 (entretien semi-directif) +<br>Le 11/03/2016 (photo-questionnaire) |
| Commune de Martigues – 3è adjoint - Culture - Droits culturels et diversité culturelle                       | Le 30/05/2016 (entretien semi-directif)  |
| Commune de Martigues – Adjointe de quartier La Couronne Carro  | Le 20/04/2016 (entretien semi-directif)  |
| Commune de Martigues – Conseiller municipal délégué - Relations avec les commerçants - Étang de Berre        | Le 09/05/2016 (entretien semi-directif)  |
| Commune de Martigues – 4è adjointe à l'urbanisme et au cadre de vie  | Le 06/06/2015 (entretien semi-directif)  |
| Commune de Martigues – Responsable du service tourisme et animation  | Le 30/07/13 (entretien libre) + le<br>22/11/13 (semi-directif)                 |

<sup>2</sup> « Moins de 3% du nombre des logements et moins de 7% si l'on ne prend pas en compte Marseille. Seules 4 communes dépassent 20% de résidences secondaires, ce sont les Saintes-Maries-de-la-Mer avec près de 40%, Cassis avec 25% et deux communes de la côte Bleue : Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet » (DTA, 2007, p.91).

<sup>3</sup> <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01738598>.

|  |  |
|--|--|
| Commune de Martigues – directeur de la Direction urbanisme   | Le 28 /01/13 (entretien semi directif) +<br>Le 16/07/15                                |
| Commune de Martigues –<br>Architecte en chef de la ville   | Rencontrée le 13/12/13 (entretien semi-directif) + Le 03/06/2015 (photo-questionnaire) |
| Commune de Martigues – Directeur du parc de Figuerolles et du littoral   | Le 11/03/2016 (entretien semi-directif + photo-questionnaire)                          |
| SPLTE de Martigues (Société Publique Locale Tourisme Evénement) - Directeur  | Le 03/07/13 (entretien libre)  |
| SEMOVIM (SEM d'aménagement de la ville) - Directeur  | Le 17/07/13 (entretien libre)  |
| Professeuse de géo retraitée, ancienne élue et habitante de Martigues  | Le 27/05/13 (entretien semi-directif)  |
| Assistante de direction sur l'hôtellerie de la Côte Bleue  | Le 20/04/2016 (entretien semi-directif)  |
| CAPM (communauté d'agglomération Pays de Martigues) – directrice de l'aménagement  | Le 11/02/14 (entretien semi-directif)<br>Le 03/06/15                                   |
| Bouches-du-Rhône Tourisme – responsable pôle ingénierie  | Le 10/07/13 (entretien libre) + le 11/04/14 (entretien semi-directif)                  |
| Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – chef de service direction de l'environnement et responsable de l'animation du groupe « littoral » | Le 25/03/14 (entretien semi-directif)  |
| Conseil Régional PACA - Chargée de mission au service Mer et Littoral  | Le 16/05/14 (entretien semi-directif)  |
| DDTM 13 – chef du pôle Conseil et connaissance du territoire, responsable de pôle service Mer et Littoral et pôle planification aménagement    | Le 16/06/16 (entretien semi-directif avec 3 participants)                              |
| FNE (France Nature Environnement) PACA   | Le 12/05/2016 (entretien semi-directif avec 3 participantes)                           |

**3 - Une enquête photographique auprès des usagers** a été mise en œuvre. Parallèlement, l'analyse vise en effet la prise en compte des problématiques d'ambiances urbaines et paysagères. Il s'agit plus particulièrement de produire une analyse des représentations des paysages transformés – et en transformation –, tels qu'ils sont appréhendés par les habitants et les voyageurs. Pour ce faire, des enquêtes par photo-questionnaires ont été conduites du 19 au 23 juillet auprès de 84 usagers des 3 des plages de la commune, celles du Verdon, des Laurons et de Carro.

#### **4. Echanges partenariaux**

La diffusion et le transfert des apports de cette recherche constituent enfin une part du projet lui-même qui nous a conduit à organiser :

- un séminaire intermédiaire d'échange le 13 avril 2016 à Martigues, en présence des techniciens (directrice du service culturel, directeur du Parc de Figuerolles et du littoral, directeur de la SPLTE et directeur du service Urbanisme).
- un atelier de projet réalisé de septembre 2016 à mars 2017 par un groupe de 5 étudiants du Master 2 « Urbanisme durable, projet et action opérationnelle » de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional. Ce projet, validé par l'adjointe à l'urbanisme, a été suivi par le directeur du service urbanisme de la commune.

L'analyse des données produites à partir de ces quatre dispositifs d'enquête (étude des documents de planification, entretiens avec les gestionnaires, enquêtes photographiques auprès des usagers et échanges partenariaux) est restituée dans cette monographie structurée à partir de trois entrées :

- L'analyse de la trajectoire d'aménagement touristique de ce territoire, en interrogeant la place accordée à la préservation de l'environnement dans le cadre de cette dynamique de développement,
- L'appréhension du regard que les usagers portent sur les espaces publics martégaux,
- Le questionnement des perspectives de développement touristique et des tensions qui émergent pour ce territoire littoral.

## 1. Trajectoire d'aménagement touristique à Martigues

Le choix a été fait dans ce programme de recherche de centrer l'analyse sur les enjeux et les tensions liés au développement touristique des territoires littoraux. Cette première partie aborde donc spécifiquement cette question, laissant de côté l'approche historique du développement urbain et industriel de ce territoire, qui a pu être traitée par ailleurs (Bertran de Balanda, 2014 ; Girard, 1974a, 1974b et 2011 ; Roncayolo et Blais, 1999).

### 1.1. Le développement touristique à Martigues : approche historique

Ce premier temps met en perspective les modalités de mise en tourisme de Martigues, commune historiquement industrielle qui a finalement demandé et obtenu son classement comme station balnéaire et station de tourisme en 2008 puis le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) en 2012.

#### 1.1.1. Martigues, une commune littorale et industrielle au développement touristique tardif

L'ensemble des acteurs locaux rencontrés s'accorde pour reconnaître que le développement touristique de Martigues s'est, d'une certaine façon, réalisé en creux, de façon indirecte, sans volonté politique préalable de structuration et de développement touristique. Ils considèrent ainsi que, « *concernant Martigues, le tourisme c'est une « non histoire* »<sup>4</sup>.

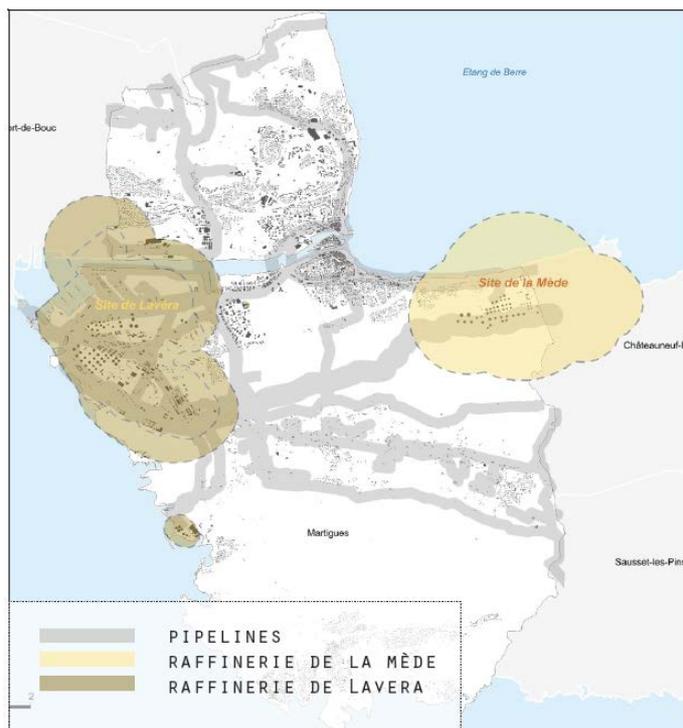
La commune littorale de Martigues a en effet connu un développement touristique plus tardif que d'autres territoires littoraux de la région, les acteurs publics ayant favorisé le développement industriel au tournant des années 1960-1970 (fig. 12)<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 13 décembre 2013.

<sup>5</sup> Le développement industriel est ancien à Martigues. Initialement réalisé autour de la construction navale, de l'industrie salinière et de l'industrie chimique (soude et acide sulfurique) au XIX<sup>ème</sup>, ce développement s'est ensuite appuyé sur l'industrie pétrolière (raffinage et pétrochimie) à partir de 1920 (en témoigne la construction du port pétrolier de Lavéra en 1952) puis sur la mise en place du complexe sidérurgique et portuaire de Fos-sur-Mer (développé dans les années 1960 avec la DATAR).

**Figure 5. Des équipements industriels concentrés sur les littoraux de la commune**



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

*Le complexe de Lavéra vu du ciel*



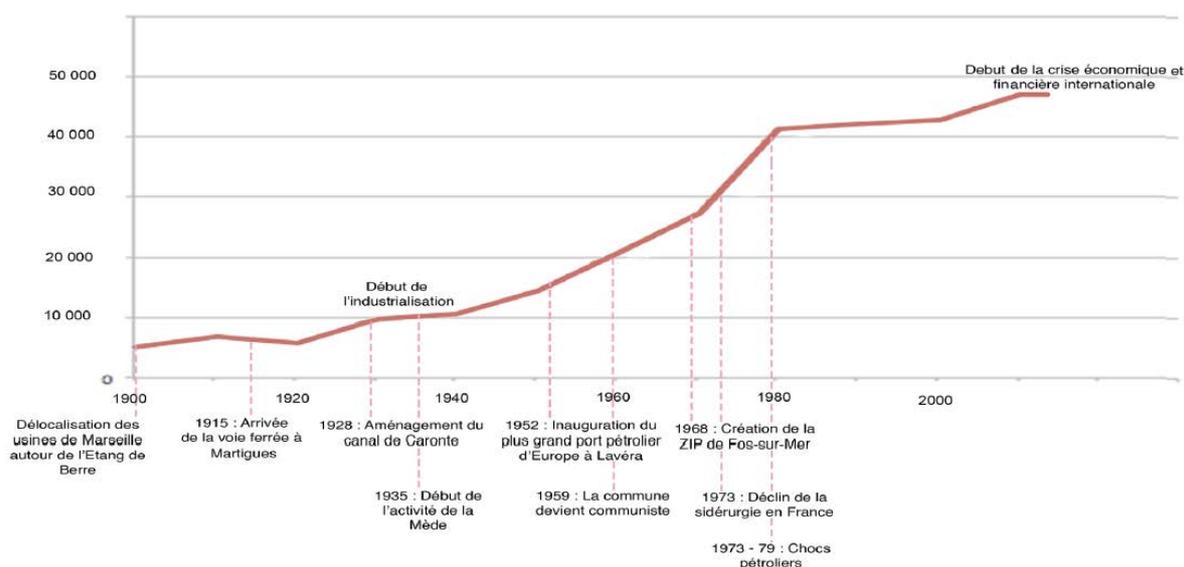
Cliché : E. Hatt, juin 2015



Cliché : E. Hatt, mai 2015

La question du développement touristique avait néanmoins été évoquée face à la croissance démographique liée au développement industriel et à l'arrivée de cadres moyens et supérieurs.

**Figure 6. Une croissance démographique liée au développement industriel à Martigues**



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Une réflexion sur la création d'équipements balnéaires et l'aménagement de ports de plaisance a alors été amorcée. Il s'agissait plus précisément de la mise en place d'une zone touristique entre l'anse de Bonnieu et les limites de la commune de Sausset (Girard, 1974a). Dans les archives municipales, on trouve encore trace de ce projet, présenté notamment dans l'étude Delaugere (1969-1972), intitulée « opération d'urbanisme – ZOTO », qui visait à vérifier l'hypothèse de l'établissement d'une « zone touristique à caractère social » sur le territoire de la commune de

Martigues. L'étude concluait ainsi son analyse : « *La demande que nous qualifions de réelle – c'est-à-dire prête à faire l'objet d'accords contractuels, voire d'avances financières – a rapidement dépassé la capacité d'accueil de la tranche Bonnieu – 1 et a confirmé l'hypothèse d'une zone touristique de grande ampleur, dont un premier « horizon » de 10 000 lits paraît, de ce point de vue du marché, raisonnable à moyen et peut-être à court terme* »<sup>6</sup> (Etude Delaugere, p.2).

Ce projet de « ZOTO », axé sur le tourisme social, a toutefois fait débat dans cette commune industrielle et a finalement été stoppé suite à l'installation de la centrale EDF qui a conduit à conforter le développement industriel sur le territoire. Comme le souligne la géographe Nicole Girard, « *avec l'augmentation du potentiel industriel à proximité de la zone touristique prévue, donc des risques de pollution accrus de l'air et de l'eau, le projet est-il encore viable ? quels aménagements prévoir et pour quels consommateurs ?* » (Girard, 1974a, p. 21).

**Figure 7. Centrale thermique de Ponteau**



Cliché : E. Hatt, juillet 2013



Cliché : E. Hatt, juillet 2015

L'installation de la centrale EDF a ainsi mis un coup d'arrêt au travail sur la ZOTO. Comme le rappelle l'architecte en chef de la ville, l'essor industriel a fini par masquer l'enjeu touristique et limiter les politiques de développement touristique, car il y avait d'autres problèmes et d'autres priorités à l'époque pour cette commune qui a connu une forte croissance démographique. Dans ce territoire dont la direction communale est communiste sans discontinuité depuis 1959, les politiques de développement touristiques sont reléguées à l'arrière-plan, notamment parce qu'elles sont envisagées en opposition au secteur industriel et peu en phase avec les attentes de l'électorat local à forte propension ouvrière. Comme le souligne l'ancienne architecte en chef de la ville<sup>7</sup> : « *Je travaille pour des élus qui ont beaucoup de mal à utiliser le mot tourisme, quand j'ai commencé à travailler on m'a montré des dossiers de ZOTO (zone touristique) et c'était une réflexion sur le tourisme de masse en bord de mer et puis tout d'un coup, quand est arrivé dans les années 1974 EDF, ça a été le coup d'arrêt de ce dossier. Les élus ont dit : « on ne va pas empêcher les industries de s'installer. Avec les industries on a plus d'argent que si on avait couvert la côte d'hôtels, donc on ne fait plus rien et on bloque tout ». Et cette posture, qui ne paraît pas très poétique, c'est devenu une posture de grand écologue et quelque part ça a freiné [le développement] et plus les autres construisent la côte, plus cette posture-là devenait exceptionnelle* ». Ainsi, selon elle, l'implantation de la centrale EDF n'a finalement pas réellement mis un coup d'arrêt au développement touristique du littoral mais correspond plutôt à une mise en sommeil de la ZOTO. La réflexion a eu le mérite d'être lancée et cette « mise en sommeil » a

<sup>6</sup> Il y était par ailleurs déjà précisé que les attentes de la clientèle se révélait plus qualitative : « *la demande du consommateur devient de plus en plus exigeante en ce qui concerne le mode d'habitat, le confort et la densité des services offerts. Cette exigence est sensible chez les jeunes ménages, c'est-à-dire dans la catégorie d'âge qui formera l'essentiel du marché lors du développement de la zone* » (Etude Delaugere, p.2).

<sup>7</sup> Entretien du 3 juin 2015.

permis de prendre le temps pour envisager l'avenir de ce territoire, favorisant le tournant des années 1990. Cela justifie et se traduit selon elle par la politique de préservation des terrains par acquisition foncière mise en œuvre par la collectivité.

Lors d'une réunion d'échange réunissant l'ensemble des techniciens interrogés, le débat s'est ouvert sur cette dimension historique du développement touristique à Martigues, mettant en avant le décalage entre un développement touristique spontané (lié aux aménités du territoire qui ont favorisé le développement des activités de loisirs en bord de mer) et l'absence d'une ambition politique locale pour structurer ces activités et les envisager comme un secteur de développement potentiel pour le territoire. Le responsable de la direction urbanisme parle ainsi de « vocation touristique du territoire » liée à la présence de l'eau, rappelant que les premiers ports à sec se sont installés relativement tôt et que Martigues était sur la liste des ports de plaisance en 1972. Il évoque également le foncier cédé pour permettre le développement de l'hébergement touristique privé, avec par exemple la création du camp naturiste de Bonnieu en 1975. Ainsi, selon lui, il ne faut pas parler de développement mais d'une prise de conscience originelle de l'enjeu que constitue le littoral pour la commune. Si le directeur de la Société publique locale du tourisme et de l'évènementiel (SPLTE) partage ce constat, il le nuance cependant en soulignant que ces choix d'aménagement, qui allaient dans le sens d'une valorisation du potentiel touristique, ne relevaient toutefois pas d'une « ambition politique locale » dans la mesure où il n'y a pas eu de stratégie globale, ni de communication sur les actions entreprises.

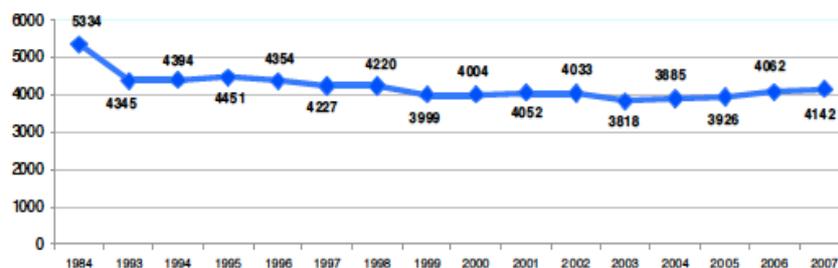
Enfin, comme le résume l'adjoint à la culture, « *le tourisme à Martigues c'est quelque chose de très ancien et en même temps c'est très nouveau. [...] La politique du tourisme elle est récente, elle s'est faite il y a une quinzaine ou une vingtaine d'année. D'abord timorée. [...] L'histoire de cette ville elle est aussi entachée. On disait que c'était les contrées reculées, infestées par les moustiques au 19<sup>e</sup>, une ville de pêcheurs, une ville pas forcément très accueillante pour un tourisme bien-pensant (par rapport à Marseille et Arles pour un tourisme prestigieux avec de la romanité et des choses comme ça). Il y a eu une prise de conscience très tardive de ce tourisme, qui a été empêchée aussi par la vocation très industrielle de notre patrimoine : les fumées chassant les touristes. Pendant toute une partie du 20<sup>e</sup> siècle ce territoire n'était pas du tout dévolu à la nonchalance et à l'errance dans le territoire, si on peut dire, et à la paresse, mais plutôt au travail. Tout cela a mis du temps à s'affirmer. Ça a été un long travail politique et de conviction. [...] C'est un lieu qui est habité depuis très longtemps avec toujours cette vocation du travail : la pêche puis l'industrie. La mer c'est avant tout un lieu de la pêche avant d'être un lieu du plaisir et de la distraction. [...] C'est aussi pour ça que le tourisme est venu très tard* ».

Ce constat semble d'ailleurs pouvoir être en parti élargi au département des Bouches-du-Rhône, comme en témoigne cet extrait de la Directive territoriale d'aménagement (2007, p.18) : « *Deux facteurs, en voie de disparition progressive, ont fait que, dans les Bouches du Rhône, le tourisme n'a pas toujours été considéré comme une activité économique à part entière : ce fut pendant longtemps une activité qui allait d'elle-même et qui ne s'inscrivait pas dans une logique de conquête de marché, ce fut également une activité considérée comme «non noble». Ce n'est que depuis peu que les tourisms sont considérés comme une priorité du département, et ce à la fois parce que : les tourisms sont diffuseurs d'image, d'attractivité et renforcent les liens entre les habitants et leur ville quand les habitants sont partie prenante de cette volonté de développement ; l'économie touristique est génératrice d'emplois et de richesses.* ».

Il faut ainsi attendre les années 1990 pour que la question du développement touristique revienne sur le devant de la scène des politiques publiques, dans la continuité des difficultés rencontrées par le secteur industriel durant la décennie précédente touché par les chocs

pétroliers<sup>8</sup>. Comme le rappelle le rapport de présentation du PLU, on constate alors une baisse régulière de l'emploi généré par le secteur industriel, qui représentait encore 49,5% de l'emploi total en 1983, ce chiffre tombant à 30,5% en 2007.

Figure 8. Évolution du nombre d'emplois industriels entre 1984 et 2007



Source : rapport de présentation du PLU, 2010

Finalement, le territoire martégal est devenu touristique au fil des trente dernières années, parallèlement à la politique communale conduite en faveur de la valorisation du patrimoine urbain et naturel pour les habitants.

### **1.1.2. Une structuration des politiques publiques touristiques au tournant des années 1990-2000**

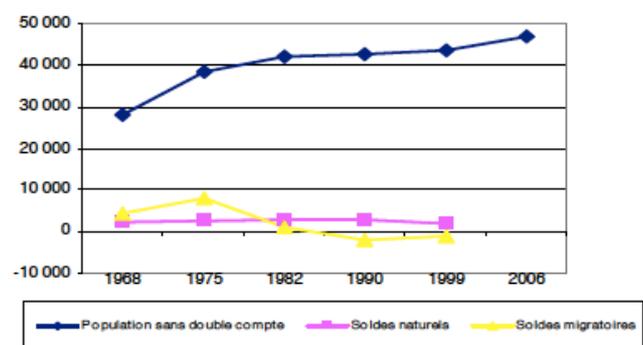
Afin d'assurer l'attractivité du territoire, travailler la qualité du cadre de vie pour les habitants permanents via l'aménagement des espaces publics constitue un axe de développement essentiel, qui profite indirectement à l'attractivité touristique de la commune.

#### ***La requalification des espaces publics, enjeu d'attractivité pour les habitants et les visiteurs***

Ce travail sur la qualité du cadre de vie a initialement été mis en œuvre pour répondre aux attentes des habitants et favoriser l'attractivité de la commune. Comme cela est souligné dans le rapport de présentation du PLU (2010, p.22), « *la question des soldes migratoires négatifs sur deux recensements avait particulièrement attiré l'attention dans la mesure où il s'agissait d'un véritable retournement de tendance après des apports d'habitants importants dans les années 1960-1970 en liaison avec le développement économique et urbain de l'Ouest de l'Etang-de-Berre auquel la ville a d'ailleurs largement contribué en accueillant les populations et en développant son économie. A contrario, le fait que ce solde négatif soit réduit sur 1990-1999 soit - 1 124 contre -2 138 entre 1982 et 1990 constituait un élément d'observation important dans la mesure où il indique que les choix effectués par la ville en matière d'amélioration du cadre de vie ont eu, récemment, un impact favorable sur les choix des habitants. [...] L'année 2006 renoue avec des soldes migratoires positifs + 0,3% contre -0,6% en 1999, signifiant que Martigues « redevient » une ville attractive* ».

<sup>8</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 13 décembre 2013.

Figure 9. Évolution démographique à Martigues entre 1968 et 2006



Source : PLU, 2010

L'ouverture progressive (bien que relative) de cette commune au développement touristique s'inscrit dans la continuité de la valorisation de la beauté des paysages et du patrimoine local initiée dans les années 1980. Comme le souligne le directeur de la Direction urbanisme, « une évolution s'est produite avec l'arrivée de la notion de patrimoine à l'époque des RHI [dispositif de résorption de l'habitat insalubre initié dans les années 1985-1990]. Il y a eu un basculement dans la tête des élus, la ville n'était plus seulement la ville du pétrole, on se posait également la question de son patrimoine. [...] MP2013 a mis cela en valeur mais un tournant s'est opéré dans les années 1990 qui s'est traduit par un période de requalification »<sup>9</sup>. Ainsi, la ville prend, peu à peu, conscience de ses atouts et de la qualité de ses paysages qui lui valent d'ailleurs le surnom de « Venise provençale ».

Figure 10. Le miroir aux oiseaux dans le centre-ville de Martigues, symbole de la Venise provençale



Cliché : E. Hatt, avril 2013

Figure 11. Façades restaurées dans le centre ancien de Martigues



Cliché : E. Hatt, avril 2013

Le dispositif Martigues en couleur initié à la fin des années 1980 constitue l'une des démarches de valorisation urbaine initialement mise en œuvre. L'opération « Martigues en couleur », conduite sur la période 1988-2013, a permis la réhabilitation de 1234 logements, 1567 façades et 353 commerces. Ainsi, comme le souligne Nicole Girard, « ce qui a permis de dire que Martigues s'est révélée être une commune qui a aujourd'hui un potentiel touristique, c'est vrai, c'est l'amélioration de tout le centre-ville [...], la mise en valeur du centre-ville au sens paysager, promenade urbaine ; toute la revitalisation, les façades... »<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Entretien du 28 janvier 2013.

<sup>10</sup> Entretien du 27 mai 2013.

**Figure 12. La requalification des ponts bleus du centre-ville (Canal de Baussenque), 2001**



Source : <http://www.ville-martigues.fr>

La politique de requalification, voire de mise en scène, des espaces publics du centre-ville a également conduit à l'installation (qui a pu faire débat en interne) de deux statues retraçant la dimension patrimoniale de la ville. *« Inaugurées le 3 juillet dernier, les statues représentant une ramendeuse (une remailleuse de filet) et un pêcheur muni de sa nasse posent fièrement sur le quai des Girondins. Et ces deux-là connaissent déjà un grand succès : « Nous avons découvert ces statues en taille humaine lors d'un voyage en Hollande dans un petit port nommé Volendam, avec Monsieur Lombard, explique Alain Salducci, Adjoint au tourisme et à l'animation. Elles étaient sur les quais et beaucoup de gens faisaient la queue pour se faire photographier avec elles. Cela nous a donné l'idée de faire la même chose à Martigues : implanter deux statues retraçant la vie quotidienne martégale, car la pêche est le thème identitaire de notre ville » (Reflète, 2010, p.14).*

**Figure 13. Les statues du centre-ville de Martigues**



Cliché : E. Hatt, mai 2015



Cliché : E. Hatt, avril 2013

Parallèlement, la commune s'est engagée dans la restauration de nombreux monuments patrimoniaux, comme le Fort de Bouc, qui a été restauré de 1996 à 2006 par le cabinet d'architecte Philippe Prost et a obtenu le Grand prix des rubans du patrimoine 2006.

Figure 14. La requalification du Fort de Bouc



Cliché : E. Hatt, mai 2015



Source : <http://www.ville-martigues.fr>

Cette vision d'un aménagement prioritairement conduit pour les habitants et susceptible de profiter indirectement aux visiteurs est une dimension forte de la politique d'aménagement martégale. Le Plan local d'urbanisme, réalisé en interne par la direction urbanisme prend d'ailleurs acte de cette dimension en précisant que « *c'est avant tout la satisfaction de la population martégale que la municipalité vise au premier chef, sans pour cela ignorer l'attrait que suscitent ces richesses pour les visiteurs* » (EIE-PLU, 2015, p.135). Le magazine de la ville se fait également l'écho de cette ligne de conduite dans une interview de Antonin Brest, Adjoint spécial à La Couronne-Carro qui souligne que « *nous devons tenir les deux bouts et réfléchir à un développement durable. La Couronne et Carro sont d'abord des quartiers d'habitation. Viennent ensuite se superposer des infrastructures touristiques dont peuvent profiter à la fois notre population (tant du point de vue loisirs que du point de vue économique) et les touristes. L'ensemble doit former un outil cohérent* » (Reflets, 2007, p.37).

La question de la qualité du cadre de vie (pour les habitants et les visiteurs) a conduit la collectivité à être attentive à l'aménagement et l'embellissement des espaces publics. Comme le souligne par exemple une responsable de Bouches-du-Rhône Tourisme, « *c'est une ville qui a 4 fleurs (seulement deux villes sont dans ce cas dans le département). Cela révèle que la commune a pris la mesure de l'enjeu que constitue l'aménagement de l'espace pour la population. La commune a d'ailleurs également créé le parc de Figuerolles* »<sup>11</sup>. La création du Grand Parc de Figuerolles, en 2005, atteste en effet de l'évolution de ce territoire industriel en quête d'une nouvelle urbanité. La commune a acquis cet espace boisé de 130 hectares en 1998 afin de le transformer en parc de loisirs et de découvertes (randonnées équestres, pédestres, VTT, ferme pédagogique, etc.) pour répondre aux nouvelles attentes récréatives de ses habitants et de ses visiteurs. La réussite de ce parc en termes de fréquentation est attestée selon le responsable du parc qui va jusqu'à considérer que « *Le parc de Figuerolles est devenu une référence en matière de détente et de loisirs. Au même titre que le massif de la Sainte Baume, la Sainte Victoire ou la vallée de Saint Pons, il est un des maillons dans le dispositif d'espaces naturels présents dans la région* » (Reflets, 2010, p.40).

<sup>11</sup> Entretien du 11 avril 2014.

Figure 15. Le parc de Figuerolles



Cliché : E. Hatt, mai 2015



Cliché : E. Hatt, mai 2015

Finally, in Martigues, « on a porté conjointement le projet de ville et le projet touristique. Il s'est agi de faire un projet pour les habitants et les nouveaux habitants, ce qui est également favorable aux habitants temporaires que sont les touristes » (selon les mots de l'architecte en chef de la ville<sup>12</sup>). Ce constat était souligné par l'ancien maire de la commune qui publiait en 2007 la tribune suivante dans le magazine de la ville : « pendant plusieurs années nous nous sommes attachés à penser d'abord au confort de notre population, à améliorer son cadre de vie, son bien-être. Désormais (tout en continuant à proposer des équipements, des aménagements pour la collectivité) nous pouvons nous préoccuper de développer le secteur touristique. C'est d'autant plus aisé que nous avons la maîtrise totale de notre aménagement. Et même si cette activité génératrice de rentrées financières pour la commune, créatrice d'emplois réguliers et saisonniers ne remplacera jamais les retombées de la grande industrie présente sur notre territoire, elle est un atout complémentaire idéal au développement durable de notre commune. » (Paul Lombard, cité dans Reflets, 2007, p.32).

### ***Vers une politique de gestion du développement touristique pour canaliser les pratiques des usagers du littoral***

Parallèlement, à la fin des années 1990, ce sont les constats de terrain sur les pratiques de loisirs et de tourisme qui s'étaient développées sur le territoire de manière spontanée et quelque peu anarchique (engendrant des conflits d'usage variés) qui ont conduit la municipalité à s'engager dans une politique de gestion du développement touristique. La problématique de la gestion des stationnements était ici stratégique. « Les conflits d'usage c'est ce qui nous a fait bouger sur le tourisme. [...] On a alors mis en place une démarche touristique pour canaliser les conflits d'usages, pour notamment rationaliser le stationnement sur le chemin du phare »<sup>13</sup>.

La gestion touristique des espaces littoraux, initiée dans les années 1980-1990 (avec notamment l'organisation de la plage du Verdon et le développement du camping municipal), a réellement pris son essor dans les années 1990-2000 avec la mise en place d'opérations de plus grande envergure visant à limiter l'accès motorisé et rendre piéton le littoral<sup>14</sup>. L'adjoind à la culture abonde ce constat en rappelant que : « il y a 10 ou 15 ans, sur le littoral vous pouviez aller n'importe où vous installer etc. c'est depuis l'invasion massive importante où on a eu affaire à l'intrusion de différentes choses qui risquaient de mettre à mal le littoral qu'on a vraiment renforcé notre présence en offrant un vrai accueil avec le service du littoral, avec des services, avec le sentier pédestre, le sentier du littoral... avec toute une série de petits objets comme ça, de convivialité, qui sont des éléments qui vont permettre aux gens de dire qu'ils ne sont pas dans un espace qui est là

<sup>12</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>13</sup> Entretien avec la responsable du service tourisme et animation, le 22 novembre 2013.

<sup>14</sup> Entretien avec le directeur de la Direction Urbanisme, le 17 juillet 2015.

par hasard mais dans un espace qui est commun, public, préservé »<sup>15</sup>. La ville de Martigues a par exemple produit en 1996 un rapport intitulé « *Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence* »<sup>16</sup>. Elle constate notamment que « *si les villages de la Couronne/Carro représentent en temps normal environ 2500 personnes, c'est environ 15 à 20 000 personnes qui en période estivale s'y rendent où y séjournent. Ainsi, si le littoral a pu effectivement être protégé par la non constructibilité, il est tellement attrayant par ses capacités d'espace qu'il en résulte des difficultés de gestion comme des atteintes au milieu naturel. Son importance n'ayant pas permis de le doter d'équipements d'accueil suffisants et adaptés, les risques d'incendie ont considérablement augmenté en raison de la multiplicité des accès dans les espaces naturels. C'est pourquoi, dans une première phase, la Ville envisage :*

- de sécuriser une large zone littorale [...]

- d'organiser par des aménagements relativement sommaires mais efficaces, la circulation sauvage des véhicules à moteur » (Ville de Martigues - BPU, 1996, p.3)

L'exemple du choix de reculer les espaces de stationnement (tel que cela a été initié dans les années 1990-2000) est ici représentatif de ce travail opéré sur l'espace public. L'architecte en chef constate à ce sujet que « *le principe qu'on a mis en place c'est de réduire la capacité des parkings, de fait ça marche de reculer les parkings, la première année tout le monde est à cran, la seconde année vous resserrez la chaussée et au bout de quelques années personne ne remet en cause le fait de marcher ou payer pour aller à la plage* »<sup>17</sup>. La réalisation du parking paysager de la plage du Verdon est un bon exemple de cette évolution dans les politiques publiques d'aménagement des espaces touristiques. Si les élus n'ont initialement pas toujours été favorables aux choix d'aménagement proposés par l'Agence Ter Paysagiste, celui-ci a obtenu le Grand prix régional 2004 du CAUE.

**Figure 16. Parking paysager de la plage du Verdon**



Source : <http://www.ville-martigues.fr>



Cliché : E. Hatt, juillet 2013

L'aménagement du parc de stationnement de la plage de la Couronne a par ailleurs permis de concilier gestion des flux touristiques et gestion des risques naturels dans ce secteur soumis au risque inondation. Cet espace de stationnement permet de traiter le problème de l'écoulement des eaux d'orage par un système de noues et de caniveaux paysagers permettant son inondation partielle. Ce dispositif a d'ailleurs été identifié comme exemplaire dans l'ouvrage produit par Atout France en 2010 « *Renouveler les espaces publics des stations littorales* ».

<sup>15</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>16</sup> Rapport disponible aux archives de la ville : Ville de Martigues, « *Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence* » - BPU, fév 1996

<sup>17</sup> Entretien du 3 juin 2015.

Figure 17. Le parc de stationnement de la Couronne comme dispositif de gestion des inondations



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

**Zoom**

### Martigues, plage de la Couronne : paysager et sécuriser le stationnement

Cette opération d'aménagement du vallon du Verdon, plage de la Couronne à Martigues, consistait essentiellement à qualifier un espace de stationnement pour les usagers de la plage. En lieu et place d'un terrain vague, en fond de vallon, sujet aux inondations d'orage et lieu incertain, théâtre d'incivilités et peu rassurant pour les usagers, le visiteur est désormais accompagné dans sa visite.

Le parking a été sécurisé par un contrôle d'accès [le parking est désormais payant], le site a été planté. Il est structuré en terrasses bordées de murs en pierre sèche et de fossés, dispositif permettant de recueillir les eaux d'orage, plantées pour procurer fraîcheur et ombre. Depuis le stationnement, un cheminement traverse en passerelle les fossés et conduit à la plage.

Source : Atout France, 2010, p.91

L'aménagement à des fins de loisirs de proximité et de développement touristique s'est donc fait au fil du temps, initialement pour faciliter et réglementer l'accès aux espaces naturels et aux infrastructures touristiques comme les ports de plaisance. Comme le souligne le directeur de la SEMOVIM, « Jusqu'aux années 2000 il n'y avait pas de logique de développement touristique, c'était seulement une logique de développement urbain afin d'assurer l'accueil des personnes qui fréquentaient la plage du Verdon dans un rayon de 60km alentour »<sup>18</sup>.

#### **Création de structures de gestion du développement touristique**

En termes de structures de gestion du développement touristique, la commune s'est dotée au milieu des années 1990 d'un service tourisme et animation en charge d'assurer la valorisation touristique de ce territoire en renouvellement, dans lequel « tout est à inventer en matière de tourisme »<sup>19</sup>. Une Société publique locale touristique et événementielle du Pays de Martigues (SPLTE) a par la suite été créée en février 2012, afin de gérer conjointement quatre activités structurantes : la gestion de l'office du tourisme et des congrès, la gestion de la halle (salle polyvalente), la gestion de l'événementiel (missionné par la ville) et la gestion du tourisme d'affaire.

<sup>18</sup> Entretien du 17 juillet 2013.

<sup>19</sup> Entretien avec la responsable du service tourisme et animation, le 22 novembre 2013.

Ce tournant s'est également traduit par l'amorce d'une stratégie de valorisation du territoire vers l'extérieur passant notamment par un travail de dénomination indispensable comme le souligne l'adjoint à la culture : « *on ne nommait pas forcément les choses car les gens les connaissaient. Ce travail de nommer, de répertoire, de cartographie, il est venu à cette époque-là, et de valorisation vers l'extérieur* ». Cette valorisation vers l'extérieur s'est finalement traduite par le développement de politiques de reconnaissance du fait touristique par le classement et la labellisation du territoire.

### **1.1.3. La reconnaissance du fait touristique par le classement et la labellisation**

Au final, le développement touristique s'est fait progressivement, selon une « *évolution constante* »<sup>20</sup>, une « *lente montée en charge jusque dans les années 2000* »<sup>21</sup>, qui a finalement permis à la commune d'étoffer son offre d'hébergements et d'équipements touristiques, à tel point qu'elle s'est trouvée en mesure de remplir un certain nombre de critères pour postuler à différents classements et labellisations. La commune a ainsi obtenu le grand prix national de Fleurissement depuis 1996, le classement de la commune comme station balnéaire et station de tourisme en 2008<sup>22</sup> et le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) en 2012.

**Figure 18. Martigues, station classée de tourisme et ville d'art et d'histoire**



Si la demande de classement de la commune en station touristique et balnéaire peut, en partie, s'expliquer par la volonté de l'ancien maire d'envisager la possible ouverture d'un casino et de disposer d'un classement pérenne (face au préjudice causé par la non obtention de labels plus éphémères comme le label Pavillon bleu que Martigues n'a pas obtenu une année)<sup>23</sup>, celle-ci a également été rendue possible par l'évolution des mentalités sur ce territoire industriel.

Concernant le label « Ville d'Art et d'Histoire », comme le rappelle la géographe Nicole Girard<sup>24</sup>, son obtention était impensable il y a 20 ou 30 ans et c'est l'aménagement urbain effectué dans l'île (dans le cadre de la politique de résorption de l'habitat insalubre) qui a permis de mettre à jour les vestiges d'une histoire ancienne jusqu'alors méconnue. Le patrimoine urbain et naturel a peu à peu été considéré comme une ressource à valoriser. Comme le souligne Sophie Bertran de Balanda (2014, p. 37), « *la ville de Martigues assume sa dualité entre économie pétrochimique et ville touristique* ». Le label Ville d'art et d'histoire constitue ainsi un vecteur et une opportunité de développement et de mise en valeur du patrimoine : « *c'est un véritable outil de valorisation* », qui vient renforcer le classement déjà obtenu de « *Station balnéaire et de tourisme* ». *Maintenant Martigues pourra bénéficier d'une reconnaissance nationale. Nous serons obligés d'inventer de*

<sup>20</sup> Entretien avec le 6<sup>e</sup> adjoint, Tourisme - Manifestations - Agriculture - Pêche - Chasse et commémoration, le 27 mai 2013.

<sup>21</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 13 décembre 2013.

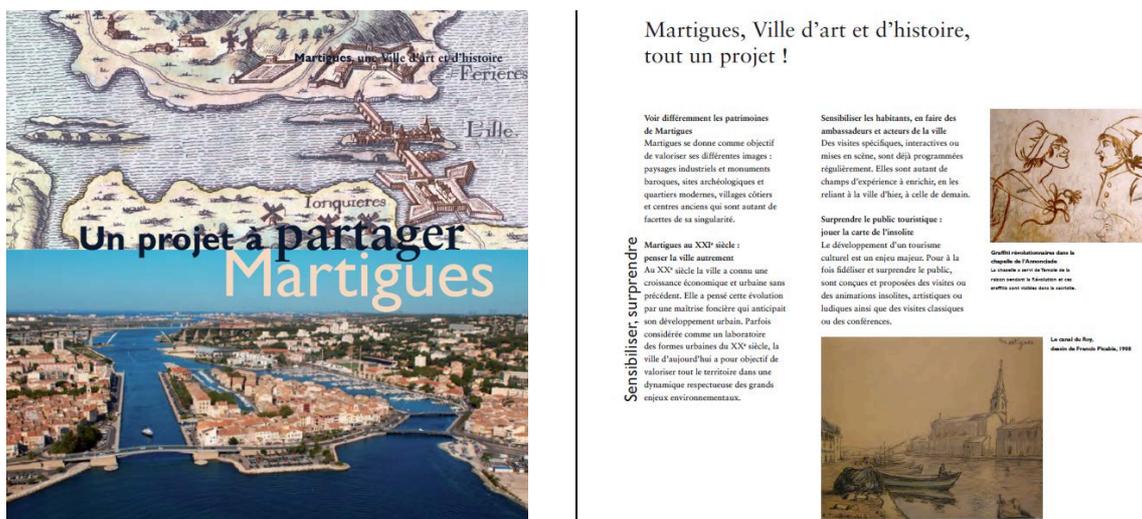
<sup>22</sup> Classement par décret du Premier ministre, le 10 juillet 2008.

<sup>23</sup> Entretien avec le directeur de la SPLTE, le 3 juillet 2013.

<sup>24</sup> Entretien du 27 mai 2013.

nouveaux concepts pour sensibiliser le public. Disons qu'avec ce label nous aurons les Journées du patrimoine toute l'année. » (Sophie Bertran de Balanda, citée dans Reflets, 2012, p.38).

Figure 19. Plaquette ville d'art et d'histoire de Martigues



Source : ville de Martigues

Cette politique de valorisation patrimoniale du territoire s'inscrit dans une période où le souci du passé semble s'intensifier, traduction d'un besoin d'ancrage dans un monde hétérogène et complexe, surchargé d'informations, l'argumentaire patrimonial se révèle comme le témoin d'un surinvestissement du local (Bonerandi, 2005, p.92)<sup>25</sup>. Le patrimoine tient une place centrale puisqu'il confère du sens aux lieux et participe à la légitimation territoriale. Pour répondre à l'évolution des attentes et des pratiques touristiques, les territoires valorisent désormais leur patrimoine, envisagé comme une ressource du développement touristique. Alors que la crise industrielle se traduit par des délocalisations d'entreprises, le développement touristique, par la valorisation de ressources territoriales non délocalisables, semble constituer un atout susceptible d'assurer des emplois locaux, ce qui tend à faire évoluer les mentalités à ce sujet.

Au-delà du processus de révélation des ressources patrimoniales, la commune a également su communiquer sur cette évolution et « revendiquer » ces ressources. Selon le directeur de la Société publique locale du tourisme et de l'évènementiel<sup>26</sup>, « ça aurait pu paraître un peu présomptueux à un moment donné de se revendiquer comme ville touristique, peut-être même saugrenu ou contre la réalité. Mais ça aussi c'est un discours volontaire, volontariste qui rentre là aussi dans une stratégie qui était je pense de développer d'autres activités ». Ainsi, dans les années 1990, il s'agissait de diversifier les activités économiques du territoire, en proposant, si ce n'est une alternative, tout du moins un complément, à l'historique développement industriel par le biais du développement touristique. On est bien là sur une évolution du système de représentation initié par les acteurs locaux : « il y a un potentiel qui a été revendiqué. C'est-à-dire qu'il y a une image de soi, une image de la ville d'autoreprésentation qui s'est construite, au fur et à mesure, ça, ça n'existait pas dans les années 1960-1970 »<sup>27</sup>. Comme le rappelle l'adjoint en charge du tourisme<sup>28</sup>, la ville a ainsi développé les infrastructures et amélioré la qualité du cadre de vie

<sup>25</sup> Le concept de culture étant défini au sens de Paul Claval comme « l'ensemble de ce que les hommes reçoivent en héritage, ou qu'ils inventent [...] l'ensemble des représentations sur lesquelles repose la transmission des sensibilités, des idées et des normes d'une génération à une autre, ou entre partenaires du même âge » (Bonerandi, 2005, p.91).

<sup>26</sup> Entretien du 3 juillet 2013.

<sup>27</sup> Entretien du 27 mai 2014 avec une habitante, ancienne élue à Martigues et enseignant-chercheur en géographie.

<sup>28</sup> Entretien du 27 mai 2014 avec l'adjoint en charge du tourisme, des manifestations, de l'agriculture, de la pêche, de la chasse et de la commémoration.

pour ses habitants dans un premier temps avant de valoriser cette évolution vers l'extérieur en s'engageant dans une démarche d'obtention du classement en station balnéaire et touristique.

**Figure 20. Labellisations répertoriées sur Martigues en 2015**

| Labellisations répertoriées sur Martigues  | Décerné en                                     | Caractéristiques générales   | Applications sur la commune  |
|--|--|--|--|
| « Tourisme & Handicap »<br>   | 2001   | Accessibilité des lieux de loisir ou de culture pour les personnes ayant des déficiences motrices, visuelles, auditives et mentales  | L'office du tourisme propose un guide d'offres touristiques et des services publics adaptés  |
| « Patrimoine XXe »<br>  | 2006   | Identifier à l'attention du public les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés à intérêt architectural et urbain   | - Ensemble collectif Notre-Dame-des-Marins et école maternelle Di I orto<br>- Ecole maternelle de Ferrières Viaduc de Caronte<br>- ZAC Paradis Saint-Roch et immeuble Moulin de France |
| « Station balnéaire » et « Station de tourisme » – deux labels aujourd'hui réunis : « Station classée de tourisme »<br> | 2008   | Niveau de caractéristiques qui répondent à des critères : d'environnement, de patrimoine touristique, de loisir, de culture, de santé, de capacité d'accueil, de qualité de l'eau, d'espaces verts urbains et forestiers, d'animations...  | Concerner l'ensemble de la ville de Martigues : le parc hôtelier, les campings, villages vacances, commerces, activités de loisirs et nautiques, plages...                             |
| « Ville d'art et d'histoire »<br>   | 2012   | Conservation et animation de l'architecture et du patrimoine bâti, naturel, industriel, maritime. La mémoire des habitants doit être la valorisation de l'identité de la ville.  | Label décerné sur l'ensemble de la commune de Martigues  |
| « Villes et villages fleuris » – « Label « 4 fleurs » »<br>   | 2012   | Combinaison entre la qualité des espaces verts, les actions de la commune pour augmenter la fréquentation touristique et l'harmonie des aménagements paysagers   | Valorisation par le fleurissement sur l'ensemble de la ville ; entretien de la voirie, des façades, de mobilier urbain, propreté des lieux   |
| « Pavillon Bleu »<br>   | Renouvelable chaque année – obtenu en mai 2015 | Certifie la qualité des eaux de baignade, valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, engagés dans une démarche globale de gestion environnementale et répondant à des critères exigeants en matière d'environnement général, de gestion des déchets, de gestion de l'eau et d'éducation à l'environnement | Plages de Martigues  |

Source : Carli, Dally, Fieux, Prieto, 2015

La labellisation VAH, intervenue 4 années après le classement en station de tourisme, est par ailleurs révélatrice de la conception dichotomique de ce territoire qui partage les acteurs qui ont en charge sa gestion sur les modalités de valorisation de ce territoire pluriel. Il est ici intéressant de revenir sur cette relation paradoxale de l'industrie et du tourisme qui s'est construite entre opposition et complémentarité sur le territoire martégéal.

**Figure 21. Tableau de synthèse relatif aux commentaires émis par les acteurs institutionnels pour qualifier Martigues et les atouts de la commune**

| Commentaires  | Fonction de l'auteur  |
|---|---|
| « C'est une côte à la fois maritime et urbaine, également industrielle et naturelle »   | Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – chef de service direction de l'environnement |
| « A Martigues il y a la ville traditionnelle et la ville industrielle [...]. C'est une bipolarité qui peut être un peu schizophrène. Et au sud s'est développée la ville touristique »  | Architecte en chef de la ville (entretien de 2013)  |
| « C'est à la fois une ville industrielle, touristique, patrimoniale avec une forte identité littorale au bord d'un étang, de la méditerranée avec des ports de pêche, plaisanciers, industriels. On a à peu près tous les cas de figure [...] c'est la taille et la complexité du territoire qui fait sa force. On a l'impression qu'on est dans un vrai laboratoire, en peu de temps on va passer d'une plage bondée à la pointe Riche qui est un site avec une réserve. »   | Architecte en chef de la ville (entretien de 2015)  |
| « Notre vraie force c'est la diversité, un patrimoine du XX <sup>e</sup> siècle et industriel qui ont marqué la ville sans tuer l'ancestral port de pêcheurs [...] il suffit de passer sur le viaduc de Caronte. D'un côté, on a le Martigues du Miroir aux oiseaux avec ses canaux et ses bâtiments du XIX <sup>e</sup> siècle. De l'autre, on a une ville et un port industriels. Martigues a réussi à assumer son développement urbain et industriel sans pour autant dénaturer son caractère de petit port de » | Architecte en chef de la ville, citée dans Reflets, 2012, p.35                            |

|  |  |
|--|--|
| <i>pêche. Il ne faut pas omettre non plus les autres atouts du territoire que sont la côte Bleue, les collines et la plaine agricole »</i>   |  |
| <i>« Ça fait partie de l'identité forte de ce territoire, c'est un territoire de contrastes, d'oxymore. C'est une violence douce »</i>   | Bouches-du-Rhône<br>Tourisme –<br>responsable pôle<br>ingénierie                   |
| <i>« La force du territoire c'est qu'il est constitué de plusieurs sites et plusieurs objets à découvrir. Il y a le balnéaire simple de plage et également le cœur de ville. »</i>   | Directeur de la Direction<br>urbanisme   |
| <i>« Martigues à plusieurs visages :<br/>- Martigues intra-muros : étang de Berre et les canaux on va dire,<br/>- Ce que les gens souvent ne savent pas souvent c'est que nous avons une plaine agricole : St Pierre et St Julien avec ses vignes et ses oliviers qui est aussi quelque chose de particulier,<br/>- Et puis nous avons ce littoral méditerranéen. Certains pensent que La Couronne/Carro c'est une ville indépendante, qui ne dépend pas de Martigues. »</i>   | 3è adjoint - Culture -<br>Droits culturels et diversité<br>culturelle              |
| <i>« Martigues c'est une ville qui est particulière. Quand vous regardez là-bas vous voyez toutes les usines, c'est ce qui fait aussi la richesse de la ville. Martigues a été pendant des années assise sur un coffre fort car elle avait la taxe professionnelle et c'est ce qui nous a permis aussi de développer autant de services publics à moindre coût pour les familles. Donc ça c'est très bien. Mais Martigues aussi c'est le littoral, c'est les plages et c'est ce qui fait la beauté de notre ville aussi. C'est une ville qui est classée station balnéaire tourisme. »</i>             | Adjointe à l'urbanisme   |
| <i>« Les atouts de Martigues sont multiples :<br/>- la façade maritime qui est très importante sur Martigues, avec Port de Bouc on a des plages urbaines à côté de la ville. On appelle ça le petit chapelet de Perle qui ont plus une vocation liée aux habitants,<br/>- le littoral méditerranée donc en tant que pôle attractif,<br/>- la partie collinaire et le massif de la Nerthe (mais qui n'est pas en tant que tel forcément attractive),<br/>- la partie urbaine de Martigues avec le centre-ville, puisque Martigues est maintenant ville d'art et d'histoire et station de tourisme »</i> | CAPM (communauté<br>d'agglo Pays de<br>Martigues) – directrice de<br>l'aménagement |
| <i>« Le territoire passe d'une échelle à l'autre, du petit cabanon au site industriel, du viaduc autoroutier à la petite ruelle. Et ce choc des paysages et des échelles est très fort. [...] C'est une ville de ponts et de passerelles, qui réunit la terre et la mer, l'industrie et l'histoire, le ciel et les canaux. »</i>   | Martine Pastor, citée dans<br>Reflets, 2012, p.37                                  |

*Conception : E. Hatt, 2016*

#### **1.1.4. Le développement touristique d'un territoire industriel, une relation ambiguë, entre opposition et complémentarité**

La question de la relation tourisme-industrie est incontournable sur le territoire martégal qui dispose d'une double façade maritime : celle de l'étang de Berre marquée par l'image de l'industrie pétrochimique et celle de la mer Méditerranéenne avec le rivage de la côte Bleue. Cette relation peut être envisagée selon trois angles relatifs à l'évolution de la trajectoire de ce territoire.

**1. Une relation d'opposition dans les années 1960.** La collectivité fait alors le choix d'accueillir la centrale d'EDF de Ponteau et met "en sommeil" (si ce n'est en arrêt) ses réflexions en termes d'aménagement de zone touristique (ZOTO).

**2. Une relation de complémentarité involontaire dans les années 1960-1990.** Les moyens dégagés par l'industrie ont permis à la collectivité de développer des outils d'aménagement et de protection à la hauteur de ses ambitions. De nombreux acteurs locaux, dont le directeur de la

SPLTE<sup>29</sup>, soulignent ainsi que « *le paradoxe c'est que c'est la richesse industrielle (notamment via la taxe professionnelle) qui a permis de donner les moyens à la ville de protéger le paysage [...] grâce à la volonté politique. Finalement il existe une complémentarité entre ces deux secteurs : c'est la richesse de l'industrie qui a permis la protection et la mise en valeur du littoral* ». De même, la responsable du service tourisme et animation considère que « *l'industrie a permis d'avoir l'argent pour développer la ville et également la dimension touristique. Il ne faut pas opposer l'industrie au tourisme* »<sup>30</sup>.

Les acquisitions foncières communales sont nombreuses et permettent la préservation des espaces naturels martégaux, support d'une attractivité touristique qui se développe de façon spontanée. « *Les forces de Martigues c'est ça : un territoire industriel qui peut ramener des taxes professionnelles, du budget, pour permettre à la commune de proposer des activités. [...] Les atouts c'est ça, c'est de pouvoir bénéficier des rentrées de l'activité industrielle pour pouvoir faire autre chose, pour développer d'autres projets pour les usagers de la commune* »<sup>31</sup>.

**3. Une relation de complémentarité plus ou moins assumée et discutée dans les années 1990-2010.** La formalisation du développement touristique donne, entre autres, lieu à la création d'un service animation et tourisme. L'activité touristique est alors envisagée comme une activité complémentaire. Le contexte d'incertitude quant à l'avenir de l'industrie pétrochimique favorise les réflexions sur le devenir de ce territoire. Comme le rappelle une chargée de mission du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône<sup>32</sup>, « *économiquement il y a de la pétrochimie et le contexte du moment interroge. On est dans cette réflexion sur la mutation/évolution de ce territoire qui n'est plus à seule vocation industrielle. Martigues a également une image de Venise provençale, elle a sa carte à jouer* ».

La commune s'est ainsi tournée vers le tourisme à partir des années 1990, commençant à envisager cette activité économique comme un complément à l'industrie encore largement présente sur le territoire (tant économiquement et socialement que physiquement). L'adjoint au tourisme souligne ainsi que « *Martigues n'est tournée vers le tourisme, véritablement, que depuis une vingtaine d'années, c'était industriel à 100% [...] à partir de 1995 nous nous sommes tournés résolument vers le tourisme, ce qui ne remplacera pas, jamais bien entendu, le tissu industriel que nous avons. Il y en a qui pourraient croire que Martigues va devenir uniquement une station touristique : non. L'industrie reste quand même très importante, notamment au niveau des emplois* »<sup>33</sup>. Il est alors clairement affiché que l'activité touristique n'est pas envisagée comme pouvant à terme remplacer l'activité industrielle dans la mesure où celle-ci ne semble pas pouvoir offrir un équivalent en emploi (quantitativement et qualitativement) et également dans la mesure où la culture industrielle est encore fortement présente sur ce territoire (et participe au socle de l'électorat de cette commune communiste depuis l'après-guerre).

Finalement, le binôme industrie-tourisme qui a pu être considéré par certains comme une opposition, a laissé place dans la pratique à une forme de complémentarité. « *La spécificité de Martigues c'est la juxtaposition des richesses du territoire, à la fois industrielles et touristiques. On a toujours eu tendance à opposer les choses, à opposer tourisme et industrie plutôt que d'aborder ces dimensions de façon complémentaire. Ça commence seulement à évoluer mais cette culture d'opposition est bien ancrée dans les mentalités locales* »<sup>34</sup>.

---

<sup>29</sup> Entretien du 3 juillet 2013.

<sup>30</sup> Entretien du 22 novembre 2013.

<sup>31</sup> Entretien avec une chargée de mission au service Mer et Littoral de la Région PACA, le 16 mai 2014.

<sup>32</sup> Entretien du 25 mars 2014.

<sup>33</sup> Entretien du 27 mai 2013.

<sup>34</sup> Entretien avec le directeur de la SPLTE, le 3 juillet 2013.

Cette culture de l'opposition se retrouve aujourd'hui de façon implicite dans les modalités de gestion de cette complémentarité qui interrogent les acteurs locaux qui ne s'accordent pas sur le degré de mise en relation de ces dimensions touristiques et industrielles. L'exemple de la labellisation VAH, intervenue quatre années après le classement en station de tourisme est ici révélateur de cette tension entre deux visions du territoire portées et promues par les acteurs locaux. L'adjoint à la culture revient ainsi sur la construction du dossier VAH qu'il a soutenu en soulignant que *« entre la labellisation station balnéaire et de tourisme qui a, je le dis volontairement, qui ne voulait pas voir les usines, qui les gommait du paysage en montrant les paysages naturels classés et l'industrie non, moi j'ai voulu à travers notre dossier faire en sorte de montrer qu'il y avait cette contradiction entre nature et industrie sur laquelle on travaille. [...] Quand on a élaboré ce dossier et cette manière de voir, il y a eu un certain nombre d'oppositions, notamment des personnes qui avaient construit le dossier station balnéaire qui disaient : « vous allez tout casser notre image, notre belle image de ciel bleu avec les goélands et le pin qui se couche sur la mer ». Mais c'est la conjonction de facteurs qui montre un territoire détonnant qui a beaucoup de choses à dire, qui a plus à dire que le territoire d'Épinal qui est nomenclature et stéréotypé »*<sup>35</sup>.

Le service animation et tourisme développait quant à lui une vision différente du développement touristique centrée sur le patrimoine architectural du centre-ville et le patrimoine naturel de la commune. *« Le tourisme industriel j'y crois pour les villes qui n'ont que ça à faire connaître (comme Dunkerque). Mais à Martigues, il y a des côtes, il y a un patrimoine riche, le centre historique nous a fait connaître comme la Venise provençale »*<sup>36</sup>. Cet avis est plutôt partagé par le responsable de la SPLTE qui reconnaît être favorable au développement d'un tourisme industriel autour de quelques visites d'usines (comme la nuit industrielle initiée le 31 août 2013 dans le cadre de MP2013), mais ne pas souhaiter aller beaucoup plus loin. Il n'est en effet pas tellement favorable à la diffusion de la nouvelle image véhiculée par le service culture qui mécontente les acteurs en charge du tourisme balnéaire et tend à diffuser des images contradictoires du territoire ce qui risque selon lui de nuire à la lisibilité de la destination. Le problème selon lui tient à la coordination des actions en amont afin d'assurer la diffusion d'un discours homogène (qui peut néanmoins comporter des images doubles ou paradoxales, l'essentiel étant qu'elles soient partagées par tous les acteurs de la station). L' élu au tourisme reconnaît d'ailleurs être sur ce point en désaccord avec l' élu à la culture : *« l'industrie ça reste un patrimoine de Martigues, on ne peut pas balayer l'industrie, mais de là à en faire le fer de lance de l'industrie touristique, pour moi c'est une erreur. Si vous voulez, parfois les médias, peut-être à tort ou à raison, l'industrie est liée à la pollution et l'image n'est pas forcément la meilleure même si l'industrie devient plus propre. Je crois qu'il faut faire attention. Dire, vraiment développer, on va sur le tourisme industriel, pour moi c'est une erreur. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire du tout de tourisme industriel mais pour moi il ne faut pas partir là-dessus, ce n'est pas le plus valorisant, ce n'est pas l'attente du touriste actuellement »*<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>36</sup> Entretien du 22 novembre 2013.

<sup>37</sup> Entretien du 27 mai 2014 avec l'adjoint en charge du tourisme, des manifestations, de l'agriculture, de la pêche, de la chasse et de la commémoration.

Figure 22. Une diffusion d'images contrastées du territoire



Source : ville de Martigues



Source : Magasine Reflets n°7, juillet-août 2007

#### 4. Des interrogations qui demeurent : incertitude du développement touristique et remise en question d'une politique structurée de gestion touristique sur le territoire ?

Si la complémentarité des activités industrielles et touristique a été affirmée dans les années 1990-2010, avec le soutien de l'ancien maire, celle-ci semble être remise en question ces dernières années. Gaby Charroux, maire de la commune depuis le 29 mai 2009, a succédé à Paul Lombard (qui avait initié la dynamique touristique au tournant des années 1990) et semble moins enclin que ce dernier à soutenir cette dynamique, d'autant que le contexte a évolué avec notamment une crise industrielle qui fragilise le territoire. La direction tourisme et animation créée au sein de la municipalité au début des années 1990 n'a pas été reconduite comme entité propre après 2013, suite au départ à la retraite de la directrice de ce service et à la refonte de l'organisation des services dans la continuité des élections municipales de 2014.

Parallèlement, au-delà des considérations politico-économiques, la « transition touristique » du territoire semble difficile pour les acteurs de l'économie touristique et les habitants qui s'adaptent difficilement à cette évolution. Selon le directeur de la SPLTE, « sur ce territoire la dimension industrielle est très présente, il existe un véritable culture industrielle (par exemple on sait désormais intégrer la question du risque industriel) par contre la culture touristique n'a toujours pas été intégrée »<sup>38</sup>. Le tourisme n'est selon lui toujours pas considéré comme une économie car l'économie se fait via l'industrie (qui utilise également l'eau).

La gestion du développement touristique de Martigues s'est ainsi structurée au tournant des années 1990-2000. Ce processus de mise en tourisme de la destination fait débat localement dans ce territoire à la croisée de l'étang de Berre et de la mer Méditerranée. Si des questions se posent quant aux ressources à valoriser, il n'en reste pas moins que la commune a désormais acté le développement touristique comme un enjeu essentiel de sa stratégie d'aménagement. Comme cela est précisé dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Martigues « est aujourd'hui très légitimement fondée à s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation. Cette situation exceptionnelle, au regard de sa géographie littorale, de la qualité des espaces naturels, du cadre de vie du centre ancien, de la richesse de son patrimoine historique, s'est vu confortée par le classement de la Ville de Martigues en Station Balnéaire et Station de Tourisme » (PLU, 2010 – PADD, p.1). Le premier des six

<sup>38</sup> Entretien du 3 juillet 2013.

chapitres du PADD traite ainsi de « Martigues, station balnéaire et station de tourisme ». Comme le soulignait l'ancien maire, Paul Lombard, dans une chronique diffusée par le magazine de la ville : « *Martigues a pris ces dernières années un tournant décisif pour son avenir. A ses multiples atouts économiques, elle a su ajouter le tourisme. Un tourisme maîtrisé, conçu non pas comme dévoreur d'espace et bétonnant, mais comme un axe supplémentaire d'un développement harmonieux et respectueux de l'environnement. [...] inauguration récente de deux résidences à Carro [...] ouverture du fort de Bouc [...] succès grandissant du Parc de Figuerolles dont le nombre de visiteurs devrait atteindre 200 000 par an ! Et bien d'autres grandes réalisations son encore à venir : dans les toutes prochaines années, le complexe aquatique et le golf complétant le potentiel de Figuerolles et sur notre Côte Bleue, l'implantation prochaine d'un important Centre de thalassothérapie...* » (Reflets, 2007, p.5).

Avant de revenir sur l'enjeu que constitue la préservation des espaces naturels comme support d'attractivité touristique pour ce territoire, cette synthèse rappelle les données principales concernant le tourisme à Martigues.

## **1.2. Les données du tourisme à Martigues**

---

La commune de Martigues est indéniablement une terre d'accueil touristique de la métropole Aix Marseille Provence, comme en témoignent ses 14 895 lits touristiques et 1 700 000 nuitées en haute saison. Cette partie restitue les principales données relatives à l'offre d'hébergement et d'équipements de la commune ainsi que les modalités de fréquentation du territoire.

### **1.2.1. Capacités d'hébergement et d'équipements à Martigues**

#### **Capacité d'hébergement touristique : la prépondérance de l'hôtellerie de plein air**

Si la DTA souligne que « le littoral des Bouches-du-Rhône a pour particularité d'être peu balnéaire et peu résidentiel de tourisme, comparé aux autres littoraux de l'hexagone et plus particulièrement de la méditerranée » (DTA, 2007, p.91), la commune de Martigues fait néanmoins preuve d'une forte capacité d'hébergement touristique à l'échelle métropolitaine, en particulier dans le champ de l'hôtellerie de plein air. En termes de nombre de lits touristiques, avec 14 895 lits touristiques, Martigues se place en effet en quatrième place après Marseille, Aix-en-Provence et La Ciotat. La commune compte ainsi 8% des hébergements touristiques de la métropole<sup>39</sup>.

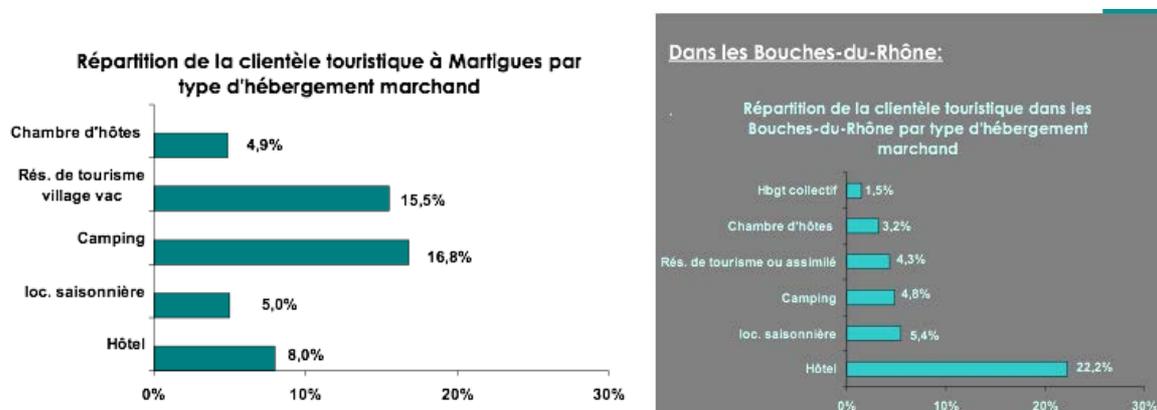
---

<sup>39</sup> Concernant les données chiffrées sur la capacité d'hébergement, celles-ci sont issues des données disponibles sur l'Insee et incluent l'hébergement marchand et l'hébergement non marchand des résidences secondaires. On peut toutefois noter un certain décalage avec les données issues de la SPLTE. Le magazine de la ville, Reflets, faisait ainsi état en 2007 (p.37) de 7 950 lits marchands (11 hôtels, 1 résidence de tourisme, 1 résidence hôtelière, 9 camping-caravaning, 1 parc résidentiel de loisirs, 3 villages de vacances, 52 meublés de tourisme) dont 5 781 places en hôtellerie de plein air.



Martigues représente ainsi 21% des lits touristiques en camping de la métropole, traduisant ainsi l'orientation prise par le territoire en termes de tourisme social. Le camping représente ainsi le premier type d'hébergement marchand à Martigues (16,8% de la clientèle séjourne en camping alors que ce taux n'est que de 4,8% à l'échelle des Bouches-du-Rhône).

**Figure 25. Répartition de la clientèle touristique à Martigues et dans les Bouches-du-Rhône par type d'hébergement marchand**



Source : Bouches-du-Rhône Tourisme, 2012, p.8

Si certains acteurs soulignent le manque de données et d'éléments factuels sur l'évolution touristique du territoire<sup>40</sup>, ils s'accordent à minima pour reconnaître que le territoire connaît une montée en gamme des équipements touristiques estivaux, en particulier de l'hébergement, pour s'adapter aux demandes des clientèles. Le directeur de la SEMOVIM donne l'exemple du parc résidentiel de loisirs à Carro, créé en 2003, dont l'ambition était d'être ouvert 365 jours/an en travaillant avec les entreprises, les séminaires et l'accueil de touristes. Constitué de 68 chalets de 2 à 8 places, cet habitat léger de loisirs est accompagné de différents équipements (une salle de réunion, un restaurant, une salle de remise en forme, une piscine).

**Figure 26. Les bungalows du camping L'Hippocampe – les chalets de la mer, à Carro**



Cliché : E. Hatt, juillet 2013

Le responsable de la direction urbanisme souligne à ce sujet que la transformation des campings en parc résidentiel de loisir témoigne d'une transformation qualitative et non expansive, rappelant que « le nombre peut nuire à la qualité, car les plages que l'on a ne sont pas expansives donc il faut maîtriser les flux pour que les gens qui viennent aient un bon souvenir »<sup>41</sup>. Cette évolution reflète selon lui la tradition du village gaulois refermé sur lui-même ou de la cité industrielle. Il fait alors le parallèle avec l'habitat typé accompagné d'équipements culturels et de loisirs créés sur la Mède pour loger les ouvriers de Total à la façon du village traditionnel (alors que le village existait à 2 km). Selon lui, cette tendance s'inscrit comme un retour en arrière

<sup>40</sup> Entretien avec la directrice de l'aménagement de la CAPM, le 3 juin 2015.

<sup>41</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

s'appuyant sur une histoire, une tradition, quand bien même certains pourraient y voir une forme de privatisation de l'espace. Comme il l'explique, « *il y a besoin d'identifier son lieu avec ce que l'on a de plus ancien et de plus précieux dans sa tête et les campings aujourd'hui les activités touristiques reprennent le même modèle [...] Chacun recrée ce petit périmètre, et aujourd'hui les campings s'autonomisent, se préservent et sont en train économiquement d'essayer de viabiliser leurs développement économique en multipliant les petites offres internes* ». Cette requalification et cette montée en gamme de l'hôtellerie de plein air participaient également de la volonté municipale de rendre leur fonction touristique aux campings alors qu'un camping municipal était occupé à 100% par des campeurs résidentiels et le second à 50%, usagers qui « *ne sont pas des clients qui consomment le plus sur place, d'autant plus qu'il s'agissait d'une clientèle très locale (75 km autour de Carro)* »<sup>42</sup>. Il s'agissait ainsi de créer des « campings de passage ». Pour ce faire, ils ont dans un premier temps développé une politique d'augmentation tarifaire sur deux saisons afin de dissuader certains occupants, puis ils ont refusé de reconduire le contrat, ce qui ne s'est pas fait sans heurts. Comme l'explique le directeur de la SEMOVIM, « *sur les 220, seulement une dizaine sont restés très opposés et ont d'ailleurs fait un recours au tribunal administratif, mais ils ont été déboutés* ». Il observe ainsi qu'au début des années 2000 la municipalité a voulu faire sortir Martigues du loisir pour aller vers le tourisme. Il s'est agi, à partir de 2001/2002 de « rendre les campings aux campeurs », ce qui a eu un effet d'entraînement sur les campings privés. Il souligne que « *c'est un véritable tournant mais on ne passe pas du tout industriel au tout loisir en claquant des doigts* »<sup>43</sup>. Si le constat d'une évolution vers le bâti en dur de l'hôtellerie de plein air est partagé, le directeur de la SPLTE souligne néanmoins que la tendance actuelle se porte vers un retour à la toile de tente (pour des raisons principalement économiques). L'adjoint à la culture abonde en ce sens en précisant que « *durant les dix dernières années les choses ont reculé, le niveau de vie montait, on a changé, mais maintenant on revient à la toile de tente, c'est une valeur refuge. Il faut ne pas trop monter en gamme et essayer d'avoir une diversité de propositions* »<sup>44</sup>.

Par ailleurs, une difficulté concernant l'évolution des campings a trait au phénomène de transformation de l'hébergement touristique (prévu à cet effet) en logements permanents. A ce sujet, l'architecte en chef de la ville prend comme exemple le projet de Cap Bleu, en rappelant que la municipalité avait justement cherché à éviter ce type d'évolution. Elle précise néanmoins que « *vous avez des bungalows ou des gens y vivent à l'année, et là on savait que ça ferait ça. A partir du moment où on définit un habitat touristique il y a une partie qui va émigrer en habitat permanent* », contrairement aux pays nordiques qui disposent de mécanismes pour éviter ce phénomène<sup>45</sup>. Cet enjeu visant à maintenir l'hébergement touristique en évitant qu'il ne soit transformé en habitat permanent est également souligné par le directeur du service urbanisme. Il rappelle ainsi qu'« *on a su et pu aujourd'hui préserver de l'accueil, de l'hébergement touristique et saisonnier sur l'ensemble du site en essayant de ne pas favoriser le développement de l'habitat permanent de façon à garder cette vocation économique au territoire pour accueillir des populations de passage. Tant qu'on arrivera à maintenir cet équilibre là et qu'on ne résidentialisera pas trop les permanents, je pense qu'on gardera notre attractivité et la capacité à développer économiquement le territoire* »<sup>46</sup>.

Si l'hôtellerie de plein air est bien représentée à Martigues, certains, comme l'adjointe à l'urbanisme ou le conseiller municipal en charge de l'Étang de Berre, regrettent qu'il n'en soit

---

<sup>42</sup> Entretien avec le directeur de la SEMOVIM, le 17 juillet 2013.

<sup>43</sup> Entretien avec le directeur de la SEMOVIM, le 17 juillet 2013.

<sup>44</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>45</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 3 juin 2015.

<sup>46</sup> Entretien avec le directeur de la direction urbanisme, le 17 juillet 2015.

pas de même avec l'hôtellerie traditionnelle, justifiant ainsi le projet de thalassothérapie<sup>47</sup>. D'autres mettent en avant l'enjeu que constitue la diversification des modalités d'accueil et les perspectives offertes par l'accueil chez l'habitant. L'adjoint à la culture rappelle par exemple que « *l'accueil chez l'habitant c'est quelque chose qu'on avait travaillé avec Hôtel du Nord pendant MP2013. On a aussi, à travers le festival de Martigues, une histoire d'accueil chez les habitants de 500 personnes (danseurs, musiciens...) dont la plus grosse partie est hébergée chez les gens. Ça avait beaucoup intéressé car finalement très peu de villes font ça. Maintenant il y a le développement d'Airbnb mais ce n'est pas du tout la même chose ce n'est pas basé sur la convivialité et l'échange avec un accueil gratuit et dénué de résultats économiques* »<sup>48</sup>.

### ***La plage comme atout de la station balnéaire***

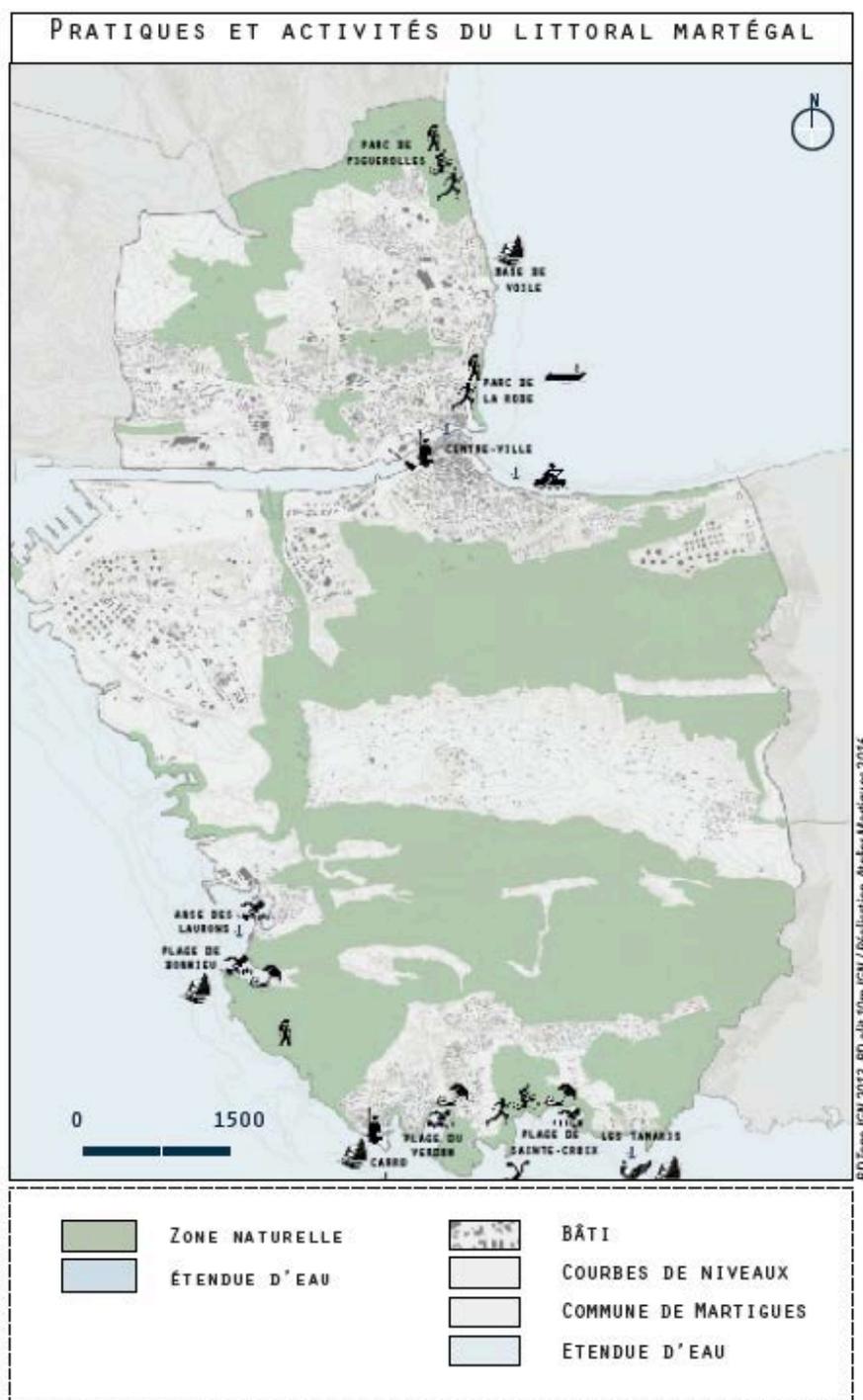
La commune de Martigues compte différents espaces de pratiques et d'activités sur le littoral de l'étang de Berre et le littoral méditerranéen.

---

<sup>47</sup> Entretien avec le directeur de la direction urbanisme, le 17 juillet 2015.

<sup>48</sup> Entretien du 30 mai 2016.

Figure 27. Principales activités sur le pourtour du littoral à Martigues



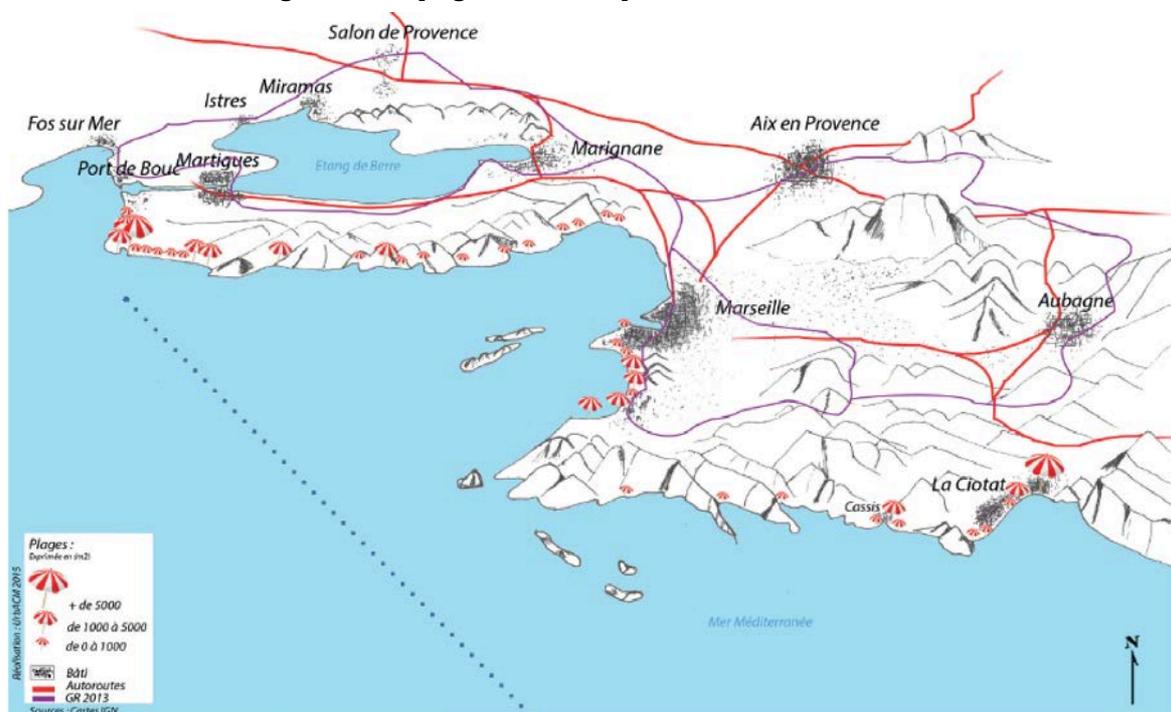
Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Avec une superficie d'environ 24 000 m<sup>2</sup>, la plage du Verdon est l'une des plus grandes plages de sable en superficie sur la côte métropolitaine (avec les plages de La Ciotat)<sup>49</sup>. Les élus locaux sont fiers de cette richesse naturelle présente sur ce territoire, comme le souligne l'adjoint au tourisme : « on a la chance d'avoir les seules plages naturelles, des vraies plages. Carry et Sausset

<sup>49</sup> D'après le recensement effectué par les étudiants de Master 1 de l'IUAR dans le cadre de leur travail d'atelier de diagnostic « Carro, un noyau villageois balnéaire d'une commune industrielle (Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015).

pour moi ce n'est pas des plages avec ces rochers. [...] Une petite anecdote, vous savez que la grande voie qui mène à la plage du Verdon s'appelle l'avenue des vauclusiens donc ça veut donc dire que les gens du Vaucluse c'était en direct ils venaient (comme l'avenue des anglais à Nice). Martigues était donc connu pour ses plages assez extraordinaires. Toulon a aménagé ses plages et ce ne sont plus des plages naturelles »<sup>50</sup>.

Figure 28. Les plages de la métropole Aix Marseille Provence



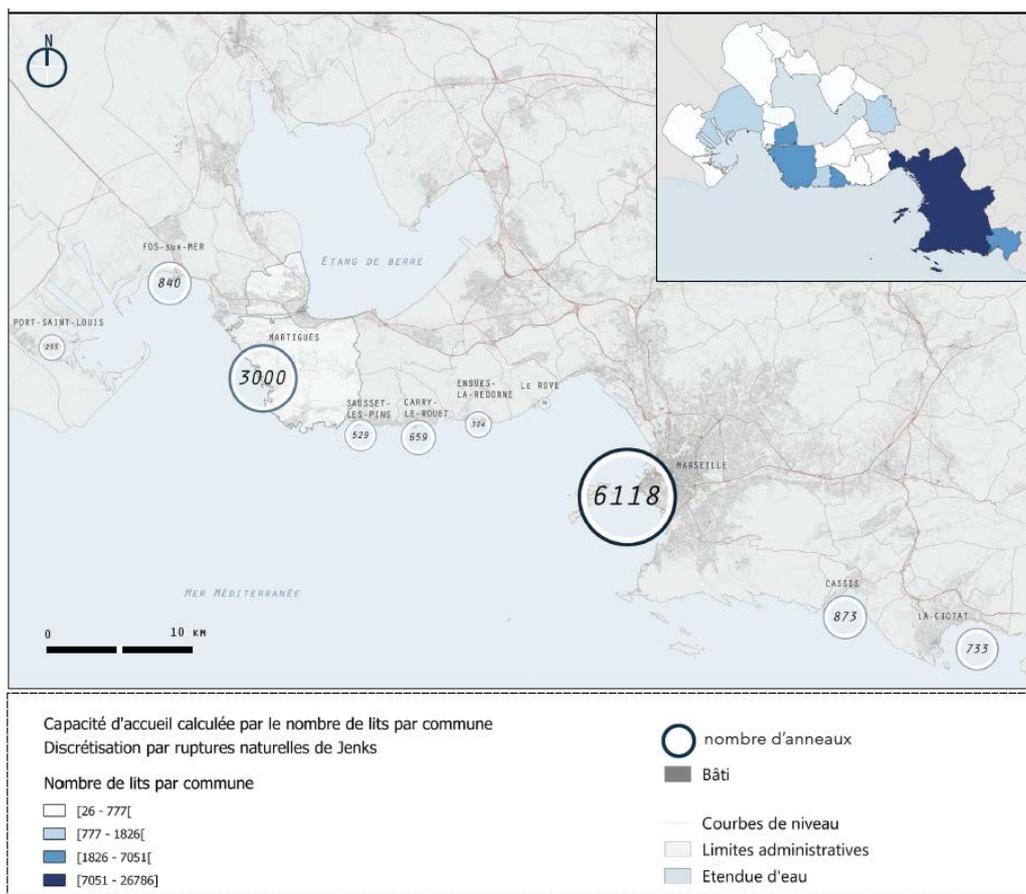
Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Les plages martécales attirent de nombreux visiteurs, comme en témoigne le comptage effectué par les agents du littoral durant la saison estivale de 2011 (de juin à Septembre). Les plages du Verdon et de Carro atteignent ainsi des pics de fréquentation maximale (au mois d'Août jours de beau temps) allant jusqu'à 3 200 personnes par jour.

Au-delà des plages, on peut souligner la place de Martigues en termes de port de plaisance, dans la mesure où la commune représente le deuxième port de plaisance de la métropole Aix Marseille Provence en termes de nombre d'anneaux (3000 anneaux disponibles à Martigues).

<sup>50</sup> Entretien du 11 mars 2016.

Figure 29. Martigues, 2<sup>ème</sup> port de plaisance de la métropole AMP en termes d'anneaux



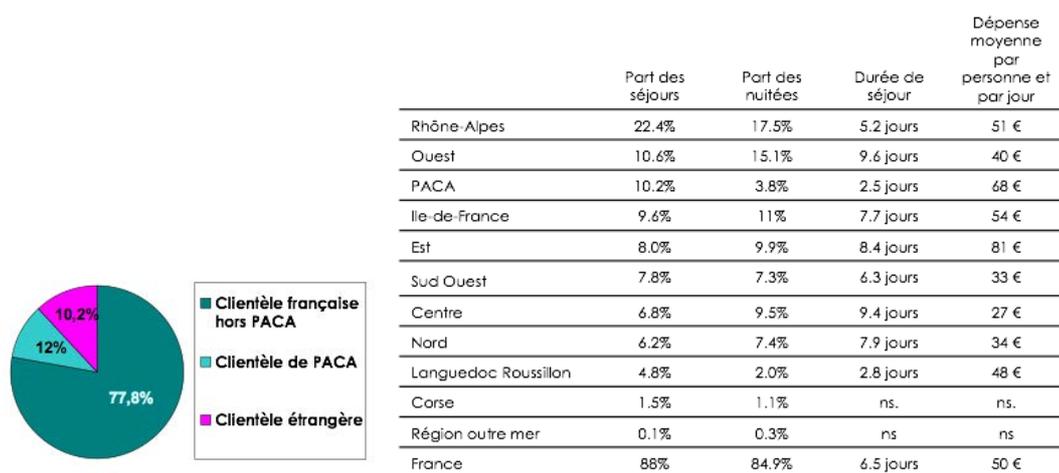
Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

### 1.2.2. Modalités de fréquentation touristique et stratégie de diversification

En termes de retombées financières, le magazine Reflets (2007, p.37), fait état de 1 700 000 nuitées en haute saison soit plus de 49 millions d'€ de consommation. Un travail réalisé par Bouches-du-Rhône tourisme en 2012 a permis de préciser et d'actualiser ces données. Il révèle ainsi que la ville de Martigues accueille chaque année près de 335 000 touristes qui génèrent près de 2,25 millions de nuitées. Les touristes séjournent en moyenne 6,7 jours et dépensent 52€ par personne et par jour. Ainsi la consommation touristique est estimée pour la ville à 117 millions d'euros.

Concernant le type de clientèle touristique, celle-ci est essentiellement une clientèle française (88% des séjours) originaire de Rhône-Alpes, d'Ouest, d'Île-de-France et de PACA. La clientèle étrangère est quant à elle principalement originaire d'Allemagne et de Suisse.

Figure 30. Répartition de la clientèle touristique de Martigues par origine



Source : Bouches-du-Rhône Tourisme, 2012, p.6-7

Au-delà de cette clientèle touristique qui séjourne dans la commune, il convient de noter que Martigues accueille également de façon majoritaire des excursionnistes issus de communes voisines qui viennent à la journée profiter du cadre naturel ou des animations proposées.

Parallèlement, force est de constater selon certains, la volonté de ce territoire de maintenir un équilibre entre les économies touristique et industrielle afin de limiter le risque de saisonnalité marquée que connaissent de nombreuses stations littorales. « *Il y a une position qui consiste à ne pas trop faire d'appel d'air pour que le territoire reste équilibré et qu'on n'ait pas en saison estivale une perte d'équilibre et d'identité ou tout simplement de cohabitation entre les permanents et les touristiques* »<sup>51</sup>. Ce constat est partagé par le responsable de la direction urbanisme<sup>52</sup> qui souligne l'intérêt de maintenir un équilibre afin de limiter les conflits d'usages et la pression sur le territoire : « *on n'a pas créé de submersion de notre littoral, c'est-à-dire qu'on n'envahit pas 80% de plus la masse de population qui est là pendant l'été donc il n'y a pas de rejet, il n'y a pas de pression très forte, les habitants sont soumis à une évolution de la fréquentation mais qui est plutôt souple et non brutale contrairement à certains endroits où on ne peut plus circuler* ». La commune a ainsi cherché à concilier les attentes des visiteurs et des habitants, comme le rappelle Nicole Girard<sup>53</sup> : « *le fait qu'il y ait eu longtemps une direction tourisme et animation ça montre bien qu'il y a eu une volonté pendant longtemps de tenir les deux bouts, c'est-à-dire la fréquentation touristique traditionnelle et la fréquentation on va dire locale [...] de ne pas opposer les deux* ». Cette vision est partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et avait d'ailleurs été mise en avant par l'adjoint au tourisme dans l'interview qu'il a donné au magazine de la ville (Reflets, 2007, p.35), dans laquelle il souligne que « *nous ne voulons pas un tourisme balnéaire présent trois à quatre mois par an et puis plus rien le reste de l'année. [...] Les retombées économiques sont très importantes pour tous nos établissements. Mais cela reste un complément de plus en plus important à nos revenus issus de l'industrie. Notre ambition est je le répète n'est pas de singer Cap d'Agde ou la Côte d'Azur mais de pratiquer un tourisme diversifié 365 jours par an* ». Dans un entretien réalisé avec lui il ajoute que « *pratiquement 40% des demandes qui arrivent à l'office de tourisme concernent les animations, donc ça c'est important. Et nous, les animations, nous avons décidé de les mettre en place du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, donc nous ne sommes pas simplement*

<sup>51</sup> Entretien avec la directrice de l'aménagement de la CAPM, le 5 juin 2015.

<sup>52</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

<sup>53</sup> Entretien du 27 mai 2013.

*une station estivale et ça aussi c'est une volonté municipale. On veut attirer du monde sur Martigues toute l'année* »<sup>54</sup>.

Martigues est en effet historiquement une commune d'accueil d'un tourisme de proximité principalement réalisé par des visites à la journée favorisées par son accessibilité ferroviaire via le « train de la Côte Bleue ». Les acteurs en charge des politiques urbaines et culturelles développées à Martigues inscrivent ainsi leurs discours en termes de revendication d'un développement urbain alternatif pensé prioritairement pour et avec les habitants. L'adjoind à la culture souligne par exemple que « *les gens travaillent moins donc ils ont plus de temps. Donc les premiers touristes il ne faut pas oublier que c'est les gens de la proximité, c'est les gens d'ici. Être touriste de sa ville c'est quelque chose qui se conjugue au quotidien et c'est pour ça que les politiques culturelles sont essentielles. [...] La politique touristique elle doit déjà prendre en compte cette sensibilité des personnes qui habitent et prendre en compte leur vision des choses [...]. On ne peut plus mener des politiques touristiques comme on les menait avant. Les gens ont changé, ils ont des attentes, ils ne sont pas seulement sur la collection de savoirs et d'informations, ils sont aussi, on le voit avec des formes de tourisme qui se développent, ils sont plus en lien avec la vie des gens* »<sup>55</sup>. Cette hybridation des politiques publiques, pour répondre prioritairement aux attentes des habitants et pour attirer indirectement des visiteurs, fait finalement écho à l'hybridation croissante des pratiques touristiques et des pratiques « ordinaires » analysées en termes de post-tourisme et d'hétérogénéité des nouveaux lieux mis en tourisme (Bourdeau, 2012). Comme le soulignent Maria Gravari-Barbas et Marie Delaplace (2016, p.2) en évoquant le phénomène du tourisme urbain « hors des sentiers battus » et en s'appuyant notamment sur les travaux d'Erik Cohen (2008), « *les catégories touristiques se brouillent, deviennent incertaines, sont produites et consommées dans des contextes qui relèvent de registres bien plus difficiles à cerner, à décrire et à quantifier que dans le passé. Elles sont en effet bien plus poreuses, moins circonscrites dans le temps et dans l'espace. Elles contribuent à renouveler ainsi la réflexion sur le tourisme en tant qu'objet d'étude et sur sa place au sein de la société contemporaine. [...] contrairement au tourisme moderne qui privilégiait les hauts lieux, le post-touriste met en cause la singularité des lieux visités et apprécie les lieux de la vie quotidienne.* ».

Cette volonté d'équilibre entre habitants permanents et visiteurs se traduit également dans l'activité de plaisance comme le révèle le fait que la moitié de 1060 places à flot est occupée par des Martégaux (Reflets, 2010, p.41). Elle est également affirmée dans les documents de planification stratégique. L'état initial de l'environnement (PLU, 2015, p.131), précise ainsi qu'en matière de fréquentation touristique « *la Commune vise en premier lieu la diversification de la clientèle touristique et l'étalement des périodes d'accueil aujourd'hui limitées à la haute saison estivale (juillet et août). En second lieu et en considérant l'émergence des tourisms d'affaire, culturel ou sportif qui tendent aujourd'hui à se développer, Martigues entend tirer parti de son potentiel élevé et diversifié dans ces nouvelles pratiques* ». Ce constat mérite toutefois d'être relativisé lorsqu'on le met en perspective avec les chiffres de la SPLTE (via une étude réalisée par Bouches du Rhône Tourisme) qui fait part d'une répartition saisonnière de la clientèle touristique plutôt équilibrée dans l'année<sup>56</sup>.

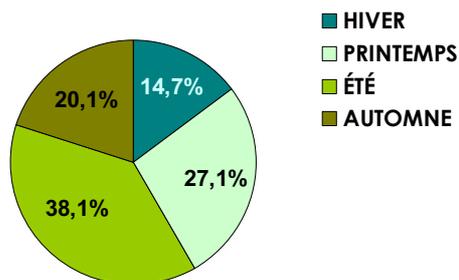
---

<sup>54</sup> Entretien du 27 mai 2013.

<sup>55</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>56</sup> Ce décalage pourrait s'expliquer par la définition de la clientèle touristique incluant ou non les excursionnistes.

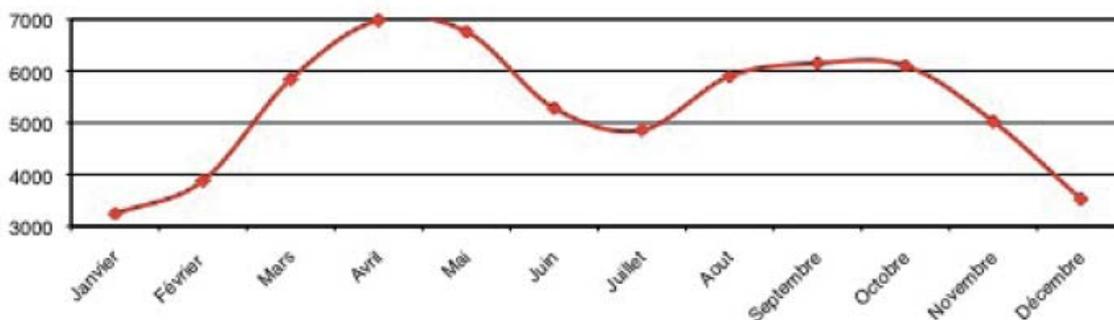
Figure 31. Répartition de la clientèle touristique à Martigues par saison



Source : Bouches-du-Rhône Tourisme, 2012, p.15

Les agents du littoral ont par exemple procédé à des comptages qui mettent en évidence l'attractivité du territoire pour les espaces de balades et de randonnées en bord de littoral (l'analyse porte ici sur le secteur de Bonniou - Les Arnettes) tout au long de l'année avec des pics de fréquentation au printemps et à l'automne.

Figure 32. Nombre moyen de personnes fréquentant le secteur de Bonniou - Les Arnettes par mois (moyenne mensuelle établie à partir des données de 2009 à 2013)



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015, d'après les données des agents du littoral

Reste un autre équilibre à trouver pour la station entre excursionnisme et tourisme durant la saison estivale. Comme le souligne l'adjoint au tourisme<sup>57</sup>, « *Martigues on a un petit défaut, nous recevons plus de visiteurs que de touristes. Ce n'est pas obligatoirement une bonne chose* ». Cet entretien fait écho à l'interview qu'il avait donné quelques années plus tôt lors de laquelle il répondait au sujet des atouts à consolider que « *ce sont moins les atouts que la forme que doit prendre notre accueil. Si le tourisme se caractérise par une personne qui passe au moins une nuit sur son lieu de visite, nous sommes bien loin du compte. Pour autant, nous considérons que nos visiteurs pour la Fête vénitienne, la semaine bouliste, la fête des pêcheurs, le carnaval qui se chiffrent par dizaines de milliers de visiteurs que nous considérons comme des touristes potentiels. Il suffit maintenant de leur trouver des solutions pour qu'ils restent chez nous au moins une nuitée. Nous avons désormais une infrastructure très cohérente pour à la fois leur proposer des activités diversifiées et des capacités d'accueil et de couchage performantes et en nombre* » (Reflets, 2007, p.35).

Cet équilibre est d'autant plus important à trouver que la surfréquentation du territoire peut conduire à des tensions entre habitants et visiteurs. L'adjoint à la culture reconnaît que « *quand on passe d'une population de 3000 à 20 000 ou 30 000 personnes tous les usages sont transformés, bouleversés, on met beaucoup plus de temps pour circuler, on s'organise, on accepte car on ne peut pas faire autrement. Comment, quelles sont les limites du tourisme ? C'est sûr qu'il y a des limites pour connaître des endroits qui sont dévastés par ce trop plein. Je crois que le seuil d'alerte c'est quand il n'y a plus d'espace pour la convivialité avec les gens. Quand ça devient un espace*

<sup>57</sup> Entretien du 27 mai 2013.

*marchand, économique au sens rentable. Déjà c'est insupportable du point de vue environnemental et c'est sûr que c'est très fragile, il suffit de quelques milliers de personnes pour qu'on ne s'en remette pas pendant longtemps* »<sup>58</sup>. Partant de ce constat, il fait émerger des propositions concernant les possibilités de gestion de la capacité de charge autour de la conception d'un projet de territoire partagé, incluant les visiteurs et pensant les espaces de fréquentation touristique comme des espaces publics constitutifs d'un bien commun. « *Comment les conduire dans un projet où ils se sentent des responsabilités et pas seulement des droits (droit de profiter...) ? Ce n'est pas simplement...euh... avec un espèce de règlement intérieur (règlement des plages...), c'est dans la proposition qu'on fait. Quelle proposition on leur fait ? Quel espace on leur donne ? Comment ils l'utilisent ? Comment on fait avec eux pour les accompagner dans cette démarche ? C'est plus exigeant, ce n'est pas dans quelque chose d'économique mais plutôt dans le partage mais je crois beaucoup à ça. En même temps que je le dis, on a beaucoup de mal à le faire. Mais par exemple, on a développé les bibliothèques de plage. Tout ça peut permettre de donner un autre contenu à ce qu'est la notion de tourisme : on n'est jamais chez soi, on n'est pas chez l'autre, on est dans un espace commun. C'est le problème qu'on a d'ailleurs dans la vie de tous les jours, c'est la notion d'espace public. c'est-à-dire qu'une plage c'est un espace public (une plage, le littoral, un rocher...), alors comment est-ce qu'on fait, comment on arrive à faire en sorte que ça se passe bien, de manière harmonieuse ? Ce n'est pas facile, mais on ne se pose pas forcément les bonnes questions, on se pose souvent la question en termes d'envahissement et de se dire comment réguler (des barrières pour empêcher les voitures de passer...), alors qu'il y aurait peut-être autre chose à faire. [...] il faut qu'on développe du sens. Ça n'a rien à voir avec les animations, les animations n'ont pas toujours vocation à être très éthiques. On a vraiment besoin de réfléchir. [...] On doit s'attacher au rapport, à la qualité de la relation entre les personnes et donner à ces espaces publics une belle qualité et aussi une belle habitabilité et une possibilité pour les gens non pas véritablement de se poser des questions, mais d'être actif, de n'être pas simplement dans une posture de consommateur (même si des fois c'est agréable). [...] C'est des petites choses qui cumulées donnent l'impression aux gens qu'ils sont quelque part, ils ne sont pas laissés libres à leur sauvagerie on va dire. Dire qu'on porte attention à eux, on les accueille, on leur propose des choses, c'est dans cette construction de la relation* »<sup>59</sup>.

### **1.2.3. Le cas du littoral méditerranéen martégal : une spécificité à envisager ?**

Les acteurs de l'aménagement soulignent, non sans une certaine fierté, la spécificité du développement urbain martégal qui s'est fait de façon progressive et structuré, contrairement à l'urbanisation des autres communes littorales de la côte Bleue.

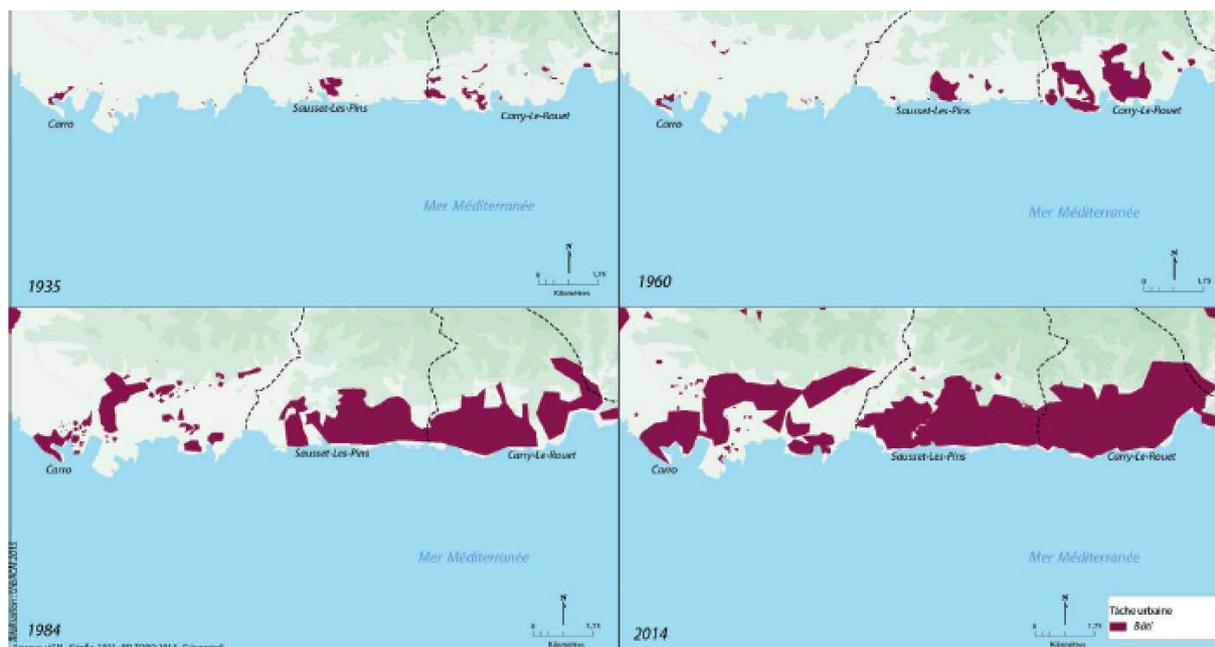
Ce constat est indéniable, comme en témoignent les cartes d'évolution de la tâche urbaine sur ce secteur. La commune de Martigues a su préserver des coupures d'urbanisation le long de la frange littorale, avant que cette disposition ne soit prise réglementairement avec la loi Littoral de 1986.

---

<sup>58</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>59</sup> Entretien du 30 mai 2016.

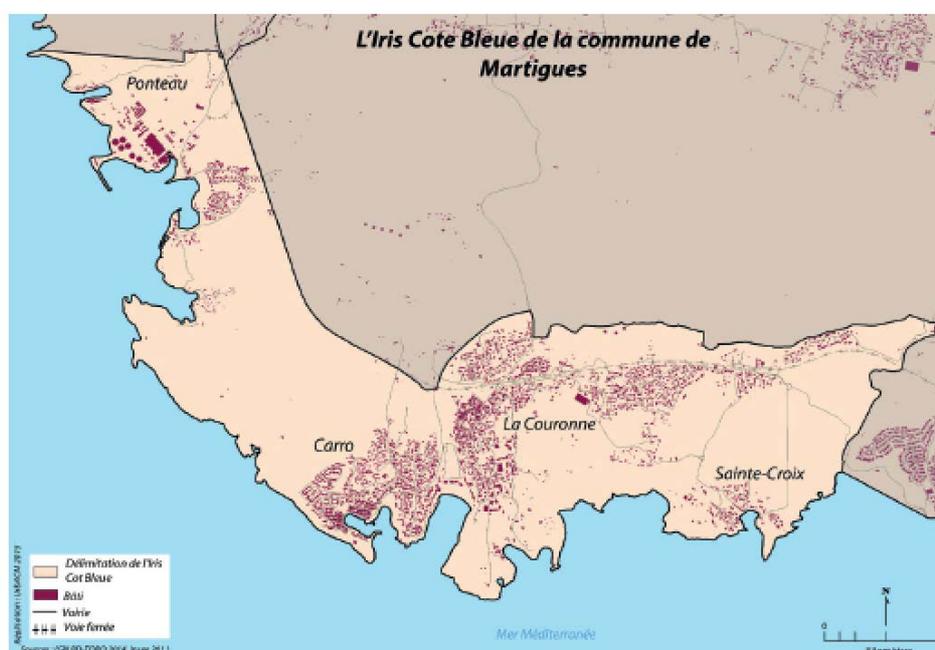
**Figure 33. L'évolution de la tâche urbaine sur les littoraux des communes de Martigues, Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet, entre 1935 et 2014**



*Conception : Atelier Master 1 - IUAR, 2015 (E. Hatt, dir.)*

Si la commune de Martigues a su préserver son littoral et éviter qu'il ne fasse l'objet d'un front continu d'urbanisation, on peut néanmoins constater que le littoral martégéal est soumis à un certain nombre de constats, si ce n'est de difficultés, semblables à ceux que connaissent les communes voisines de la Côte Bleue. Ces constats s'appuient notamment sur les données Insee et l'analyse à l'échelle de l'Iris de la Côte Bleue.

**Figure 34. Une analyse à l'échelle de l'Iris de la Côte Bleue**



*Conception : Atelier Master 1 - IUAR, 2015 (E. Hatt, dir.)*

Le secteur littoral concentre en effet la majorité des lits touristiques de la commune ce qui le conduit à présenter un taux de fonction touristique élevé, de l'ordre de 300%.

**Figure 35. Taux de fonction touristique des communes de la Côte Bleue, de Marseille et d'Aix-en-Provence**

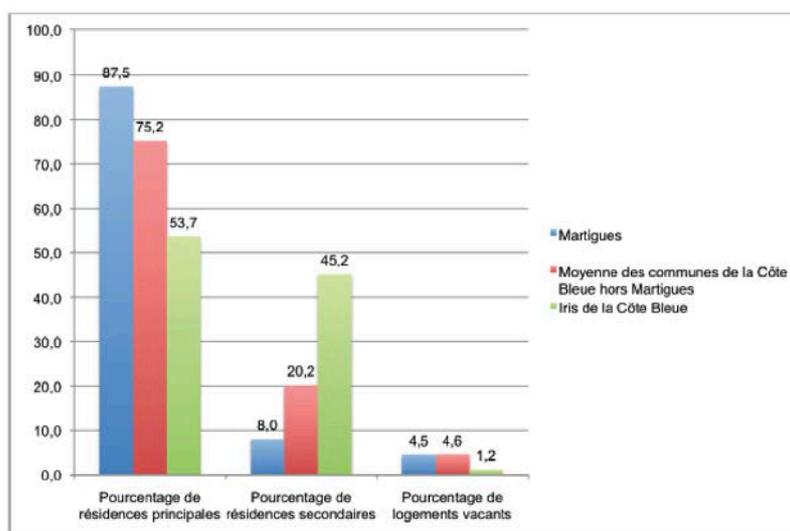
|                                     | Marseille | Aix-en-Provence | Martigues | Carro-La Couronne      | Sausset-les-Pins | Carry-le-Rouet | Ensuès-la-Redonne | Le Rove |
|-------------------------------------|-----------|-----------------|-----------|------------------------|------------------|----------------|-------------------|---------|
| Population (INSEE 2011)             | 850 636   | 140 694         | 47 614    | 4180 (IRIS Côte Bleue) | 7 840            | 6 469          | 5 400             | 4 456   |
| Nombre de lits touristiques (INSEE) | 44902     | 23382           | 14895     | 12531                  | 5974             | 7709           | 1790              | 1101    |
| Taux de fonction touristique (en %) | 5,3%      | 16,6%           | 31,3%     | 300%                   | 76,2%            | 119%           | 33 %              | 24,7%   |

Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Si la commune de Martigues se distingue des autres communes de la Côte Bleue en comptant moins de résidences secondaires (celles-ci représentent 8% des hébergements de la commune contre 20% pour l'ensemble des communes de la Côte Bleue), il n'en va pas de même pour le littoral méditerranéen martégal qui comprend 45% de résidences secondaires. On rejoint ici l'analyse proposée dans Reflets (2007, p.37) qui indiquait que le secteur La Couronne/Carro comprend 4 170 personnes en résidence secondaire (avec un taux d'occupation entre 90 et 100% de mi-juillet à mi-août).

La stratégie communale affichée dans le PADD consiste dans ce cadre à fédérer les initiatives économiques afin de limiter la multiplication des résidences secondaires au profit d'équipements d'hébergement collectif. Il est ainsi précisé que « *cette stratégie de développement d'une véritable économie touristique, favorisant très largement l'installation d'équipements d'hébergement collectif au détriment d'une multiplication de résidences secondaires qui n'apportent rien à l'économie locale, ne peut toutefois aboutir sans initier de véritables partenariats avec des groupes disposant d'une réelle notoriété dans le domaine de l'hébergement de loisir* » (PADD, PLU, 2010, p.4).

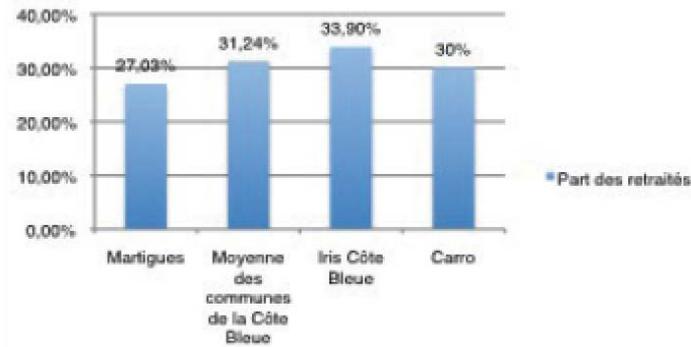
**Figure 36. Part des résidences secondaires sur le littoral méditerranéen de Martigues, en comparaison avec la commune de Martigues et la moyenne des communes de la Côte Bleue**



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

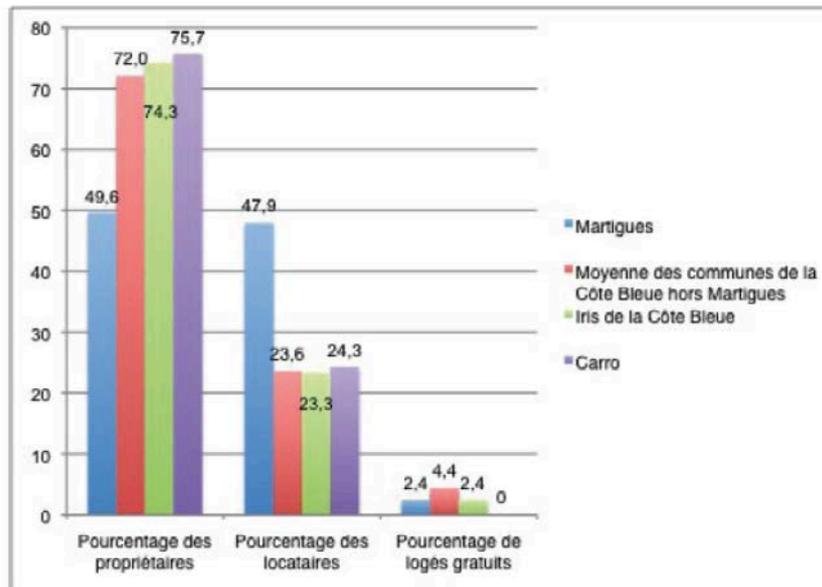
Le nombre de retraités est également relativement plus élevé sur le littoral méditerranéen de Martigues (près de 34% des habitants contre 27% pour la commune dans sa globalité), tout comme le nombre de propriétaires de leur résidence (le littoral martégal se rapproche sur ce point des autres communes de la côte Bleue).

**Figure 37. Part des retraités sur le littoral méditerranéen de Martigues**



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

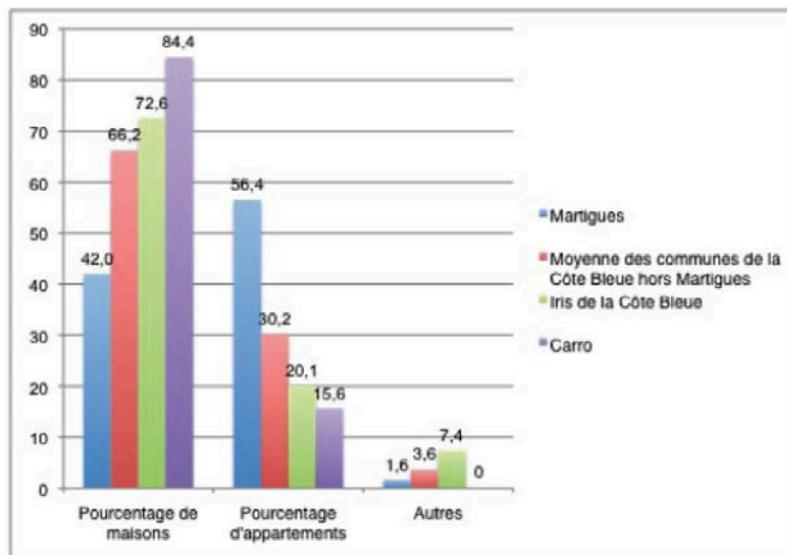
**Figure 38. Part des propriétaires sur le littoral méditerranéen de Martigues**



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

On peut par ailleurs noter que sur le littoral méditerranéen de Martigues la part des logements en maison individuelle est bien plus élevée que sur le reste de la commune (72% contre 42%).

**Figure 39. Part des maisons et appartements sur le littoral méditerranéen et dans l'ensemble de la commune de Martigues**



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Cette partie a permis de faire le point sur les données principales relatives aux capacités d'hébergement et aux modalités de fréquentation des clientèles touristiques à Martigues, tout en mettant en évidence la spécificité du développement urbain sur le littoral méditerranéen de la commune. La partie suivante aborde quant à elle la question de la préservation des espaces naturels qui a été importante à Martigues et qui constitue aujourd'hui un support de son attractivité touristique.

### **1.3. La préservation des espaces naturels comme support d'attractivité touristique**

Au-delà du patrimoine urbain, le patrimoine naturel est une ressource mobilisée par la collectivité. La commune de Martigues fait en effet exception sur la côte Bleue (comparativement à Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet par exemple) de par la mise en place d'une réelle protection des espaces naturels du territoire.

Parallèlement au développement industriel qui s'intensifie après les années 1960, une politique volontariste d'acquisition foncière a permis de limiter l'urbanisation du linéaire côtier au profit d'une urbanisation dans des secteurs limités et en profondeur. Le développement touristique s'est ainsi réalisé autour de trois sites urbains, des coupures naturelles étant préservées entre chacun d'eux. Paradoxe s'il en est, c'est le développement industriel qui a favorisé en parallèle la protection de la nature et le développement des pratiques de loisirs de proximité puis de tourisme. La présence de ces espaces naturels préservés est identifiée désormais par la collectivité comme un support à l'attractivité touristique du territoire. Le Plan d'aménagement et de développement durable précise ainsi que « *le diagnostic [...] a montré la nécessité pour maintenir et développer localement l'emploi, de dynamiser et de diversifier une économie essentiellement dépendante des grandes installations industrialo-portuaires décidées il y a plus d'un demi-siècle et aujourd'hui orientées vers la pétrochimie [...] Martigues [...] est aujourd'hui légitimement fondée à s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation* » (PADD-PLU, 2015, p.1).

### 1.3.1. De la contrainte environnementale à l'atout territorial : un secteur préservé de la Côte Bleue

La plupart des acteurs rencontrés mettent en perspective le littoral martégal avec celui des autres communes de la Côte Bleue afin de montrer la spécificité de ce territoire qui a su préserver son littoral méditerranéen.

Figure 40. Un littoral préservé comme spécificité territoriale selon les gestionnaires

| Commentaires relatifs à la comparaison entre le littoral méditerranéen de Martigues et des communes alentour  | Auteur du commentaire   |
|---|---|
| « Depuis les années 1960 où il y a eu...euh... toutes les grandes extensions urbaines du littoral, notamment de la côte Bleue, Martigues a fait un peu exception en n'urbanisant pas ce littoral et en le protégeant ; ce qui d'ailleurs s'est révélé à double tranchant parce que maintenant on l'empêche de faire, à cause de nouvelles règles, c'est le renversement des choses. Quand on voit ce qui s'est passé à Sausset et à Carry qui étaient théoriquement des stations balnéaires et qui sont devenues des zones de résidences principales, euh...le littoral martégal (depuis Sausset jusqu'à la zone industrielle) il est resté préservé, relativement. » | Ancienne élue et habitant de Martigues                                    |
| « En bord de mer c'est énorme. Sausset ils ont construit jusqu'en haut, jusqu'ou ils pouvaient (un des maires de Sausset a été un bâtisseur de folie) et à côté M. Lombard il a gardé intact ; on voit la limitation entre les communes, il n'y a pas besoin d'un GPS, c'est impressionnant, on voit vraiment la séparation entre les deux. »   | Conseil Régional PACA - Chargée de mission au service Mer et Littoral     |
| « Le premier atout c'est le site géographique particulier. Aussi de manière prosaïque c'est le front de mer qui a été préservé. On voit par exemple très bien la frontière entre Martigues et Sausset, elle est vraiment visible quand on regarde par exemple les vues du ciel. A Sausset il y a beaucoup de lotissements alors qu'à Martigues ce qui s'est fait s'est fait très progressivement, il y a encore des massifs boisés, des espaces préservés. Au final il n'y a pas forcément les aménagements nécessaires pour l'accueil touristique (comme des espaces publics plus qualifiés) mais en même temps c'est authentique et c'est ça qui plaît aussi. »     | CAPM (communauté d'agglo Pays de Martigues) - directrice de l'aménagement |

Conception : E. Hatt, 2016

Cette préservation des espaces naturels fait aujourd'hui la singularité de Martigues et constitue une plus-value essentielle, une véritable ressource territoriale que la commune peut valoriser. Comme le souligne l'architecte en chef de la ville : « Notre force c'est ce qu'on n'a pas fait. On a su préserver des territoires même si on ne l'a pas développé en termes de destination touristique de nature »<sup>60</sup>.

Si la commune de Martigues n'a pas (et ne vise pas) la réputation d'autres territoires littoraux de la région, les acteurs s'accordent pour considérer la protection (ou plutôt la « préservation » selon le directeur du service urbanisme qui préfère ce terme) de ses espaces naturels comme une réelle chance qui a permis de répondre aux attentes des visiteurs à la recherche de ce type d'espaces préservés. « Il y a eu une approche de ce littoral d'abord par des gens qui recherchaient une fréquentation nature on va dire du littoral. C'est-à-dire, justement, sans aménagement, que ce soit pour la baignade, pour la voile, après le surf »<sup>61</sup>. La protection des espaces naturels constitue ainsi aujourd'hui une véritable ressource territoriale pour le développement d'un tourisme vert.

<sup>60</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>61</sup> Entretien avec Nicole Girard, le 27 mai 2013.

« C'est une ville qui a une drôle d'image, entre l'étang de Berre et le golfe de Fos, donc ce n'est pas forcément top par rapport à d'autres territoires de la Région qui sont bien plus magnifiques, mais il y a quand même du potentiel. Avec la réserve sur le cap Couronne, il y a aussi une volonté de la mairie de préserver l'environnement et de faire du développement durable »<sup>62</sup>.

Cette préservation peut constituer un véritable atout pour l'attractivité de ce territoire alors que la demande de nature et d'authenticité apparaît comme un enjeu d'attractivité touristique. La réalisation du parc de Figuerolles constitue à cet égard un exemple d'une politique de valorisation des espaces naturels pour les loisirs de proximité et le tourisme. « On a créé quelque chose qui reçoit plusieurs milliers de personnes par mois, c'est le parc de Figuerolles. On a bloqué 15ha de terrain. [...] Le fait d'avoir gardé ces espaces naturels ça s'est très très apprécié et en plus on a la chance d'avoir dans ces espaces naturels des sites archéologiques au niveau de St Mitre et St Blaise ; donc on peut faire de l'archéologie dans des espaces naturels ce qui est quand même assez rare »<sup>63</sup>.

La valorisation des espaces naturels commence à être pensée à l'échelle de la communauté d'agglomération. Ainsi, « au-delà de la protection de ces espaces on est sur de la valorisation des atouts paysagers sur la Nerthe, Castillon, Figuerolles, sur Saint Mitre. Vous voyez cette corde naturelle en bord d'étang [...] la partie environnement c'est un atout fort pour notre territoire »<sup>64</sup>.

### **1.3.2. La protection par la maîtrise foncière : le laboratoire urbain martégal**

En termes d'aménagement, la commune de Martigues peut être considérée comme un « laboratoire urbain », comme l'indique le directeur de la direction urbanisme. Les élus, et notamment l'ancien maire, ont souhaité mettre en œuvre une véritable politique d'acquisition foncière ambitieuse pour maîtriser le devenir du territoire.

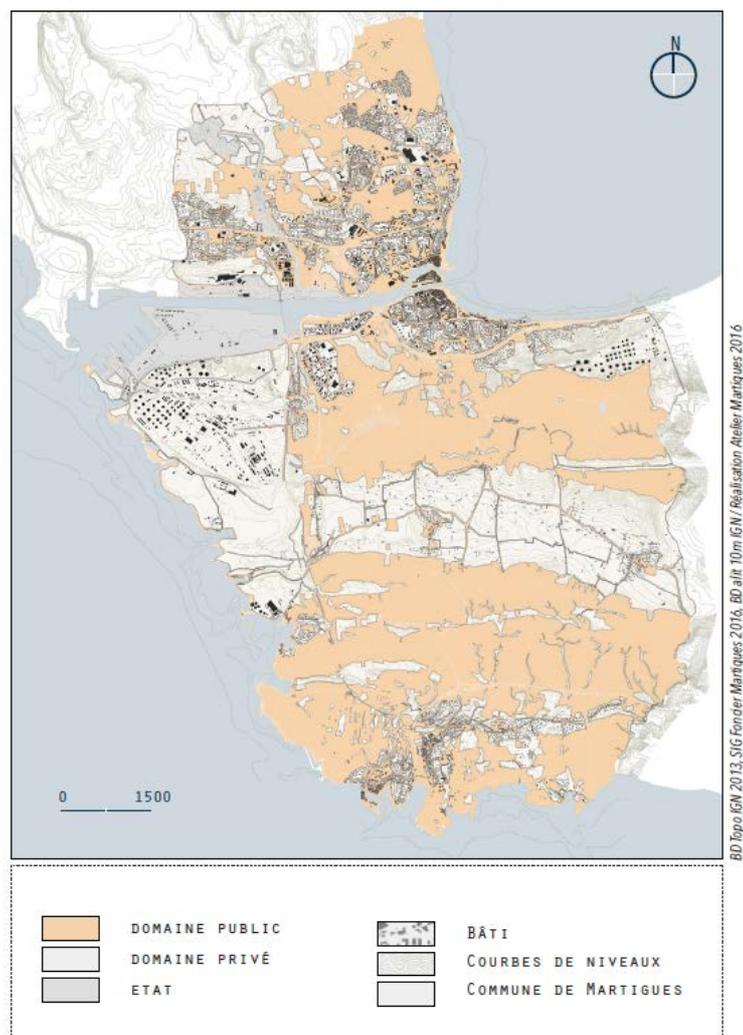
---

<sup>62</sup> Entretien avec la chargée de mission au service Mer et Littoral de la Région PACA, le 16 mai 2014.

<sup>63</sup> Entretien avec le 6<sup>e</sup> adjoint, Tourisme - Manifestations - Agriculture - Pêche - Chasse et commémoration, le 27 mai 2013.

<sup>64</sup> Entretien avec la directrice de l'aménagement de la CAPM, le 3 juin 2015.

Figure 41. Une part importante de domanialités publiques sur le territoire en 2016

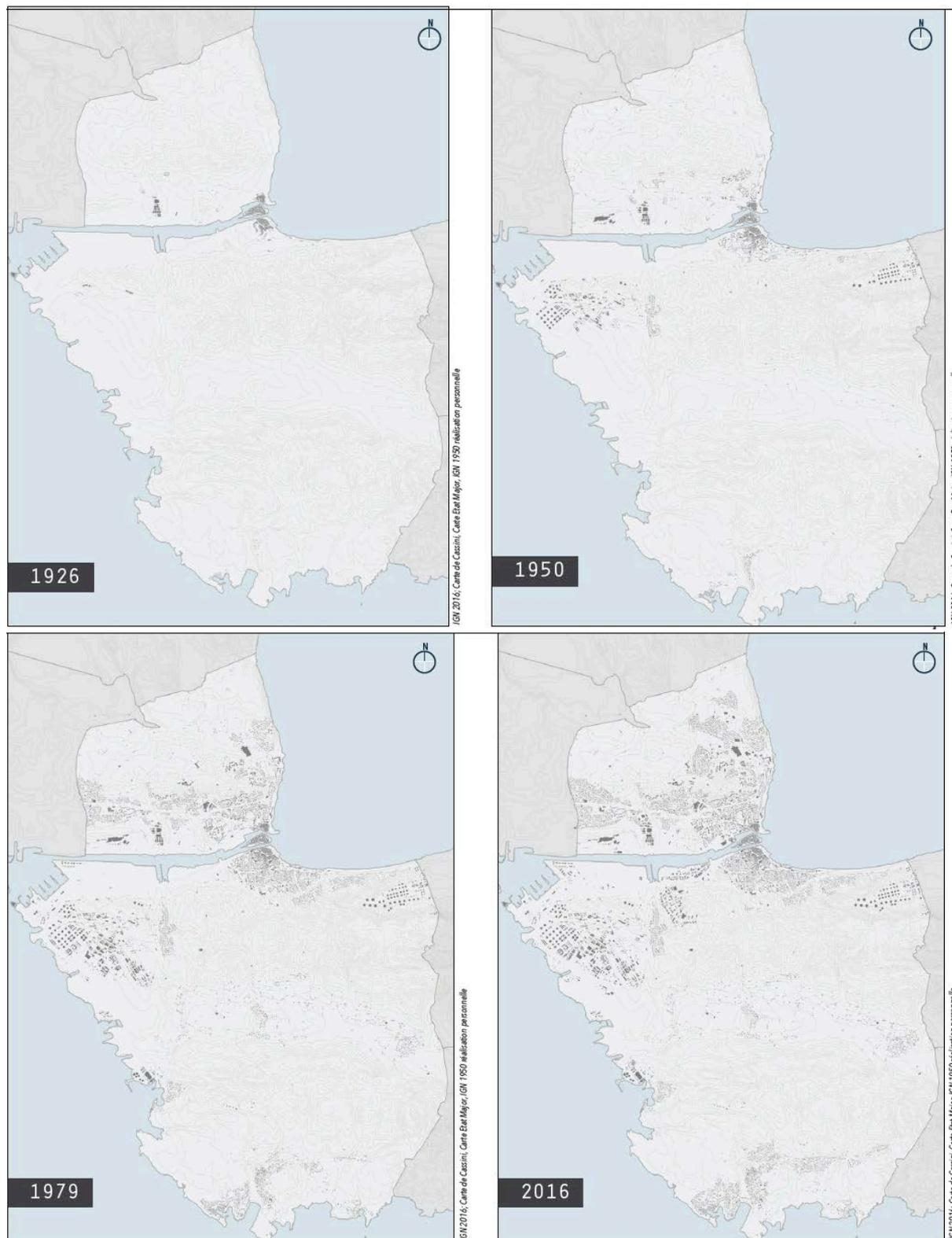


Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

La présence des industries et la taxe professionnelle associée a donné à la commune les moyens de ses ambitions. Ainsi, l'architecte en chef de la ville rappelle qu'« entre chaque site de développement touristique on a préservé les espaces naturels (comme la Paumaderie). Mais à l'époque ce n'était pas une politique touristique, il s'agissait d'une démarche intuitive des élus, il y a 20 ans. [...] Le projet de ne rien faire c'est un projet. On a choisi de ne pas bâtir »<sup>65</sup>.

<sup>65</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

**Figure 42. Évolution de la tâche urbaine à Martigues entre 1926 et 2016 : une urbanisation initiée sur le pourtour littoral et des espaces tampons préservés**



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Cette tendance interventionniste visant la maîtrise du développement a conduit la commune à se doter des outils disponibles pour assurer la gestion de son territoire. Dès les années 1960-1970, cette volonté s'est traduite dans les documents d'urbanisme : « ils ont développé une politique foncière volontariste avec l'achat de terrain et le développement dans le POS de zones NAF, dans

*lesquelles on ne pouvait rien faire si on possédait moins de 10ha, c'est-à-dire que seule la commune quasiment pouvait intervenir* »<sup>66</sup>. La directrice de l'aménagement à la CAPM confirme ce constat et considère que « *le territoire a été préservé* », considérant que « *le foncier acquis par la ville de Martigues, qui est substantiel, est pour moi la première mesure de protection. Ça c'est une politique menée depuis très longtemps [...] le littoral est préservé avec un développement lent, sans à-coup, même si sur la couronne et Carro il y a 5000 habitants, c'est un petit village, ça s'est fait de manière presque très douce... donc on est sur une gestion du foncier sur la maîtrise du foncier et sur la volonté de ne pas bétonner et de ne pas devenir un... de ne pas jouer la carte du tout touristique mais de développer une notion d'équilibre* »<sup>67</sup>.

Si cette politique de gestion communale a permis de préserver les espaces naturels, certains, comme une chargée de mission au Conseil régional PACA, considèrent néanmoins que cette protection/valorisation des espaces naturels aurait pu être renforcée en étant déléguée au Conservatoire du Littoral dont c'est la fonction principale afin d'assurer la pérennité de cette orientation politique. « *Il y a une volonté de la municipalité de geler à une époque tous ces terrains qui auraient dû être donnés au Conservatoire du Littoral, enfin je pense qu'ils auraient dû faire ça. [...] ça ne s'est pas fait, ils n'ont jamais voulu les céder au Conservatoire du Littoral de peur d'être bloqués si un jour ils en avaient besoin* »<sup>68</sup>. Cette limite ayant été soulignée, elle considère néanmoins que « *c'est un bon exemple à Martigues de développement durable : on fait de l'industrie (et peut-être que l'industrie pourrait évoluer vers quelque chose d'un peu plus light) et la préservation des milieux, tout en laissant la place aux usagers et riverains de la commune [...] cette notion de développement durable c'est bien ça, c'est arriver à avoir des activités économiques qui ramènent de l'argent pour arriver à faire d'autres choses qui n'en ramènent pas du tout, ou pas directement, ou qui demandent d'investir dans certaines choses. Le juste équilibre et le juste milieu c'est ce que toutes les communes devraient rechercher et ne pas faire du résidentiel partout, car ce n'est peut-être pas viable à terme* ».

Cette forme d'innovation dans la maîtrise et la gestion urbaine a également été valorisée quelques décennies plus tard dans le cadre de la mise en œuvre du PLU. Comme le rappelle le directeur de l'urbanisme, « *c'est un développement touristique maîtrisé, il y a eu dans les années 70-80 une volonté de maîtriser l'urbanisation [...]. Avant que la loi SRU ne sorte, on a servi de cas d'école puisque on a fait partie des 4 ou 5 villes qui ont été prises en compte pour la maîtrise de cet équilibre entre le développement, la proximité de l'emploi et la partie valorisation environnementale. C'était le volet environnemental qui avait été le plus intéressant, c'est-à-dire : « comment une ville en plein développement, une ville un peu nouvelle peut malgré tout préserver cet espace-là » [...] L'Etat a fait un modèle pour l'évaluation de l'environnement et l'Etat s'était intéressé à notre PLU sur cet axe-là. On avait notamment réalisé des matrices avec des + et des - et on avait mis des variantes sur le paysage [...] L'Etat s'en était servi et l'avait mis en ligne, ce qui nous a valu des appels de toute la France. C'est un jeune thésard qui l'avait proposé et comme on est un peu un labo expérimental on était partant* »<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville, le 13 décembre 2013.

<sup>67</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>68</sup> Entretien du 16 mai 2014.

<sup>69</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

Figure 43. Fiche référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (MEDDTL)



**PLU de Martigues (Bouches-du-Rhône)**

Martigues est une très vaste commune littorale et industrielle du pourtour de l'étang de Berre, comptant environ 47 000 habitants, ville centre d'une agglomération de 67 000 habitants. De forts enjeux industriels (industrie pétrochimique) et urbains se confrontent à une grande richesse naturelle. La commune est soumise à la loi littorale, avec la présence de sites Natura 2000 (terrestre et marin) limitrophes à la commune. PLU approuvé en décembre 2010. L'évaluation environnementale a été réalisée en 2009, dans le cadre d'un nouvel arrêté du projet élaboré en 2006.

Les études approfondies, notamment en matière d'environnement, réalisées pour le passage du POS au PLU ont conduit à réduire très fortement les zones d'urbanisation futures de la commune, qui sont passées de 2050 hectares (28% du territoire) à 430, au profit des zones naturelles et dans une moindre mesure agricoles.

Par ailleurs, un état initial approfondi des milieux naturels du territoire avait été conduit dans le cadre des études préalables, croisant une approche « milieux » et une approche « espèces remarquables ». S'appuyant sur ces travaux l'évaluation a analysé les incidences potentielles pour tous les secteurs actuellement en zone naturelle et pour lesquels le PLU propose un zonage AU. Cela a conduit à formuler des préconisations pour la conduite des projets futurs (voir exemple page suivante).

Source : service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, 2011

Les acteurs locaux rappellent ici la nécessité d'une volonté politique affirmée pour assurer et assumer l'orientation du développement touristique souhaitée. Le directeur de la direction urbanisme souligne par exemple que « *il faut être intéressé par un développement économique et touristique mais il faut être désintéressé financièrement car quand vous vendez 4 ha à la thalasso et que vous vendez 4 ha pour faire des maisons, le multiplicateur il est au moins de 10... donc ça veut dire qu'il faut une volonté politique forte de dire : on fait du développement touristique et pas de la résidence secondaire de vacances, pour que l'activité fasse vivre tous les services, les gens qui habitent là* »<sup>70</sup>. L'adjoint à la culture considère ainsi qu'« *on a su préserver depuis des temps immémoriaux et nous on est responsable depuis 50 ans par des politiques foncières très préservatrices du foncier et notamment du foncier naturel, du classement, et du foncier littoral. On le voit en se baladant, le foncier a été préservé par nous mais aussi par ceux qui nous ont précédé* »<sup>71</sup>.

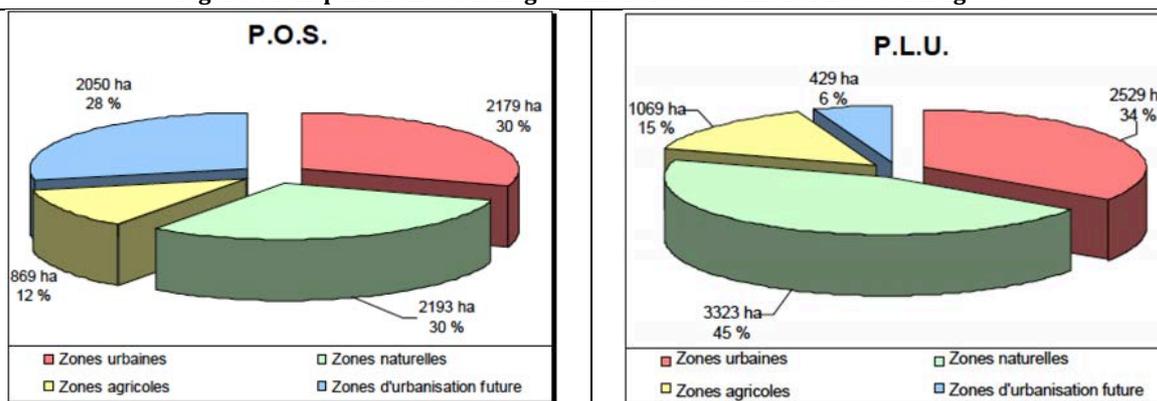
Le passage au PLU a confirmé la volonté locale de préservation des espaces naturels en classant en zones naturelles de nombreux hectares initialement envisagés en zone d'urbanisation future (AU) par l'Etat dans le cadre de l'ancien POS. Le directeur de la direction urbanisme évoque le fait que « *notre bataille fut de rester une ville de 40-50 000 habitants et non de 100 000 hab., comme le SDAU l'avait prévu* »<sup>72</sup>. Lors de l'élaboration du PLU, 1 000 ha de zone AU ont ainsi été déclassés en zone N (et seulement 60 ha de zone N déclassés en zone AU ou U). Le PLU a ainsi entériné cette volonté politique en classant au total 3 323ha en zone naturelle, soit 45% du territoire (contre 30% dans le POS, soit 2 179ha) et 1 069ha en zone agricole, soit 15% du territoire (contre 12% auparavant, soit 869ha).

<sup>70</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

<sup>71</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>72</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

Figure 44. Répartition des zonages dans le POS et dans le PLU de Martigues



Source : PLU, 2015

On retrouve également dans cet exemple (comme pour la non cession de leurs terrains au Conservatoire du littoral) la volonté affirmée du territoire d'assumer une politique autonome, indépendante des velléités de l'Etat. L'adjoint au tourisme souligne l'enjeu que représentait cette maîtrise et cette indépendance locale : « *Martigues on a cette chance aussi, on a très peu délégué, et c'est pour ça qu'on a une inquiétude au niveau de la métropole, on n'a rien délégué donc on est absolument maître de notre développement. Et ce choix, vous l'avez vu si vous connaissez Carry et Sausset, nous sommes en opposition car ils ont tout bétonné alors que nous avons préservé presque la moitié de notre territoire en espaces naturels. Et ça, c'est ça qui est déjà très apprécié par nos visiteurs* »<sup>73</sup>.

Au-delà de la protection des espaces naturels, cette gestion environnementale du territoire est également favorisée par une gestion en amont via l'aménagement des infrastructures primaires comme la station d'épuration dont le bon fonctionnement permet d'éviter les rejets en mer. La directrice de l'aménagement de la CAPM souligne ainsi que Martigues a « *toujours été en avance* » dans ce domaine et dispose d'une station d'épuration dimensionnée pour 100 000 habitants (alors qu'elle est actuellement utilisée pour 70 000 habitants)<sup>74</sup>. Cette surcapacité actuelle peut d'ailleurs permettre aujourd'hui d'envisager l'accueil de visiteurs supplémentaires sur le territoire, même si cela n'avait pas été initialement pensé à cet effet.

En termes d'aménagement, on peut observer le passage d'un raisonnement fonctionnaliste, centré sur un zonage des fonctions, au développement d'une mixité fonctionnelle, depuis les années 2000, entérinée dans le PLU. Comme le rappelle le directeur de l'urbanisme, « *... la ligne qui a conduit à l'aménagement de ce territoire ça a été de favoriser le développement industriel dans un premier point. Et on favorisera le développement industriel si on préserve l'environnement, donc pas d'extensions illimitées et pas de constructions anarchiques mais des entités qui ont été valorisées. Il y a eu un regard, avec l'industrie dans son secteur d'activité, il y a l'habitat qui est dans son secteur et il y a le tourisme qui s'est implanté au Sud. Après on a mixé, il y a du tourisme sur l'étang, au centre-ville. Pour les ports et on a fait exprès de valoriser la totalité du territoire alors qu'on aurait pu faire un immense port de plaisance sur Carro-Courronne, mais les élus n'en ont pas voulu. Le PLU lui il a constaté ses formes et ses usages différents* »<sup>75</sup>.

Le PLU est ainsi considéré par les acteurs locaux comme une véritable potentialité d'aménagement stratégique du territoire. Si l'adjoint à la culture concède que des erreurs ont pu être commises (dans le sens de l'étalement urbain), il attribue l'exemplarité de l'aménagement de Martigues à deux dimensions : la volonté politique (et la permanence des élus) et la spécificité

<sup>73</sup> Entretien du 27 mai 2013.

<sup>74</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>75</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

géographique de ce territoire morcelé. Il considère par exemple qu'ils ont su et pu se saisir de cet outil grâce à leur « *longévité majoritaire dans la ville* » qui leur a permis de l'envisager comme « *un outil partagé de développement de la ville* »<sup>76</sup>. Il considère en ce sens, qu'ils ont eu « *une exigence très forte* » dans la mise en œuvre de cet outil, qui leur a par exemple permis de conserver une fonction agricole et qui les a parfois même conduits à aller au-delà des exigences réglementaires comme en témoigne leur investissement sur la prévention archéologique. De même, selon lui, la géographie de ce territoire les « *pousse à être inventif, ce territoire morcelé, il faut penser sans cesse à rattacher, on ne peut pas penser un endroit sans penser sa relation à l'autre* ».

A Martigues, le choix s'est ainsi porté sur la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière active qui a permis de protéger les espaces naturels. Si les élus locaux mettent en avant l'importance du social et du culturel sur le territoire, ils n'ont néanmoins pas développé d'outils contractuels tels que les agendas 21 locaux pour valoriser leur positionnement. L'adjoint à la culture, qui a été un temps très partisan de la mise en œuvre d'un tel dispositif, considère finalement que « *on peut faire de l'agenda 21 sans que ce soit estampillé agenda 21 [...] on n'a pas d'agenda 21 mais la première chose qu'on a fait c'est de préserver le foncier* » ce qui a permis de limiter la spéculation foncière sur le territoire. Il concède cependant que la mise en œuvre d'un agenda 21 permettrait sans doute de coordonner les actions existantes et de mieux les valoriser. « *C'est comme Ville d'art et d'histoire, j'ai voulu qu'on accède à cette labellisation pour une seule chose : permettre de valoriser ce qui a été fait, mais on était déjà là-dedans. Ce n'était pas pour faire plus, peut-être un peu plus en cohérence, mais les choses étaient déjà faites* »<sup>77</sup>.

### **1.3.3. Protection contractuelle et réglementaire : affirmation et concrétisation d'une stratégie locale**

Le territoire de Martigues apparaît ainsi comme novateur dans le champ de la protection du littoral qu'il a su mettre en œuvre avant même la directive nationale d'aménagement du littoral et la loi Littoral qui s'en est suivie. Un rapport produit par le BPU en février 1996<sup>78</sup> souligne ainsi que « *lors de la directive d'aménagement du littoral approuvée par décret n°79-716 du 25 août 1979 prescrivant entre autres la nécessité d'une bande de protection minimale de 100m, le long du rivage, il n'a pas été nécessaire qu'une révision du POS soit effectuée puisque d'ores et déjà sur ce plan, les dispositions allaient bien au-delà de ce minimal requis.* »

La loi Littoral ayant été difficilement appliquée sur le littoral méditerranéen et, notamment, dans les Bouches-du-Rhône, l'Etat est intervenu via une Directive territoriale d'aménagement 20 années plus tard. Approuvée par décret (n°2007-779), le 10 mai 2007, cette directive rappelle et précise dans son chapitre quatre les modalités d'application de la loi Littoral sur ce territoire. Mais les gestionnaires locaux soulignent que la commune de Martigues n'a pas attendu cette loi et ces directives pour préserver ses espaces naturels. Martigues ne valorise guère cette approche car « *sur Martigues on n'aime pas utiliser les mots liés à l'écologie pour des raisons obscures mais de fait elle est menée avec une grande simplicité et efficacité. Les zones autour des usines toujours en fonction pétrochimie et risques majeurs et bien on a de la nature autour ce qui est de la protection. Voyez c'est très pragmatique. Ce n'est pas le discours classique mais ça marche très bien en tout cas c'est très lisible* »<sup>79</sup>. Les élus locaux expriment ainsi un relatif attachement à la loi

---

<sup>76</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>77</sup> Entretien du 30 mai 2016.

<sup>78</sup> Ville de Martigues, « Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence » - BPU, fév 1996, p.2

<sup>79</sup> Entretien avec l'architecte en chef de la ville (alors responsable de la Direction culturelle), le 3 juin 2015.

Littoral dont ils reconnaissent l'intérêt. L'adjointe à l'urbanisme considère par exemple que : *« on a besoin de garde-fous. C'est très bien de protéger un patrimoine naturel. Je pense que la loi sur le littoral c'est quelque chose d'utile. Utile aussi car un moment donné, le PLU on l'a révisé car on s'est rendu compte qu'à un moment donné l'appétit des promoteurs et de propriétaires fonciers, faisait qu'on avait droit à des projets qui étaient vraiment trop important pour le lieu, pour la rue »*<sup>80</sup>.

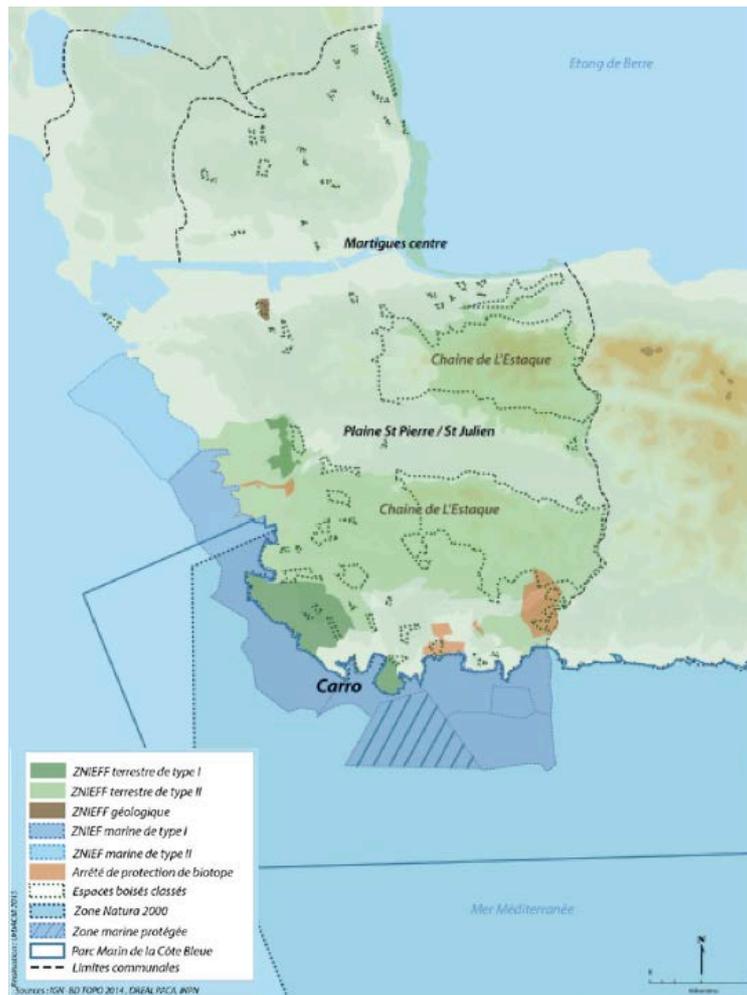
Cette volonté d'équilibre entre développement économique (industriel et désormais touristique) et protection de l'environnement est aujourd'hui mise en avant dans le PLU. Pour ce faire, le PLU a su mobiliser l'ensemble des outils développés par la loi Littoral. Comme le rappelle le PADD, l'objectif de la commune consiste à reconquérir les grands espaces naturels à enjeu et préservation via la réglementation (classement en zone naturelle, Np protection de la nature, NL espaces remarquables ou caractéristiques du littoral, EBC au titre de l'art L.146-6 de la loi Littoral – classement au titre de l'art L123-1 7° du CU). On notera toutefois ici que les espaces classés au titre des EBC et de arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), s'ils sont relativement importants en termes de surface sur le territoire, ne couvrent toutefois pas la totalité des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) identifiées par l'Etat. Il n'en reste pas moins que la commune de Martigues travaille de façon globale à la préservation des espaces naturels sur son territoire, comme en témoignent également la présence d'une aire marine protégée et la participation de la commune de Martigues au Parc marin de la Côte Bleue<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> Entretien du 6 juin 2016.

<sup>81</sup> Comme cela est précisé sur le site internet du parc marin (<http://www.parcmarincotebleue.fr>), le syndicat mixte Parc marin de la Côte Bleue a été créé en 2000 avec la forme juridique d'un établissement public. Préalablement à l'obtention de ce statut, l'association Parc Régional Marin de la Côte Bleue avait été créée en 1983 avec les communes littorales de Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et le Rove, sur proposition du Conseil Régional. LA commune de Martigues a rejoint cette association et ce dispositif dix années plus tard, en 1993, ce qui a conduit à la création de la réserve du Cap-Couronne.

Figure 45. Inventaires et espaces protégés à Martigues



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

L'architecte en chef de la ville se souvient de la conception du PLU qui avait été assurée en régie et souligne que « on fait un travail énorme de qualification d'espaces remarquables on y a passé des heures pour placer la ligne avec la DTA et pour avoir des logiques de cœur de sites en zone Np comme pour le parc. [...] On a beaucoup cherché le bon outil, après avoir vu toute les études écologiques quand il y avait un double intérêt écologique type zones humides et un beau paysage je le mettais en emplacement site d'intérêt local au PLU »<sup>82</sup>.

<sup>82</sup> Entretien du 3 juin 2015.

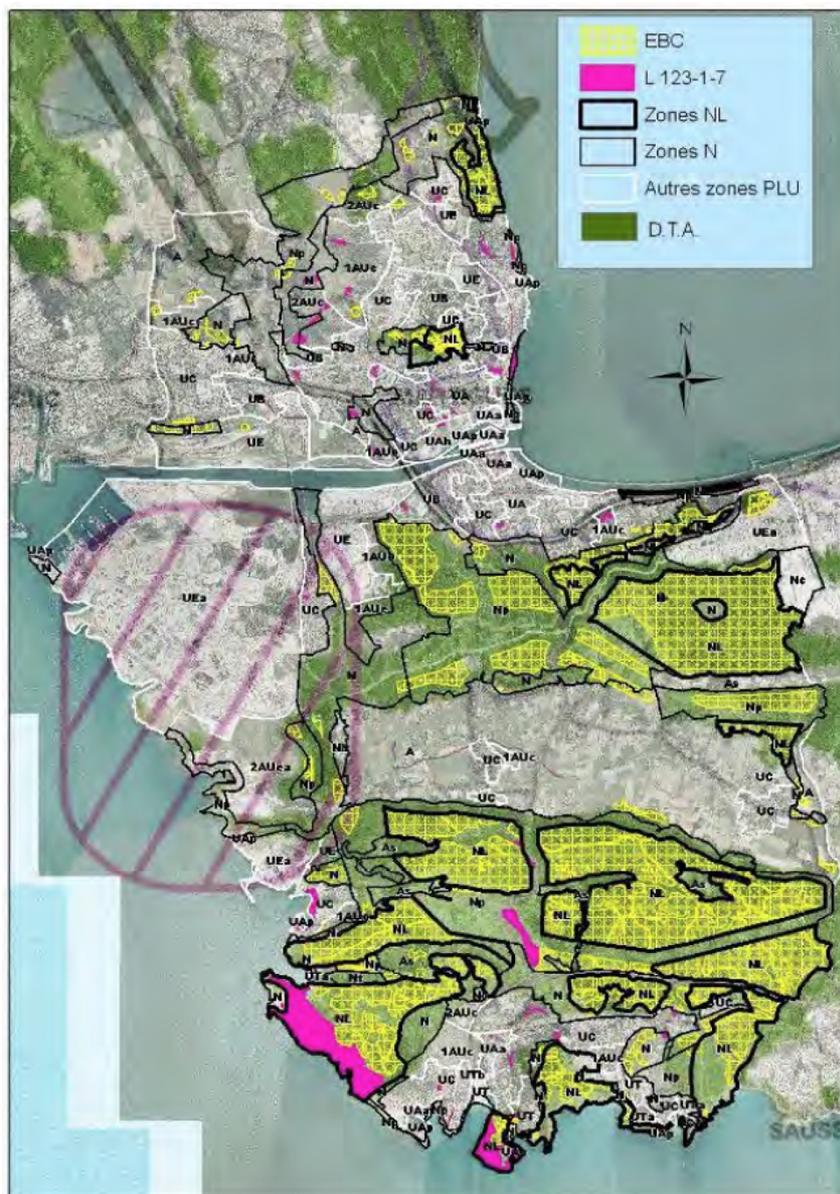
Figure 46. Carte des espaces remarquables et coupures d'urbanisation sur la commune de Martigues



Source : PLU, 2015

La protection des espaces remarquables (au titre des articles L.146-6 et R.146-1 du code de l'urbanisme) constitue ainsi un premier levier mobilisé par la commune pour garantir cet équilibre. La collectivité a ainsi fait le choix de proposer un zonage et un règlement spécifique pour rendre compte de ces espaces remarquables du littoral, le secteur NL qui recoupe les « *espaces, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral de la commune identifiés au titre des articles L.146-6 et R.146-1 du Code de l'Urbanisme. Les territoires concernés sont strictement protégés par les dispositions du règlement.* » (PLU, 2015, p.84).

Figure 47. Zonages de protection sur la commune de Martigues



Source : PLU, 2015

Il est ainsi souligné dans le PLU que, « le projet pour ce territoire est de conserver l'équilibre entre espaces naturels ayant de très grandes qualités environnementales « hotspots » de Bonnieu ou de la Pointe Riche par exemple et des potentiels balnéaires à valoriser par un tourisme durable. L'ensemble de ces grands espaces naturels répond aux critères de délimitation « d'espaces remarquables » en application de la loi Littoral » (PLU, 2015, p.56). Pour ce faire, l'espace de Bonnieu, le parc de la Baumaderie et le site des Tamaris font l'objet chacun d'un projet spécifique de préservation et de gestion du milieu sous diverses formes :

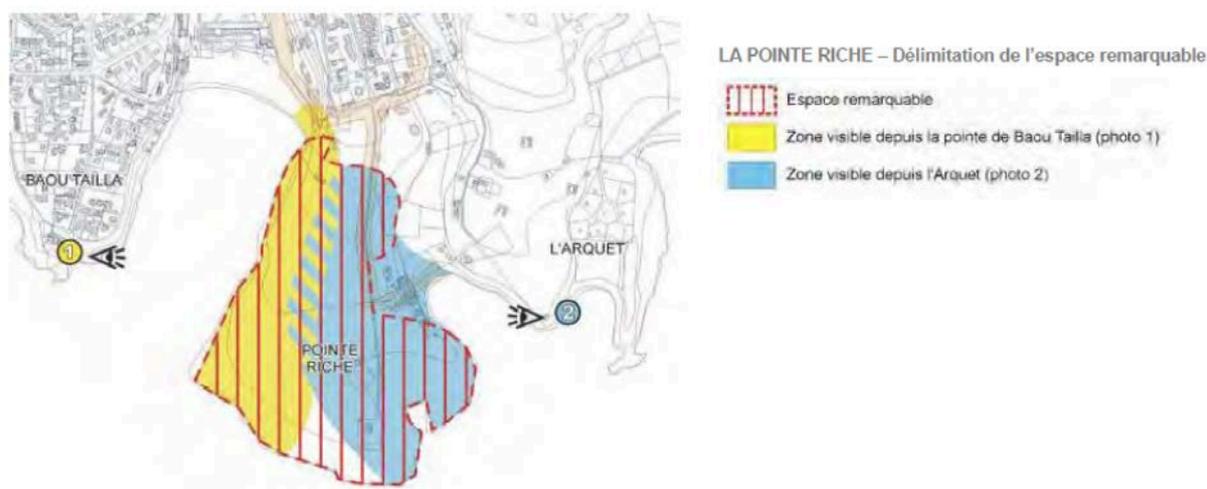
- sur Bonnieu : arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).
- Sur la Baumaderie : APPB, délimitation de 15,85ha d'espaces boisés classés (EBC) et déclaration d'utilité publique (DUP) afin de créer un parc naturel communal. Cette DUP témoigne une nouvelle fois du rôle de la maîtrise foncière qu'assume la collectivité pour permettre l'équilibre entre protection et développement/valorisation. Il est ainsi mentionné dans le PLU (p.253) que : « la constitution d'une réserve foncière permettra la mise en valeur, la gestion et la protection du site dans le cadre d'une ouverture maîtrisée au public ».

- Sur les Tamaris : rétrocession de 40 ha au conservatoire du littoral, en contrepartie de la requalification de l'Arquet en hébergement de loisirs.

La commune a par ailleurs identifié ses espaces remarquables lors d'un diagnostic préalable réalisé en 2 temps :

- L'identification des espaces par observation « in situ » et comparaison avec les territoires proches et avec le grand paysage ;
- La délimitation précise de ces espaces par un zonage cartographique afin d'assurer la protection prévue par les dispositions de la loi littoral.

**Figure 48. Un exemple de délimitation de l'espace remarquable : le cas de La Pointe Riche à Martigues**



Source : PLU, 2015

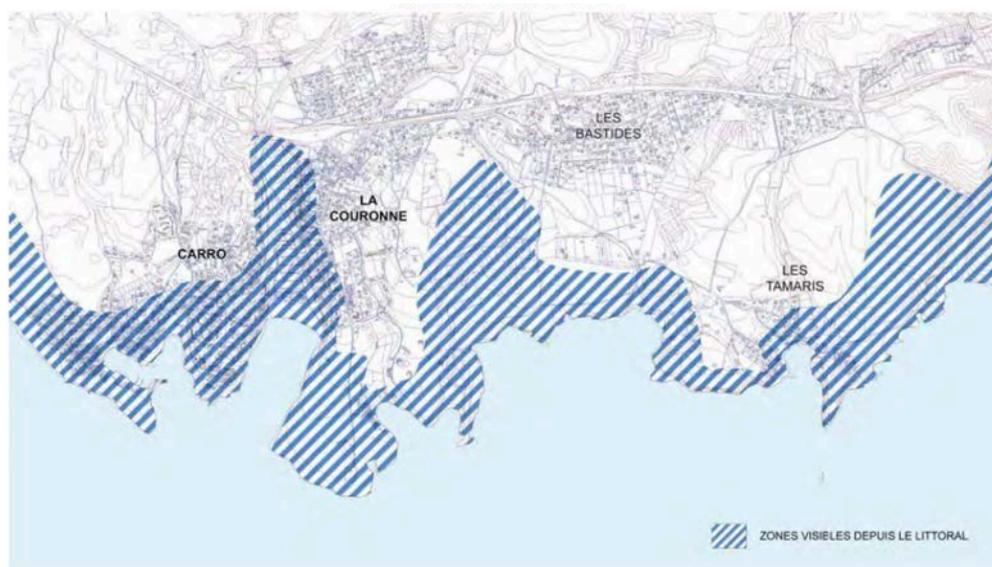
Le PLU développe ainsi toute une réflexion sur la notion de paysage et de valeur paysagère, témoignant de l'intérêt porté à cette question envisagée comme un élément identitaire<sup>83</sup>. Comme le rappelle l'architecte en chef de la ville<sup>84</sup>, « les enjeux touristiques sont traduits dans les documents d'aménagement comme le PLU dans lequel on a transformé ce qui peut être vu comme des contraintes environnementales en atout pour le territoire pour faire de la valorisation. Par exemple, l'art. L.123-1-5(7) du code de l'urbanisme<sup>85</sup> offre la possibilité de mettre dans le PLU des éléments patrimoniaux et paysagers. Cela a permis de développer l'idée de paysage écologique ». Ce paysage a ainsi été appréhendé par un regard double depuis la terre et depuis le littoral.

<sup>83</sup> « Le territoire observé ne devient paysage que lorsqu'on lui accorde une valeur esthétique, par essence abstraite et que l'on qualifie de "valeur paysagère". Le paysage est donc source de création et d'expression. Il sert de lieu de mémoire et de lien avec le passé dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux » (PLU, p.86)

<sup>84</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

<sup>85</sup> Cet article fait référence à la possibilité d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (legifrance.gouv.fr).

**Figure 49. Un travail sur la co-visibilité du littoral : carte d'analyse de la visibilité depuis le littoral de la Côte Bleue**



Source : PLU, 2015

Les services de la DDTM tendent ainsi à considérer que la prise en compte de l'environnement est plutôt bien présente sur le territoire martégal, même s'ils soulignent les limites des documents de planification concernant la prise en compte du code de l'environnement et des réglementations actuelles en termes de préservation des Trames vertes et bleues. Cette absence se justifie selon eux par la date de conception du PLU, antérieure à ces prescriptions puisqu'il a été établi en 2006, avant d'être annulé et réattaqué en 2010 puis réapprouvé en 2015<sup>86</sup>. De façon générale, ils soulignent la volonté clairement affichée dans le PLU de préservation des espaces naturels et de maîtrise de la fréquentation.

La commune de Martigues a ainsi su mettre à profit ses réserves foncières pour contribuer à la préservation des espaces naturels. Cette stratégie locale, aujourd'hui revendiquée comme telle, est toutefois soumise à certaines tensions.

#### **1.3.4. Des tensions qui demeurent entre protection et développement**

Les tensions relatives à la conciliation entre développement touristique et préservation de l'environnement ne sont pas exemptes à Martigues, comme en témoigne le projet de thalassothérapie.

Depuis plusieurs années, il est en effet envisagé de développer un centre de thalassothérapie sur le littoral méditerranéen. Ce projet a rencontré un certain nombre de difficultés dont témoignent les acteurs locaux, révélant ce faisant leur vision d'une loi Littoral parfois trop contraignante et ne leur permettant pas de faire aboutir des projets de développement touristique. Comme le souligne l'adjoint au tourisme : *« on a préservé nos espaces naturels au maximum mais on se heurte, dès qu'on veut faire de nouvelles infrastructures on est pénalisé, on nous refuse pratiquement tout. Alors je trouve ça désolant que certaines villes aient pu tout bétonner pendant des années. Pourquoi le centre de thalassothérapie a pris tant de temps ? On nous parle de plantes, mais je suis prof de science et ce sont des orties qui ne sont visibles que deux mois dans l'année. On a voulu faire près du parc de Figuerolles un golf méditerranéen, mais là on a trouvé un lézard, alors*

<sup>86</sup> Entretien du 16 juin 2016.

*qu'on n'a jamais rien trouvé depuis des décennies et là juste quand on veut faire quelque chose on trouve un lézard. On ne l'a pas fait ce golf. C'est un retour de flamme, on le vit un peu mal. Il y a certains projets qui ont été abandonnés mais qui auraient pu être intéressants »<sup>87</sup>. En ce sens, la préservation de l'environnement est alors perçue comme une contrainte. Le projet de thalassothérapie, initié dans les années 1990, a ainsi eu du mal à émerger et n'a été remis sur le devant de la scène locale qu'à partir de 2006. Face à la mobilisation des associations environnementales et à la découverte d'une flore à préserver sur le site pressenti, la collectivité a été contrainte de penser l'intégration d'un projet permettant la protection des espèces concernées et d'envisager des mesures compensatoires. L'Etat a notamment exigé en 2008 la rétrocession en contrepartie de 40ha au Conservatoire du Littoral, ce qui a suscité quelques regrets localement<sup>88</sup>. Alors que les difficultés environnementales ont ainsi été levées, ce sont finalement les contraintes économiques qui ont eu raison de ce projet. Comme le rappelle l'adjointe à l'urbanisme, « on a eu un projet malheureux, on avait trouvé un investisseur qui devait faire une thalassothérapie à Ste Croix, ce qui représente un coût très important. Compte tenu du fait qu'il n'ait pas pu rassembler tout l'argent et du fait que la thalasso c'est un concept qui est entrain de décliner, il n'a pas eu les reins assez solides pour aller au bout de ce projet. Dommage car on aurait pu avoir un centre de thalasso et offrir une prestation de plus sur la ville »<sup>89</sup>.*

Cette première partie a permis de mettre en évidence les enjeux conjoints de développement touristique et de préservation des espaces naturels sensibles du littoral martégal, à partir de l'analyse des documents d'aménagement urbain et touristique et de l'éclairage fourni par les gestionnaires du territoire. On peut notamment retenir trois points :

- La reconnaissance tardive du développement touristique comme enjeu structurant les choix d'aménagement du territoire face au poids du développement industriel,
- La politique ancienne de protection des espaces naturels, effectuée par le biais d'une protection foncière forte et mise en œuvre parallèlement au développement de l'industrie sur le territoire,
- La volonté actuelle de mieux prendre en considération l'enjeu que constitue le développement touristique et de valoriser ce faisant les espaces naturels préservés.

---

<sup>87</sup> Entretien du 27 mai 2013.

<sup>88</sup> Selon les entretiens conduits avec l'architecte en chef de la ville et la directrice de l'aménagement à la CAPM.

<sup>89</sup> Entretien du 6 juin 2016.

## 2. Le regard des usagers sur l'aménagement des espaces publics martégaux

Cette seconde partie revient sur les résultats de l'enquête photographique mise en œuvre auprès des usagers du littoral martégaux. Avant de présenter l'analyse des regards portés par les usagers sur les espaces publics martégaux, nous proposons en préambule de préciser quelques éléments méthodologiques dans la continuité de ce qui a pu être exposé en introduction.

Le dispositif méthodologique retenu est une adaptation de l'enquête par double classement libre de photographies (Hatt, 2011 ; Hatt, Vlès, Clarimont, 2011 ; Séchet et Laforgue, 1998). L'objectif du dispositif méthodologique est double :

- Permettre dans un premier temps l'objectivation des représentations urbaines et paysagères des stations littorales,
- Favoriser dans un second temps l'ancrage de ces représentations sur la station balnéaire étudiée.

Chacun des deux corpus est ainsi constitué par un ensemble de 30 photographies. Afin de permettre l'analyse des ambiances urbaines et paysagères, il s'est agi d'identifier les représentations portées sur chaque paysage photographié, à partir de l'analyse des discours et du classement des photos sur un axe attractif/répulsif. En pratique, il a été demandé à l'enquêté de classer chacune des photos présentées sur une échelle de quatre valeurs (j'aime beaucoup / j'aime plutôt / je n'aime plutôt pas / je n'aime pas du tout). Pour certaines photos (identifiées par avance par l'équipe de recherche), il est également demandé à l'enquêté d'émettre un commentaire, s'il ne l'a pas fait spontanément.

Les enquêtes par photo-questionnaires ont été conduites du 19 au 23 juillet auprès de 84 usagers des 3 plages de Martigues (celles du Verdon, des Laurons et de Carro). L'objectif des enquêtrices était d'effectuer des enquêtes avec des personnes au profil le plus varié possible, bien qu'un certain aléa subsiste nécessairement dans la mesure où il s'agit d'enquêtes réalisées in situ et au hasard des rencontres faites sur la plage et des accords donnés par les personnes sollicitées. Ce principe a dans l'ensemble été tenu, notamment pour les classes d'âge (20% de moins de 25 ans, 40% de 25-50 ans et 40% de plus de 50 ans).

Figure 50. Répartition démographique des enquêtés à Martigues

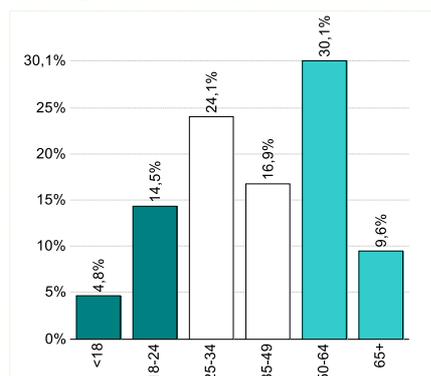
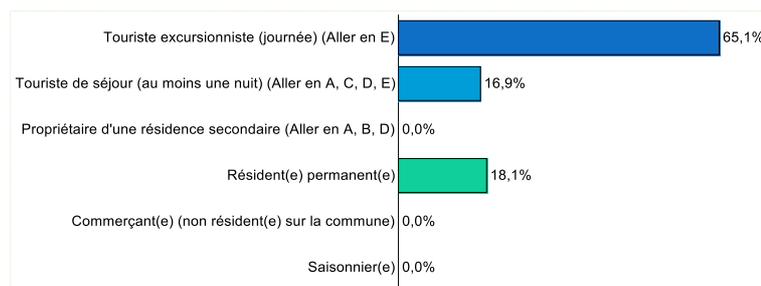


Figure 51. Statut des personnes enquêtées à Martigues



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

S'agissant du statut des enquêtés, on note une forte représentation des touristes excursionnistes (65%), même si les séjournants et les habitants sont également représentés dans ce panel (respectivement 16,9 et 18,1%). Les enquêtes effectuées à Martigues se distinguent ici du panel global des enquêtes conduites sur les 3 stations par le taux modéré des séjournants enquêtés (ils sont deux fois plus nombreux dans les deux autres stations et représentent 45 à 46% du panel).

Figure 52. Statut des personnes enquêtées à Biarritz

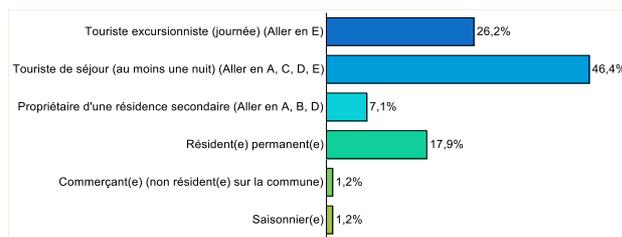
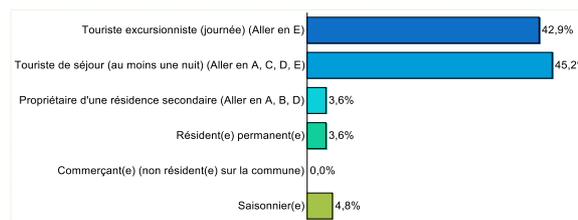


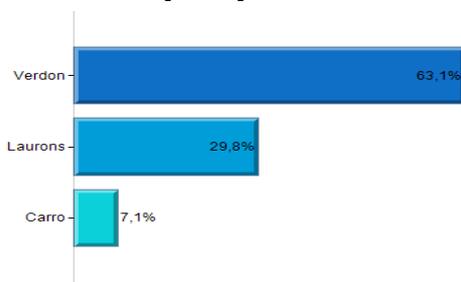
Figure 53. Statut des personnes enquêtées à Lacanau



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

Avoir diversifié les lieux d'enquêtes a notamment permis d'interroger un certain nombre d'habitant (18 personnes sur les 84 interrogées) dans la mesure où, parmi les 25 personnes interrogées sur la plage des Laurons, 15 d'entre elles étaient des habitants de Martigues (soit 60% des enquêtés aux Laurons).

Figure 54. Lieux des enquêtes photos effectuées à Martigues



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

Figure 55. Croisement du lieu d'enquête et de l'origine géographique des enquêtés

|         | Non réponse | Hors région PACA | Martigues | Métropole AMP | PACA (hors AMP) |
|---------|-------------|------------------|-----------|---------------|-----------------|
| Verdon  | 0           | 10               | 3         | 34            | 6               |
| Laurons | 0           | 4                | 15        | 4             | 2               |
| Carro   | 1           | 2                | 0         | 3             | 0               |

$p = <0,01$  ;  $\text{Khi}^2 = 47,44$  ;  $\text{ddl} = 8$  (TS)

La relation est très significative.

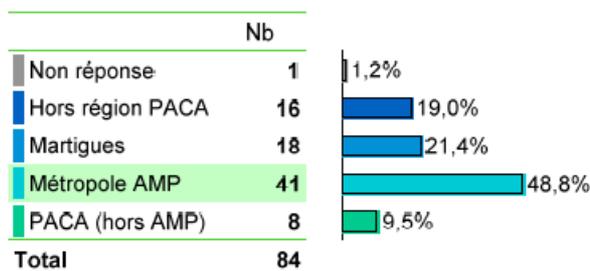
Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

L'origine géographique des personnes enquêtées à Martigues est révélatrice de la fréquentation de proximité dont le territoire fait l'objet. Plus de 20% des enquêtés sont des martégaux et près de 50% sont issus de la métropole Aix-Marseille-Provence (hors martégaux). L'enquête a tout de même permis d'interroger également près de 30% de personnes extérieures à ce territoire de proximité dont environ 20% d'enquêtés qui ne sont pas originaires de la région PACA.

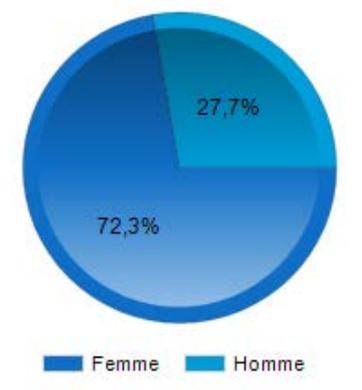
**Figure 56. Répartition des personnes enquêtées à Martigues selon leur origine géographique (lieu de résidence permanente)**



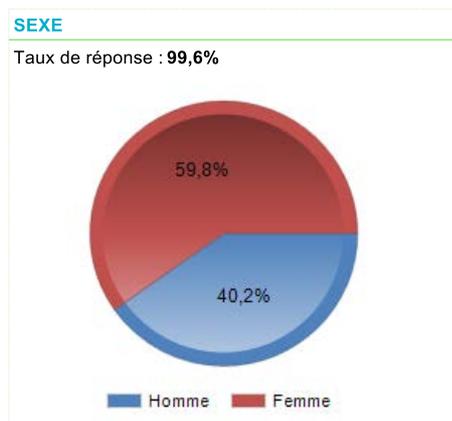
Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

Concernant le genre des personnes enquêtées, on observe une surreprésentation des femmes (plus marquées que dans les autres stations). Cela s'explique d'une part parce que celles-ci ont plus facilement accepté de participer à l'enquête que les hommes. D'autre part, sur la plage du Verdon, il a été moins aisé pour les deux enquêtrices d'aborder des hommes lorsqu'ils étaient en groupes.

**Figure 57 : Répartition des enquêtés à Martigues selon leur genre**



**Figure 58 : Répartition de l'ensemble des enquêtés (dans les 3 stations) selon leur genre**



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

Les personnes interrogées à Martigues étaient quasiment toutes déjà venues sur le territoire (92%). Biarritz, autre ville touristique analysée dans le cadre de ce programme de recherche se rapproche de ce taux élevé (78%), ce qui est moins le cas de Lacanau, station créée ex nihilo dans le cadre de la Mission interministérielle d'aménagement de la côte Aquitaine (seulement 63% des enquêtés étaient déjà venus).

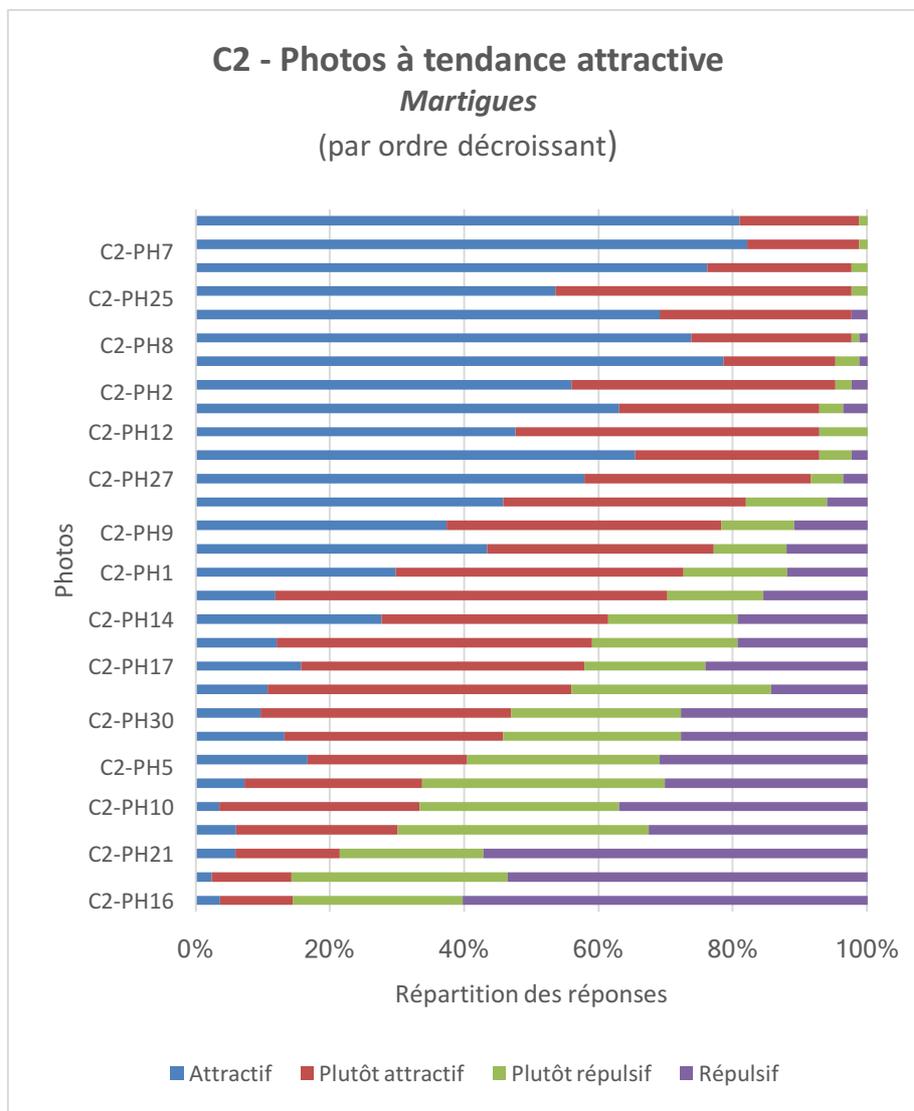
**Figure 59. Connaissance des trois stations étudiées par les personnes enquêtées (première visite ou non)**



Conception : E. Hatt, réalisation : A. Pottier, 2016

L'analyse du matériau récolté à l'issue de l'application de ce dispositif d'enquête a permis d'évaluer et de situer chacune des photos présentées sur une échelle de valeur attractif/répulsif.

**Figure 60. Classement des photographies de Martigues selon leur plus ou moins grande attractivité**



*Conception : A. Pottier, 2016*

En complément de ce travail effectué à partir de l'observation des photographies, les usagers ont répondu à des questions ouvertes portant notamment sur deux dimensions :

- L'attractivité des stations littorales, afin d'alimenter l'analyse des représentations que les usagers se font des stations littorales,
- L'environnement et les risques sur le littoral.

Trois thématiques ont plus particulièrement été développées dans le cadre de cette analyse et sont exposées en suivant :

- la protection du patrimoine,
- l'aménagement des espaces publics,
- la gestion des risques.

## 2.1. Un patrimoine à protéger selon les destinataires : une station nature et authentique au fondement de l'attractivité martégale

### 2.1.1. Des images jugées attractives du patrimoine naturel et urbain

Parmi les 30 photographies de Martigues présentées aux usagers enquêtés sur le littoral, 12 photos font l'objet de représentations à tendance attractive<sup>90</sup>, dont :

- 4 photos relatives aux espaces naturels. Les commentaires relatifs aux paysages naturels, renvoient alors à l'idée d'une nature « préservée », voire « sauvage ».
- 2 photos relatives aux pratiques et activités liées au littoral (la pêche). Les commentaires suscités par les photos font ici écho à la dimension d'authenticité et de pittoresque.

**Figure 61. Des espaces naturels attractifs : modalités de classement et commentaires associés**

|  |   |
|--|---|
| <p>P28 – 81% attractif et 18% plutôt attractif</p>    | <p>« Il est où ce phare ? »<br/>           « C'est naturel »<br/>           « Belle promenade »<br/>           « La mer est belle »</p>   |
| <p>P26 – 76% attractif et 21% plutôt attractif</p>  | <p>« Plage nature » ; « C'est joli » ; « Tranquille »<br/>           « C'est notre plage. C'est resté tel quel. Un aménagement suffisant » ; « Ca reste tel que c'est »<br/>           « Reste sauvage » ; « Sauvage, espace. Je n'ai pas l'impression d'être à Martigues »<br/>           « Il n'y a personne » ; « peu de monde »<br/> <br/>           « Manque d'aménagements pour attirer du monde » ; « C'est dégeulasse devant »</p>  |
| <p>P8 – 74% attractif et 24% plutôt attractif</p>   | <p>Une photo qui révèle un paysage naturel, sauvage mais dont l'horizon est parfois identifié comme moins esthétique<br/>           « La garrigue, c'est un paysage » ; « La garrigue, c'est chez nous » ; « C'est sauvage » ; « C'est protégé » ; « Nature préservée » ; « Reposant » ; « Littoral conservé »<br/> <br/>           « On voit les trucs de Feyzin ou je ne sais pas où » ;<br/>           « Dommage qu'il y ait les antennes au bout » ;<br/>           « Trop sec » ; « Pas trop gâché par les lignes électriques » ; « j'aime malgré ce que l'on voit au fond »</p> |
| <p>P18 – 79% attractif et 17% plutôt attractif</p>   | <p>Une photo identifiée comme agréable, naturelle,</p>  |

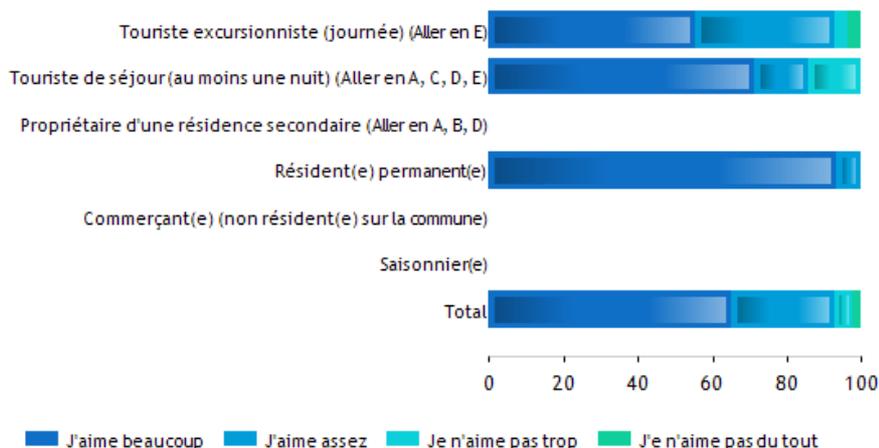
<sup>90</sup> Cette tendance attractive est considérée comme avérée lorsque plus de 80% des enquêtés ont classé la photo dans la catégorie « j'aime » ou « j'aime plutôt » et a minima 50% d'entre eux l'ont classé dans la catégorie « j'aime ».

|   |   |
|---|---|
|  | <p>mais jugée parfois comme manquant d'entretien<br/> <i>« C'est très bien » ; « Joli » ; « Elle est sympa » ;<br/> « Plage seule sans rien » ; « Caractéristique de la<br/> côte bleue, préservée des constructions » ; « Littoral<br/> naturel » ; « C'est la découpe des Calanques » ;<br/> « Très beau »</i></p> <p><i>« Ça fait un peu sale » ; « Il y a du goudron sur les<br/> rochers »</i></p> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>P19 – 63% attractif et 30% plutôt attractif</p>  | <p><i>« Le travail c'est bien »<br/> « Joli »<br/> « Pour pêcher »<br/> « La pêche à la ligne est une institution à Martigues.<br/> Ce n'est pas les cinq cannes à pêche qui vont racler<br/> les fonds marins »<br/> « J'aime le site mais j'ai peur de prendre une ligne »<br/> « Il en faut pour tous »</i></p> |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <p>P11 – 66% attractif et 27% plutôt attractif</p>  <p><i>Conception : E. Hatt, 2016</i></p> | <p><i>« Pittoresque » ; « Typique »<br/> « Représente bien Martigues »<br/> « Charme et cafouillage »<br/> « C'est un petit port sympa » ; « Joli »<br/> « Il y a encore des pêcheurs » ; « Le coin des<br/> pêcheurs »<br/> « C'est important que la pêche perdure, c'est une<br/> industrie, de l'artisanat traditionnel »</i></p> |
|--|--|

**Figure 62. Des représentations variables du port de pêcheur (photo P11) selon le statut des enquêtés**



*Conception : E. Hatt, 2016*

Concernant la photo P11, on peut constater une relative variabilité des représentations selon le statut des personnes interrogées. Les résidents permanents sont ainsi plus reconnaissants de cette activité traditionnelle et classent quasiment unanimement cette photo comme attractive (« j'aime beaucoup », à plus de 90%), tandis que les excursionnistes sont moins catégoriques (ou dithyrambiques) sur ce point, 60% classant la photo comme attractive (« j'aime beaucoup »), 35% comme plutôt attractive et 5% comme plutôt répulsive.

On notera enfin dans cette catégorie relative aux photos de patrimoine naturel et urbain appréciées, que la photo relative au pont amovible vu depuis le quai des Anglais fait quant à elle l'objet de représentations un peu plus divergentes. Certains la jugent attractive, considérant qu'il s'agit du patrimoine martégal. D'autres sont moins élogieux, considérant la contrainte temporelle que la levée du pont peut engendrer pour les déplacements ou ne saisissant pas l'intérêt de la photo.

|  |  |
|--|--|
| <p>P1 – 30% attractif et 43% plutôt attractif, 15% plutôt répulsif, 12% répulsif</p> | <p>« Les bateaux qui passent »<br/>         « J'aime bien le port »<br/>         « Ça fait le charme de Martigues »<br/>         « Je suis de Martigues »<br/>         « C'est typique »<br/>         « C'est mon lieu de travail ! »</p> <p>« Je suis partagé, c'est nécessaire mais je n'aime pas trop »<br/>         « C'est chiant quand il se lève »<br/>         « C'est la merde quand on se tape le pont »</p> |
|     |  |

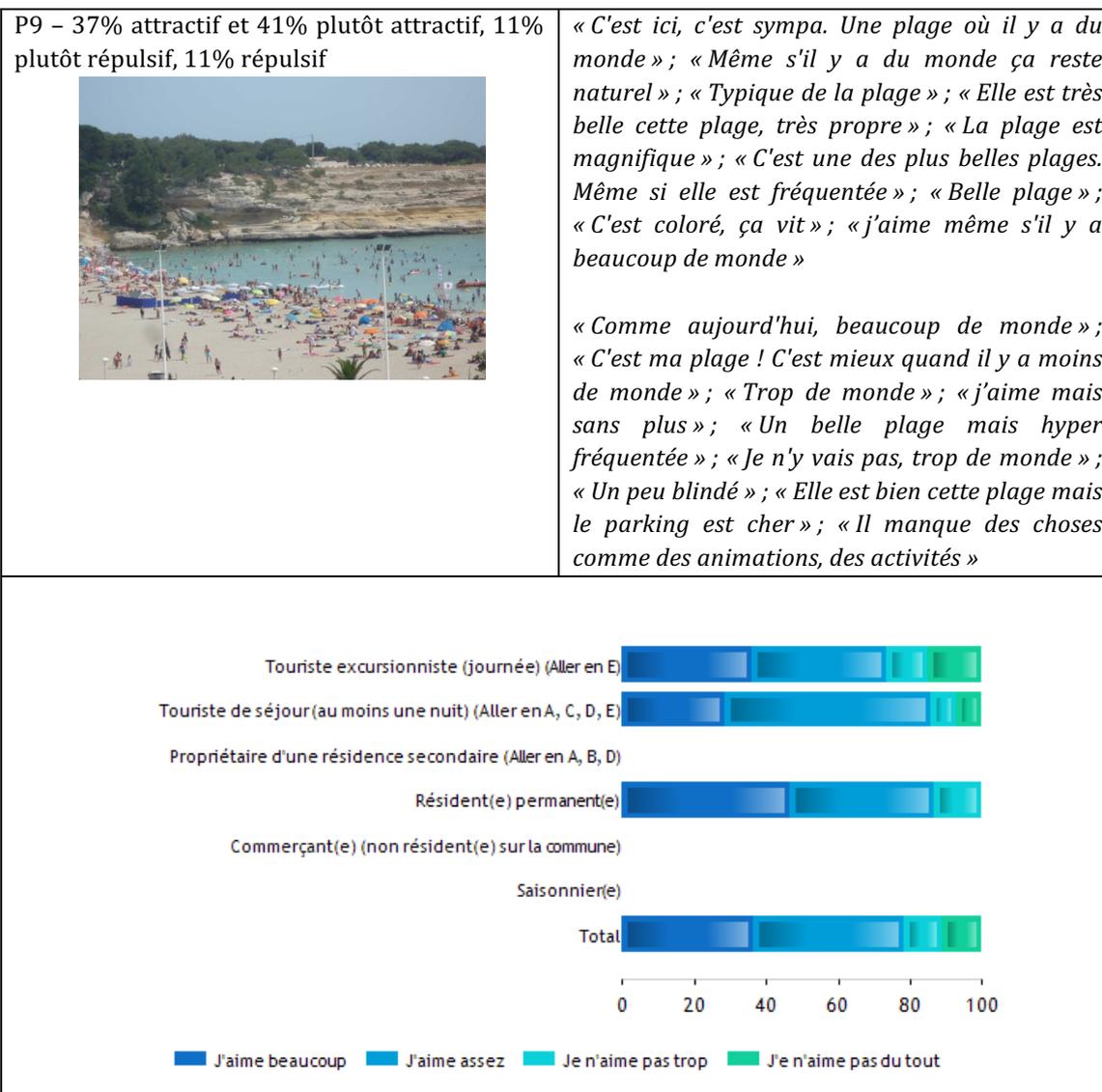
Si les images d'espaces naturels peu investis sont jugées de façon positive par la grande majorité des enquêtés, la visibilité de la présence humaine conduit à des classements plus variables selon les individus interrogés.

### **2.1.2. Un territoire de contrastes, des représentations divergentes de la nature artificialisée**

Parmi les 10 photos ayant fait l'objet de représentations divergentes selon les personnes enquêtées, on trouve notamment 3 photos illustrant la présence humaine dans les espaces naturels.

La photo la plus représentative de l'espace naturel, celle de la plage fréquentée du Verdon (P9) est jugée la plus positivement (78% de tendance attractive). Toutefois, seulement 37% des enquêtés la qualifient d'attractive (« j'aime beaucoup »), soulignant alors sa dimension naturelle. L'image est critiquée par 22% des enquêtés qui s'appuient sur la sur-fréquentation du site pour asseoir leur jugement. On peut par ailleurs noter une variabilité relative des représentations selon le statut des enquêtés. Les résidents permanents sont comparativement plus positifs dans leurs classements de la photo (près de 50% la jugent attractive et 40% plutôt attractive, tandis que moins de 10% la qualifient de répulsive) que les visiteurs, et notamment les excursionnistes (ils sont moins de 40% à la juger attractive et plus de 20% à la placer dans la tendance répulsive).

**Figure 63. Des représentations divergentes de la plage du Verdon, espaces naturel et touristique**



Conception : E. Hatt, 2016

Ce constat est plutôt paradoxal puisque ce sont justement les excursionnistes qui contribuent à la sur-fréquentation de cette plage qui n'est par ailleurs pas la plage la plus fréquentée par les habitants (qui connaissent souvent des espaces plus intimistes), comme en témoigne une autre enquête effectuée à Martigues durant l'hiver 2015 (Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015).

**Figure 64. Lieux pratiqués et évités par les habitants de Carro**

Dans quel lieu aimez-vous vous rendre à Carro, et quel lieu évitez-vous ?

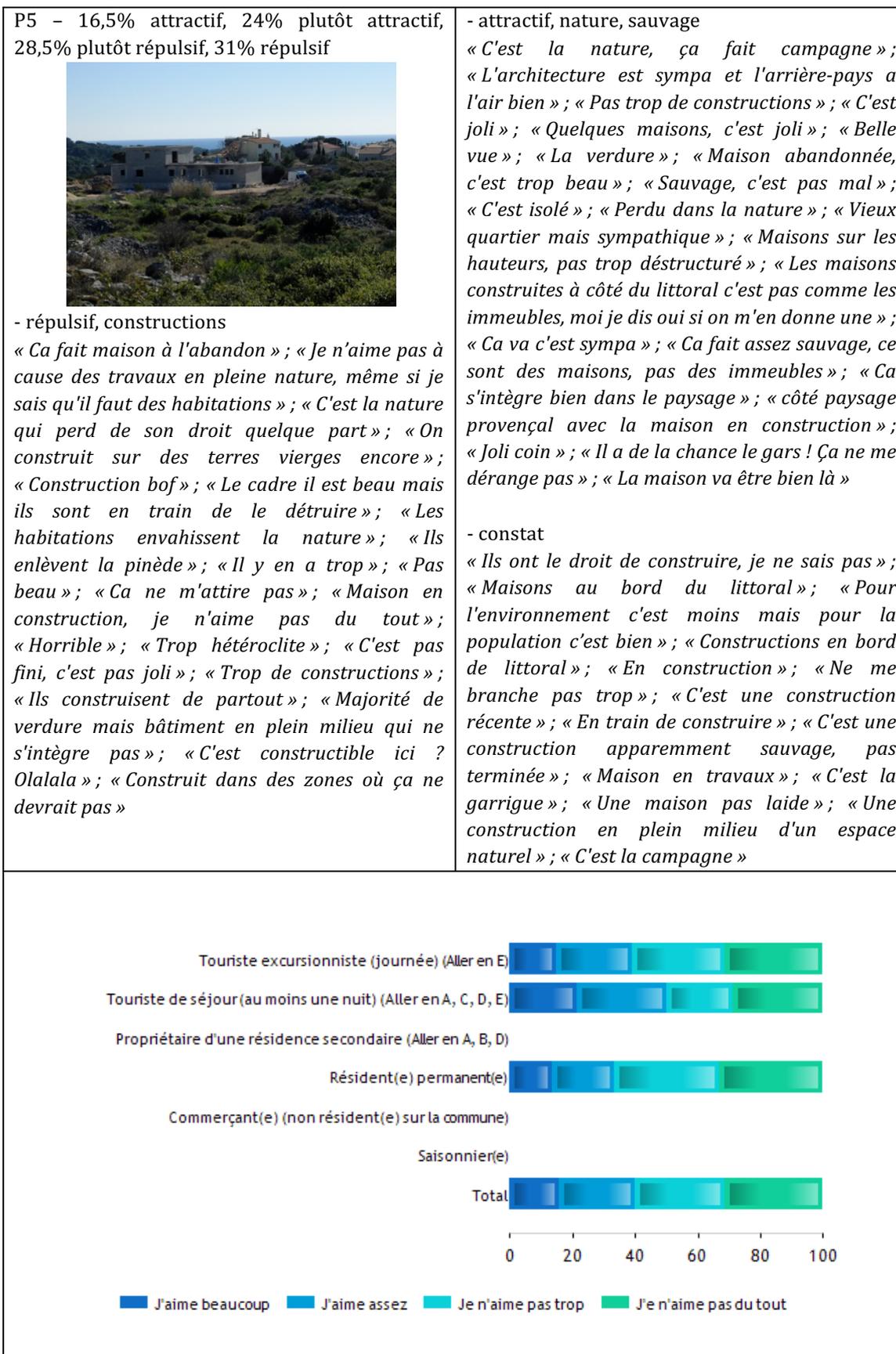


Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

La seconde image étudiée ici concerne une maison en construction dans la plaine de St Pierre qui a suscité des représentations divergentes, à la croisée entre des jugements positifs portés sur un espace naturel sauvage (les enquêtés semblent parfois envier le propriétaire en question<sup>91</sup>), des jugements critiques relatifs au fait de construire dans cet espace naturel (notions de destruction, d'envahissement). Les commentaires émis sur la photo (il était ici demandé à l'enquêté ce qu'il pensait de la photo), sont finalement de trois ordres : ils relèvent parfois du simple constat et se partagent sinon entre des commentaires positifs portant sur la dimension naturelle, sauvage et attractive du lieu photographié et, a contrario, des commentaires plus négatifs sur le côté répulsif des constructions dans un espace naturel. L'enjeu que représente la protection du patrimoine naturel pour les usagers est ici plutôt affirmé dans la mesure où ils sont près de 60% à critiquer cette construction qui dénature le lieu (les résidents permanents étant très légèrement plus enclin à cette critique que les visiteurs et notamment les touristes).

<sup>91</sup> Commentaires du type : « Les maisons construites à côté du littoral c'est pas comme les immeubles, moi je dis oui si on m'en donne une » ou « Il a de la chance le gars ! Ça ne me dérange pas ».

Figure 65. Des avis partagés sur les constructions dans un espace naturel (photo P5)



Conception : E. Hatt, 2016

Enfin, la troisième photo étudiée dans cette partie relative au territoire de contrastes est celle prise depuis la colline des Marins qui représente la ville de Martigues sur les bords de l'étang de Berre. Cette image fait là encore l'objet de représentations divergentes. 45,5% des enquêtés la font figurer dans la tendance attractive, considérant alors qu'il s'agit d'une image représentative de la ville. 55,5% la positionnent plutôt dans la tendance répulsive, critiquant la taille trop imposante de la ville et des immeubles qui n'évoquent pas l'image des vacances et du balnéaire traditionnel.

**Figure 66. Des avis divergents sur la ville en bord d'étang, vue depuis la colline des Marins (photo P6)**

|  |  |
|--|--|
| <p>P6 – 13% attractif, 32,5% plutôt attractif, 26,5% plutôt répulsif, 28% répulsif</p>   | <p>« C'est par ici ça » ; « L'image de la ville » ; « Mixe de Martigues » ; « Représente Martigues »</p>   |
|   | <p>« C'est Marseille on dirait, j'aime assez » ; « C'est joli » ; « Une des meilleures parties de Martigues » ; « Belle vue » ; « Joli »</p>   |
| <p>Des commentaires de trois ordres, qui renvoient : à l'identification, l'appropriation / à la dimension attractive / à la dimension répulsive liée au caractère urbain</p> | <p>« C'est trop agglutiné, trop d'habitations » ; « Blindé de maisons » ; « Trop de monde » ; « Ça prend trop sur le littoral » ; « Pas le plus joli côté » ; « trop d'immeubles » ; « Je n'aime pas à cause des constructions » ; « Il y en a partout » ; « Je n'aime pas le béton » ; « Un peu trop habité » ; « Trop station » ; « Trop d'immeubles »</p> |

Conception, E. Hatt, 2016

Au-delà des divergences que suscitent les espaces naturels artificialisés, l'enquête a également mis en exergue un des paradoxes lié à la protection des espaces naturels dans la mesure où si les enquêtés s'accordent sur cet objectif ils font toutefois preuve d'un esprit critique quant aux méthodes parfois mises en œuvre.

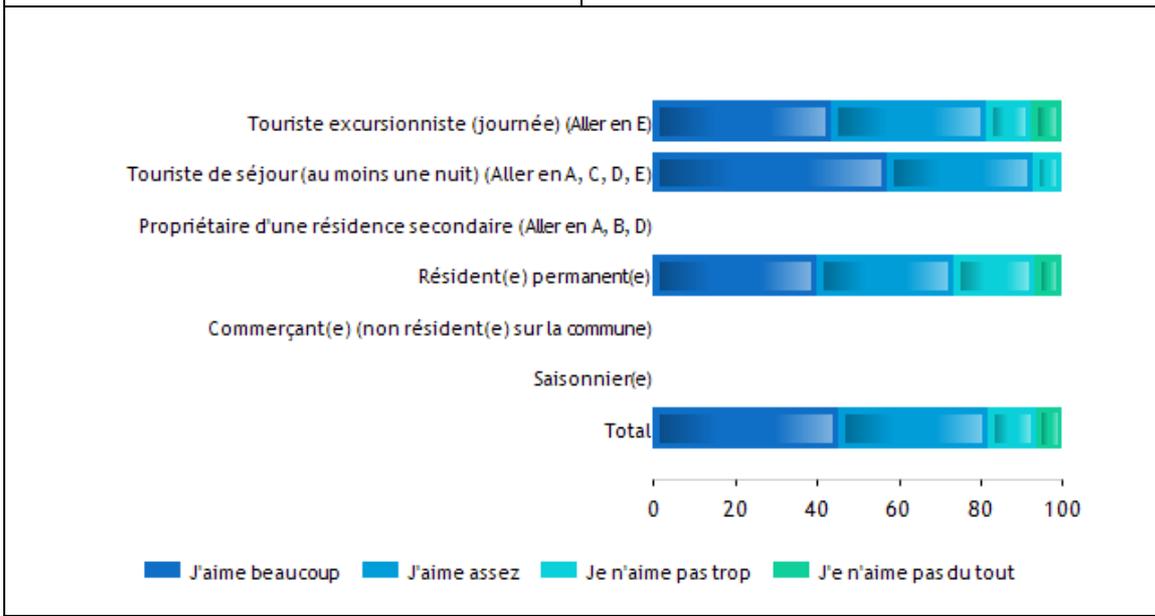
### **2.1.3. Les paradoxes de la protection des espaces naturels : un accord sur l'objectif mais une critique de la méthode**

Les photos illustrant les dispositifs d'information et de réglementation des espaces naturels pour en assurer la protection sont considérées majoritairement comme attractives, mais les commentaires émis par les enquêtés sont partagés. Si la protection est globalement considérée comme nécessaire et acceptée comme telle, certains soulignent l'enjeu de l'intégration de ces dispositifs de réglementation, tandis que d'autres critiquent le principe même de l'interdiction sous-jacente à la réglementation. Les critiques sont plus fortes chez les habitants (23% de désaccord, contre moins de 10% pour les séjournants). Les commentaires formulés sur les photos P24 et P4 (il était demandé aux enquêtés de se prononcer) sont alors principalement de trois ordres :

- ils traduisent la nécessité de tels dispositifs réglementaires de protection,
- ils révèlent l'appréciation conférée à la protection des espaces naturels,
- ils relèvent au contraire de la critique (aspect esthétique du dispositif ou critique de l'interdiction).

**Figure 67. Une protection appréciée sur le fond mais parfois critiquée sur la forme : des commentaires divergents sur des panneaux réglementant l'accès aux espaces naturels (photos P24 et P4)**

|   |   |
|---|---|
| <p>P24 – 46% attractif et 36% plutôt attractif</p>  <p>- appréciation de la protection/réglementation<br/>« C'est simple » ; « C'est protégé » ; « Très bien » ; « C'est pas mal » ; « C'est bien d'expliquer » ; « A la fois pédagogique et dissuasif » ; « C'est du bon sens » ; « C'est bien l'accès règlementé » ; « C'est bien pour éviter les feux » ; « C'est pour les incendies, c'est bien » ; « On essaie de préserver la nature » ; « C'est super il faut réglementer les accès »</p> | <p>- nécessité<br/>« Il faut le faire donc je vais dire que j'aime assez » ; « Il faut que ça soit marqué mais bon » ; « Il en faut » ; « C'est nécessaire pour la préservation de la nature » ; « Il doit y avoir une raison » ; « Nécessaire mais pas joli » ; « C'est utile » ; « C'est normal »</p> <p>- critiques sur l'esthétique du panneau<br/>« On avertit les gens et c'est une zone à risque. Dommage d'avoir mis ça sur un tronc d'arbre » ; « il en faut mais je ne sais pas comment voir les choses. A Fontaineblau ce n'est pas cloué sur l'arbre, c'est dans une jolie boîte en bois. Le côté réglementaire c'est bien mais après ça dépend de comment on le préserve » ; « Je n'aime pas qu'on abime les arbres avec des panneaux » ; « On est obligé pour l'avenir mais ne se fond pas dans le paysage » ; « C'est bien mais les panneaux ne sont pas terribles, il faudrait qu'il soient plus harmonieux »</p> |
|---|---|



|  |  |
|--|--|
| <p>P4 – 43% attractif et 34% plutôt attractif, 11% plutôt répulsif, 12% répulsif</p>  <p>-critique des interdictions et/ou du panneau</p> | <p>- appréciation de la protection<br/>« C'est dommage qu'on ait besoin de mettre des panneaux mais c'est bien de préserver la nature » ; « C'est bien de préserver certains endroits » ; « Ça préserve » ; « un endroit protégé, c'est bien il y en a encore » ; « Un espace un peu protégé, c'est sympa » ; « Pêche interdite, c'est pour sauver les espèces, respecter le littoral » ; « C'est la protection de la nature » ; « C'est joli et le panneau est pas mal » ; « L'eau doit être propre » ; « Ça protège l'écosystème marin » ; « Une excellente initiative d'avoir fait une réserve » ; « ça se justifie » ;</p> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <p>« C'est quoi cette photo qui représente la pêche interdite » ; « Je n'aime pas les panneaux comme ça » ; « J'aime le paysage mais le panneau me gêne » ; « Panneau pas choquant, c'est la même couleur » ; « Le panneau est nécessaire mais pas joli sur la photo » ; « Ca ne m'attire pas » ; « Elle ne m'inspire pas, l'interdiction » ; « Ca agresse un peu la vue » ; « Je n'aime pas ces grands panneaux qui interdisent l'homme, ça gâche le paysage » ; « Toute pêche interdite alors qu'on est sur le littoral » ; « Je n'aime pas parce que ça parle d'interdiction » ; « On est obligé de le faire mais le panneau est pas terrible »</p> <p>- nécessité d'informer</p> <p>« Les panneaux c'est bien d'en mettre mais bon » ; « On va dire qu'il y a des endroits pour faire ce qu'il faut » ; « C'est un panneau c'est simple » ; « C'est une réserve » ; « Peut servir » ; « On protège la faune, il en faut » ; « C'est la réserve ? Il en faut »</p> | <p>« C'est intéressant d'avoir organisé une réserve » ; « La réserve c'est bien » ; « La réserve c'est cool. C'est intéressant » ; « C'est bien de préserver les poissons » ; « Pêche interdite, la préservation du littoral c'est positif » ; « Des endroits sont préservés. On laisse ses droits à la nature » ; « Ça prouve qu'il y a des directives pour protéger des espaces » ; « Montre une certaine préservation du littoral » ; « Il y a une protection de l'environnement » ; « Il y a un espace naturel, il faut en prendre soin » ; « C'est important de préserver » ; « Pour attirer le touriste ce n'est pas le mieux mais ça protège l'environnement, c'est bien »</p> <p>- beauté du paysage</p> <p>« C'est beau » ; « C'est propre avec pas beaucoup de constructions autour » ; « C'est bien » ; « C'est sympa » ; « C'est super » ; « L'eau est belle » ; « Le coin est joli » ; « C'est le paysage »</p> |
|---|--|

Conception, E. Hatt, 2016

Si le patrimoine naturel est un support indéniable de l'attractivité du territoire, le patrimoine urbain représente également un atout précieux et la qualité de l'aménagement des espaces publics constitue en ce sens une perspective à ne pas négliger.

## 2.2. L'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité

### 2.2.1 Des espaces emblématiques requalifiés et des cheminements particulièrement attractifs

La qualité de l'aménagement des espaces publics est indéniablement un facteur d'attractivité pour les usagers, qu'ils soient habitants permanents ou visiteurs temporaires. Sur les 12 photos identifiées comme les plus attractives, 5 renvoient à cette question de l'aménagement des espaces publics et sont ainsi jugées aussi attractives que les images d'espaces naturels.

Les commentaires émis sur la photo P7, relatives à l'espace public requalifié en centre-ville avec les barques fleuries (pour laquelle il était demandé à l'enquêté de se prononcer), sont ainsi de deux ordres :

- des remarques soulignant l'authenticité et la typicité de cette image représentative de Martigues et de la Provence,
- des constats sur la qualité de l'aménagement, son originalité et son attrait.

**Figure 68. La mise en scène des lieux urbains comme facteur d'attractivité : l'exemple du centre-ville de Martigues (photo P7)**

|  |   |
|--|---|
| <p>P7 – 82% attractif et 17% plutôt attractif</p>  <p>- authenticité/typicité Martigues/Provence :<br/> <i>« C'est Martigues, c'est sympa avec les petits bateaux, ça fait village » ; « C'est joli, une belle image de la ville » ; « Vieux quartiers, c'est sympathique, un certain cachet » ; « Représente ma ville, c'est pittoresque » ; « Typique de Martigues » ; « Ça fait petit village typique » ; « Représente la Provence, ça reste authentique »</i></p> | <p>- aménagement de qualité, originalité<br/> <i>« J'aime bien l'aménagement » ; « On a fait une force de nos faiblesses parce que les maisons n'ont pas une architecture homogène mais on a joué sur les couleurs. Et l'aménagement du canal est bien » ; « ça rend beau ce coin qui était fade » ; « belle mise en valeur » ; « C'est très bien aménagé, ça fait un endroit très sympa pour passer ou se balader » ; « c'est joli » ; « Ca a l'air accueillant, c'est agréable » ; « Elle est belle avec les bateaux et les fleurs » ; « Une ville avec un côté naturel, l'eau, les plantes » ; « J'adore ce cliché, c'est mon endroit préféré » ; « Fleurie, claire, belles couleurs » ; « Les barques c'est joli, c'est touristique on a envie d'y aller » ; « Ca fait petit port, ça fait vacances » ; « Endroits où on peut trainer » ; « C'est bien aménagé, ça attire les touristes »</i></p> |
|--|---|

*Conception, E. Hatt, 2016*

Dans le même ordre d'idée, la photo P25, qui illustre un espace paysagé entre le parking et la plage du Verdon, est majoritairement identifiée comme attractive. Les commentaires des enquêtés renvoient ici conjointement à la dimension esthétique de l'aménagement et à sa fonctionnalité.

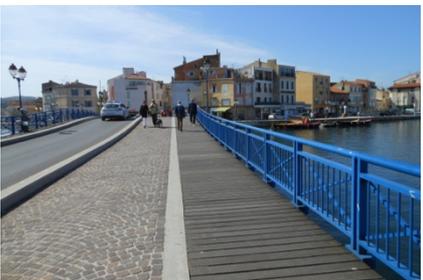
**Figure 69. Un espace paysagé apprécié dans le secteur du Verdon (photo P25)**

|  |   |
|--|---|
| <p>P25 – 54% attractif et 44% plutôt attractif</p>  | <p>- agréable, image de vacances<br/> <i>« C'est joli, ça fait vacances » ; « C'est ici, c'est sympa quand on arrive » ; « J'adore » ; « Sympa pour les gens qui pique-niquent » ; « Agréable » ; « Très joli », « on se croirait à Nice sur la promenade des Anglais »</i></p> <p>- fonctionnel et esthétique<br/> <i>« Il est bien ce parking » ; « C'est propre » ; « Bien entretenu » ; « Des matériaux écologiques, en bois » ; « Très bien aménagé » ; « Ils l'ont bien arrangé ce coin »</i></p> |
|--|---|

*Conception, E. Hatt, 2016*

Les cheminements (plus ou moins aménagés) constituent ici une réelle valeur ajoutée en offrant des perspectives de déambulation propices à l'imaginaire des vacances sur le littoral. Ils sont d'ailleurs identifiés comme attractifs même s'ils ne sont pas en bord de mer (photos P22, P12 et P2).

Figure 70. Des cheminements attractifs (photos P2, P12 et P22)

|   |  |
|---|--|
| <p>P22 – 69% attractif et 29% plutôt attractif</p>   | <p>« Très propre »<br/>         « Donne envie de marcher »<br/>         « C'est la campagne »<br/>         « Promenade naturelle »<br/>         « Préservation du littoral et tourisme écologique. On évite les feux par ce système, les voitures ne peuvent pas circuler. C'est accessible à tous »</p>   |
| <p>P12 – 48% attractif et 45% plutôt attractif</p>   | <p>- agréable, cheminements et balades<br/>         « Tranquillité, verdure » ; « On a la chance d'avoir un littoral peu construit à Martigues » ; « J'aime bien ce coin » ; « C'est joli c'est bien » ; « C'est beau » ; « Semble préservé » ; « Avec les randonneurs c'est sympa » ; « Longer la côte à pied c'est bien » ; « Je m'y balade en hiver » ; « Il y a toute une balade » ; « Donne envie de marcher »</p> <p>- constructions moins appréciées<br/>         « Je n'aime pas les constructions derrière mais le chemin est sympa. Ce n'est pas harmonisé » ; « Un peu vide » ; « Trop près du littoral » ; « Sans plus » ; « Reste raisonnable »</p> |
| <p>P2 – 56% attractif et 39% plutôt attractif</p>  | <p>« Très joli » ; « Joli aménagement » ; « C'est très sympa »<br/>         « Chacun sa place »<br/>         « Pont bleu qui donne du cachet » ; « Petit pont qui traverse »<br/>         « Représente Martigues » ; « Ça fait le charme de Martigues »<br/>         « Trop de bâtiments à l'arrière, ce n'est pas trop accessible »</p>   |

Conception, E. Hatt, 2016

### 2.2.2. Les espaces fonctionnels et l'enjeu des stationnements et de leur intégration

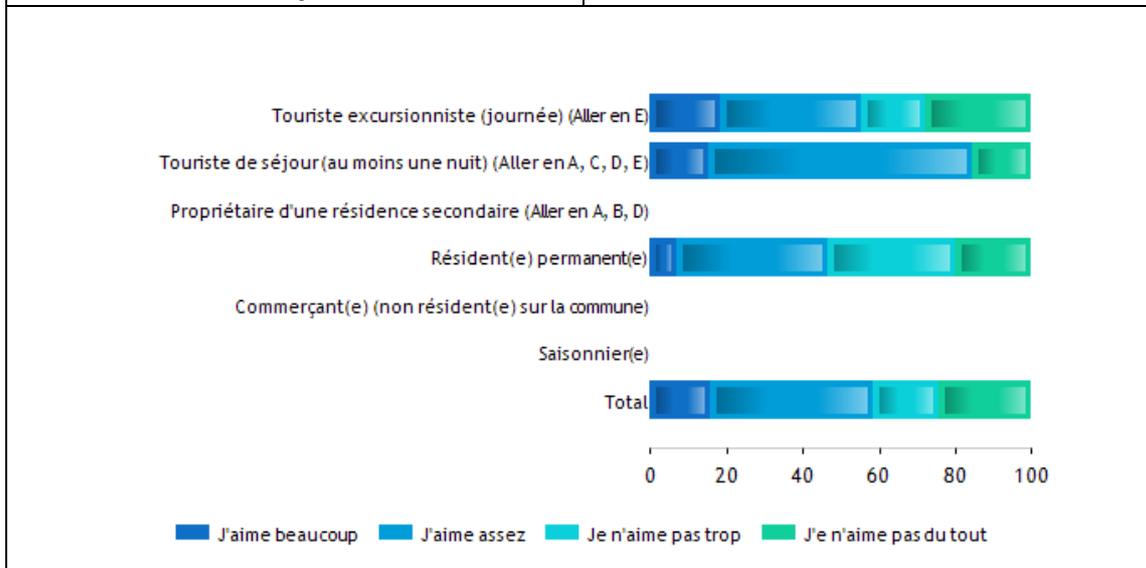
Les avis sont plus mitigés concernant les 5 photos d'espaces publics, qui représentent le plus souvent la dimension fonctionnelle que recouvrent ces espaces que sont les toilettes publiques ou les parkings en bord de plage.

On peut noter au sujet de la photo des toilettes de la plage du Verdon (P17) que ceux qui la classent dans la catégorie répulsive le font principalement par manque d'intérêt pour une image qui en soit n'est pas séduisante. Ils sont par contre nombreux (parmi les 58% à juger cette image attractive) à souligner l'intérêt de cette initiative, son côté utilitaire et pratique trop souvent oublié en bord de mer, comme en témoignent les commentaires émis sur la photos (les commentaires étaient demandés pour cette image).

On observe enfin que le jugement porté sur cette image est particulièrement contrasté selon le statut de l'enquêté. Les excursionnistes, qui sont les plus susceptibles d'en avoir besoin, jugent ainsi cette image comme attractive à 80%, alors que ce n'est le cas que de 50% des habitants et 60% des séjournants.

Figure 71. Des avis divergents sur les espaces fonctionnels : le cas des sanitaires de la plage du Verdon (photo P17)

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p>P17 – 16% attractif, 42% plutôt attractif, 18% plutôt répulsif, 24% répulsif</p>  |  | <p>-pratique, utilité<br/> <i>« C'est des toilettes, bon c'est bien indiqué » ; « C'est nécessaire. Des fois on en cherche de partout et on doit consommer dans les commerces » ; « Il en faut c'est clair, c'est bien mais je ne sais pas comment classer » ; « Je les ai utilisés, c'est correct, c'est propre » ; « C'est bien sur les plages » ; « Il en faut » ; « Une bonne idée » ; « C'est propre, ça a l'air propre » ; « Il en faut, c'est utile » ; « Il en faut, au moins les gens ne jettent pas les couches sur la plage » ; « C'est bien » ; « C'est important dans les zones où il y a des touristes » ; « C'est bien qu'il y en ait » ; « C'est bien d'avoir des toilettes » ; « C'est nécessaire » ; « C'est utile, on en a besoin » ; « C'est bien pratique, il devrait y en avoir plus » ; « C'est bien, c'est aménagé » ; « Seuls sanitaires de la plage » ; « C'est bien, il en faut même si ce n'est pas spécialement esthétique »</i></p> |
| <p>- thème peu apprécié ou aménagement critiqué<br/> <i>« C'est bof les toilettes » ; « Ce sont des toilettes quoi » ; « Je ne vois pas le rapport avec le littoral » ; « C'est des toilettes » ; « Manque de civisme de la part des gens de nos jours » ; « Manque de verdure » ; « Aménagement pour le tourisme de masse » ; « je n'aime pas mais c'est pratique » ; « C'est bien mais je n'aime pas la photo » ; « C'est bien de les installer mais ce n'est pas très beau » ; « Je n'en pense pas grand-chose. Ça dépend de la propreté des toilettes » ; « C'est bien mais la photo ne me plaît pas » ; « C'est ici, cet aménagement n'est pas terrible. Ils sont souvent fermés » ; « Ce n'est pas trop plaisant et souvent sale » ; « Rien de particulier »</i></p> |   |   |



Conception, E. Hatt, 2016

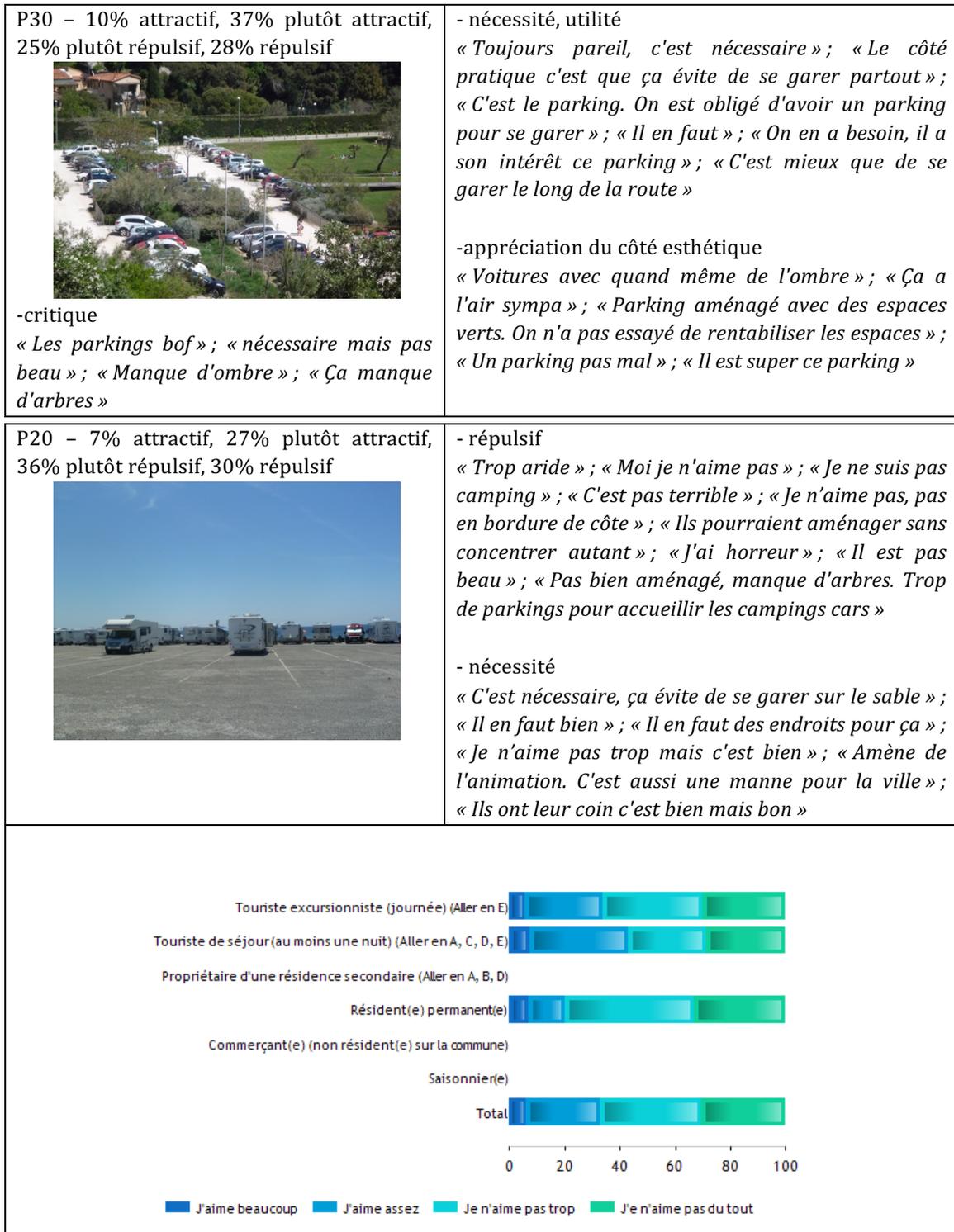
La question de l'aménagement des espaces de stationnement est également centrale en station balnéaire. Les photos représentatives de cette thématique sont jugées de façon contrastée selon les personnes enquêtées.

On peut observer que les parkings au traitement minimaliste (béton, sans végétation) sont jugés favorablement par moins de 35% des enquêtés alors que ce pourcentage monte à 47% pour le parking aménagé du Verdon. Les commentaires émis sur les photos font ainsi référence à la nécessité de tels aménagements, ils peuvent renvoyer à une critique de ces espaces et à la faible

qualité de leur aménagement ou au contraire souligner leur dimension esthétique qui est appréciée.

On peut également noter que le classement est différencié selon le statut de l'enquêté. Ainsi, concernant l'image P20 relative à l'espace de stationnement des camping-cars à Carro, les habitants permanents se révèlent plus critiques (tendance répulsive pour 80% d'entre eux et seulement pour 60% des visiteurs).

**Figure 72. Entre fonctionnalité et esthétique, des avis divergents des espaces de stationnement (photos P30, P20 et P10)**



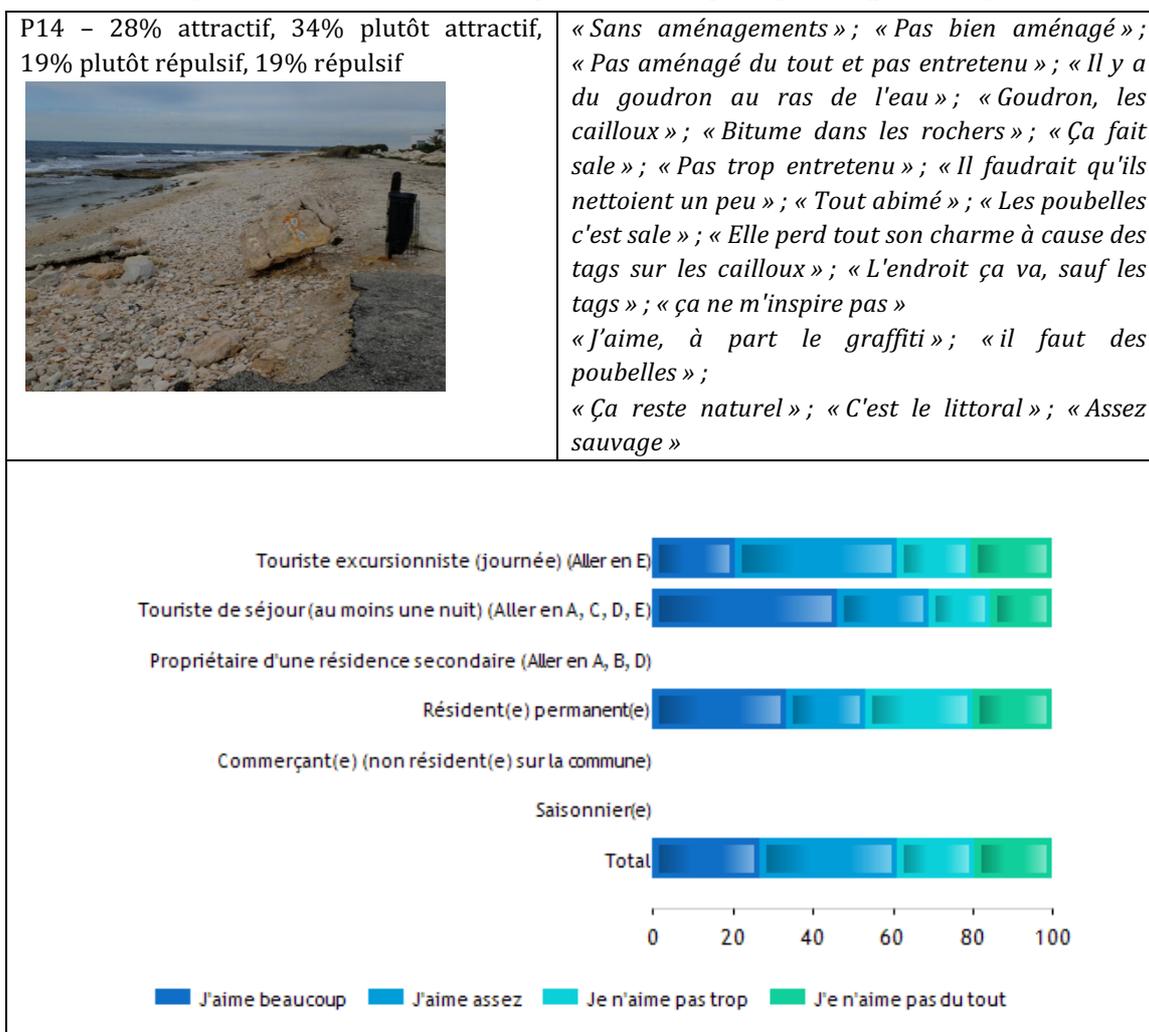
|  |  |
|--|--|
| <p>P10 - 4% attractif, 29,5% plutôt attractif, 29,5% plutôt répulsif, 37% répulsif</p> | <p>- esthétiquement répulsif (une fois considéré attractif)<br/> <i>« Je n'aime pas du tout, c'est un parking » ; « C'est nécessaire mais je n'aime pas trop » ; « Il n'y a pas d'arbres » ; « Pas d'aménagements, trop brut »</i><br/> <i>« C'est un parking joli quand même »</i></p> <p>-nécessité<br/> <i>« C'est délicat : c'est qu'il faut des endroits pour ça » ; « je n'aime pas mais il en faut » ; « Il y a de la place » ; « Espace de parcage » ; « Il y a de la place pour se garer » ; « Moche mais très pratique » ; « C'est bien d'avoir un parking »</i></p> |
|--|--|



Conception, E. Hatt, 2016

Enfin, on peut rappeler, à partir de la photo P14, l'enjeu que constitue l'entretien au quotidien des espaces publics, notamment ceux qui font la jonction entre le public et le privé, la ville et la nature. Les habitants permanents semblent ici légèrement plus sévères que les visiteurs (ils sont 45% à critiquer l'image, contre 25-30% des visiteurs).

**Figure 73. L'enjeu de l'entretien quotidien des espaces publics (photo P14)**



Conception, E. Hatt, 2016

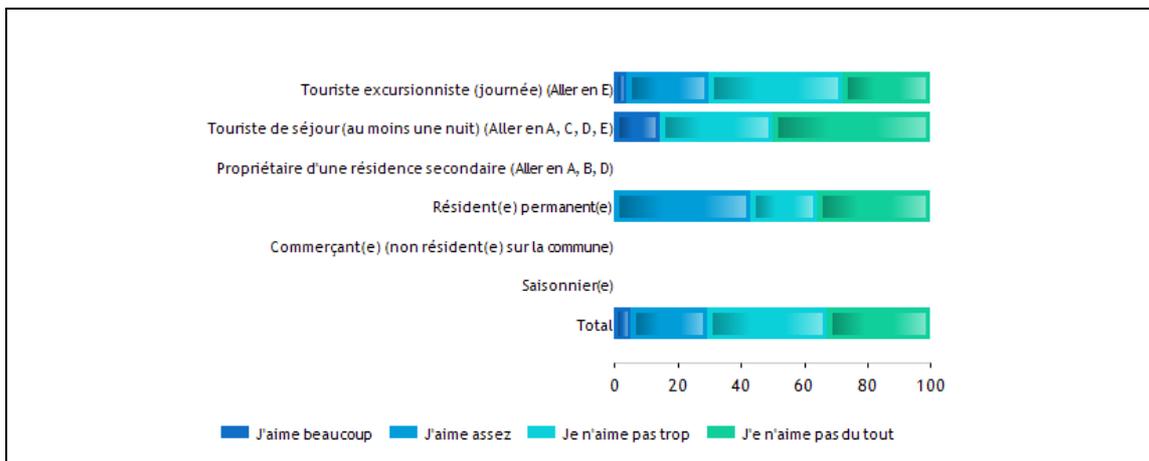
### 2.2.3. Le rapport public / privé comme enjeu d'aménagement

Dans le cadre de enquêtes photo, la qualité des équipements de restauration en bord de mer apparaît comme un enjeu d'attractivité (les photos P3 et P23 sont ainsi jugées plus positivement que la P13). Dans cette optique le traitement des façades paraît représenter un enjeu d'attractivité pour la destination touristique.

Ce sont ici les touristes en séjour qui paraissent les plus exigeants en termes de qualité des équipements privés, critiquant la P13 à 90% (contre 65% des excursionnssites et des habitants).

**Figure 74. La qualité esthétique des installations de restauration comme enjeu d'attractivité de la station (photos P3, P13 et P23)**

|  |   |
|--|---|
| <p>P3 – 12% attractif et 58% plutôt attractif, 14% plutôt répulsif, 16% répulsif</p>  | <p>« Je reconnais le restaurant d'ici »<br/>         « C'est du vol ces restaurants »<br/>         « Pas trop surchargé. C'est sympa »<br/>         « Pour manger l'été »<br/>         « J'aime bien mais c'est trop cher ! »<br/>         « Il faut des restaurants »<br/>         « C'est ici, j'aimerais qu'il soit plus loin »<br/>         « Bien pour manger »<br/>         « C'est la Couronne, je n'aime pas cette plage »<br/>         « Vu comme ça oui j'aime bien »</p>   |
| <p>P23 – 12% attractif, 47% plutôt attractif, 22% plutôt répulsif, 19% répulsif</p>  | <p>« Bof les paillottes » ; « C'est un restaurant mais il est dans un sale état » ; « Pourrait mieux faire » ;<br/>         « Trop aride » ; « Je n'aime pas les panneaux » ;<br/>         « Moche » ; « C'est le bazar, ni fait ni à faire » ;<br/>         « Hideux » ; « Bric à brac » ; « Ils pourraient améliorer la façade »</p> <p>« Ça reste joli » ; « Je ne suis pas fan mais ce n'est pas moche non plus »</p> <p>« J'ai mangé à la Bonne Franquette » ; « On y mange très bien » ; « Un restaurant qui ne se prend pas la tête »<br/>         « J'y allais à l'époque. Je n'aime pas l'aménagement. A l'époque c'était le bouiboui, pas cher. Ça a changé »<br/>         « Un restaurant à côté de la mer »</p> |
| <p>P13 – 6% attractif, 24% plutôt attractif, 37% plutôt répulsif, 33% répulsif</p>  | <p>« C'est moche quand même » ; « Trop sec et trop désert » ; « Trop industriel » ; « Moche ce truc » ;<br/>         « Ça ne va pas trop avec la cadre » ; « Je n'aime pas le style » ; « Un peu moche » ; « Il manque d'aménagements »<br/>         « Ce n'est pas un gros building »</p>  |



Conception, E. Hatt, 2016

Concernant les photos relatives à des hébergements touristiques, la présence d'espaces végétalisés favorise leur classement dans la tendance attractive (photos P27 et P15). Les hébergements de plein-air de Carro sont par exemple très appréciés des personnes enquêtées qui positionnent la photo correspondante (P27) dans la tendance attractive à 82%.

**Figure 75. Des hébergements touristiques appréciés (photos P27 et P15)**

|   |   |
|---|---|
| <p>P27 – 58% attractif et 34% plutôt attractif</p>                                    | <p>« Les maisons sont sympas » ; « Sympa, pas de grosses structures » ; « Un camping sympa » ; « Assez réussi » ; « Sympa » ; « Il est bien fait » ; « Bien ombragé » ; « Ça ne gâche pas trop le site » ; « Bien intégré » ; « Très joli » ; « C'est mieux que les autres campings » ; « Les bungalows sont assez espacés, il y a de la végétation, c'est confortable. Ça permet une orientation du tourisme quand on aura plus d'industries » ; « Il faut accueillir les gens »</p>   |
| <p>P15 – 11% attractif, 45% plutôt attractif, 30% plutôt répulsif, 14% répulsif</p>  | <p>- appréciation (intégration...)<br/>           « Ce n'est pas trop gros, pas trop entassé » ; « Pas un gros » ; « Ils ont gardé un peu de nature quand même » ; « C'est assez joli » ; « Résidence sympa » ; « Habitations pas très élevées. Nombre de bâtiments limité. Les aménagements autour sont propres » ; « Elles sont bien ces résidences » ; « C'est sympa » ; « Ça va encore » ; « Joli, bien entretenu »</p> <p>- critique (manque d'intérêt, privatisation)<br/>           « Une résidence sans intérêt » ; « Une résidence privée sans intérêt » ; « Je n'aime pas trop » ; « Pas balnéaire par contre » ; « Ils pourraient faire des constructions plus jolies, ça fait américain ça » ; « Je ne suis pas fan de ces bâtiments » ; « C'est vide »</p> |

Conception, E. Hatt, 2016

Parallèlement à cette analyse des ambiances urbaines et paysagères qui a contribué à mettre en avant l'enjeu de la gestion du patrimoine, de l'aménagement des espaces publics et de l'interface public/privé pour les usagers, les enquêtes ont également permis d'appréhender les représentations des risques et de leur gestion.

## 2.3. La représentation des risques par les usagers des espaces balnéaires

### 2.3.1. Regards généraux sur les menaces par stations

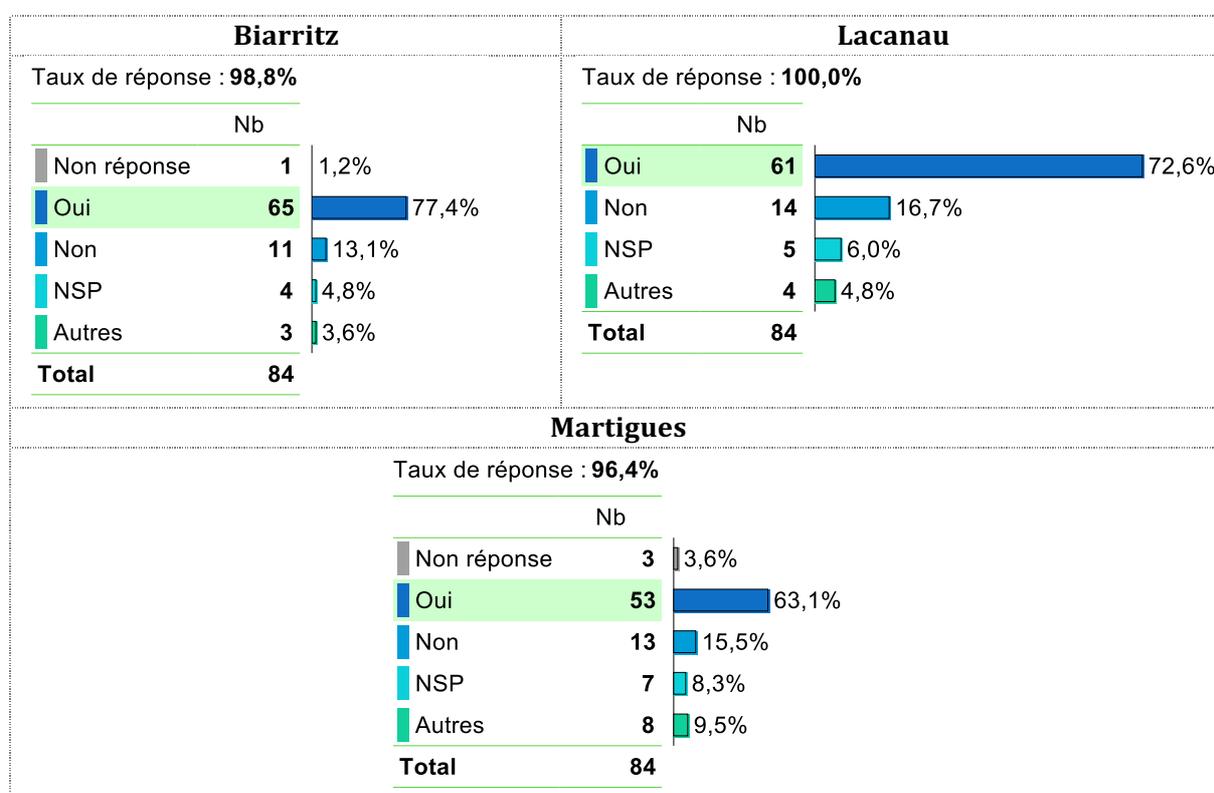
Afin d'offrir une vision un peu générale et reflétant le point de vue spontané et non orienté des enquêtés, la première question portant sur le sentiment d'une menace sur le littoral était une question ouverte assez générale : « Avez-vous le sentiment que ce littoral est menacé ? Si oui, à quel type de menaces pensez-vous ? ». Pour permettre l'analyse des réponses formulées, celles-ci ont a posteriori été recodées en deux temps :

- distinction entre les « oui », « non », « ne sait pas (NSP) » et « autres » ;
- identification du type de menace évoqué par l'enquêté.

En prenant en compte l'ensemble du panel (enquêtes effectuées à Martigues, Biarritz et Lacanau), une grande majorité des enquêtés estiment (à 71%) que le littoral est menacé. 15 % ne pensent pas qu'il le soit, tandis que 6% ne se prononcent pas et 6% donnent un regard particulier sur la question (2% de non-réponse).

C'est à Biarritz que le sentiment de menace est le plus fort, suivi de près par Lacanau (seulement 4 enquêtés d'écart) et Martigues (63% des enquêtés contre 77% à Biarritz).

Figure 76 : Sentiment de menace par station



Conception : Pottier A., 2016

A Martigues, comme à Lacanau et Biarritz (mais en proportion un peu moins importante), une majorité des enquêtés estime que le littoral est menacé. La relation entre le sentiment de menace et le statut de l'enquêté est dans ce cas très significative. Ce sont les habitants qui sont le plus unanimes dans l'identification de menaces (14 des 15 habitants enquêtés), même si ce sentiment est également majoritaire chez les visiteurs (45 sur 67).

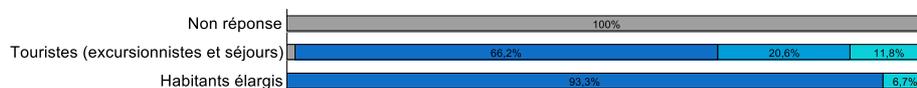
**Figure 77. Tri croisé entre sentiment de menaces et le statut des enquêtés à Martigues**

|  | Non réponse |        | Oui |        | Non |        | NSP |        |
|--|-------------|--------|-----|--------|-----|--------|-----|--------|
|  | N           | % cit. | N   | % cit. | N   | % cit. | N   | % cit. |
| Non réponse                            | 1           | 100,0% | 0   | 0,0%   | 0   | 0,0%   | 0   | 0,0%   |
| Touristes (excursionnistes et séjours) | 1           | 1,5%   | 45  | 66,2%  | 14  | 20,6%  | 8   | 11,8%  |
| Habitants élargis                      | 0           | 0,0%   | 14  | 93,3%  | 0   | 0,0%   | 1   | 6,7%   |

p = <0,01 ; Khi2 = 46,32 ; ddl = 6 (TS)

La relation est très significative.

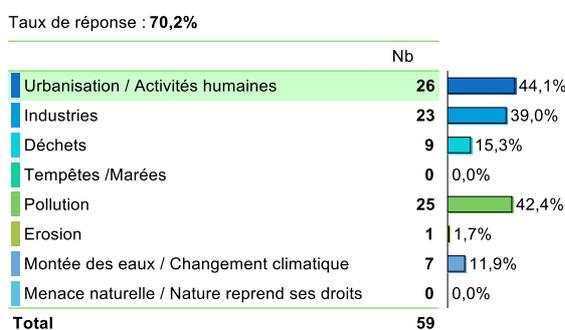
Les éléments sur (sous) représentés sont coloriés.



Conception : Pottier A., 2016

Pour les enquêtés de Martigues, la principale menace vient de l'urbanisation et des activités humaines. Contrairement à Lacanau et Biarritz, aucun enquêté n'a signalé de menaces liées aux tempêtes / marées et au fait que ce type de menaces « naturelles » soit le symbole d'une Nature qui reprend ses droits. Par contre, la thématique « industrie » apparaît.

**Figure 78. Types de menaces identifiées à Martigues et statut des enquêtés**



Conception : Pottier A., 2016

Dans le cas de Martigues, les menaces identifiées sont principalement de trois ordres :

- la pollution liée à l'industrie,
- la pollution liée à l'activité touristique (présence humaine),
- l'urbanisation (la construction immobilière).

La question climatique est très peu abordée spontanément par les usagers.

**Figure 79. Commentaires des enquêtés sur les menaces affectant le littoral à Martigues**

| Catégorie de menace                     | Commentaires des enquêtés  |
|---|--|
| Pollution liée à l'industrie            | « <b>La pollution. On est quand même une zone SEVESO. La pêche ça doit pas être terrible. Il va y avoir une explosion un jour ! Ici il y a un gros taux de cancers</b> » ; « <b>Oui par la pollution et le laisser aller. Rien de nouveau. Et les usines</b> » ; « <b>Tous les sites industriels et la pollution</b> » ; « <b>Un peu tout, les usines, les menaces écologiques en fait : les usines et les habitants qui ne font pas attention</b> » ; « <b>La pollution et le danger surtout aujourd'hui avec le terrorisme. Ça peut nous sauter à la figure</b> » ; « <b>Oui largement. Il y a trois usines aux alentours qui jettent tout dans l'eau. On ne sait pas ce qu'il y a dans l'eau</b> » ; « <b>Oui par ce qu'il y a autour. Les usines font des ravages</b> » ; « <b>surement par la pollution avec les usines, les pétroliers et les hommes</b> » ; « <b>Plus ou moins avec les bateaux qui passent et les raffineries</b> » ; « <b>Il y a quand même Berre à côté, il y a eu une explosion il n'y a pas longtemps</b> » ; « <b>Oui par les usines et les bateaux qui doivent décharger souvent, et par nous</b> » ; « <b>On voit les bateaux au fond donc peut-être des déversements</b> » ; « <b>Oui par la pollution des raffineries</b> » |
| Pollution liée à la présence humaine et | « <b>Il y a pas mal de pollution et le monde</b> » ; « <b>Beaucoup de menace humaine. Après la menace écologique mais tout le monde est au courant</b> » ; « <b>la pollution</b> »   |

|  |   |
|--|---|
| notamment à l'activité touristique           | <i>humaine » ; « la pollution, de plus en plus de monde, ça transforme » ; « par la pollution des gens qui ne respectent pas la plage » ; « par la pollution des gens sur la plage ou en mer. Le non-respect de l'environnement » ; « Les gens ne sont pas respectueux » ; « Le fait que ce soit très peuplé, il y a des mégots mais c'est la population, l'incivilité » ; « Oui, humaine. Les gens sont irrespectueux et ça me choque énormément. L'industrie on peut faire mieux mais il en faut. Un exemple : un distributeur de canettes pour éviter qu'ils jettent les mégots partout » ; « Oui par les gens et surtout les touristes » ; « Il finira oui, par les touristes »</i>   |
| L'urbanisation (la construction immobilière) | <i>« C'est notre société qui veut ça comme à Marseille : quand on a un terrain on construit. A court terme ça rapporte de l'argent » ; « Avec l'entrée en métropole oui parce que la collectivité risque de perdre la maîtrise du sol » ; « La construction des industries, des maisons » ; « Tout ce qui compte ici c'est le pognon, on construit partout pour ça » ; « Oui ça va être la catastrophe avec les projets des promoteurs. Ils négocient le littoral, les plages sauvages » ; « Oui par les constructions. Avant il n'y avait pas le port, il y avait juste les locaux qui mettaient leurs bateaux. Il y a aussi la pêche en grosse quantité et l'érosion » ; « Oui par les risques d'incendie et les constructions » ; « La pollution et surtout que certains maires autorisent des constructions partout, surtout quand les personnes sont riches, il n'y a qu'à voir la Côte d'Azur »</i> |
| La question climatique                       | <i>« Le réchauffement climatique » ; « Oui par les gens qui ne respectent pas et par rapport à l'enjeu climatique, la plage recule. Mais c'est l'homme qui menace le plus en le dégradant »</i>   |
| Une menace à relativiser ou inexistante      | <i>« Pas trop ici mais à Carry on voit beaucoup de déchets » ; « Non ici non. Mais Lacanau, Soulac c'est très menacé. Dans 50 ans ça s'amenuisera » ; « Pas plus qu'avant. Il a été grandement détérioré, ça s'est plus réglémenté donc c'est mieux maintenant au niveau de l'industrie. Les gens qui ont peu de moyens viennent ici. Il y a plus d'efforts de faits pour revaloriser le coin » ; « Il l'a été plus que maintenant. Ça a été l'industrialisation qui a été faite, sans parler de l'usine d'incinération » ; « Les usines sont là depuis pas longtemps. Le gens se baignent. Je ne sais pas » ; « Il y a de plus en plus de monde mais je ne pense pas que ce soit une menace. Il faut un peu d'entretien »</i>  |

Conception : E. Hatt (dir.), 2016

S'il existait une relation significative entre l'identification d'une menace et le statut de l'enquêté (les habitants étant plus enclins à souligner l'existence de menaces), la relation entre les différents types de menaces et les statuts des enquêtés n'est par contre pas significative.

Figure 80. Tri croisé des types de menaces identifiées selon le statut des enquêtés

Types\_menaces, STATUT\_SIMPLIFIE

|  | Urbanisation / Activités humaines |        | Industries |        | Déchets |        | Tempêtes /Marees |        | Pollution |        | Erosion |        | Montée des eaux / Changement climatique |        | Menace naturelle / Nature reprend ses droits |        |
|--|-----------------------------------|--------|------------|--------|---------|--------|------------------|--------|-----------|--------|---------|--------|---|--------|--|--------|
|  | N                                 | % cit. | N          | % cit. | N       | % cit. | N                | % cit. | N         | % cit. | N       | % cit. | N                                       | % cit. | N  | % cit. |
| Touristes (excursionnistes et séjours) | 20                                | 28,6%  | 16         | 22,9%  | 8       | 11,4%  | 0                | 0,0%   | 21        | 30,0%  | 0       | 0,0%   | 5                                       | 7,1%   | 0  | 0,0%   |
| Habitants élargis                      | 6                                 | 28,6%  | 7          | 33,3%  | 1       | 4,8%   | 0                | 0,0%   | 4         | 19,0%  | 1       | 4,8%   | 2                                       | 9,5%   | 0  | 0,0%   |

p = 0,35 ; Khi2 = 5,59 ; ddl = 5 (NS)

La relation n'est pas significative.

Conception : Pottier A., 2016

Dans la continuité de cette première question générale sur les risques, une série de questions plus précises leurs étaient posées afin de recueillir leurs avis sur différentes catégories de menaces clairement explicitées dans la formulation de la question.

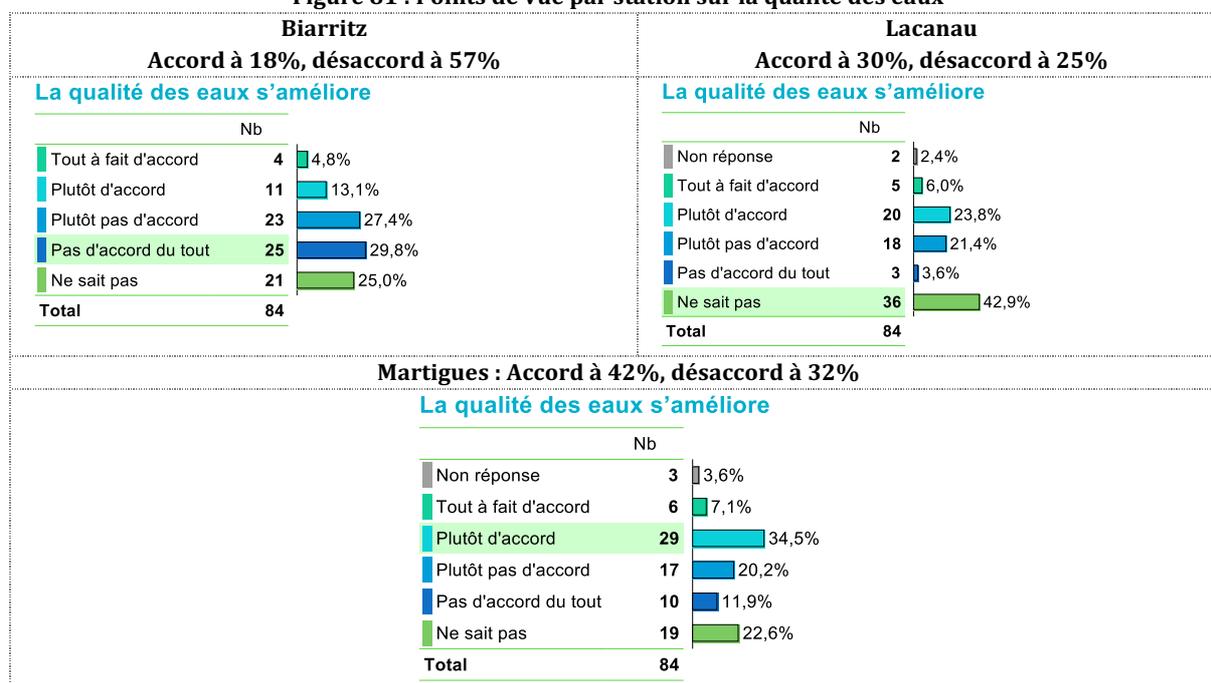
### 2.3.2. Points de vue sur les différents types menaces

Les enquêtés ont été plus précisément questionnés sur quatre menaces : la qualité des eaux, celle des paysages, la maîtrise de l'urbanisation et le risque d'érosion.

#### La qualité des eaux

Concernant l'amélioration de la qualité des eaux, les personnes enquêtées à Martigues ont dans l'ensemble plutôt une vision positive de la qualité des eaux, même si elles sont relativement partagées sur cette question (42% sont d'accord ou plutôt d'accord / 32% ne sont plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout). A Martigues, les enquêtés sont plus nombreux à identifier une amélioration comparativement aux personnes enquêtées dans les mêmes conditions sur les plages de Lacanau et de Biarritz. On peut en effet noter qu'à Biarritz les enquêtés sont majoritairement en désaccord avec cette idée, tandis qu'à Lacanau le plus souvent ils ne se prononcent pas sur ce sujet, révélant le manque de connaissance qu'ils en ont.

Figure 81 : Points de vue par station sur la qualité des eaux

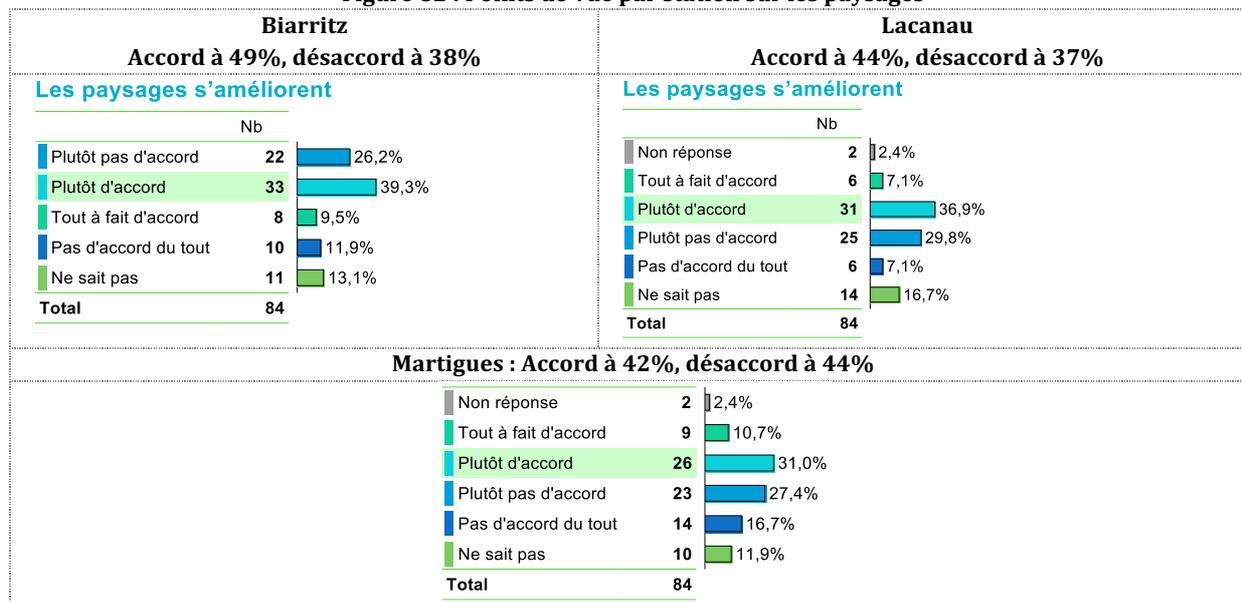


Conception : Pottier A., 2016

## Les paysages

Sur les représentations que les enquêtés ont de l'amélioration des paysages, les avis sont très partagés, et ce, de façon équivalente dans les trois stations.

Figure 82 : Points de vue par station sur les paysages

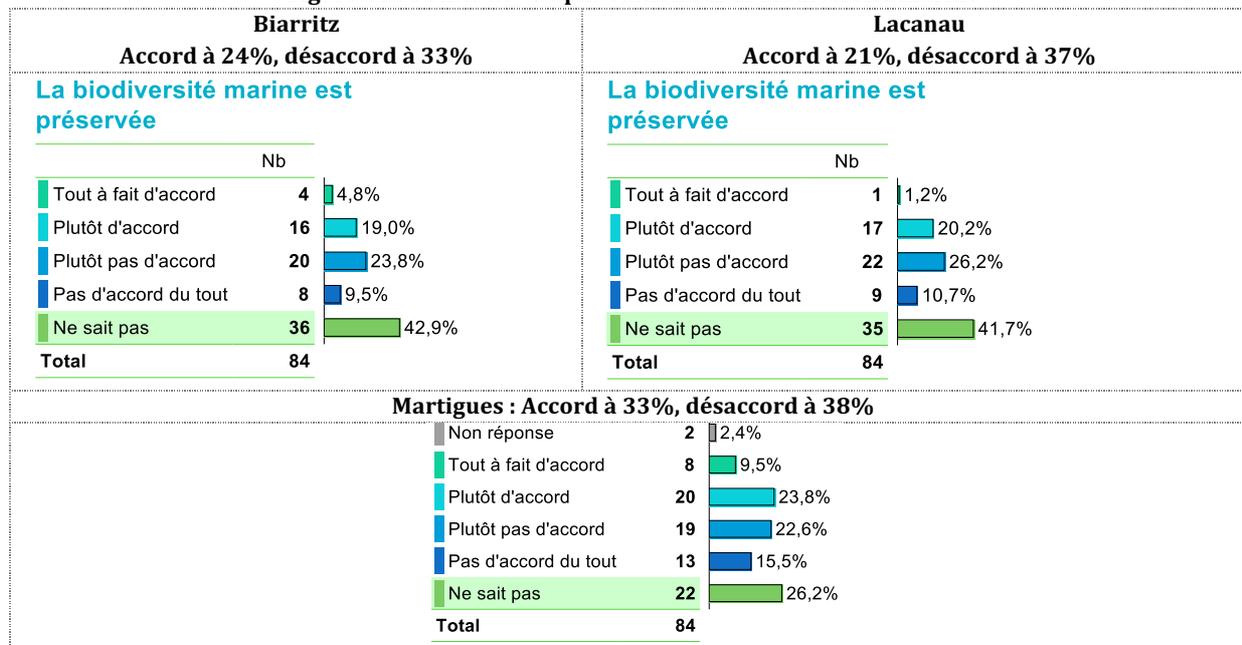


Conception : Pottier A., 2016

## La biodiversité marine

Concernant les représentations que les usagers se font de la préservation de la biodiversité marine, les enquêtes révèlent que la majorité ne savent pas se prononcer sur cette question à Biarritz et à Lacanau (plus de 40%) et, quand ils se prononcent, ils sont plutôt en désaccord avec cette idée. A Martigues, comparativement, les enquêtés se prononcent plus (26% ne savent pas) et ils sont partagés dans leurs réponses (33% d'accord, 38% en désaccord).

Figure 83 : Points de vue par station sur la biodiversité marine

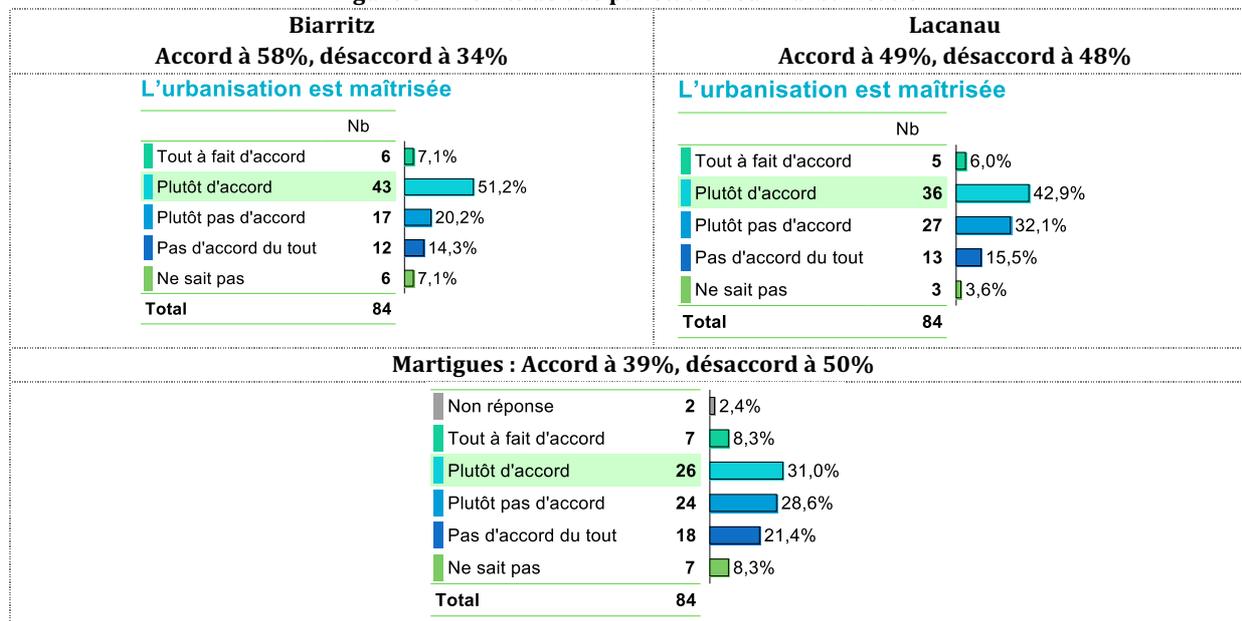


Conception : Pottier A., 2016

## L'urbanisation

Concernant à présent la maîtrise de l'urbanisation, les représentations sont variables selon les stations. A Biarritz, les personnes enquêtées considèrent majoritairement que l'urbanisation est maîtrisée (58%). A Lacanau, les personnes enquêtées sont partagées sur cette question. A Martigues, par contre, les personnes enquêtées considèrent à une légère majorité que l'urbanisation n'est pas maîtrisée (50% contre 39%).

Figure 84 : Points de vue par station sur l'urbanisation

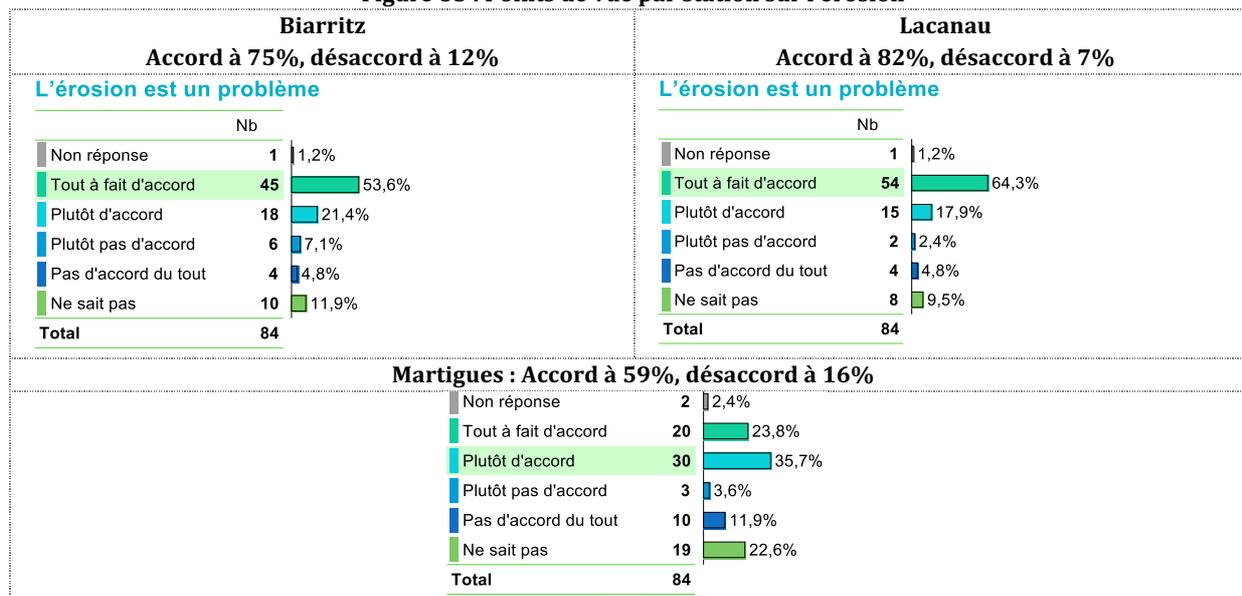


Conception : Pottier A., 2016

## L'érosion

Enfin, la thématique de l'érosion apparaît comme la plus consensuelle puisque sur les 3 stations, les tendances affirmatives sont largement majoritaires. On notera que ce risque d'érosion est particulièrement prégnant dans les réponses des enquêtés de Lacanau (plus de 80% considèrent que l'érosion est un problème) et l'est comparativement moins à Martigues dont le littoral est moins directement soumis à ce risque (59% considèrent que l'érosion est un problème).

Figure 85 : Points de vue par station sur l'érosion



Conception : Pottier A., 2016

### 2.3.3. Un regard des usagers sur les industries martégales

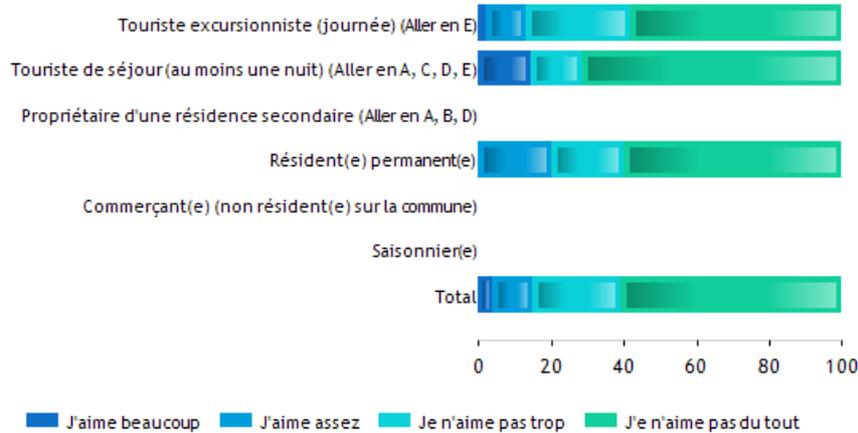
Les regards portés sur les photos relatives à la présence industrielle dans cette station littorale sont majoritairement négatifs lorsqu'on s'attache au classement des trois photos illustrant cette thématique (plus de 75% pour chaque photo). Les commentaires émis amènent toutefois à nuancer ce constat. Certes ils sont nombreux à critiquer la présence industrielle sur des critères esthétiques ou sanitaires, mais ils sont encore plus nombreux à rappeler l'enjeu que cela constitue en termes d'emplois et de revenus pour le territoire. Les commentaires relatifs à la photo P16 (pour laquelle l'avis des enquêtés était explicitement demandé) soulignent ainsi le fait que « *ça donne toujours du travail* », « *c'est utile* », voire même font écho à la dimension identitaire de ce paysage industriel : « *c'est le paysage de mon enfance, c'est la vie* », « *ça fait partie du charme de la région* ». On peut également noter une variabilité des représentations selon le statut des enquêtés (habitants, séjournants, excursionnistes). Pour la photo P16 et la photo P29, plus « dure » (centrée sur la barrière de séparation), le classement est identique quel que soit le statut. Par contre, pour la photo P21, une certaine divergence existe entre les enquêtés qui connaissent le territoire de par leur proximité (habitants et excursionnistes) et ceux venus de plus loin, en séjour sur le territoire. Les habitants sont ainsi plus de 30% à classer la photo dans la tendance attractive, contre 20% des excursionnistes et 10% des séjournants. Ils soulignent dans ce cas leur attachement et la dimension patrimoniale de l'industrie sur le territoire, constatant que ça « *représente Martigues* » ; « *ça ne me choque pas, je suis d'ici* », ou encore, « *c'est le charme de Martigues* ».

Figure 86. Avis des enquêtés sur les images liées à l'industrie (photos P29, P16 et P21)

|  |   |
|--|---|
| <p>P16 – 4% attractif, 11% plutôt attractif, 25% plutôt répulsif, 60% répulsif</p>   | <p>- usine comme nécessité et habitude<br/> <i>« Le côté positif c'est qu'il faut bien de l'industrie en bord de mer, car ça a besoin d'eau. Mais ça dénature le paysage »</i> ; <i>« On a besoin de l'industrie pétrochimique, il faut bien que ce soit quelque part. Ce serait bien de la remplacer mais ce n'est pas pour tout de suite »</i> ; <i>« On est obligé de s'y faire, on est tellement habitué »</i> ; <i>« On s'y est habitué, pas trop choquant »</i> ; <i>« EDF, EDF... »</i> ; <i>« C'est joli »</i> ; <i>« C'est les usines, on fait avec »</i> ; <i>« On ne va pas cracher dans la soupe. Ça a donné et ça donne toujours du travail, des moyens énormes à la ville. Ça a amené la pollution mais une manne d'emploi énorme à des milliers de personnes »</i> ; <i>« C'est utile on va dire. Ça gâche un peu le paysage, mais c'est un site de travail »</i> ; <i>« On ne voit pas trop les cheminées c'est bien »</i> ; <i>« On voit les usines. Permet aux gens de travailler »</i> ; <i>« C'est des usines mais elles font vivre Martigues »</i> ; <i>« Les usines c'est comme ça ici, on ne regarde pas trop ! »</i> ; <i>« On ne peut rien n'y faire »</i> ; <i>« J'aime bien les usines. Ça représente le travail »</i> ; <i>« Ça me rappelle ma mère qui adore ce paysage »</i> ; <i>« C'est le paysage de mon enfance, c'est la vie ; Moitié nature, moitié industrielle »</i> ; <i>« Ce sont les usines, ce n'est pas beau mais il y en a besoin »</i> ; <i>« Les usines c'est pas top mais le devant est joli »</i> ; <i>« Usine qui pollue mais ça crée des emplois »</i> ; <i>« Ça fait</i></p> |
|   |   |
| <p>- critique esthétique, pollution<br/> <i>« Je n'aime pas, on voit toutes les raffineries »</i> ; <i>« C'est toute la zone industrielle, la pollution, ça dénature le paysage »</i> ; <i>« Les usines c'est pas top »</i> ; <i>« Une raffinerie ce n'est pas sympa »</i> ; <i>« trop d'usines, de pollution des eaux et de l'atmosphère »</i> ; <i>« On voit les usines, ça dégrade le paysage »</i> ; <i>« Les usines c'est pas beau »</i> ; <i>« Les usines sont près »</i> ; <i>« Je n'aime pas les cheminées »</i> ; <i>« C'est le problème ici la main de l'homme, ces merdes de cheminées »</i> ; <i>« Les usines c'est pas très station balnéaire »</i> ; <i>« C'est pas super beau les usines »</i> ; <i>« Les raffineries c'est moche »</i> ; <i>« Les usines c'est pas très écolo »</i> ; <i>« Je n'aime à cause des usines »</i> ; <i>« C'est la pollution »</i> ; <i>« J'ai horreur de l'urbanisme à côté de la mer. Pour moi ça doit être naturel »</i> ; <i>« Ça va pas du tout, c'est</i></p> |   |

moche » ; « Les usines au fond c'est quand même pas génial comme vu » ; « **Les usines ça nous fait vivre mais ce n'est pas terrible. Je préférerais que des plages** » ; « C'est des usines donc pas vraiment d'intérêt » ; « Toutes les usines pourrissent un peu tout, c'est dommage » ; « Pollution » ; « Pas beau du tout » ; « je n'aime pas, **on dirait que c'est pollué** » ; « Toutes les usines gâchent le paysage »

partie du **charme de la région** » ; « Je l'ai assez vu ! Elle fait partie de l'environnement mais je n'aime pas plus que ça. **Ça fait partie du site** » ; « On est obligé mais ça pollue »



P21 – 6% attractif, 16% plutôt attractif, 21% plutôt répulsif, 57% répulsif



- critique des usines (esthétique, pollution)

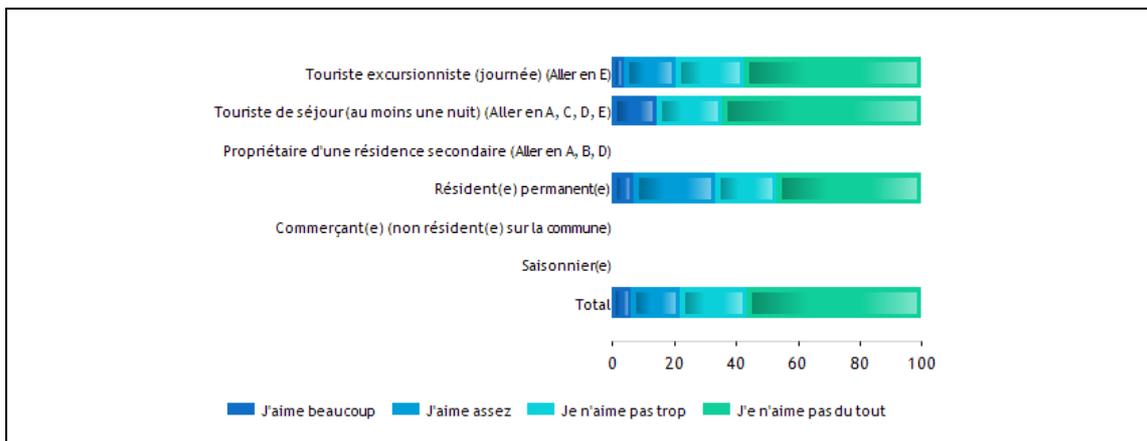
« Ça fait un peu usine, c'est moyen » ; « C'est trop proche ces structures SEVESO » ; « Je n'aime pas, la vue et l'odeur » ; « Trop industriel » ; « Je n'aime pas ça pollue pas mal, ça a pris feu il n'y a pas trop longtemps » ; « Pollution » ; « Pas joli »

- usines comme constat ou nécessité

« Les usines » ; « La vue d'ensemble » ; « Les usines de Fos » ; « Ne me choque pas plus que ça, on est entouré de choses comme ça » ; « Une source de revenus et de travail » ; « je n'aime pas mais on est obligé de s'adapter » ; « On ne peut rien y faire » ; « C'est le secteur qui veut ça » ; « C'est la raffinerie »

- authenticité, paysage martégal

« Représente Martigues » ; « Ça ne me choque pas, je suis d'ici » ; « C'est le charme de Martigues »

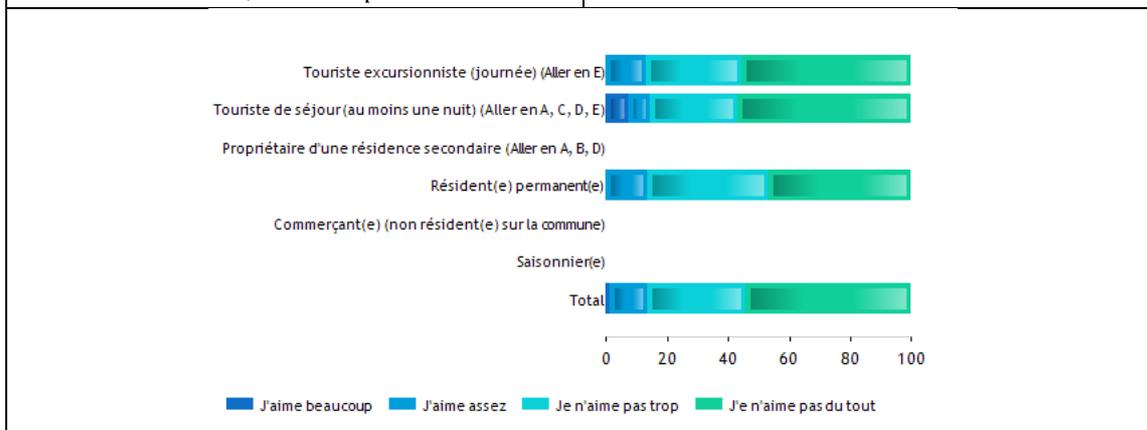


P29 - 2% attractif, 12% plutôt attractif, 32% plutôt répulsif, 54% répulsif



- critique (esthétique, pollution)  
 « Ça ne le fait pas top » ; « Pas très joli » ; « Côté industriel très laid » ; « On s'en passerait »

- usines comme nécessité  
 « Ce sont des usines » ; « C'est un aéroport ? Ah non, un port, c'est l'industrie » ; « Représente l'industrie, le pétrole » ; « Il faut bien que ce soit aménagé pour ça aussi » ; « Une source de revenus pour la ville et ses habitants. Il y a de gros efforts qui sont fait en matière de pollution » ; « Il en faut, c'est indispensable au commerce » ; « Il faut bien qu'ils travaillent »



Conception : Hatt E., 2016

A la suite de cette analyse conjointe des modalités de conception/gestion de ce territoire naturel et touristique (partie 1) et des modalités de réception de ces paysages par les usagers qui les fréquentent (partie 2), la troisième partie propose de revenir sur les perspectives de développement touristique de ce territoire.

### 3. Un littoral sous tensions, quelles perspectives de développement touristique ?

Cette dernière partie invite à questionner les perspectives de développement touristique du territoire, en interrogeant se faisant les tensions inhérentes à une telle évolution.

Comme le souligne la responsable du pôle ingénierie de Bouches-du-Rhône Tourisme<sup>92</sup>, « *peut-être que le tourisme, cette station, finalement, ses meilleurs jours sont devant elle, parce que justement tout est à construire sur un territoire qui est quand même exceptionnel* ». Les perspectives de développement touristique du territoire paraissent en effet multiples et cet enjeu a d'ailleurs été identifié comme un axe stratégique de développement de la commune dans le PADD du PLU approuvé en 2010. Le premier des six chapitres du PADD est ainsi consacré à « *Martigues, station balnéaire et station de tourisme* ». Il est alors signifié la volonté communale de « *s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation* » (PADD, 2010, p.1).

Cette troisième partie revient sur trois points d'analyse :

- les enjeux de consolidation des atouts existants en termes notamment de structuration d'une stratégie de développement touristique et de maillage du territoire,
- les perspectives de développement autour du tourisme industriel, de l'étang de Berre et des ressources créatives.

#### 3.1. Consolider les supports existants du développement touristique

L'un des axes de développement touristique du territoire consiste à consolider l'existant, en proposant notamment « *une nouvelle approche de la gestion du littoral* », comme cela est précisé dans le PADD. « *Afin de confirmer sa vocation de station touristique et balnéaire, les perspectives de développement de la Ville sur les dix prochaines années portent essentiellement sur la diversification et l'amélioration de l'offre d'hébergement touristiques sous ses différentes formes, sur le renforcement des noyaux villageois situés à proximité des lieux touristiques, sur l'amélioration des réseaux de communication notamment routiers et ferroviaires, sur le développement du tourisme pluri-saisonnier, ainsi que sur une nouvelle approche de la gestion du littoral qui permettra à la ville de se maintenir sur la voie du développement durable* » (PADD, PLU, 2010, p.3).

##### 3.1.1. Structurer une stratégie de développement touristique sur le territoire

Si des interrogations demeurent quant aux perspectives et aux modalités de développement touristique du territoire, il semble néanmoins que celui-ci se dirige vers une consolidation des acquis dans ce domaine. Aujourd'hui la logique d'aménagement dépasse la seule gestion des loisirs de proximité et le tourisme est considéré comme un réel outil d'exploitation économique comme en témoigne l'affichage de cette stratégie de développement touristique dans le PADD.

Finalement, comme le souligne le directeur de la SPLTE, « *les choses évoluent aujourd'hui avec notamment la fin de la taxe professionnelle, l'évolution des modes de gouvernance et l'idée que les emplois touristiques sont des emplois non délocalisables* ». Le Plan d'aménagement et de développement durable précise ainsi que « *le diagnostic [...] a montré la nécessité pour maintenir et développer localement l'emploi, de dynamiser et de diversifier une économie essentiellement dépendante des grandes installations industrialo-portuaires décidées il y a plus d'un demi-siècle et aujourd'hui orientées vers la pétrochimie [...] Martigues [...] est aujourd'hui légitimement fondée à*

---

<sup>92</sup> Entretien du 11 avril 2014.

*s'engager dans une politique de développement touristique maîtrisé, et à tirer parti de la proximité des grands espaces de nature qu'elle a su garder vierge de toute urbanisation.* » (PADD-PLU, 2015, p.1).

Le développement touristique constitue ainsi une opportunité désormais assumée par ce territoire qui bénéficie de la notoriété de la Côte Bleue et d'une bonne accessibilité (ligne de chemin de fer depuis Marseille et 20 minutes de route depuis l'aéroport). Comme le souligne l'architecte en chef de la ville, « *on a la fois la chance et la malchance d'être entre Marseille, Arles et Aix* »<sup>93</sup>. Cette notoriété est toutefois relative face à la concurrence des stations régionales implantées et reconnues. En effet, la directrice de l'aménagement de la CAPM souligne que « *il existe une forte fréquentation touristique dans les Bouches-du-Rhône et on pourrait en capter un peu plus. Martigues souffre de l'image de l'Etang de Berre (il y a quand même parfois des odeurs de la pétrochimie...)* »<sup>94</sup>. De même, une chargée de mission du Conseil régional PACA rappelle que « *à l'échelle de la Région, la côte bleue n'est pas connue. Disons qu'il y a du potentiel à développer. Après la difficulté, d'un point de vue communicationnel et tout ça, c'est pour faire le poids par rapport à la côte du Var, à Cassis, à Bandol, à cette côte-là qui n'a pas besoin de faire de la promo [...] Les gens qui ont de l'argent ils ne vont pas à Martigues, ils ne vont pas non plus sur la Côte Bleue (ce n'est pas que Martigues) ; ils vont dans le Var... [...] je ne suis pas sûre qu'on arrivera à changer l'image de la Côte Bleue par rapport à la Côte d'Azur ou à la côte varoise* »<sup>95</sup>. L'objectif consiste ainsi à identifier et mettre en valeur « *plus de choses sur lesquelles on peut l'accrocher* », en s'appuyant notamment sur « *une certaine forme d'authenticité qu'a permis l'industrie* ».

Pour répondre à cet objectif la commune envisage plusieurs perspectives de développement, telles que :

- la modernisation de l'appareil touristique (requalification des campings existants, installation d'un équipement phare type thalassothérapie<sup>96</sup>, etc.) ;
- la promotion de l'image de « Martigues Côte-Bleue » pour créer une activité touristique à l'année. Il s'agirait ici de développer une image unique de Martigues (associant le centre-ville et le patrimoine historique aux richesses du territoire littoral et lacustre) en s'appuyant notamment sur les services de déplacement ;
- la maîtrise et l'organisation de l'accès au littoral ;
- la fédération des initiatives économiques, en s'appuyant sur l'installation d'équipements d'hébergement collectif ;
- la préservation et la gestion des grands espaces naturels pour un tourisme durable : maîtriser l'ouverture au public, identifier et connecter les principes de trames vertes et bleues du territoire, gérer l'espace de façon respectueuse (parc marin Natura 2000 en mer, projet de « parc naturel de la Baumaderie » de 51ha sur la Côte Bleue, mise en valeur des rives de l'étang, développement du grand parc de Figuerolles en termes d'offre d'activités et aménagements spécifiques liés au littoral, etc.) ;
- la valorisation du patrimoine qui passe par la labellisation « ville d'art et d'histoire » mais aussi par la reconnaissance du patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle et du patrimoine industriel (PADD, PLU, 2010, p.4-5).

Il est ici possible de s'interroger sur le paradoxe de la stratégie proposée qui pose conjointement la volonté de promotion d'une image unique de Martigues à partir de l'image de « Martigues

---

<sup>93</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>94</sup> Entretien du 11 février 2014.

<sup>95</sup> Entretien du 16 mai 2014.

<sup>96</sup> Le projet de création d'un centre de thalassothérapie a pour l'instant avorté malgré l'investissement initial de la collectivité dans la mise en œuvre de ce projet.

Côte-Bleue » et la volonté de valoriser et promouvoir le patrimoine industriel du XX<sup>ème</sup> siècle, qui semble de ce fait encourager à promouvoir une image plurielle de ce territoire aux multiples facettes. D'autres perspectives pourraient également être envisagées et sont à l'état de réflexion, comme celles évoquées par le conseiller municipal en charge de l'Etang de Berre autour des activités nautiques<sup>97</sup>. Il rappelle en effet que si le nautisme est développé sur l'Etang de Berre, il n'existe toujours pas de réelle base nautique sur la côte méditerranéenne alors que les visiteurs sont selon lui en attentes de sensations nouvelles. Il évoque par exemple la possibilité de proposer « *un espace avec des bateaux qui fassent découvrir la côte bleue vite, à 50 ou 60km/h pour créer des sensations, ou une découverte de la Côte Bleue en Montgolfière. [...] Il n'y a toujours pas de départ de bateaux au port de Carro, il faut aller à Carry et ça c'est incompréhensible. C'est vrai que le port de Carro l'hiver c'est plus embêtant car il n'est pas abrité, mais l'été ça peut se faire* ». Au-delà des activités nautiques, l'adjoint à la culture souligne que « *l'espace du littoral c'est aussi un espace de l'imaginaire et je pense qu'on ne travaille pas suffisamment sur l'imaginaire. Des atouts il y en a de très nombreux, la question est de savoir comment dans une politique on peut conjuguer ces atouts là, sans rien diminuer de la complexité et en les faisant jouer tous et toutes ensemble. C'est ça l'enjeu d'une politique équilibrée. L'inouï est dans toutes les propositions : autant l'industrie que l'agriculture (on a 1400ha de terres agricoles, des territoires boisés classés...)* ».

Reste que la commune travaille aujourd'hui à développer et mettre en valeur son territoire et son offre touristique en s'appuyant par exemple sur la valorisation d'objets patrimoniaux ponctuels (comme l'ouverture du Fort de Bouc ou d'une nouvelle chapelle baroque classique), d'espaces de loisirs et de détente (comme le Parc de Figuerolles), de circuits touristiques et de parcours thématiques (comme le parcours des bunkers de la seconde guerre mondiale restauré par des chantiers d'insertion et valorisé dans le cadre de la labellisation Ville d'art et d'histoire).

**Figure 87. Valorisation de parcours thématiques sur le littoral**

*Le sentier du littoral*



*Cliché : C. Dally, avril 2014*

*Approche géologique*



*Cliché : E. Hatt, novembre 2016*

*Les bunkers du littoral*



*Cliché : E. Hatt, novembre 2016*

Pour reprendre le mot de l'adjoint au tourisme (Reflets, 2007, p.35), il s'agit aujourd'hui de consolider les acquis en s'appuyant sur la diversité touristique proposée par le territoire, notamment, « *un tourisme de patrimoine, un tourisme de la mémoire, avec désormais le Fort de Bouc, un tourisme évènementiel* ». L'objectif de la collectivité consiste finalement à mettre en valeur et fédérer le patrimoine naturel et culturel du territoire communautaire : réseaux de sites archéologiques, GR du pourtour de l'étang de Berre connecté avec la Nerthe et la côte Bleue à travers le centre de Martigues, patrimoine industriel, etc. Concernant cette dernière dimension, le PADD mentionne notamment (p.35), qu'il conviendra d'« *identifier et mettre en valeur les éléments du patrimoine industriel du XX<sup>ème</sup> siècle aptes à perpétuer la mémoire d'un développement maritime et industriel exceptionnel du golfe de Fos le long du chenal de Caronte (ouvrages d'art et génie civil d'équipements portuaires, quais, habitat, sites industriels) sur 6 km reliant les deux communes de Martigues et de Port-de-Bouc* ».

<sup>97</sup> Entretien du 9 mai 2015.

Au regard de la stratégie actuelle de développement des parcours thématiques, on perçoit l'enjeu que constitue la mise en accessibilité du territoire pour renforcer son attractivité.

### **3.1.2. Le maillage du territoire comme enjeu d'attractivité et de découverte**

La problématique de l'accessibilité du territoire s'entend selon deux angles de vues, il s'agit à la fois de la mobilité externe (accessibilité de la commune depuis l'extérieur) et de la mobilité interne (accessibilité aux différentes polarités de la commune). C'est cette seconde dimension qui est plus particulièrement développée dans cette partie. La commune de Martigues étant multipolaires, la question de la (re)connexion des différentes centralités et des polarités touristiques constitue en effet un enjeu important. Cet enjeu de repérage et d'accessibilité du réseau de promotion touristique a d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation dans le SCOT.

**Figure 88. Extrait du Scot Ouest Etang de Berre relatif à la signalétique et au jalonnement du territoire**

#### **Recommandations :**

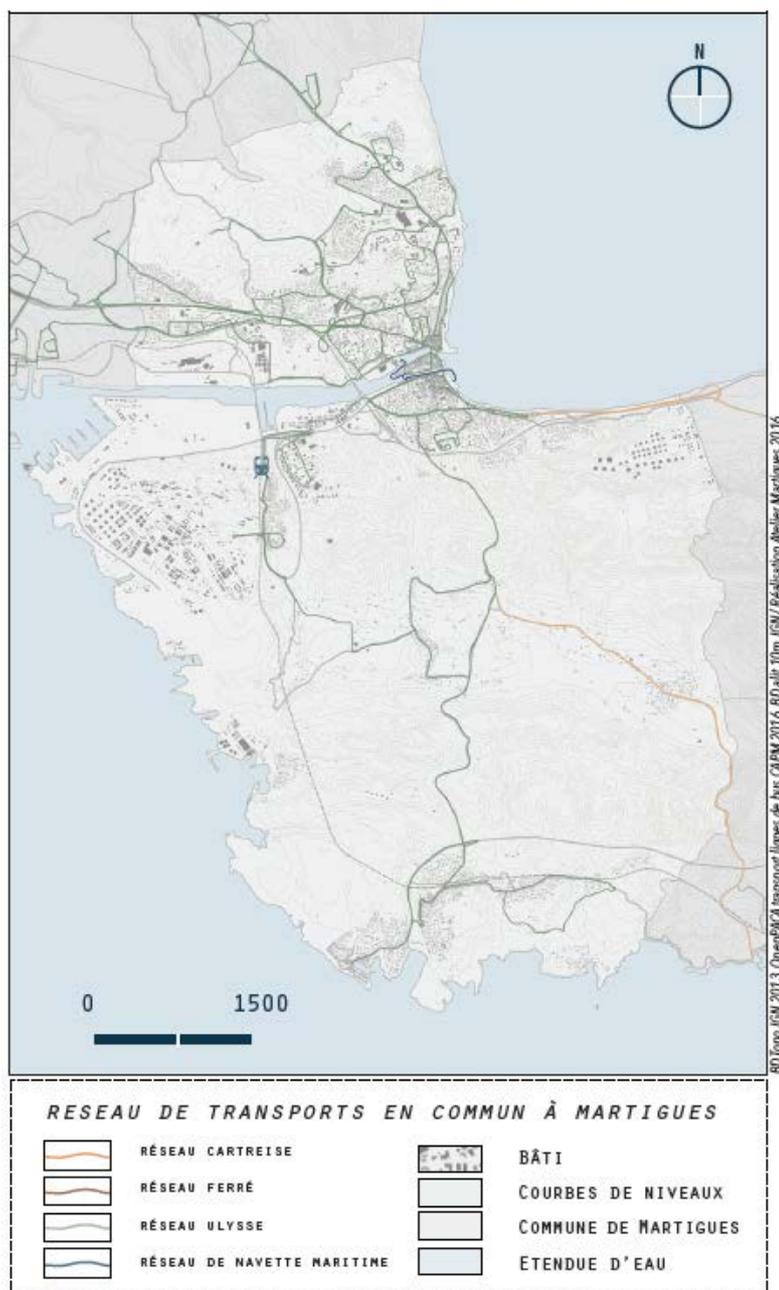
Si l'ensemble du territoire propose une diversité de richesses paysagères et patrimoniales, il est des sites qui véhiculent à eux seuls l'image du territoire dans son ensemble. Aussi, afin de rendre plus repérable et accessible ce réseau de promotion touristique, il est essentiel de doter le territoire d'une stratégie en matière de signalétique et de jalonnement à l'échelle des sites et des enjeux qui leur sont attachés (par exemple en élaborant un schéma global d'accueil sur le territoire).

*Source : SCOT Ouest Etang de Berre, 2015*

#### ***L'exemple de la liaison entre le centre-ville et le littoral méditerranéen***

Les deux polarités touristiques centrales de la commune sont le centre-ville avec son patrimoine urbain et le secteur sud de la commune avec l'espace balnéaire du littoral méditerranéen. Pourtant, cette zone balnéaire souffre de liaisons relativement insuffisantes avec le centre-ville les zones d'habitat diffus. L'offre de transports en commun est présente via notamment le réseau de bus Ulysse (ligne 30) et le réseau ferré.

Figure 89. Les offres de transport en commun



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Toutefois, cette offre de transports en commun peut paraître encore relativement insuffisante en termes de cadencement et d'amplitude horaire couverte. Elle paraît pourtant essentielle pour assurer la diffusion du tourisme sur le territoire et encourager par exemple la découverte du patrimoine urbain par les visiteurs hébergés sur le pourtour du littoral méditerranéen. Comme le souligne une assistante de direction de l'établissement d'hébergement de plein air l'Hippocampe – les chalets de la mer, cette difficulté de liaison entre le littoral méditerranéen et le centre-ville est parfois problématique pour les touristes non motorisés, d'autant que les principales activités de loisirs et de tourisme, autres que balnéaires, ne sont guère présente à Carro – La Couronne<sup>98</sup>. Les infrastructures d'hébergement collectif pallient parfois cette absence en mettant à disposition de leurs clientèles des bus faisant la navette entre ces deux polarités.

<sup>98</sup> Entretien du 20 avril 2016.

Figure 90. Analyse de l'offre en transport commune depuis Carro et La Couronne

| Lignes  | Horaires de passage  | Horaire de passage les dimanches et jours fériés                                 | Fréquence moyenne | Amplitude    | Durée moyenne de trajet | Fréquentation sur 100 habitants Carrocéens | Commentaires des habitants  |
|---|--|--|-------------------|--------------|-------------------------|--|---|
| Ligne 30 : Le port de Carro - Martigues                             | 7h42-9h11-10h46-12h16-13h56-15h26-16h56-18h26-19h47                              | Aucun  | 1h30              | 7h42 – 19h47 | 45 min                  | 7,5%                                       | Horaires inadaptés<br>Pas d'arrêt proche<br>Plus pratique en voiture    |
| Train bleu : Marseille - La Couronne – Martigues (Lavera) - Miramas | 7h05-8h12-8h50-11h21-13h21-15h17-16h50-17h24-17h50-18h21-18h50-19h21-20h21-21h21 | 7h05-8h12-8h50-11h21-13h21-15h17-16h50-17h24-17h50-18h21-18h50-19h21-20h21-21h21 | 1h                | 7h05 – 21h21 | 7 min                   | 18%  | Plus pratique en voiture<br>Pas de billetterie à la gare de La Couronne |

Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015, d'après SNCF TER PACA ; Ulysse réseau de transport

On notera toutefois qu'au sein même du centre-ville, la connexion des différentes centralités a été renforcée ces dernières années avec la mise en place de navettes maritime intégrées au réseau de transport en commun Ulysse (fig. 90). Comme le souligne l'adjoint à l'urbanisme, « au départ, cette petite navette fluviale je crois que personne n'y croyait et quand je l'ai proposé au maire, c'était il y a fort longtemps, quand on a fait les travaux sur le viaduc. Comme le viaduc était refait, on a craint les embouteillages dans la ville. Au départ, l'adjoint au tourisme l'avait proposé, ce qui pouvait être ludique on l'a appréhendé de façon un peu plus percutante pour les habitants de Martigues : à savoir, les aider dans leurs déplacements de tous les jours, avec des parkings extérieurs aménagés et la possibilité pour eux de prendre la navette pour aller travailler. Et force est de constater aujourd'hui que le résultat il a été tout à fait probant, que les gens l'empruntent, pour aller travailler ou autre et ils l'empruntent aussi pour aller faire le marché le dimanche... C'est quelque chose qui aujourd'hui est rentré un peu dans les esprits. [...] C'est vrai que le développement durable, la protection de notre environnement, s'il y a quelques années en arrière ça pouvait apparaître comme quelque chose de très contraignant, je crois qu'aujourd'hui les mentalités évoluent et qu'on est de plus en plus attachés à ce petit geste pour protéger la planète, pour protéger notre ville et faire en sorte qu'on laisse notre terre dans un état pas trop amoché à nos enfants. Tout ça fait que petit à petit on peut passer sur des modes de déplacement doux. Il y a des années en arrière c'était impossible de penser à ça »<sup>99</sup>. Finalement, selon l'adjoint à la culture, on commence seulement à prendre réellement en considération la dimension maritime de Martigues : « c'est quelque chose qu'on a redécouvert, la possibilité d'utiliser le bateau comme moyen de transport public ».

<sup>99</sup> Entretien du 6 juin 2016.

Figure 91. Une connexion des centres assurée par les navettes maritimes Ulysse



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Finally, as the adjoint to culture emphasizes, « *il y a des erreurs car je pense qu'aujourd'hui on voit des choses qu'on ignorait peut-être avant. [...]. Il y a un vrai travail aujourd'hui à faire sur la ville, sur la relation de la ville à sa campagne et à son environnement. D'ailleurs on y travaille car on travaille beaucoup sur les sentiers, sur la marche et les cheminements doux. Tout ça n'est pas perdu, on peut redonner du sens à ces erreurs, redonner du lien, c'est ça qui est important, redonner du lien et ne pas enfermer les choses* »<sup>100</sup>.

### ***L'exemple du sentier de découverte du littoral***

The double question of the structuring of tourist activities and of accessibility finds an illustration in the layout plan n°6 of the PLU titled « *le sentier de découverte du littoral* ». In effect, « *face à l'évolution du comportement des vacanciers qui désirent alterner leurs activités de baignade avec la découverte du patrimoine naturel et culturel, la commune a décidé d'aménager un sentier de découverte et littoral répondant à cette double préoccupation* » (OA-PLU, 2010, p.36).

To respond to this part, it is mentioned that « *le sentier de découverte du littoral méditerranéen et de l'étang de Berre constitue un élément de réponse aux objectifs fixés par la commune en matière de tourisme et de loisirs. Réalisant des liaisons douces entre les différents équipements ou éléments de loisirs ou patrimoniaux, il permet des trajets fonctionnels, tout en répondant également aux besoins de découverte du patrimoine naturel et historique. D'autre part, encadré au sein d'un parcours réfléchi, ce sentier tend à une gestion efficace des cheminements piétons notamment en milieu protégé* » (OA - PLU, 2010, p.44)

<sup>100</sup> Entretien du 30 mai 2016.

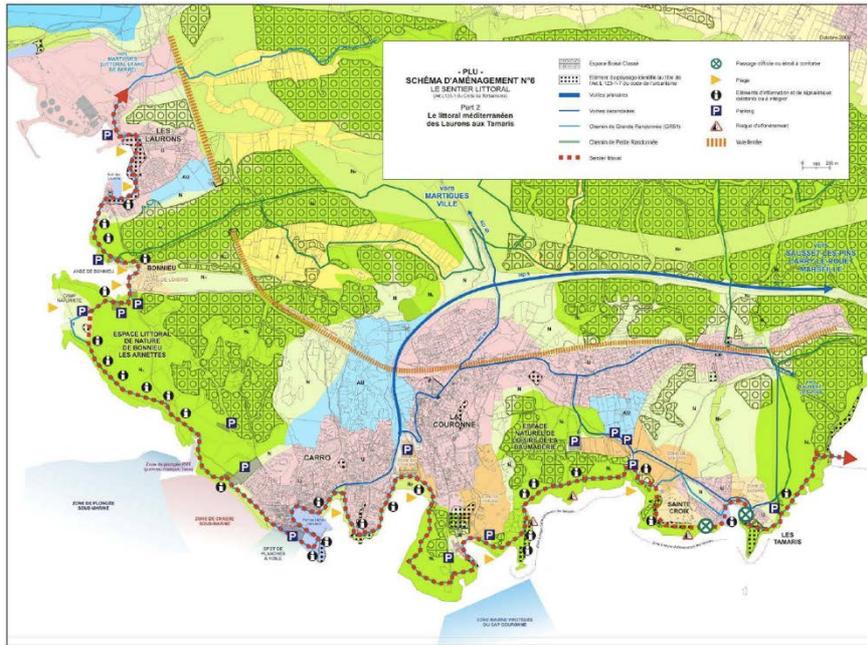
**Figure 92. Les chemins de randonnée sur la commune de Martigues**



*Source : PLU (schémas d'aménagement), 2010, p.35*

En termes de principes d'aménagement, on trouve dans le PLU des propositions de schémas d'aménagement zoomés sur différentes unités territoriales.

Figure 93. Schéma d'aménagement du littoral méditerranéen, des Laurons aux Tamaris



Source : OA- PLU, 2010, p.42

Figure 94. Schéma d'aménagement du littoral de l'étang de Berre, de Figuerolles à Tholon



Source : OA- PLU, 2010, p.38

Figure 95. Schéma d'aménagement du littoral de l'étang de Berre, de Tholon à l'île



Source : OA- PLU, 2010, p.40

Si des schémas de principes ont été posés comme objectifs d'aménagement dans le PLU, reste à concevoir leur élaboration et à l'envisager comme un support à la structuration du territoire alliant développement touristique et préservation des espaces naturels.

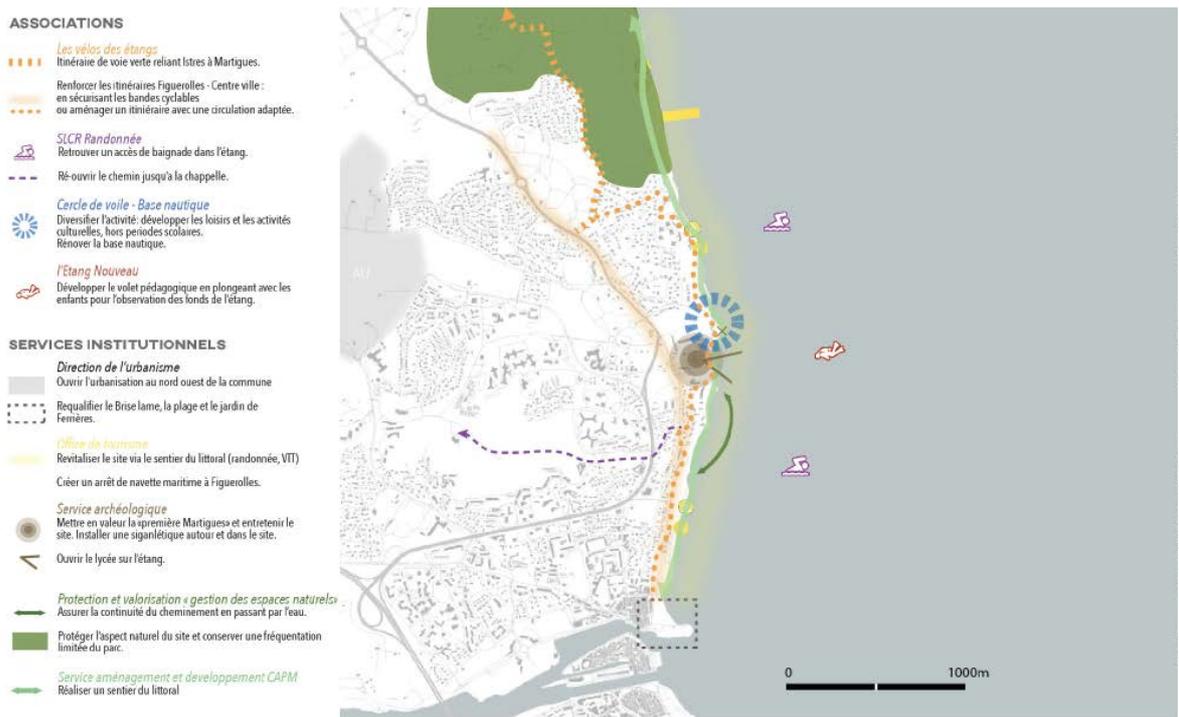
Cette question a fait l'objet d'un travail d'atelier de projet réalisé par les étudiants de Master 2 de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-en-Provence en 2016-2017, pour le compte du Laboratoire interdisciplinaires environnements et urbanisme, en lien avec la direction de l'urbanisme de la commune de Martigues. Ce travail, centré sur le littoral de l'étang de Berre, a notamment permis de mettre en exergue les éléments de discontinuité du sentier littoral en termes de marchabilité, ainsi que les besoins en termes de développement exprimés par les différents acteurs rencontrés.

Figure 96. Discontinuité du sentier littoral le long de l'étang de Berre



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Figure 97. Schématisation des besoins exprimés par les acteurs pour le littoral de l'étang de Berre



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

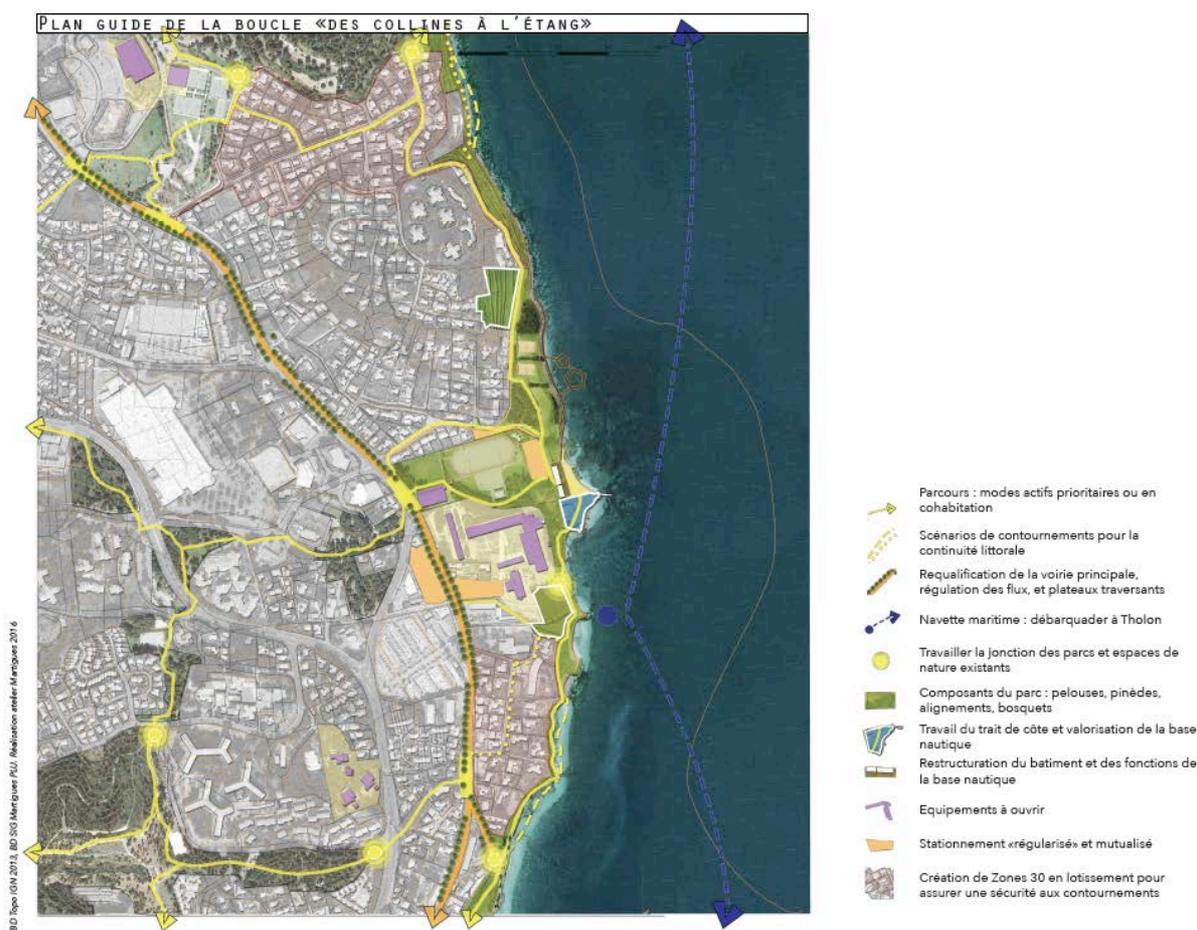
Partant de ces observations de terrain, des propositions de reconnexion ont pu être formulées afin de structurer le maillage en cheminements doux du territoire et de renforcer les différentes polarités touristiques du secteur, par la création de boucles thématiques.

Figure 98. Proposition de création de trois parcours formant des boucles thématiques



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Figure 99. Proposition d'un plan guide pour l'aménagement d'une boucle "des collines à l'étang"



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Au-delà d'une politique de valorisation et de structuration de l'existant, il semble que de nouvelles perspectives de développement touristique émergent et pourraient constituer un support pour l'attractivité du territoire.

### 3.2. De nouvelles perspectives de développement touristique

Trois perspectives de développement touristiques sont évoquées dans cette partie : le développement touristique autour de l'industrie, la mise en tourisme de l'étang de Berre et le développement des ressources créatives autour de l'industrie cinématographique.

#### 3.2.1. Le projet de « Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » comme levier de développement urbain et touristique autour de l'industrie ?

Une des perspectives de développement touristique à Martigues pourrait prendre appui sur le patrimoine industriel du territoire, dans la continuité des démarches initiées dans le cadre de « Marseille Provence 2013 ».

Dans un article publié en 2014, Sophie Bertran de Balanda souligne ainsi que, « *la ville de Martigues assume sa dualité entre économie pétrochimique et ville touristique. Nous ne sommes qu'au début de la reconnaissance culturelle et de la valeur attractive de ce paysage industriel « impressionnant » (et impressionniste ?). Depuis 2011, préparant à leur manière l'année capitale (2013), photographes, artistes marcheurs, architectes et urbanistes, ont sillonné la nuit et le jour les sites industriels de Ponteau à Fos-sur-mer, pour saisir le moment où l'industrie devient paysage. [...] La Galerie de l'histoire et de l'avenir de Martigues, ouverte dans l'Hôtel de ville en 2007, a*

consacré un espace, sorte de fresque allégorique, à la naissance de l'industrie. Et, depuis 2011, les conférences des « mardis du patrimoine » abordent l'histoire industrielle et urbaine de la ville. Pour 2013, le programme associe des performances d'artistes (la compagnie « l'ombre folle ») à partir de l'histoire de l'usine Verminck, vue par les anciens travailleurs, à des visites de sites à Lavera organisées par les industriels, et une rencontre autour de de la naissance de ce paysage ». A l'occasion de l'évènement « Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » (MP2013), Martigues a en effet développé un certain nombre de manifestations ayant fait le lien entre tourisme et industrie. Le projet MP2013 a été porté localement par la Communauté d'Agglomération du Pays Martégal (CAPM) et a permis de développer sur le territoire de Martigues (Bertran de Balanda, 2014, p.39-40) :

« - la « nuit industrielle », moment phare de l'été pour « MP 13 », est organisée par le théâtre des Salins, scène nationale de Martigues, autour de parcours de nuit accompagnés de performances de comédiens et musiciens dans les usines et sur l'eau ;

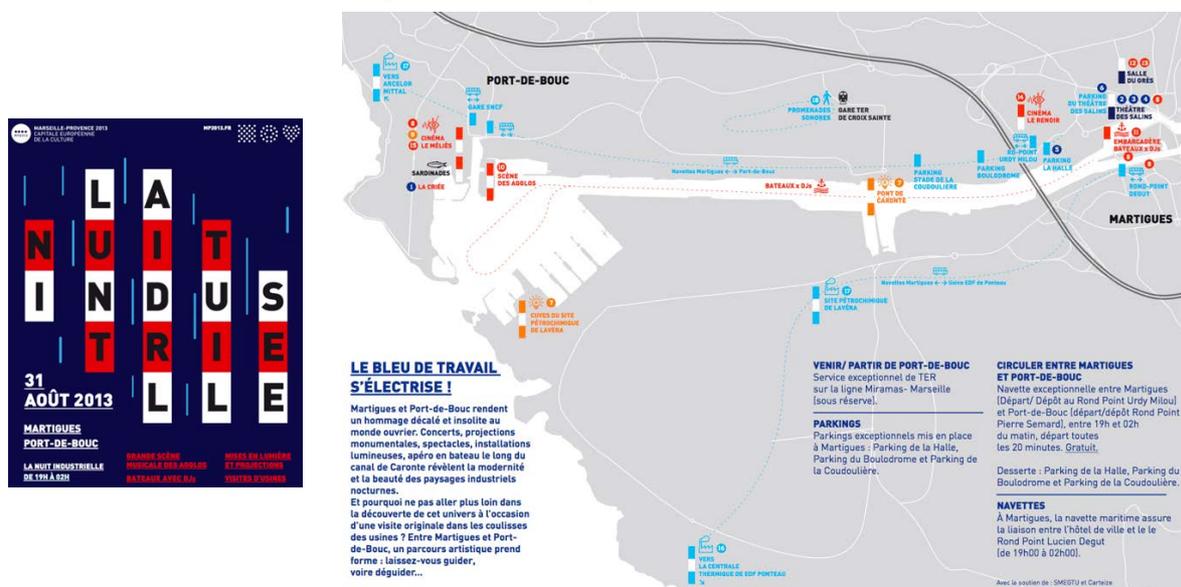
- le GR 13 (sentier de grande randonnée métropolitain), porté par la curiosité des artistes marcheurs, se déplace ici entre les sites naturels et archéologiques, les centres anciens et les quartiers modernes, le chenal et les sites industriels désaffectés ;

- le projet « Ulysse » du FRAC (fond régional d'art contemporain) s'amarre à Martigues avec deux projets : la création vidéo sur le pont levant, de Fabrice Lauterjung, installation éphémère dans la chapelle de la Miséricorde (c'est une première), et les ex-voto de Jean-Jacques Rullier, au musée Ziem ;

- les recherches de l'artiste Mathieu Immer sur les paysages sonores de l'industrie, soutenues par la centrale EDF, elle-même sorte de sculpture moderne ayant inspiré de nombreux artistes peintres et photographes avec ses cheminées rayées (devenues sans usage depuis la mutation au gaz de la centrale en 2012) ;

- les photographies d'Alain Sauvart qui, à la demande du théâtre des Salins, pose dans le centre-ville de Martigues ses grandes bâches sur lesquelles les formes industrielles sont perçues comme des œuvres d'art ».

Figure 100. Affiches pour la nuit industrielle



Source : <https://www.economie.gouv.fr>, 2013

Comme le souligne Sophie Bertran de Balanda, on peut se demander si ces projets resteront de l'ordre de l'éphémère ou s'ils seront le support d'une inscription durable dans le territoire. « Cette réconciliation artistique entre industrie et ville n'est-elle pas un espoir pour l'avenir de ce laboratoire de la modernité ? » (Bertran de Balanda, 2014, p.40).

Dans la lignée des dynamiques portées par la région de la Ruhr, qui fut capitale européenne de la culture en 2010, Martigues arrivera-t-elle à reconstruire son projet économique en combinant le maintien de certaines activités industrielle et la reconversion des installations industrielles obsolètes en sites culturels et paysagers ? L'une des marques de cet évènement qui s'inscrit durablement dans le paysage martégal est le tracé du GR2013 qui parcourt le territoire.

Figure 101. Tracé du GR2013



Source : [tourisme-marseille.fr](http://tourisme-marseille.fr)

Plus généralement, concernant le développement possible d'un tourisme industriel, l'architecte en chef de la ville (devenue responsable de la direction culturelle) considère que le tourisme industriel est un enjeu pour le territoire qui revêt une double dimension : « *d'une part les gens qui travaillent dans l'industrie (qu'il faut accueillir lorsqu'ils sont en déplacement ici) et d'autre part avec la culture et le développement de la compréhension de ce territoire* »<sup>101</sup>. Il lui semble ici possible d'exploiter la dimension symbolique du chenal de Caronte qui fait le lien entre la ville touristique (« Venise provençale ») et l'industrie, la terre et la mer, en développant par exemple des balades sur le chenal.

<sup>101</sup> Entretien du 13 décembre 2013.

**Figure 102. Le chenal de Caronte, lien entre l'étang de Berre et la mer Méditerranée, entre l'industrie et le balnéaire**

*Le chenal de Caronte vu du ciel*



*Cliché : E. Hatt, juin 2015*

*Le pont amovible sur le chenal*



*Cliché : E. Hatt, mai 2015*

Si une telle évolution vers la reconnaissance et la valorisation du patrimoine industriel est possible sur le territoire, Sophie Bertran de Balanda s'interroge néanmoins sur le manque de reconnaissance du patrimoine industriel comme enjeu pour les projets à venir et tâche d'en identifier les causes (2014, p.38). Elle rappelle par exemple que : « *La valeur des formes héritées de cette aventure ne paraît pas encore reconnue comme un enrichissement pour de futurs projets également industriels. On peut dès lors se poser quelques questions. L'industrie est encore vivante, n'est-ce pas le bon moment pour la valoriser ? Est-ce l'appréhension de la fin du cycle pétrolier, qui marque la vie de ce territoire depuis près d'un siècle, ou la familiarité avec « l'usine » qui empêche de projeter d'autres usages ? Enfin, la reconnaissance patrimoniale d'un lieu ne peut-elle venir que de l'extérieur, d'un regard scientifique exempt d'empathie ? Le risque n'est-il pas que ce dernier soit reçu localement comme un regard élitiste ? La disparition des lieux de travail peut être (ou devenir) une épreuve douloureuse pour une population ouvrière qui revendique sa reconnaissance comme telle et dont la mémoire orale est recueillie avec attention. Les raisons objectives de cet abandon sont multiples. Le complexe pétrochimique évolue en permanence en réutilisant les espaces en friches, ce qui lui évite de s'étendre sur des espaces naturels. Le danger des sites industriels classés Seveso impose la fermeture d'établissements dans les zones à risque. C'est ainsi que l'Hôtel des gens de mer a été fermé en 2003 et démolie en 2011. Enfin, le délabrement des bâtiments hors d'usage ne favorise pas leur reconnaissance architecturale, à l'instar du silo, sorte de signal de la modernité sur les quais Verminck, témoin d'une usine « bord à quai » implantée en 1924 sur les terrains du Grand Port de Marseille ».*

Au final, cette transition se fait peut-être de façon douce, en s'installant progressivement dans l'espace et dans l'esprit. La reconversion des territoires industriels s'inscrit en effet généralement dans le temps long. Une chargée de mission de la région PACA évoque par exemple le cas de La Ciotat : « *je pense que c'est un peu comme les chantiers navals à la Ciotat. Avant que la Ciotat décide qu'il fallait faire une croix sur les chantiers navals et repartir sur une autre image ça a été long. Et je pense que Martigues c'est un peu ça, une commune vraiment ancrée dans l'industriel, avec une culture industrielle forte et un attachement à cette industrie qui existe ou qui existait. Il a fallu que le temps passe et que la douleur liée à la fermeture des chantiers navals s'estompe pour que les gens acceptent que les chantiers navals de la Ciotat ils reprennent vie mais pour faire de la grande plaisance, pour faire du luxe et pour faire autre chose que ce qui se*

*faisait avant. Mais pour ça il faut qu'une génération, et peut-être même deux, passe. Et la Ciotat se débrouille pas trop mal, ça repart »<sup>102</sup>.*

La reconnaissance et la valorisation du patrimoine industriel de Martigues s'inscrit dans la dynamique plus globale de revalorisation de l'espace qui en a été le support et qui en reste le symbole : l'étang de Berre.

### **3.2.2. Des perspectives de développement touristique autour de l'étang de Berre**

L'évolution du territoire martégal s'inscrit dans la dynamique de revalorisation qui touche plus largement le territoire de l'étang de Berre, ce plus grand étang salé d'Europe. Marqué par l'image de l'industrie qui s'est développée sur son pourtour et par la pollution qui l'a affecté, l'étang de Berre évolue ces dernières années via une gestion plus intégrée qui a notamment permis la restauration du bon état écologique du milieu aquatique.

#### ***De la dégradation à la protection de l'étang de Berre***

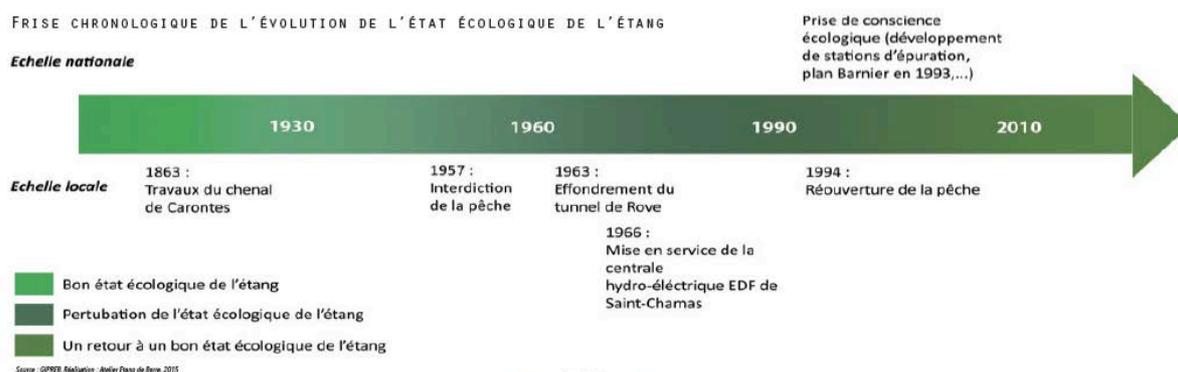
A la suite de la forte industrialisation qu'a connu l'étang de Berre et de l'artificialisation de ses rives (parallèlement au développement des secteurs de l'aéronautique et de la pétrochimie), son état écologique a commencé à se dégrader à partir des années 1930 (GIPREB, 2011). Au regard de cette évolution, la pêche professionnelle sur l'étang a été interdite de 1957 à 1994. La dégradation de la qualité du milieu aquatique a par ailleurs été accentuée par la baisse de sa salinité suite à la mise en service de la centrale hydro-électrique EDF de Saint-Chamas en 1966 (qui engendre un rejet d'eau douce important).

Face à cette dégradation écologique liée aux activités humaines, l'étang de Berre a peu à peu fait l'objet d'une reconnaissance pour son intérêt écologique, puis d'une protection. Les salins de l'étang de Berre, les zones humides et les marais ont par exemple été classés en zone Natura 2000. Le Conservatoire du littoral a fait l'acquisition de plusieurs terrains. Et, parallèlement à la forte mobilisation de la population locale qui s'est développée dans les années 1990, le gouvernement a créé, en 2000, le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB). Initialement prévu pour une durée de sept ans, il est prorogé en 2007, pour finalement conduire à la création en 2010 d'un syndicat mixte du même acronyme : GIPREB (Gestion intégrée, prospective et restauration de l'étang de Berre). Ce syndicat a pour objet de « *participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée* » (contrat d'Etang, 2013). Pour assurer la pertinence et la pérennité des démarches de réhabilitation, un Contrat d'étang a ainsi été conçu comme outil de planification environnementale. Les objectifs fixés sont de rétablir la qualité sanitaire de l'eau, de retrouver un fonctionnement équilibré des écosystèmes et de développer des activités traditionnelles et de loisirs. Le syndicat est à l'initiative de plusieurs actions et analyse allant dans ce sens ; il a par exemple produit une étude sur les conséquences socio-économiques de la dérivation des rejets industriels d'eau douce de la centrale de Saint-Chamas, pensant l'évolution de ce territoire et les perspectives de développement touristique à l'horizon 2040.

---

<sup>102</sup> Entretien du 16 mai 2014.

**Figure 103. Frise chronologique de l'évolution de l'état de l'étang**



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016, d'après Gipreb

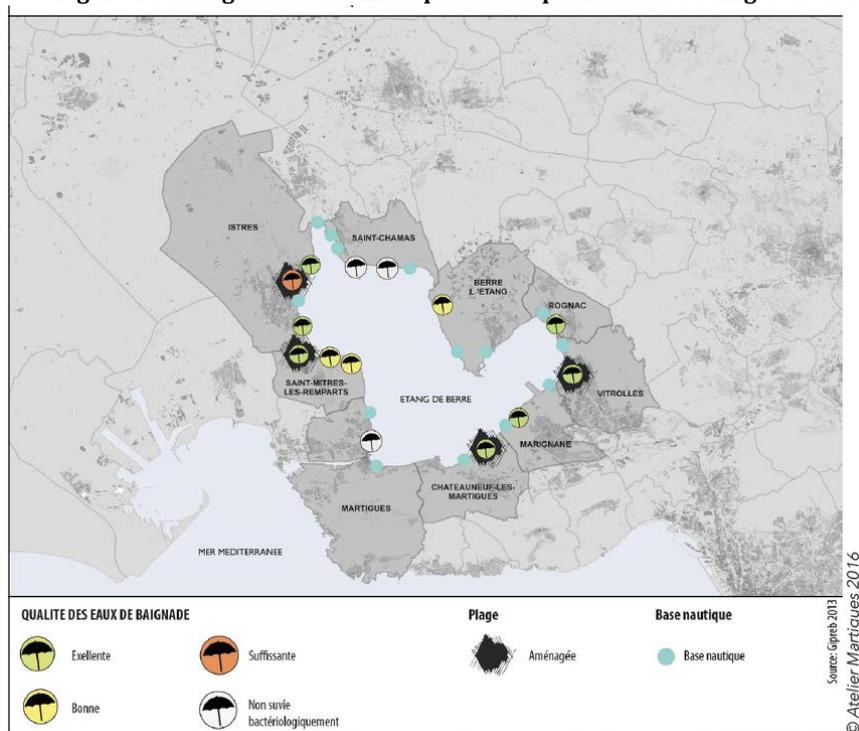
Dans cette perspective de long terme, l'étang de Berre, plus grand étang salé d'Europe, peut constituer une véritable ressource naturelle et une « valeur ajoutée » pour ce territoire. Comme le souligne une responsable de Bouches-du-Rhône Tourisme, « s'il y a un territoire à réinvestir dans les Bouches-du-Rhône pour faire du tourisme durable c'est bien autour de l'étang de Berre. Dans les Bouches-du-Rhône on a beaucoup d'espaces préservés (les calanques, la Provence, la Camargue, etc.) mais ce n'est pas le cas de ce territoire qui pourtant se situe dans une position stratégique de carrefour entre l'est et l'ouest, le nord et le sud. L'idée de préservation était ancienne dans les Bouches-du-Rhône à l'exception du territoire de l'étang de Berre »<sup>103</sup>.

Le GIPREB met en avant le rôle que constitue l'aménagement du littoral urbain alors que celui-ci s'est développé « dos à l'étang », du fait notamment de sa mauvaise image. Si l'étang de Berre a toujours été stigmatisé, les communes de son pourtour ont compris qu'il fallait le remettre « en vitrine » et valoriser leur dimension balnéaire. Il souligne que « il est aujourd'hui nécessaire pour les communes de l'étang de requalifier et de valoriser les rives de l'étang qui constituent un fort potentiel patrimonial et naturel. Elles sont une façade naturelle et touristique des communes. De manière générale il s'agit ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants et de mieux intégrer l'étang aux centres villes »<sup>104</sup>. La valorisation du littoral de l'étang de Berre semble ainsi constituer une véritable opportunité pour élargir la palette des ressources territoriales. Ces dernières années, plusieurs communes du pourtour de l'étang ont ainsi développé des promenades et des plages afin de favoriser l'accessibilité de leurs habitants aux rivages et d'encourager les loisirs de proximité permis par la présence de l'étang (comme la plage de la Romaniquette à Istres ou la promenade Serge Andréoni et les jardins des Lices à Berre l'Etang).

<sup>103</sup> Entretien du 10 juillet 2014.

<sup>104</sup> <http://www.etangdeberre.org/amenager-le-littoral-urbain>.

Figure 104. Plages et bases nautiques sur le pourtour de l'étang de Berre



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Le littoral de l'étang de Berre peut être envisagé comme une ressource pour les loisirs de proximité et le tourisme. Comme le souligne une responsable de la CAPM interrogée en 2015, « on n'a pas de plages officiellement ouvertes sur l'étang alors que d'autres villes du pourtour ont des plages avec des qualités d'eau satisfaisantes, sur Martigues c'est en réflexion, [...] en tout cas il faut refaire le lien entre la ville et l'étang, car en bord de l'étang il y a peu de zones qualifiées... [...] On souhaiterait avoir un label plus visible ; par rapport à l'image perçue comme dégradée et industrielle du secteur pour renverser la tendance. »<sup>105</sup>. L'adjointe à l'urbanisme considère ainsi qu'il existe un réel potentiel de valorisation urbaine et touristique autour du littoral de l'étang de Berre. « Je crois qu'on ne s'est pas suffisamment saisi des atouts, du potentiel de la ville pour le mettre en avant. [...] de l'entrée de Martigues à la sortie de Martigues, il n'y a que des parkings qui longent l'étang. [...] Je pense qu'on n'a pas su se tourner vraiment sur l'étang. [...] Je fais partie de ceux qui pensent que dans l'étang de Berre on peut se baigner et qu'on pourrait aussi aménager une plage dans Martigues, qui existait avant, c'était il y a 30 ou 40 ans à Ferrières on avait encore une plage en centre-ville »<sup>106</sup>. Dans cette perspective, une association pour la réhabilitation de l'étang de Berre et de la Durance et leur mise en valeur au profit de tous a été créée<sup>107</sup> et se bat pour la réhabilitation de l'anse de Ferrières.

La réhabilitation écologique de l'étang de Berre semble encourager sa réhabilitation symbolique et sa valorisation en tant qu'espace patrimonial, paysager mais également en tant qu'espace social, culturel et économique de grande valeur. C'est ainsi qu'en juin 2016, le maire de Martigues, Gaby Charroux, a annoncé la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le projet d'inscription de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'UNESCO a été officiellement lancé en octobre 2017 avec la mise en place d'un comité des ambassadeurs

<sup>105</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>106</sup> Entretien du 6 juin 2016.

<sup>107</sup> <https://letangnouveau.wordpress.com/2011/08/26/les-plages-de-letang-de-berre>.

soutenant cette demande portée par l'association « étang de Berre patrimoine universel » créée à cette occasion.

Figure 105. Logo de la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'UNESCO



Source : <http://www.candidature-etangdeberre.org/soutiens>

Cette candidature témoigne de la dynamique collective structurée autour de ce territoire pensé désormais comme patrimoine. L'étang de Berre, après avoir été le territoire de projet pour l'industrie devient un territoire de projet pour le développement patrimonial et touristique.

Le renouveau des liens qui se tissent entre les rivages autour de cette identité cherche également à s'inscrire physiquement via le projet de navettes fluviales. La mise en œuvre actuelle de la métropole Aix Marseille Provence a contribué à remettre cet ancien projet sur le devant de la scène. Selon le conseiller municipal en charge de l'étang de Berre, l'étang « *c'est un lieu d'échange que ce soit en transports ou en loisirs. Le jour où on aura créé ces navettes maritimes on sera dans la bonne direction, sans cela l'étang est un empêchement de circulation, on tourne autour mais ce n'est pas direct* »<sup>108</sup>.

Figure 106. Le projet de navettes maritimes sur l'étang de Berre

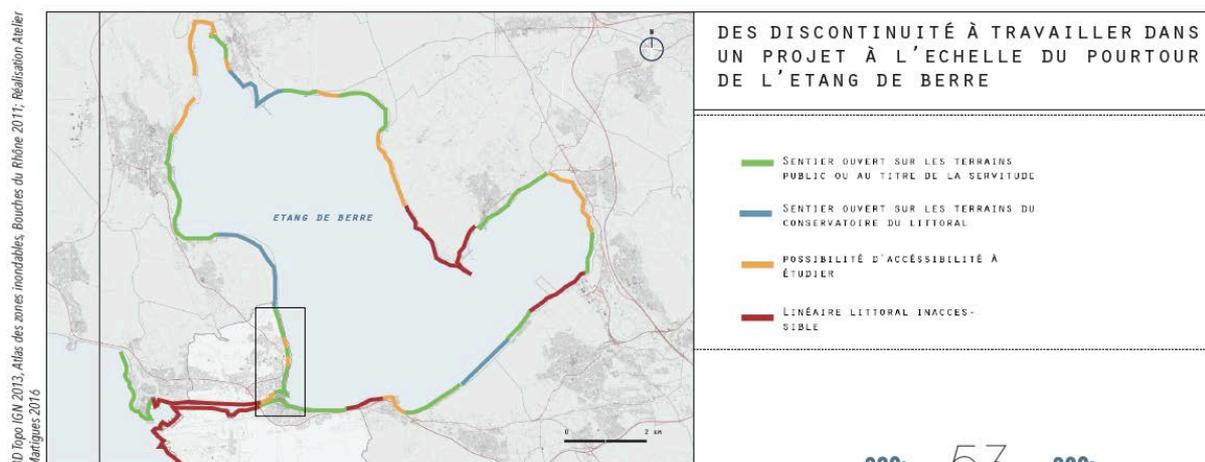


Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

<sup>108</sup> Entretien du 9 mai 2016.

De même, cette question de l'accessibilité des communes à l'étang pourrait également contribuer à nourrir la réflexion et les projets quant à l'amélioration des continuités et de l'accessibilité aux rivages de l'étang.

**Figure 107. Discontinuité de l'accessibilité aux rivages de l'étang de Berre**



53

Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Cette vision renouvelée des fonctions de l'étang de Berre est ainsi portée par la métropole qui identifie ce territoire global comme un possible « *poumon bleu de la métropole* ». La restauration de l'écosystème lagunaire s'accompagne alors d'une perspective de réhabilitation de l'image de l'étang et de développement du potentiel de loisirs balnéaires et nautiques.

**Figure 108. L'étang de Berre identifié comme le poumon bleu de la métropole**



**Faire de l'étang de Berre le poumon bleu de la Métropole**

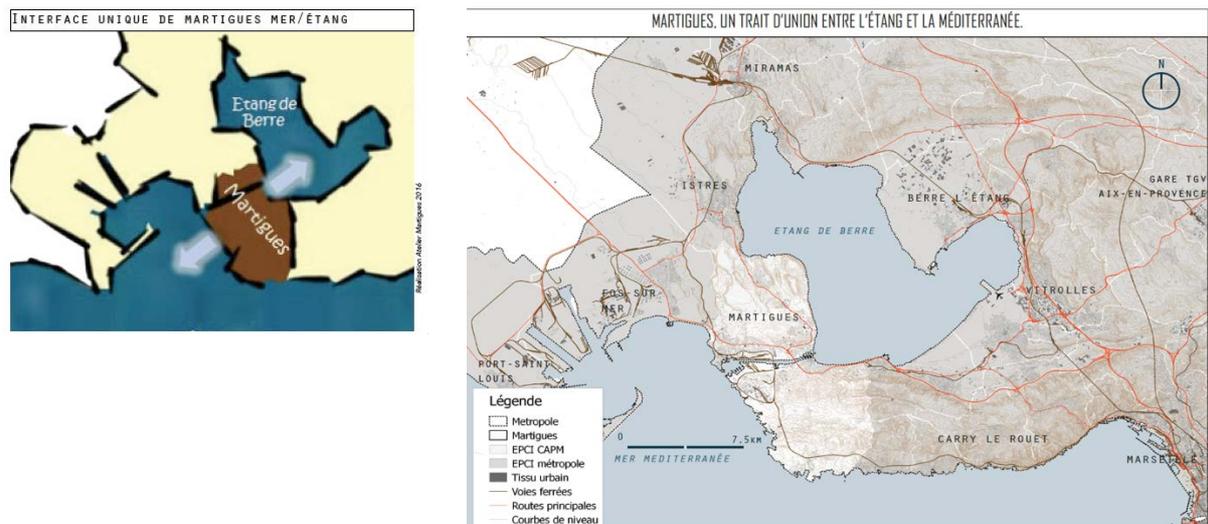
- ▶ Restaurer l'écosystème lagunaire, notamment en accompagnant le projet de réouverture expérimentale du tunnel du Rove à la courantomologie (renouvellement des eaux, réduction de l'eutrophisation).
- ▶ Développer le potentiel de loisirs balnéaires et nautiques sur l'étang, tout en recherchant une cohabitation durable des différents usages (pêche professionnelle, conchyliculture, etc).
- ▶ Réhabiliter l'image de l'étang : actions d'information, de communication, d'éducation à l'environnement...

Source : Agam, Aupa, métropole AMP, 2017, p.5-6

Dans cette perspective de redynamisation de l'attractivité de l'étang de Berre et de ses pourtours, la commune de Martigues dispose d'une place privilégiée de par son positionnement

stratégique, à l'interface entre l'étang et la mer Méditerranée. La candidature au classement UNESCO est d'ailleurs fortement portée par le maire de la commune.

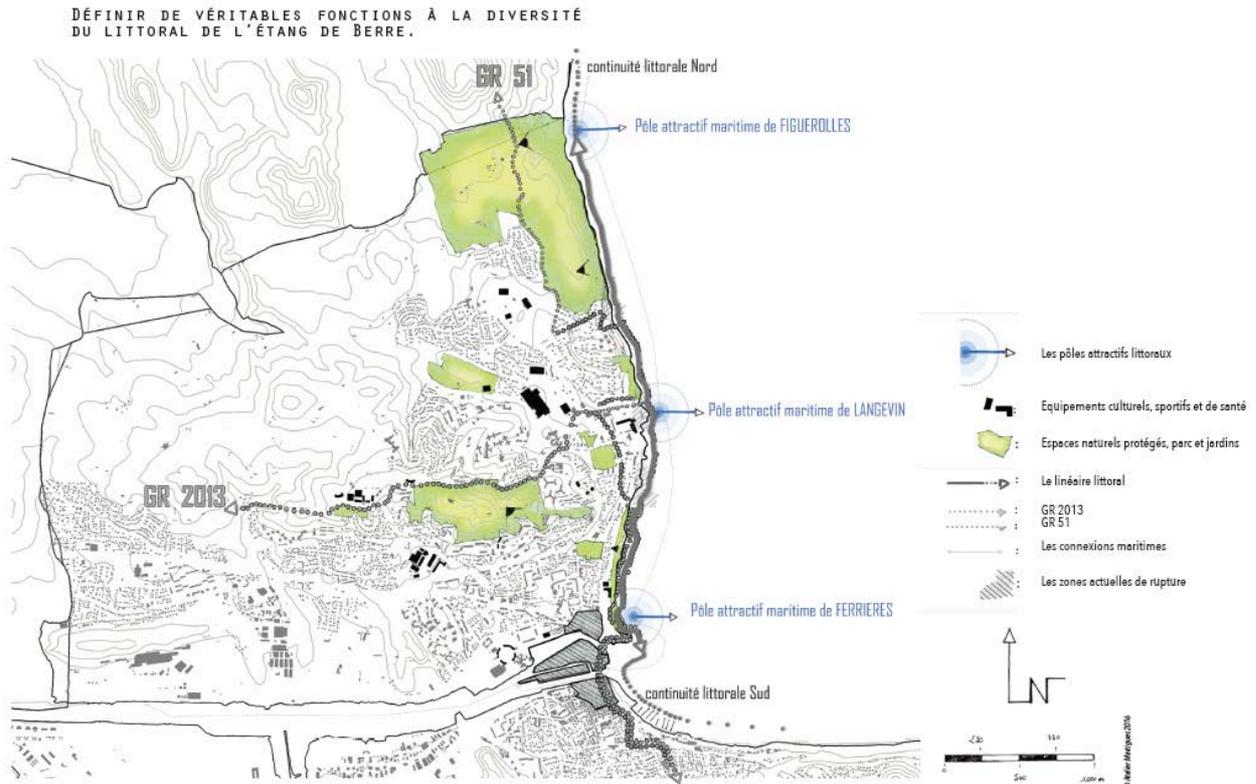
**Figure 109. Martigues, unique interface entre l'étang de Berre et la mer Méditerranée**



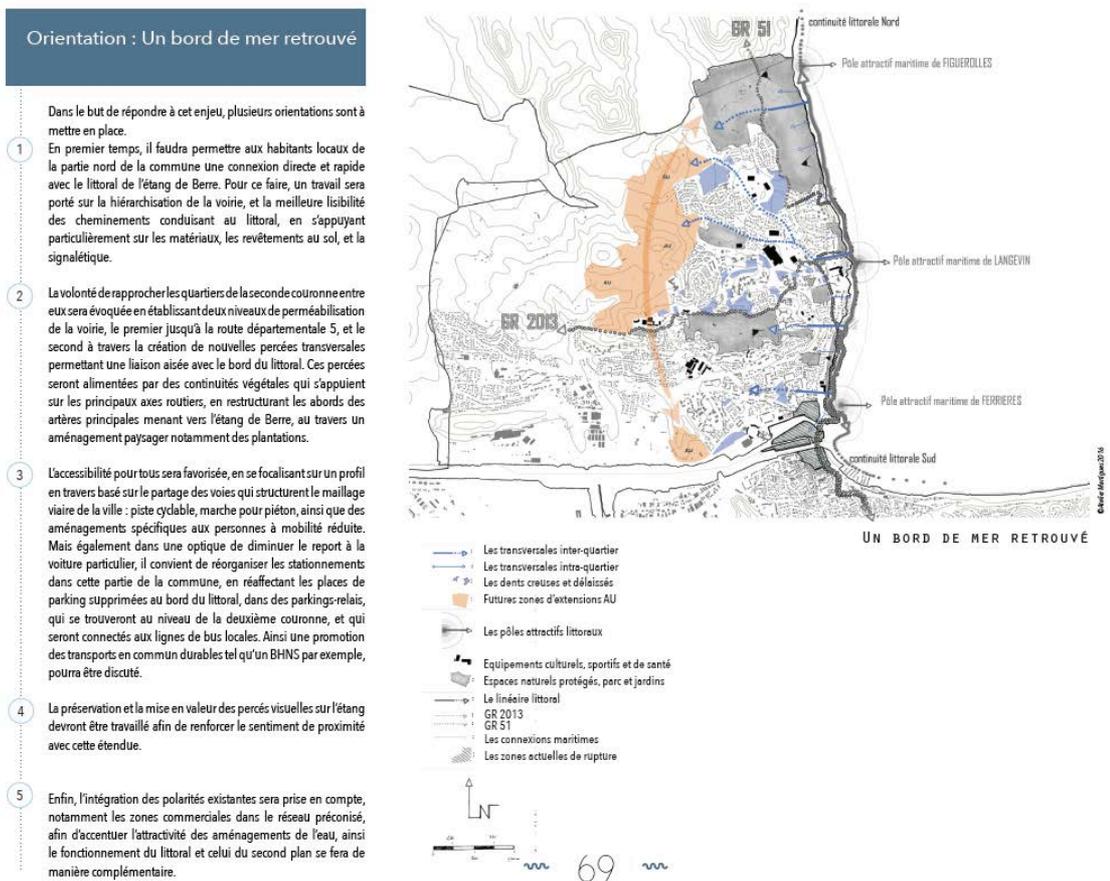
Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Au regard de l'enjeu que peut constituer l'aménagement de l'étang de Berre en termes, tant de préservation des espaces naturels que de développement touristique, les étudiants de Master 2 de l'IUAR ont travaillé à la réalisation d'un projet d'aménagement sur le secteur de Martigues, de Ferrières à Figuerolles. Ils ont notamment proposé d'encourager la redéfinition de véritable fonction le long de ce littoral en identifiant trois polarités d'attractivité maritime : Figuerolles, Langevin et Ferrières.

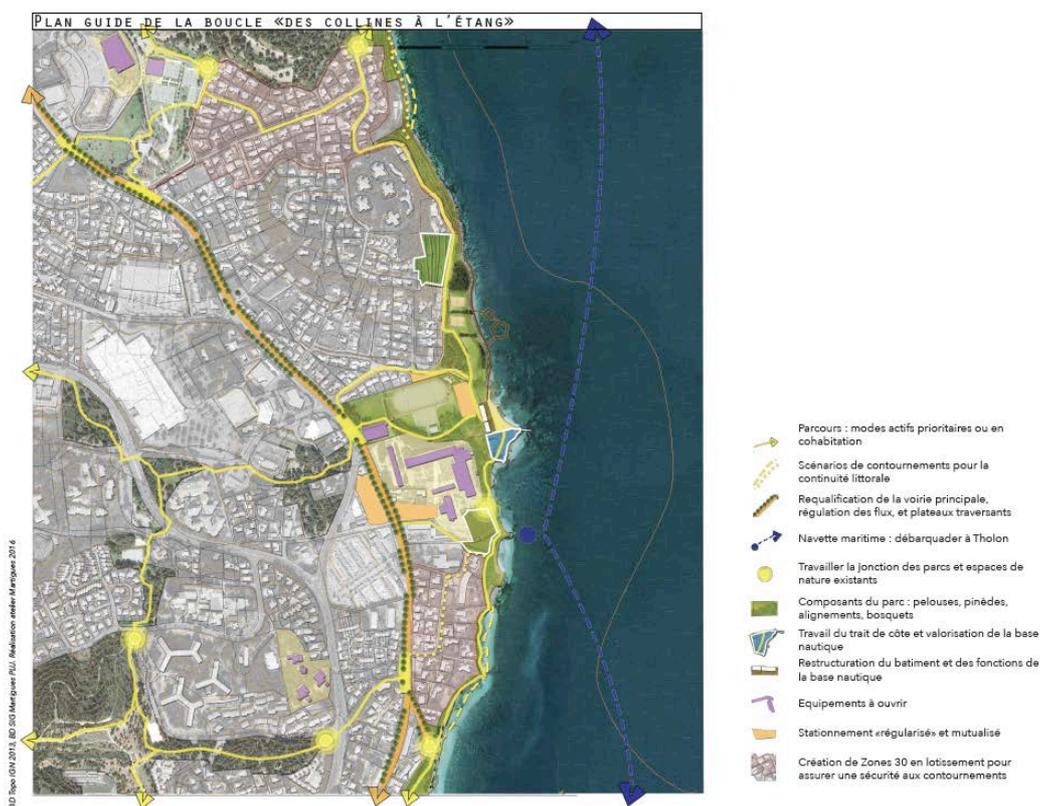
**Figure 110. Propositions d'aménagement pour le littoral de l'étang de Berre sur la frange Ferrières-Figuerolles**



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Si l'étang constitue un territoire stratégique en termes de perspective de développement touristique durable, une autre piste de diversification touristique se trouve prendre racine dans le développement des ressources créatives dont la commune de Martigues est le support.

### **3.2.3. Vers une diversification touristique : les ressources créatives, axe de développement touristique en devenir**

L'économie touristique de la commune s'ancre également sur le développement des ressources créatives. Comme le souligne l'adjoint à l'urbanisme, Martigues est devenu un site privilégié de tournages de film et de séries de télévision. Représentatif de cette mouvance, le tournage de la série *Camping Paradis* s'est installé à Martigues en 2009. La commune accueille plus largement 10 à 12 tournages par an (de films, de publicités, de clip). Cette économie émergente du cinéma commence à se structurer sur le territoire martégal, bien que cela n'ait pas été anticipé dans le PLU achevé en 2015. Le long du chemin de Carrons, des studios et une école de cinéma se sont installés. Comme l'exprime l'architecte en chef de la ville « *ça fait partie d'une forme de changement de l'industrie, on passe de la vieille industrie des minéraux à l'industrie du cinéma. Et ça fonctionne avec le tourisme car ce sont des gens non permanents et il y a une valorisation du territoire* »<sup>109</sup>. Ainsi, selon elle<sup>110</sup>, face à la difficulté qu'éprouvent les élus pour sortir de l'image duale du territoire (dualité entre industrie et tourisme), plutôt que de parler de tourisme, une opportunité consisterait à parler de « l'économie touristique », d'une filière économique touristique plus globale intégrant le pôle cinéma.

<sup>109</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>110</sup> Séminaire du 13 avril 2016.

Parallèlement ce tourisme créatif s'inscrit également dans l'évènementiel développé sur l'espace balnéaire comme en témoigne l'organisation de la première soirée du festival techno Audio Phonix le 26 août 2010, mis en valeur dans un article de La Provence qui prend acte d'une « *ambiance résolument estivale et balnéaire, hier soir sur la plage de La Couronne* » qui « *a donné comme un air d'Ibiza au Verdon* ».

La direction du service culturel étant assurée depuis 2014 par l'ancienne architecte en chef de la ville, cela assure sans nul doute le développement à venir d'un tourisme créatif favorisé par le croisement des dimensions urbaines et culturelles au sein de la commune.

Si des perspectives nouvelles de développement touristique se dessinent sur ce territoire, il n'en reste pas moins que ce littoral reste parcouru par différentes tensions susceptibles d'interroger les modalités de développement touristique en cours ou à venir.

### **3.3. Un littoral sous tension, entre risques et opportunités**

---

Cette dernière partie aborde les tensions qui parcourent ce territoire à partir de deux angles :

- l'inscription métropolitaine à marche forcée, comme risque et comme opportunité pour le développement durable du littoral martégal ;
- la gestion des risques comme enjeu d'aménagement sur le temps long.

#### ***3.3.1. L'inscription métropolitaine : entre risque et opportunité pour l'aménagement du littoral***

La métropolisation en marche se traduit conjointement par des formes d'inquiétudes locales préalables à sa mise en œuvre et de possibles opportunités pour le développement et la gestion de l'aire touristique « Martigues - Côte Bleue ».

#### ***Les interrogations liées à l'entrée dans la métropole et à la fin de la taxe professionnelle***

Lors de la réalisation des entretiens et de ce rapport de recherche, l'une de difficultés des acteurs pour appréhender les perspectives de développement du territoire tenait à l'incertitude liée à la construction métropolitaine imposée par la loi Maptam au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les interrogations sont d'autant plus importantes pour ce territoire dont l'histoire révèle la forte tradition d'indépendance face à l'État ou à la ville de Marseille.

Cette inquiétude est portée par les élus opposés à l'arrivée de la métropole. L'adjoint au tourisme précise ainsi que « *cette inquiétude elle est grandissante, on ne sait pas du tout, c'est une inquiétude pour nous, on aimerait avoir quelques garanties. Par exemple on a protégé Martigues, on a préservé nos espaces naturels, on ne voudrait pas tout d'un coup qu'ils soient maître du PLU et tout d'un coup, l'inquiétude elle est là. Et que l'image, tout ce qu'on a fait pour Martigues, tout d'un coup... aujourd'hui on n'a aucune garantie sur l'avenir* »<sup>111</sup>. Cette crainte est effective pour les acteurs locaux qui s'interrogent sur la pérennité des politiques de gestion (et d'acquisition foncière) qu'ils ont conduit jusqu'ici et qui pourraient être remises en question (ou tout du moins dont ils n'auront plus la maîtrise). Comme le rappelle le directeur de la Direction urbanisme, « *il y a un PLUi à intervenir, donc premier point d'enjeux de développement c'est la gouvernance [...] l'enjeu de gouvernance, on va sûrement en parler, c'est savoir qui va gérer les outils et quel va être la pression immobilière, ne rêvons pas on est un énorme propriétaire foncier dans le Sud, on a un réservoir de développement considérable donc il y aura certainement des jeux de pression qui vont s'installer* »<sup>112</sup>. Le conseiller municipal en charge de l'étang de Berre nourrit les mêmes inquiétudes quant à la préservation des espaces naturels à Martigues dans le cadre

---

<sup>111</sup> Entretien du 27 mai 2013.

<sup>112</sup> Entretien du 17 juillet 2015.

d'une maîtrise métropolitaine de la planification urbaine : « *les réserves foncières inconstructibles à Martigues sont phénoménales donc je crois qu'on s'est fait avoir comme des petits. La ville a beaucoup de terrains mais beaucoup inconstructible via loi littoral ou d'autres lois. Il y a beaucoup de territoires où on ne pourra jamais rien faire, sauf lorsque la métropole aura la maîtrise du PLU. Alors là je suis prêt à parier que la Côte Bleue elle va changer. On aura une autre matière d'investisseurs qui seront plus gourmands. Côté cassis ils ne peuvent pas trop construire, Carry et Sausset c'est déjà bien construit. Mais de Sausset à Carro je pense qu'un jour ça sera construit* »<sup>113</sup>.

Ces interrogations quant à la préservation des espaces naturels, supports de l'attractivité touristique du territoire, s'accompagnent également de questionnements quant à la mise en œuvre de la compétence tourisme sur le territoire. Comme le souligne le directeur de la SEMOVIM, « *aujourd'hui il est difficile de parler de l'avenir. La compétence tourisme risque de basculer vers la métropole donc on ne sait pas comment ça va se passer. On ne sait pas ce que vont devenir les SEM* »<sup>114</sup>. Le conseiller municipal en charge de l'étang de Berre abonde en ce sens, considérant « *qu'on va être pénalisé par la création de la métropole. Je pense que ça va nous faire ralentir, qu'on n'aura plus la liberté de changer un peu de cap. Marseille se voulant maintenant ville touristique internationale, je pense que tous les investissements touristiques se feront là-bas et je pense qu'on va énormément en pâtir* »<sup>115</sup>.

Face aux interrogations légitimes qu'a pu susciter la création de la métropole (dont la mise en œuvre s'effectuait durant la période de réalisation des entretiens et de ce rapport), certaines opportunités semblent parallèlement pouvoir être esquissées.

### ***Les opportunités : une réflexion à l'échelle métropolitaine pour une démarche intégrée de gestion du littoral***

La gestion du littoral est une question transversale qui renvoie à plusieurs échelles et à de multiples thématiques d'intervention qui font l'objet d'une dynamique contractuelle de gestion depuis les années 2000-2010. La question de la gestion intégrée du littoral s'est ainsi développée depuis les années 2010. Le Conseil départemental des Bouches du Rhône s'est par exemple doté en 2013 d'un groupe de travail sur le littoral afin de regrouper l'ensemble des directions concernées par cette thématique et de pouvoir échanger de façon transversale sur ce sujet. Comme l'explique la responsable de l'animation du groupe « littoral » au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, « *l'objectif du groupe de travail c'est d'identifier les points communs, les divergences, les conflits d'usage (dans un état des lieux) afin de construire une stratégie pour le devenir du littoral. [...] Le littoral est une problématique qui n'est pas de la compétence d'un seul, c'est la compétence de tout le monde et de personne* »<sup>116</sup>. Dans le même ordre d'idée, un contrat de baie a été acté en 2015 à l'échelle de la métropole, permettant ainsi de penser le développement du littoral à l'échelle des bassins versants, en dépassant les limites administratives.

Si la question de la gestion intégrée du littoral est essentielle, l'aborder à l'échelle métropolitaine peut paraître pertinent, dans la continuité de la démarche initiée à partir des bassins versants (contrats de baie). La création de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2016 oblige désormais à travailler à cette échelle, dans la mesure où c'est la métropole qui assurera la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations)<sup>117</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. « *La*

---

<sup>113</sup> Entretien du 9 mai 2016.

<sup>114</sup> Entretien du 17 juillet 2013.

<sup>115</sup> Entretien du 9 mai 2016.

<sup>116</sup> Entretien avec le chef de service direction de l'environnement, également responsable de l'animation du groupe « littoral » au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le 25 mars 2014.

<sup>117</sup> Cette compétence obligatoire sur la Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) a été créée par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

métropole pourra ainsi définir des objectifs de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, cohérents, à son échelle » (Agam, 2017, p.19). Elle devra en effet assurer les compétences suivantes, telles que définies par le législateur :

- l'aménagement des bassins hydrographiques,
- l'entretien des cours d'eau, lac et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la restauration des milieux aquatiques.

Dans cette perspective, le littoral métropolitain est désormais investi comme objet d'analyses et de projets. Depuis 2016, plusieurs rapports produits par les agences d'urbanisme ou par la métropole traitent ainsi du littoral à l'échelle métropolitaine en questionnant les perspectives de préservation et de développement à mettre en œuvre.

**Figure 111. Des analyses développées à l'échelle du littoral métropolitain**



### TENDRE VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DU LITTORAL

Le littoral est plus qu'une simple zone de contact entre la terre et la mer. D'épaisseur variable selon la problématique abordée, il est le lieu de nombreuses interrelations entre la terre et la mer. Il est stratégique pour le développement du territoire métropolitain, car il concentre plusieurs enjeux écologiques, économiques et sociaux majeurs pour son devenir. Élément fondateur de l'attractivité de la Métropole, le littoral est également un milieu ressource dont les potentiels économiques, écologiques, alimentaires et énergétiques gagneraient à être d'avantage valorisés. Il présente par ailleurs des fragilités avec lesquelles l'aménagement du territoire métropolitain doit aujourd'hui nécessairement composer. Ces fragilités trouvent notamment leur origine dans la forte attractivité que connaissent les espaces littoraux, mais aussi dans les évolutions du trait de côte (érosion, montée des eaux).

**Le littoral métropolitain est aujourd'hui le lieu d'une juxtaposition de politiques sectorielles. Pourtant, les spécificités et enjeux croisés que recouvre le littoral d'Aix-Marseille-Provence requièrent d'avancer dans la construction d'une stratégie intégrée.**

Source : Agam, 2017, p.17

Conception : Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016, d'après Agam, 2016

La construction métropolitaine à marche forcée a parfois conduit les acteurs locaux, inquiets à ce sujet, à accélérer la mise en œuvre de projets de développement ou de valorisation supra-communale afin de se positionner comme force de proposition face à la métropole. Le directeur de la SPLTE explique par exemple que « pour Martigues l'enjeu c'est la valorisation via la Côte Bleue. Le travail de valorisation se fait à l'échelle de la Côte Bleue. [...] Si on ne veut pas qu'on nous impose des choses, il faut qu'on soit force de proposition [...] et on a une marge de manœuvre de

*presque 2 ans pour y réfléchir et proposer des choses. [...] Si la Métropole veut se saisir de la compétence tourisme et créer un office de tourisme intercommunal, les autres OT disparaissent. Note chance c'est le cavalier législatif (porté par les élus de la montagne) qui nous permettrait de garder un office de tourisme si la commune est classée en station de tourisme, donc l'enjeu d'obtenir la prolongation du classement. En gardant notre office de tourisme on deviendrait un recours pour ce territoire de la Côte Bleue car Marseille valorise surtout de l'Estaque à la Ciotat. Ça permettrait aussi d'enrichir l'offre globale de la métropole en se situant en complémentarité »<sup>118</sup>. La Côte Bleue apparaît de ce point de vue un territoire potentiel de projet, comme le souligne un chargé de mission de la DDTM : « la métropole sur le sujet tourisme il faut le voir comme une opportunité pour penser par exemple le développement à l'échelle de la Côte Bleue »<sup>119</sup>.*

Surtout, dans cette construction métropolitaine, le littoral semble pouvoir tenir une place spécifique, support de lien et vecteur d'images. L'adjoint à la culture exprime ainsi son ressenti à ce sujet : « le littoral ça concentre tout, c'est un concentré de toutes les questions qui sont posées et en plus ça fait le lien entre la terre et la mer. C'est aussi une image du territoire. Donc la métropole elle n'a pas inventé tout ça, ça existe. Qu'est-ce qu'elle va en faire ? pour qui ? pour quoi ? pour quels besoins ? La métropole a besoin de construire une vraie politique autour de ça de valorisation, de protection et d'usage. Je pense que ça peut être si on regarde la métropole comme elle est, ça peut être un formidable moyen d'identification pour les gens, un patrimoine commun. [...] le littoral peut être un des éléments de cette construction. [...] Souvent on est seulement sur la question économique (les cluster, la Provence...). Je pense qu'on peut faire une métropole qui joue aussi d'autres résonances, d'autres images par exemple l'étang de Berre, le littoral, la chaîne de la Nerthe, la Sainte Victoire : des objets qui sont structurants du territoire comme paysage. [...] La question du littoral est toujours plus forte car le littoral c'est là où on porte le regard, le regard vers la mer, vers l'horizon, donc on se projette. Il y a une valeur très humaniste, où le regard porte loin. Ça peut porter cette métropole sur d'autres valeurs que seulement la compétitivité, mais aussi du lien. Ce littoral peut nous relier aux autres ».

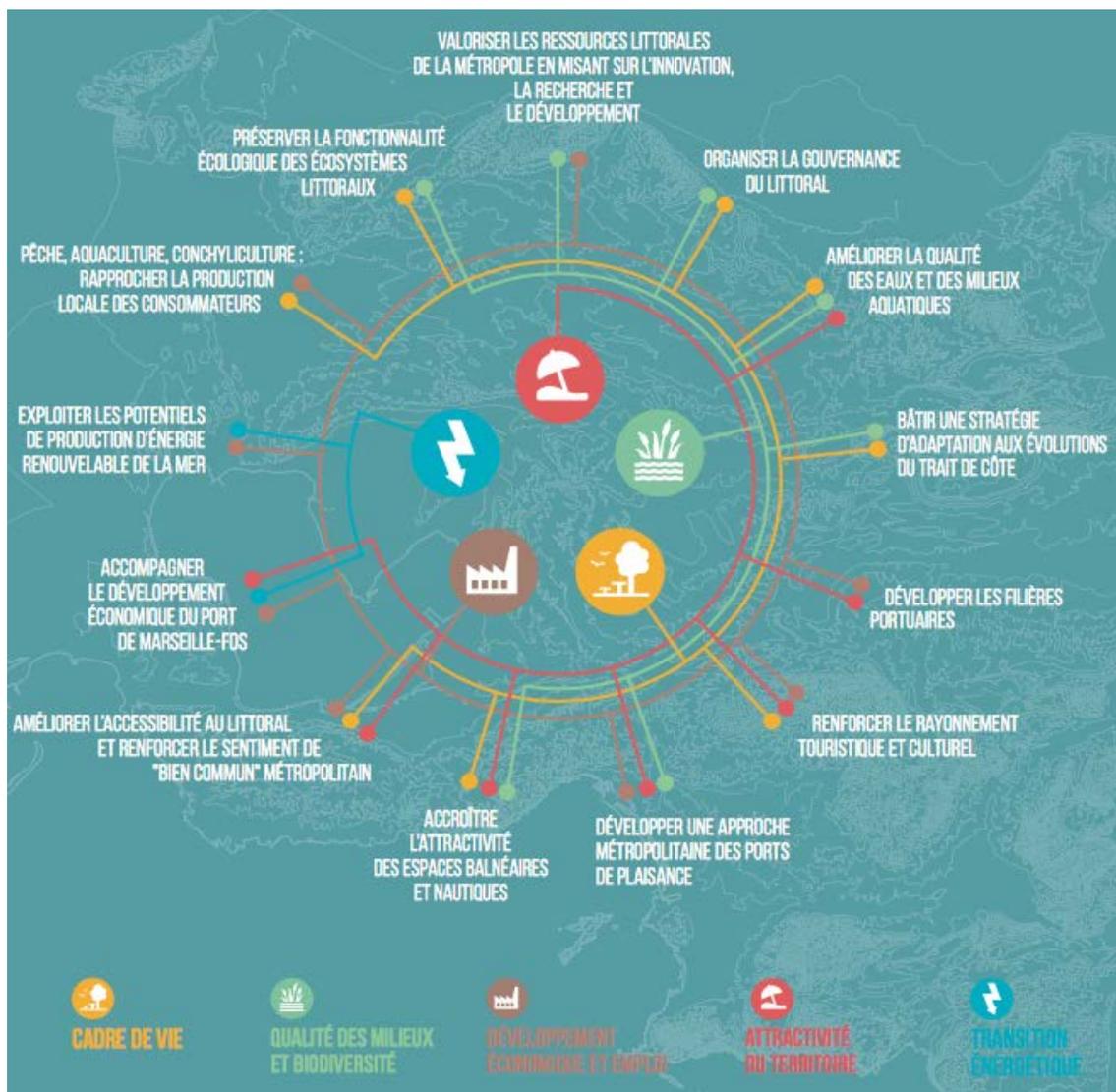
L'espace littoral, au regard de sa prégnance (255 km de côte), est ainsi envisagé comme le support possible d'un projet de territoire métropolitain. L'un des rapports produits par l'Agam en septembre 2016 est par exemple intitulé : « *La métropole littorale : bâtir un projet de territoire autour du littoral* ». Ce document expose les éléments de diagnostics relatifs à la pratique de ce littoral, les enjeux de valorisation des ressources offertes par les milieux littoraux et de gestion de ces espaces fragiles, avant d'esquisser les outils à disposition des décideurs pour agir sur l'aménagement du littoral. Il identifie notamment les enjeux assignés au littoral métropolitain à partir de 5 axes de travail : cadre de vie, qualité des milieux et biodiversité, développement économique et emploi, attractivité du territoire, transition énergétique.

---

<sup>118</sup> Échanges issus de la restitution des premiers résultats aux gestionnaires, le 16 avril 2016.

<sup>119</sup> Entretien du 16 juin 2016.

Figure 112. Schéma de synthèse des grands enjeux du littoral métropolitain



Source : Agam, Aupa, métropole AMP, 2017, p.4

Parallèlement à ces démarches, la métropole a engagé l'élaboration d'un « livre *Bleu métropolitain* » afin de « favoriser l'émergence de projets emblématiques sur son territoire » et de « donner un cap pour faire de ce « littoral provençal » un élément fondateur du projet métropolitain » (Agam, Aupa, métropole AMP, 2017). L'objectif de ce processus initié en 2016 consiste à définir une stratégie littorale et portuaire à l'échelle métropolitaine et de la traduire par un programme d'action à cinq ans.

Figure 113. Le littoral comme support de projet métropolitain : le livre Bleu métropolitain

## VERS UN LIVRE BLEU MÉTROPOLITAIN

Synthèse de la concertation institutionnelle et thématique

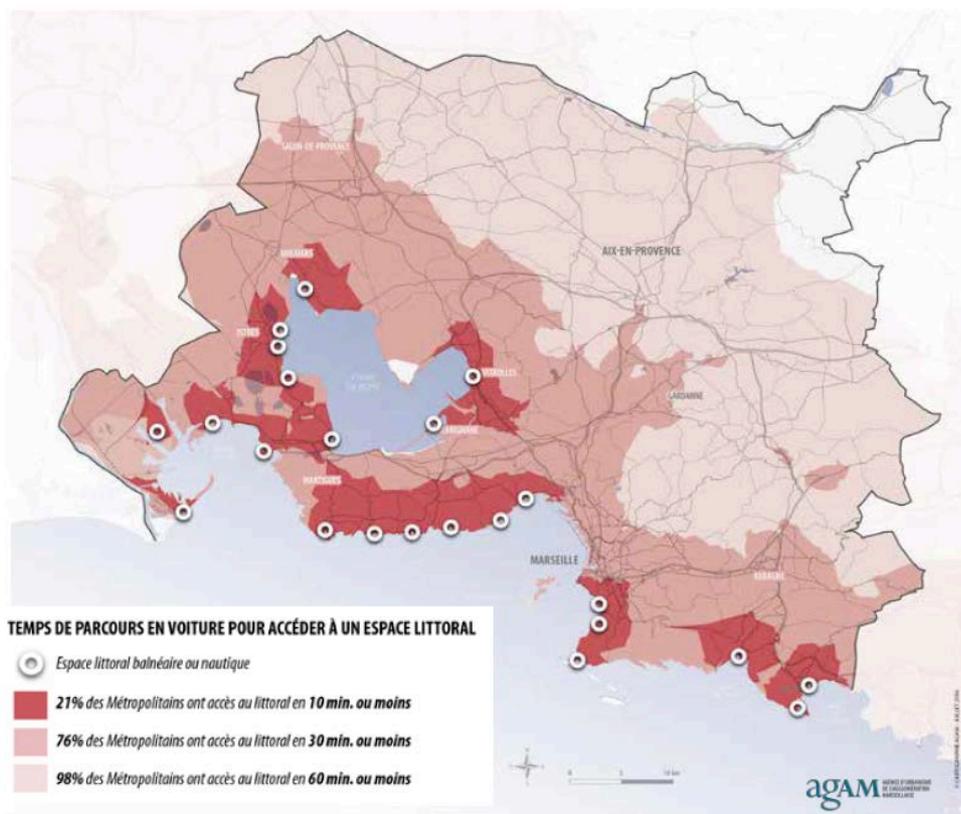
Conscient de l'importance des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage dans l'élaboration d'un Livre Bleu afin de concilier les fragilités et les richesses de cet espace hors du commun, tantôt marin, tantôt lagunaire, et de favoriser l'émergence de projets emblématiques pour son territoire. La démarche est impulsée par Jean-Claude GAUDIN le Président de la Métropole, et pilotée par Patrick BORE Maire de La Ciotat et Vice-Président délégué aux Ports et Infrastructures portuaires, et Eric DIARD Maire de Sausset-les-Pins et Conseiller métropolitain délégué à la Mer, au Littoral et aux Parcs naturels. L'objectif du Livre Bleu est de définir, à l'échelle métropolitaine, une stratégie littorale et portuaire qui se traduira en un programme d'actions de cinq ans. Il s'agit, donc, de donner un cap pour faire de ce « littoral provençal » un élément fondateur du projet métropolitain. Pour bâtir le Livre Bleu, la Métropole a choisi d'associer les acteurs compétents et intervenant sur l'espace littoral, afin d'aboutir à un projet partagé. Deux cycles de réunions, associant les acteurs institutionnels et professionnels, ont ainsi été organisés entre février et mai 2017. Ces échanges ont permis de consolider le diagnostic territorial, les grands enjeux et d'enrichir les premières pistes d'orientations pour le Livre Bleu.



Source : Agam, Aupa, métropole AMP, 2017, p.4

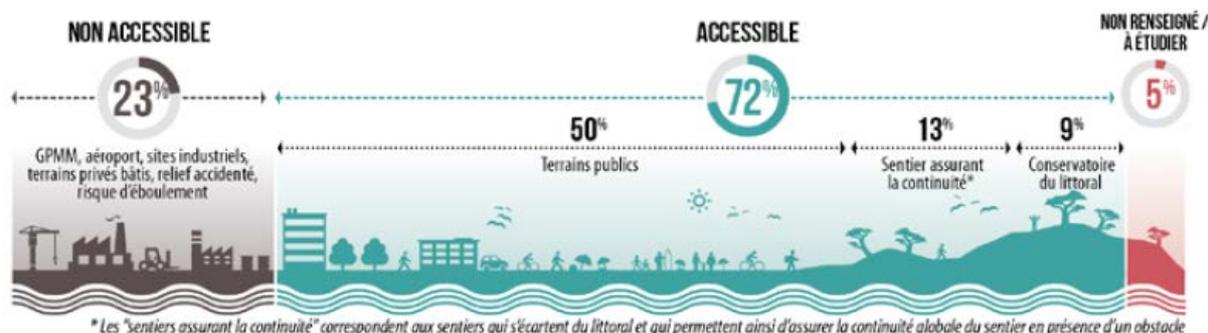
A titre d'exemple, l'un des enjeux relatifs au pilier « cadre de vie » identifié par la stratégie métropolitaine consiste à « améliorer l'accessibilité au littoral et renforcer le sentiment de « bien commun » métropolitain ». La question de l'accessibilité du littoral est dans ce cadre abordée à l'échelle de la métropole selon une double approche, celle des temps de parcours et celle de la réalité physique de l'accès à la mer. Les premiers diagnostics révèlent par exemple la relative accessibilité du littoral pour l'ensemble des métropolitains, en termes de temps de parcours automobile (76% des métropolitains ont un accès au littoral en moins de 30 minutes), tout en rappelant que, malgré la loi Littoral, 23% de ce littoral reste encore inaccessible (Agam, 2017).

Figure 114. Temps de parcours en voiture pour accéder à un espace littoral dans la métropole AMP



Source : Agam, 2017, p.16

Figure 115. Pourcentage d'accessibilité physique au littoral métropolitain



Source : Agam, 2017, p.18

Ainsi, comme le souligne le rapport de l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam, 2017, p.17) : « le littoral est plus qu'une simple zone de contact entre la terre et la mer. D'épaisseur variable selon la problématique abordée, il est le lieu de nombreuses interrelations entre la terre et la mer. Il est stratégique pour le développement du territoire métropolitain, car il concentre plusieurs enjeux écologiques, économiques et sociaux majeurs pour son devenir. Élément fondateur de l'attractivité de la Métropole, le littoral est également un milieu ressource dont les potentiels économiques, écologiques, alimentaires et énergétiques gagneraient à être davantage valorisés. Il présente par ailleurs des fragilités avec lesquelles l'aménagement du territoire métropolitain doit aujourd'hui nécessairement composer. Ces fragilités trouvent notamment leur origine dans la forte attractivité que connaissent les espaces littoraux, mais aussi dans les évolutions du trait de côte (érosion, montée des eaux) » (Agam, 2017, p.17).

La dernière problématique évoquée dans ce rapport, celle de l'évolution de trait de côte est celle qui retient enfin notre attention dans la partie suivante.

### 3.3.2. Les enjeux de gestion des risques : quelle approche des risques littoraux ?

A Martigues, la problématique des risques littoraux est peu prégnante dans l'esprit des gestionnaires (comparativement aux enquêtes conduites à Lacanau et Biarritz, dans le cadre de ce programme de recherche). Lorsqu'on les interroge sur les enjeux de gestion des risques sur le territoire, ils font alors plus spontanément référence aux risques incendie et technologiques. Les risques littoraux de type érosion du trait de côte ou submersion marine ne sont quasiment jamais évoqués en référence à la question posée sur les risques.

#### **Des risques littoraux marginalisés face à la prégnance du risque industriel**

La commune de Martigues est soumise à deux risques technologiques : le risque industriel et le risque lié au transport des matières dangereuses.

Concernant le risque industriel, on peut noter qu'il existe 11 sites SEVESO (définis au niveau Européen) correspondant aux installations dites les plus dangereuses, avec 9 installations SEVESO en seuil haut (à forte dangerosité des matières manipulées et stockées).

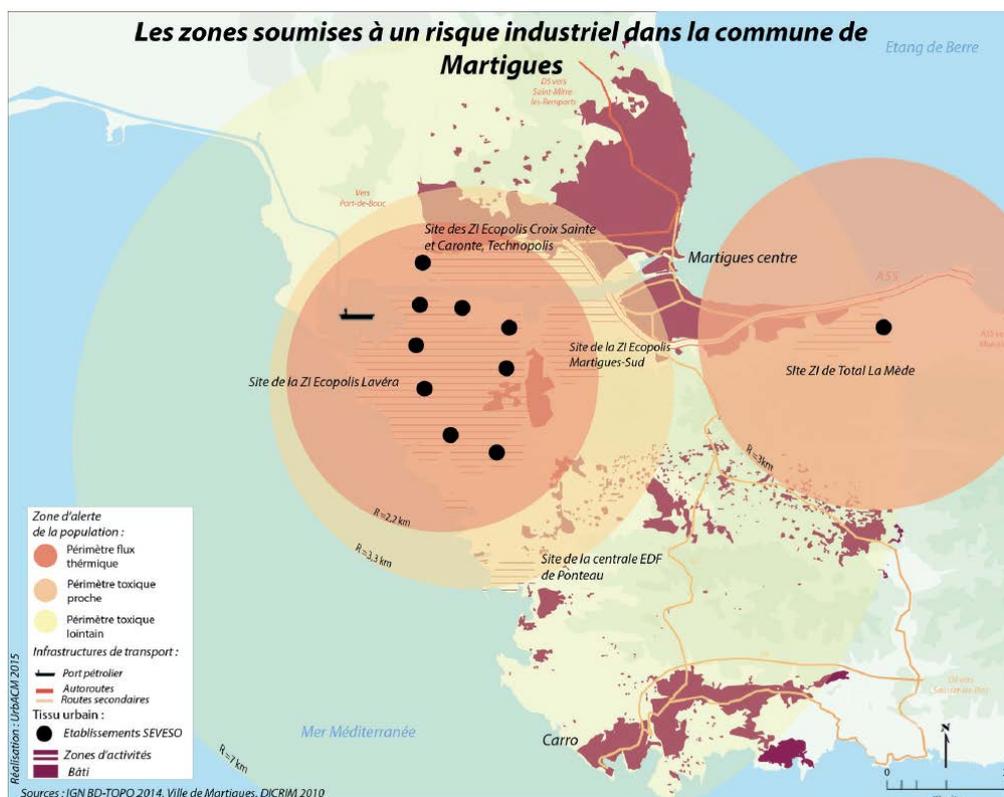
La commune est ainsi soumise à deux Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- PPRT de Lavera, prescrit le 1er Août 2013 et prorogé à deux reprises (le 27 janvier 2015 et le 19 juillet 2016), portant le délai d'élaboration du PPRT au 31 décembre 2017 ;
- PPRT autour du site de TOTAL Raffinage France - Raffinerie de Provence (secteur de La Mède), approuvé le 2 mai 2014

La commune comprend également deux Plans particuliers d'intervention (PPI) comprenant les sites de Lavéra et de La Mède. Toutes les usines SEVESO sont englobées dans les zones d'alertes de la population comprises dans les PPI. La zone d'alerte de la population la plus large est celle de Lavera, avec 8 usines SEVESO. Elle s'étend sur 2,2 km de rayon pour le périmètre des flux

thermiques, périmètre d'alerte le plus important, sur 3,3 km pour le périmètre toxique proche et 7km pour le périmètre toxique lointain. Ces 3 périmètres recouvrent quasiment tout le territoire communal.

Figure 116. Risque industriel et zones d'alerte de la population



Source : Carli, Dally, Fieux, Prietto, 2015

Cette présence ancienne et visible de l'industrie a favorisé une véritable culture du risque industriel chez les habitants, selon les responsables locaux. Si la culture du risque existe sur le territoire, les responsables locaux reconnaissent néanmoins la difficulté à la faire partager par les opérateurs touristiques et les visiteurs. Une chargée de mission de la CAPM précise ainsi que la soumission aux risques technologiques les oblige à faire de l'information préventive dans les campings, « des situations pas forcements simple à gérer d'apporter de l'info préventive aux estivants et gestionnaires de l'hébergement pour que les touristes soit informés des consignes de sécurité en cas de déclenchements d'un plan d'intervention ou si il y a un problème qu'est-ce qu'on fait ... »<sup>120</sup>

Si la question du risque industriel est clairement identifiée par les gestionnaires, comme d'ailleurs la question du risque incendie, la problématique du risque spécifiquement littoral (recul du trait de côte, submersion marine) est quant à elle plus rarement ressortie lors des entretiens. Les risques littoraux de type érosion du trait de côte ou submersion marine ne sont quasiment jamais évoqués en référence à la question générale posée sur les risques et cela nécessitait de demander aux acteurs locaux dans un second temps de préciser leur opinion sur ce point. Les commentaires font alors référence à une forme de hiérarchisation des risques au regard de leur actualité et de leur impact sur le territoire. Le 3e adjoint à la culture remarque par exemple que « c'est tellement important, mais on a tellement cette pesanteur que sur la question de la remontée des eaux on n'est moins présent. Si on n'avait pas l'industrie, on serait plus préoccupé par ça »<sup>121</sup>. De même, l'adjointe à l'urbanisme souligne que dans ce cas « alors on parle

<sup>120</sup> Entretien du 3 juin 2015.

<sup>121</sup> Entretien du 30 mai 2016.

dans des années, des années, on a fait une étude et on nous a dit que dans 200 ans le centre-ville serait un peu plus dans l'eau ici. Mais bon on n'est pas alarmiste à ce point on n'en est pas là. Par contre nous côtoyons les usines de près, elles nous apportent de la richesse, du travail, mais elles apportent aussi d'autres désagréments »<sup>122</sup>.

À cette question de hiérarchie entre les différents risques existants s'ajoute également une forme de hiérarchisation selon la nature des territoires affectés et leur plus ou moins grande vulnérabilité au regard de leur degré d'urbanisation. Ainsi, un agent de la DDTM explique que « c'est une question de priorité. Là on est sur un secteur qui est peu urbanisé, je pense qu'on va plutôt se concentrer sur des secteurs où logiquement il y a « urgence » (entre guillemets) pour mettre les populations en sécurité et planifier la démarche de maîtrise de l'urbanisation. Parce que des secteurs qui sont en zone naturelle pour nous il y a moins de problèmes. Si vous êtes en secteur urbanisé ou à urbaniser, bien entendu les enjeux territoriaux ne sont pas les mêmes »<sup>123</sup>.

On peut enfin noter que le développement d'une culture du risque sur le territoire est à relativiser lorsqu'on observe par exemple le tableau inclus dans le PLU relatif aux incidences du PLU sur l'environnement. Il ressort que la thématique des risques est la moins bien prise en compte (elle obtient la seule note négative : - 2), notamment les problématiques de gestion des inondations.

**Figure 117. Extrait du PLU relatif à l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement**

| Thématiques  | Les incidences du PLU sur l'environnement  | Note |  |    |
|--------------|--|------|--|----|
| Biodiversité | • Continuité dans la logique de préservation des milieux naturels par les orientations d'aménagements  | +    |  | +5 |
|              | • Changement de vocation de zone à urbaniser en zone naturelle (1000 ha)   | ++   |  |    |
|              | • Augmentation des zones agricoles sur la commune  | +    |  |    |
|              | • Surface naturelle consommée pour l'urbanisation très faible (60 ha)  | -    |  |    |
|              | • Classement de zones en EBC permettant une protection accrue des boisements   | +    |  |    |
|              | • Réduction de la surface imperméabilisé réduisant le ruissellement vers le milieu marin   | +    |  |    |
| Énergie      | • Les déplacements seront accrus sur certaines zones principalement sur les hameaux extérieurs (Carro, Saint Pierre) et en moindre mesure la nouvelle centralité représentée par le quartier de l'hôtel de ville | -    |  | +1 |
|              | • Intégrations de modes de déplacements doux   | ++   |  |    |
|              | • Les futurs quartiers sont assez éloignés du centre ville mais intègre une logique de transport en commun plus ou moins marqué  | 0    |  |    |
| Risques      | • Logique de sécurisation des zones concernées par les risques technologiques  | +    |  | -2 |
|              | • Développement de zone d'habitation en périphérie ou dans des zones classées à risque inondation  | -    |  |    |
|              | • Développement de l'urbanisme entraînant une imperméabilisation des sols en tête de bassin versant et augmentant les risques de ruissellement en aval   | --   |  |    |
| Pollutions   | • Intégration des projets de voiries permettant de désengorger le centre ville   | +    |  | 0  |
|              | • Possibilité de construire sur des secteurs ne proposant pas encore l'assainissement autonome   | -    |  |    |
| Ressources   | • Faible consommation d'espaces supplémentaires pour le développement de la commune  | +    |  | +2 |
|              | • Développement de zones à vocation agricoles permettant de renforcer la qualité des espaces agricoles de la commune   | +    |  |    |
| Cadre de vie | • Requalification d'entrée de ville  | +    |  | +2 |
|              | • Mise en valeur paysagère des sites littoraux   | +    |  |    |

Source : PLU – évaluation environnementale, 2010, ppp.230

### **Quelles perspectives pour appréhender les risques littoraux ?**

La question de la gestion des risques spécifiquement littoraux (recul du trait de côte, submersion marine) est ainsi encore peu traitée sur le territoire de Martigues. Ce point est abordé dans le PLU, dans le volet consacré à l'état initial de l'environnement (partie 2.4 sur les « risques, pollutions, nuisances et ressources », sous-parties C et D consacrées à l'érosion côtière

<sup>122</sup> Entretien du 6 juin 2016.

<sup>123</sup> Entretien du 16 juin 2016.

et au risque inondation et submersion marine). Moins d'une page est au final consacrée à cette question. Celle-ci ne figure d'ailleurs plus dans le Tome 3 du rapport de présentation du PLU relatif aux choix d'aménagement. Page 125 une sous-partie est consacrée aux secteurs à risque inondation et submersion, mais seul le risque inondation est effectivement traité.

**Figure 118. Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU, 2010**

« Martigues comporte environ 40km de littoral très diversifié (rocher, plage, zone humide, quais, ports...) sur trois façades distinctes : l'étang de Berre, le canal de Caronte et la Côte Bleue.

Le **littoral rocheux** (20 km) présent sur la Côte Bleue et l'étang (partie nord) est **peu sensible à l'érosion**. Les mouvements sont liés à des effondrements locaux et des instabilités de blocs sur des falaises de faibles hauteurs (1 à 10 mètres). Sur ce littoral, on rencontre localement des **zones où l'érosion est visible à l'échelle d'une décennie**. Il s'agit des **plages** et des **anses** (Le Verdon, les Laurons, le Grand Vallat).

Au sein des zones littorales urbaines (chenal de Caronte, étang de Berre), les atteintes au littoral sont moins marquées : la houle y est plus faible et certains secteurs s'engraissent avec des sables coquilliers (anse de Ferrières, plage de Figuerolles). » [...]

« b) Submersions

Certains quartiers de la commune sont potentiellement submersibles par la marée dans des conditions particulières. Lors de marées d'équinoxe à fort coefficient, la conjonction avec d'autres événements (dépression atmosphérique, vent, turbinage de la centrale de Saint-Chamas) peut provoquer des marées apparentes de + 0.85 m (par rapport au zéro marin).

Ce **phénomène exceptionnel est temporaire** (quelques jours dans l'année) et **concerne principalement les rivages de l'étang de Berre**, et notamment les espaces gagnés sur l'étang de Berre (centre historique de Martigues). Dans le bassin versant de Carro qui comprend le vallon de Carro, en particulier, la Commune a prévu des bassins de rétentions et de réseaux pluviaux associés (étude Safege Octobre 2006). »

Source : EIE-PLU de Martigues, 2010, pp.169-170

À l'échelle de l'agglomération, cette problématique des risques littoraux n'est pas non plus abordée alors que peu de données ont été produites sur cette thématique par les services de l'État. Comme le souligne une responsable de l'aménagement à la CAPM, « anticiper la montée du niveau de la mer, ça c'est une difficulté que dans le Scot on n'a pas du tout... On est en attente des services de l'État qui n'ont que très peu d'éléments. [...] Sur l'étang de Berre il y a des études faites par le CEREMA je crois, c'est vrai que si on prend Martigues... Dans le Scot on en parle peu, sachant que tout est construit donc faut travailler sur les espaces publics, mais après faut anticiper un recul stratégique, mais comment ? [...] Il faudrait pouvoir anticiper ce recul pour se déployer en arrière et faire des protections... »<sup>124</sup>. Dans le même ordre d'idée, un chargé de mission de la DDTM souligne l'absence de données sur ces questions lors de l'élaboration des documents de planification des territoires : « sur la côte de l'étang de Berre il y a une étude en cours mais peut-être que l'état des connaissances actuelles ne permettait pas d'indiquer quelque chose sur la prise en compte de ce risque. Par contre, il se pourrait qu'au regard de l'avancement de certaines études techniques on puisse préciser les dangers liés à ces phénomènes. Notamment sur Port St Louis on a des éléments. Par rapport à l'entrée maritime du chenal de Caronte, je crois que pour l'instant c'est à l'état de modélisation. C'est une étude en cours. Les services de l'État n'ont pas communiqué les documents techniques qui n'étaient pas aboutis ».

Cette difficulté à se saisir de la question des risques littoraux s'est manifestée lors d'un exercice conduit avec les étudiants de l'Université Aix Marseille. Dans le cadre de ce programme de recherche, le Laboratoire interdisciplinaire environnements et urbanisme (LIEU) a missionné une équipe d'étudiants du Master 2 « urbanisme durable, projet et action opérationnelle » de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement région d'Aix-en-Provence (IUAR) afin de travailler sur la question de la conciliation entre développement touristique et préservation des espaces

<sup>124</sup> Entretien du 3 juin 2015.

naturels à Martigues. Cet atelier de projet, commandité par le LIEU était conjointement suivi par le service urbanisme de la commune de Martigues, en accord avec l'adjointe à l'urbanisme. À la suite de la présentation du territoire et de ses enjeux par les acteurs locaux (en septembre 2016), la commande étant restée très ouverte, le groupe d'étudiants a opté pour aborder le sujet sous l'angle de la gestion des risques littoraux, point qui avait été évoqué par le directeur de la direction urbanisme suite à l'une des questions qui lui avait été posée en ce sens. Il s'agissait pour eux d'identifier les perspectives de montées des eaux sur le territoire afin d'inclure cette problématique du temps long dans leurs propositions d'aménagement pour le territoire. Après avoir travaillé deux mois selon cette perspective, un nouvel entretien avec le directeur de la direction urbanisme les a conduit à réorienter leur travail. Partir directement sur la question de la gestion des risques littoraux comme support de projet paraissait peu approprié pour le partenaire, cette question restant politiquement assez sensible pour être traitée à cette échelle locale avec des productions spatialisées (alors même que ces productions devaient contenir certaines imprécisions) donnant à voir le risque potentiel et ses impacts sur la commune. Le travail des étudiants a finalement été réorienté sur la question de l'aménagement du littoral de l'étang de Berre, à partir de l'interrogation suivante : « De Ferrières à Figuerolles, quel projet pour le littoral de l'étang de Berre ? » (Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016).

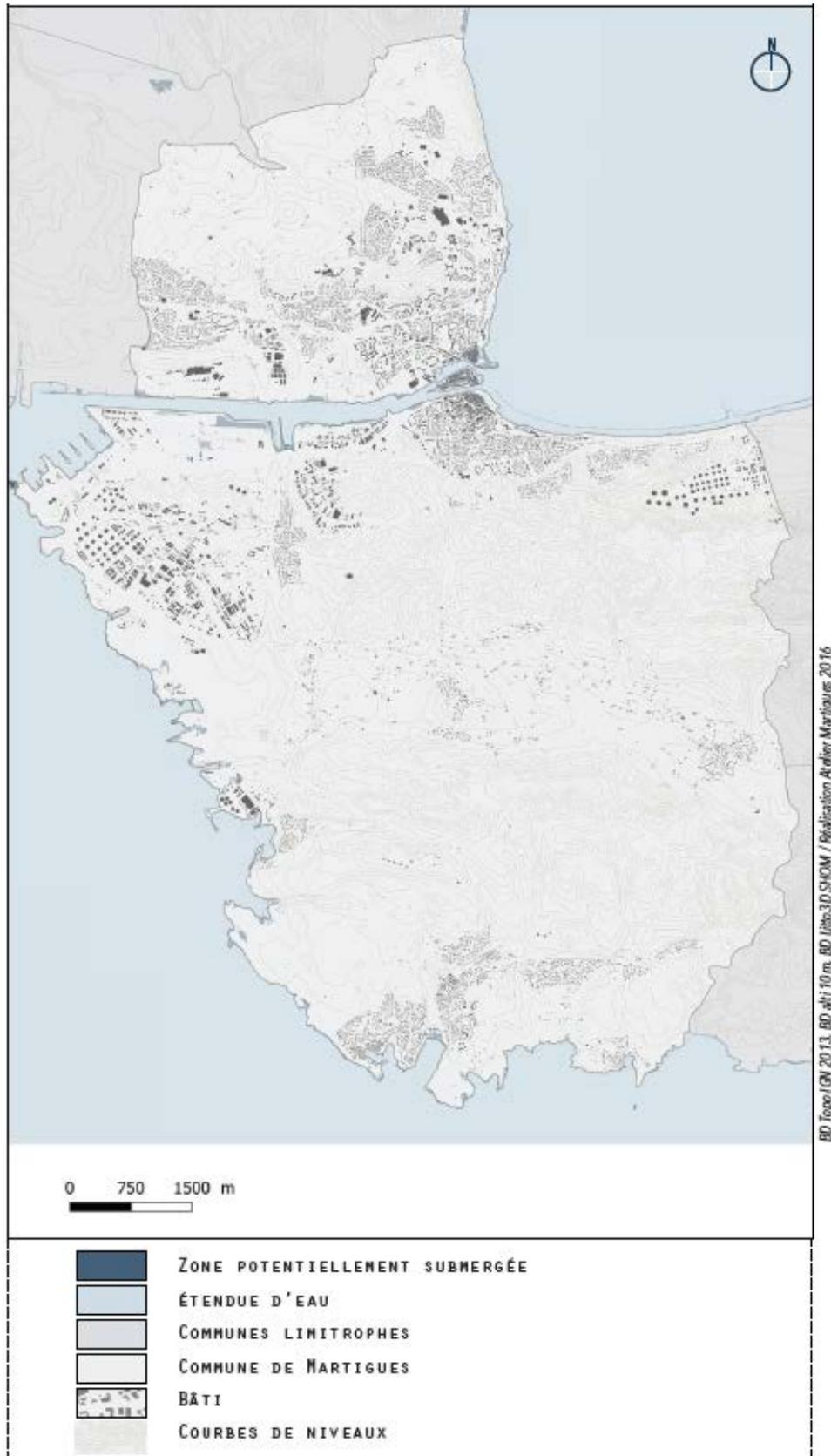
Les premières démarches entreprises par les étudiants avaient toutefois permis de mettre en exergue l'enjeu que constitue la prise en compte de la submersion marine. Dans leur rapport, ils soulignaient notamment que le Groupement d'Intérêt pour la Protection et la Réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB) a exposé plusieurs facteurs qui influencent le niveau de l'étang : le coefficient de la marée, les vents qui augmentent la taille des vagues ainsi que la pression atmosphérique. En effet, une dépression atmosphérique fait monter le niveau des océans de par les épisodes orageux qu'elle peut provoquer. De plus, dans un contexte méditerranéen, le phénomène de mistral est à prendre en compte, tout autant que la température de l'eau qui provoque une dilatation. Ces aléas mis en corrélation porteraient une hausse du niveau marin de 50 cm environ. A ceci, il faut ajouter le marnage, qui est le phénomène de marée. Bien que négligeable en Méditerranée, il varie de 10 à 20 cm, ce qui se répercute sur l'étang à hauteur de 5 à 10 cm. Enfin, un facteur anthropique entre en ligne de compte : le canal usinier de EDF, acheminant l'eau potable et assurant l'irrigation des terres agricoles. Le débit de ce canal, qui se déverse dans l'étang, fait varier le niveau de l'eau de 16 à 26 cm. Finalement, partant de l'ensemble de ces constats et en combinant tous ces facteurs, l'étang de Berre pourrait subir une submersion marine d'environ 1 mètre, ce qui reste un phénomène relativement rare. Cependant, en combinant les facteurs les plus probables, une submersion marine d'environ 50 cm est envisageable (Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016, p.36). Un second temps de l'analyse a conduit à combiner les phénomènes de submersion marine et de montée des eaux de manière assez précise sur l'ensemble de la commune. Avec les données dont ils disposaient<sup>125</sup>, les étudiants ont produit une carte d'une précision de 1m permettant de mettre en exergue ces phénomènes à l'échelle 2100. Ce travail, dont la précision des données a été critiquée par la direction de l'urbanisme, permet néanmoins de mettre en avant plusieurs tendances. Le littoral de la Côte Bleue, essentiellement composé de falaises, paraît relativement protégé dans l'ensemble mais certaines parties aménagées seront néanmoins confrontées au phénomène d'érosion côtière, comme les plages de Carro et de la Couronne. L'analyse interroge surtout le devenir du secteur du centre-ville qui semblerait plus particulièrement touché alors même que

---

<sup>125</sup> Les données du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) et de l'IGN ont notamment été utilisées. Il s'agit à la fois de relevés topographiques, jusqu'à une altitude de 10m à l'intérieur des terres et sur au moins 2km, et de relevés bathymétriques sur une profondeur de 10m et jusqu'à 6 miles des côtes. Ces données ont été affinées par des relevés altimétriques réalisés par la commune de Martigues, ce qui a permis de réévaluer la carte en ajoutant 10cm au niveau de la mer.

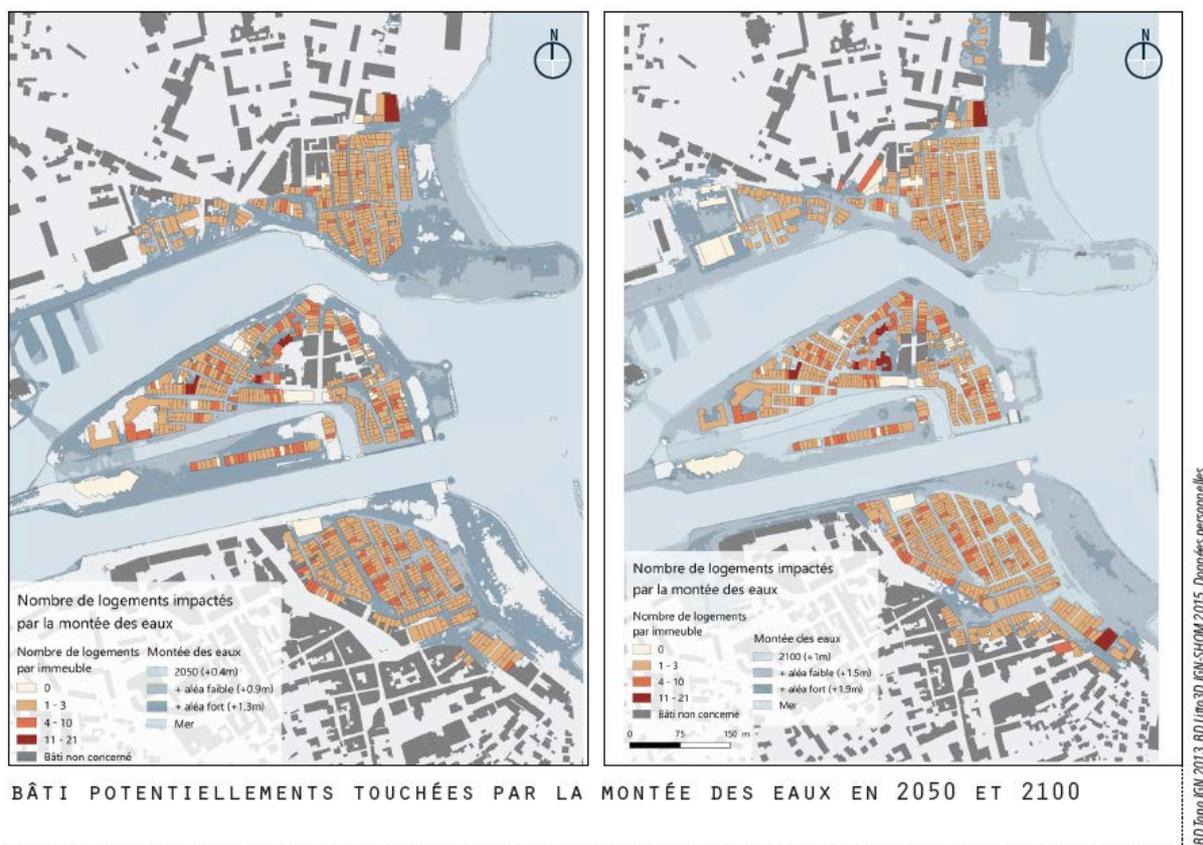
c'est l'espace le plus urbanisé, dont l'épaisseur historique et patrimoniale questionne d'autant plus les enjeux de son adaptation.

Figure 119. Projection de la montée des eaux à Martigues à l'horizon 2100



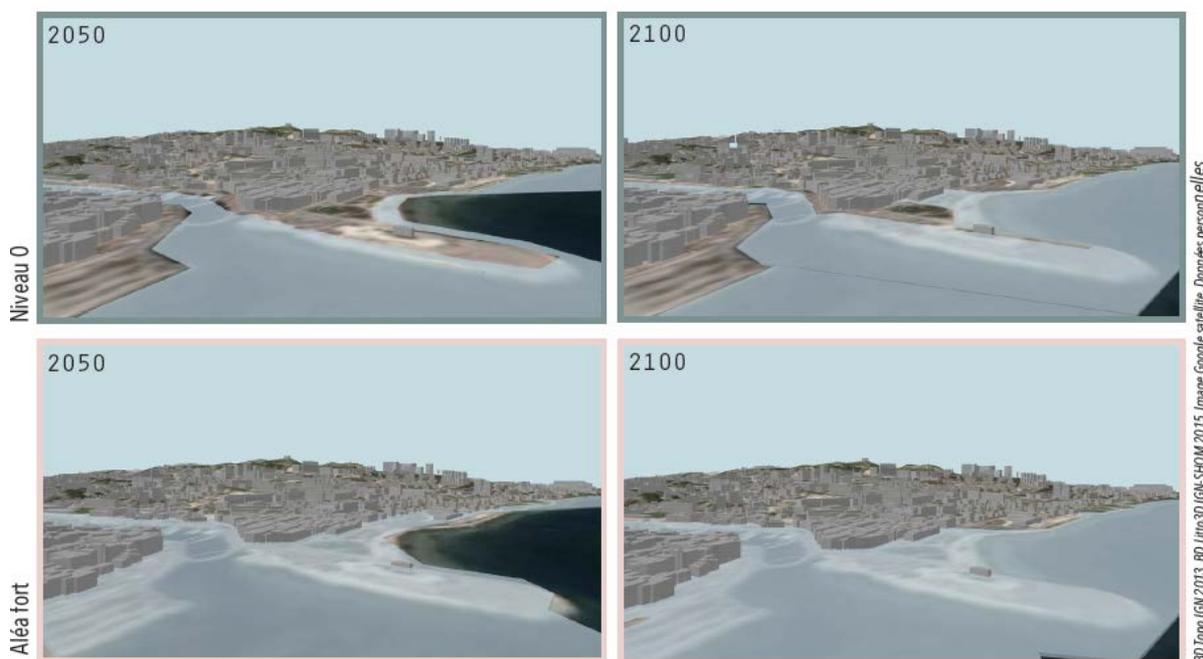
Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Figure 120. Bâti du centre-ville potentiellement touché par la montée des eaux à l'horizon 2050 et 2100



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Figure 121. Modélisation de la montée des eaux et ses impacts sur le bâti du centre-ville à l'horizon 2050 et 2100



Source : Cautellio, Davoust, Djazouli, Girard, Hanastasiou, 2016

Si les projections réalisées ont pu être discutées concernant leur exactitude au regard des incertitudes qui subsistent dans ce domaine, elles ont également suscitées certaines craintes au

regard des images véhiculées et des enjeux sociaux-économiques inhérents. La question demeure quant à la capacité des gestionnaires locaux de se saisir de telles projections, aussi imparfaites soient-elles, pour envisager le devenir de leur territoire sur le temps long.

De même que le risque inondation est désormais mieux pris en compte sur le territoire et a d'ailleurs pu constituer un support de projet et d'innovation dans les politiques d'aménagement (à l'instar du parking du Verdon), la prise en compte des risques littoraux pourrait finalement constituer une perspective innovante pour un aménagement du territoire envisagé sur le temps long. Ainsi, dans la continuité du développement d'une culture du risque industriel, pourrait se développer une culture des risques littoraux. Une démarche artistique de sensibilisation a en ce sens été développée dans le cadre de l'évènement Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013. L'adjoint à la culture développe cette idée lors d'un entretien dans lequel il était l'un des rares à évoquer spontanément les risques littoraux (après toutefois les risques industriels et incendie). « *Le risque de la montée des eaux quand même, on est une ville au fil de l'eau et quand on sait que l'eau va monter. On a travaillé avec Ilotopie, avec Anapos dans le cadre de MP2013. Anapos a fait des installations sur l'étang de Berre et son propos c'était : l'eau va monter, l'eau va manquer. [...] Après est-ce que tout le monde est vraiment conscient du changement que va apporter cette montée des eaux ? Je ne sais pas, je ne pense pas. [...] il faut rendre les gens sensibles à cette question, pas forcément dans le sens catastrophisme, mais aussi en adaptant. [...] Les risques peuvent avoir une incidence sur le développement, mais une bonne incidence, c'est-à-dire à reconstruire la ville de façon différente [...]. C'est pas forcément une gestion négative, c'est une gestion qui peut nous apporter aussi plus un art de vivre et peut-être des choses plus agréables. Il ne faut pas voir les risques simplement comme un coût et la culture peut aider de ce point de vue en changeant de focale. Cela peut contribuer à réduire l'uniformité des villes. Si on les adapte chacun à une gestion des risques elles ne se ressembleront pas, il y aura plus d'inventivité* »<sup>126</sup>. De ce point de vue, le territoire de Martigues possède un avantage indéniable au regard de la forte domanialité publique qui permet à la collectivité d'envisager plus aisément des politiques publiques d'anticipation et d'adaptation.

---

<sup>126</sup> Entretien du 30 mai 2016.

## Conclusion

Cette monographie, centrée sur les politiques publiques d'aménagement touristique, est issue d'un travail de terrain opéré entre 2013 et 2016 à partir du dépouillement des archives municipales, d'observations in situ, d'entretiens semi-directifs auprès de 23 acteurs institutionnels (élus locaux, techniciens de la commune, du Département, de la Région et de l'Etat) et d'enquêtes par photo-questionnaire conduites auprès de 84 usagers (habitants et visiteurs).

La recherche a permis de mettre en perspective les modalités de mise en tourisme de Martigues, commune historiquement industrielle qui a finalement demandé et obtenu son classement comme station balnéaire et station de tourisme en 2008 puis le label Ville d'Art et d'Histoire (VAH) en 2012, témoignant d'une évolution récente portée par les acteurs publics. Ce faisant, la question de la relation tourisme-industrie est abordée comme incontournable sur le territoire martégal qui dispose d'une double façade maritime : celle de l'étang de Berre marquée par l'image de l'industrie pétrochimique et celle de la mer Méditerranéenne avec le rivage de la côte Bleue. Paradoxe s'il en est, c'est le développement industriel qui a favorisé en parallèle la protection de la nature par la maîtrise foncière et le développement des pratiques de loisirs de proximité puis de tourisme. La présence de ces espaces naturels préservés est identifiée par la collectivité comme un support à l'attractivité touristique du territoire. L'analyse a finalement mis en évidence les tensions et les paradoxes inhérents au développement de ce territoire, entre mise en tourisme « ordinaire » autour du balnéaire et valorisation de l'« ordinaire » urbain et industriel. Les jeux d'hybridation des politiques urbaines tournées conjointement vers les habitants permanents et les visiteurs sont dans ce cadre mis en lumière.

Parallèlement, un travail par enquêtes photographiques mises en œuvre auprès des usagers du littoral martégal a permis de révéler les regards portés par les usagers sur les espaces publics martégaux. Un éclairage est ainsi apporté sur les enjeux que représentent, pour les usagers, la protection du patrimoine, l'aménagement des espaces publics et la gestion des risques. Enfin un dernier temps de la recherche invite à questionner les perspectives de développement touristique du territoire, autour de l'industrie, de l'étang de Berre ou encore des ressources créatives mises en exergues par l'industrie cinématographique.

Martigues est ainsi aux prémices de sa trajectoire d'aménagement touristique et de l'institutionnalisation de celle-ci. Les années à venir ne manqueront pas d'apporter des évolutions dans ce domaine.

## **Bibliographie indicative**

### **Littérature scientifique**

- BERTRAN DE BALANDA Sophie, « Paysage industriel et imaginaire à Martigues », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 47 | 2014, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 03 septembre 2015. URL : <http://rives.revues.org/4578>
- BONERANDI Emmanuelle. 2005. « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, n°2, pp. 91-100.
- CARLI Andréa, DALLY Cyrielle, FIEUX Camille et PRIETTO Matthieu. 2015. *Carro, un noyau villageois balnéaire d'une commune industrielle*. Rapport de diagnostic de Master 1 « urbanisme et aménagement », sous la direction de HATT Emeline, Aix-Marseille Université - IUAR, 65 p.
- CAUTELLIO Florent, DAVOUST Charly, DJAZOULI Khalil, GIRARD Léo, HANASTASIOU Marie. 2016. *Le littoral, une force pour penser le territoire martégalois*. Atelier de projet de Master 2 « Urbanisme durable, projet et action opérationnelle », sous la direction de HATT Emeline, HERNANDEZ Frédérique et MATTEUDI Emmanuel, Aix-Marseille Université – IUAR, 98 p.
- GIRARD Nicole. 2011. *Une aventure urbaine 50 ans de la société d'économie mixte immobilière de la ville de Martigues*. Aix-en-Provence : Ref2C Editions, 160 p.
- GIRARD Nicole. 1974a « Géographie et problèmes municipaux : l'évolution récente de la Commune de Martigues », in *Méditerranée*, deuxième série, tome 16, 1974. pp. 3-24
- GIRARD Nicole. 1974b. « Centre-ville et croissance urbaine à Martigues », *Méditerranée*, vol. 18, pp.11-39
- HATT Emeline. 2011. *Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche des espaces publics. Application à Gourette et Seignosse-Océan*. Pau : Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, V. Vlès (dir.), 644 p.
- HATT Emeline, VLES Vincent, CLARIMONT Sylvie et DELETRAZ Gaëlle. 2011. « Retour sur image. Les stations touristiques de Gourette et Seignosse-Océan sous le regard des touristes », *Revue EspacesTemps.Net : Le tourisme à l'épreuve de l'enquête. A moins que cela ne soit l'inverse*, 23 p.  
En ligne : [www.espacestemp.net/document9036.html](http://www.espacestemp.net/document9036.html)
- RONCAYOLO Marcel, BLAIS Jean-Charles. 1999. *Martigues, regards sur un territoire méditerranéen*. Paris : Éditions Parenthèses, 91 p.
- SECHET Patrice, LAFORGUE Jean-Didier, DEVALIERE Isolde. 1998. *L'urbanité paysagère ou la perception des rapports ville-nature : l'imaginaire des murs à pêches dans l'habiter et le paysage Montreuillois*. Paris : Rapport d'étude pour la ville de Montreuil, 194 p.

### **Documents techniques et documents de planification**

- ATOUT France. 2010. *Renouveler les espaces publics des stations littorales. Enjeux et démarches de projet*. Paris : Editions Atout France, 179 p.
- AGAM. 2017. *Préserver, valoriser nos ressources. Vision métropolitaine*. En ligne, URL : [https://issuu.com/agam.org/docs/agam\\_-\\_reinvestir\\_l\\_urbain-web](https://issuu.com/agam.org/docs/agam_-_reinvestir_l_urbain-web), nov 2017, 50 p.
- AGAM, AUPA et Aix Marseille Provence métropole. 2017. *Vers un livre bleu métropolitain*. En ligne, URL : [http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/ENVIRONNEMENT/pdf/vers\\_un\\_livre\\_bleu\\_metropolitain\\_15-juin-2017.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/ENVIRONNEMENT/pdf/vers_un_livre_bleu_metropolitain_15-juin-2017.pdf), Juillet 2017, 8 p.
- AGAM. 2016. *La métropole littorale : bâtir un projet de territoire autour du littoral*. En ligne, URL : [http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/autres\\_publications/pdf/Le\\_littoral-DP.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/autres_publications/pdf/Le_littoral-DP.pdf), Sept 2016, 116 p.
- BOUCHES-DU-RHONE TOURISME. 2012. *La clientèle touristique à Martigues*. Support de présentation, 18p.
- COMMUNE DE MARTIGUES. 2015. Plan local d'urbanisme. Rapport de présentation, Tome 2 Evaluation environnementale. Approuvé par le Conseil municipal le 21 février 2015, 327 p.
- COMMUNE DE MARTIGUES - BPU. 1996. « Protection du littoral, aménagements de protection d'urgence », archives de la ville de Martigues.

COMMUNE DE MARTIGUES. 1972. *Opération d'urbanisme – ZOTO*. Étude Delaugere (1969-1972), archives de la ville de Martigues.

COMMUNE DE MARTIGUES, Magazine Reflets de 2007 à 2010

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MARTIGUES. 2015. Schéma de cohérence territoriale.

## **Table des figures**

|  |    |
|--|----|
| Figure 1. Les unités géographiques du littoral méditerranéen selon la DTA.....   | 4  |
| Figure 2. Un triptyque de littoraux à Martigues.....   | 5  |
| Figure 3. Martigues, ville industrielle et touristique (photos du littoral des Laurons).....   | 5  |
| Figure 4. Fonction des personnes enquêtées pour l'analyse du cas de Martigues.....   | 6  |
| Figure 5. Répartition démographique des enquêtés à Martigues.....  | 58 |
| Figure 6. Statut des personnes enquêtées à Martigues.....  | 58 |
| Figure 7. Statut des personnes enquêtées à Biarritz.....   | 59 |
| Figure 8. Statut des personnes enquêtées à Lacanau.....  | 59 |
| Figure 9. Répartition des personnes enquêtées à Martigues selon leur origine géographique (lieu de résidence permanente).....                          | 60 |
| Figure 10. Lieux des enquêtes photos effectuées à Martigues.....   | 59 |
| Figure 11. Croisement du lieu d'enquête et de l'origine géographique des enquêtés.....   | 59 |
| Figure 12 : Répartition des enquêtés à Martigues selon leur genre.....   | 60 |
| Figure 13 : Répartition de l'ensemble des enquêtés (dans les 3 stations) selon leur genre.....   | 60 |
| Figure 14. Connaissance des trois stations étudiées par les personnes enquêtées (première visite ou non).....  | 60 |
| Figure 15. Des équipements industriels concentrés sur les littoraux de la commune.....   | 10 |
| Figure 16. Une croissance démographique liée au développement industriel à Martigues.....  | 10 |
| Figure 17. Centrale thermique de Ponteau.....  | 11 |
| Figure 18. Évolution du nombre d'emplois industriels entre 1984 et 2007.....   | 13 |
| Figure 19. Évolution démographique à Martigues entre 1968 et 2006.....   | 14 |
| Figure 20. Le miroir aux oiseaux dans le centre-ville de Martigues, symbole de la Venise provençale.....   | 14 |
| Figure 21. Façades restaurées dans le centre ancien de Martigues.....  | 14 |
| Figure 22. La requalification des ponts bleus du centre-ville (Canal de Bausseque), 2001.....  | 15 |
| Figure 23. Les statues du centre-ville de Martigues.....   | 15 |
| Figure 24. La requalification du Fort de Bouc.....   | 16 |
| Figure 25. Le parc de Figuerolles.....   | 17 |
| Figure 26. Parking paysager de la plage du Verdon.....   | 18 |
| Figure 27. Le parc de stationnement de la Couronne comme dispositif de gestion des inondations.....  | 19 |
| Figure 28. Martigues, station classée de tourisme et ville d'art et d'histoire.....  | 20 |
| Figure 29. Plaquette ville d'art et d'histoire de Martigues.....   | 21 |
| Figure 30. Labellisations répertoriées sur Martigues en 2015.....  | 22 |
| Figure 31. Tableau de synthèse relatif aux commentaires émis par les acteurs institutionnels pour qualifier Martigues et les atouts de la commune..... | 22 |
| Figure 32. Une diffusion d'images contrastées du territoire.....   | 26 |
| Figure 33. Nombre de lits touristiques dans la métropole Aix Marseille Provence en 2011.....   | 28 |
| Figure 34. Répartition des hébergements touristiques sur le territoire de Carro – La Couronne.....   | 28 |
| Figure 35. Répartition de la clientèle touristique à Martigues et dans les Bouches-du-Rhône par type d'hébergement marchand.....                       | 29 |
| Figure 36. Les bungalows du camping L'Hippocampe – les chalets de la mer, à Carro.....   | 29 |
| Figure 37. Principales activités sur le pourtour du littoral à Martigues.....  | 32 |
| Figure 38. Les plages de la métropole Aix Marseille Provence.....  | 33 |
| Figure 39. Martigues, 2 <sup>ème</sup> port de plaisance de la métropole AMP en termes d'anneaux.....  | 34 |
| Figure 40. Répartition de la clientèle touristique de Martigues par origine.....   | 35 |
| Figure 41. Répartition de la clientèle touristique à Martigues par saison.....   | 37 |

|  |    |
|--|----|
| Figure 42. Nombre moyen de personnes fréquentant le secteur de Bonniou - Les Arnettes par mois (moyenne mensuelle établie à partir des données de 2009 à 2013).....                                  | 37 |
| Figure 43.L'évolution de la tâche urbaine sur les littoraux des communes de Martigues, Sausset-les-Pins et Carry-le-Rouet, entre 1935 et 2014.....   | 39 |
| Figure 44. Une analyse à l'échelle de l'Iris de la Côte Bleue.....   | 39 |
| Figure 45. Taux de fonction touristique des communes de la Côte Bleue, de Marseille et d'Aix-en-Provence .....   | 40 |
| Figure 46. Part des résidences secondaires sur le littoral méditerranéen de Martigues, en comparaison avec la commune de Martigues et la moyenne des communes de la Côte Bleue.....                  | 40 |
| Figure 47. Part des retraités sur le littoral méditerranéen de Martigues.....  | 41 |
| Figure 48. Part des propriétaires sur le littoral méditerranéen de Martigues.....  | 41 |
| Figure 49. Part des maisons et appartements sur le littoral méditerranéen et dans l'ensemble de la commune de Martigues.....   | 42 |
| Figure 50. Un littoral préservé comme spécificité territoriale selon les gestionnaires.....  | 43 |
| Figure 51. Une part importante de domanialités publiques sur le territoire en 2016.....  | 45 |
| Figure 52. Évolution de la tâche urbaine à Martigues entre 1926 et 2016 : une urbanisation initiée sur le pourtour littoral et des espaces tampons préservés.....                                    | 46 |
| Figure 53. Fiche référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (MEDDTL) .   | 48 |
| Figure 54. Répartition des zonages dans le POS et dans le PLU de Martigues.....  | 49 |
| Figure 55. Inventaires et espaces protégés à Martigues.....  | 52 |
| Figure 56. Carte des espaces remarquables et coupures d'urbanisation sur la commune de Martigues .....   | 53 |
| Figure 57. Zonages de protection sur la commune de Martigues.....  | 54 |
| Figure 58. Un exemple de délimitation de l'espace remarquable : le cas de La Pointe Riche à Martigues....  | 55 |
| Figure 59. Un travail sur la co-visibilité du littoral : carte d'analyse de la visibilité depuis le littoral de la Côte Bleue .....  | 56 |
| Figure 60. Classement des photographies de Martigues selon leur plus ou moins grande attractivité .....  | 61 |
| Figure 61. Des espaces naturels attractifs : modalités de classement et commentaires associés.....   | 62 |
| Figure 62. Des représentations variables du port de pêcheur (photo P11) selon le statut des enquêtés.....  | 63 |
| Figure 63. Des représentations divergentes de la plage du Verdon, espaces naturel et touristique.....  | 65 |
| Figure 64. Lieux pratiqués et évité par les habitants de Carro .....   | 66 |
| Figure 65. Des avis partagés sur les constructions dans un espace naturel (photo P5).....  | 67 |
| Figure 66. Des avis divergents sur la ville en bord d'étang, vue depuis la colline des Marins (photo P6) ....  | 68 |
| Figure 67. Une protection appréciée sur le fond mais parfois critiquée sur la forme : des commentaires divergents sur des panneaux réglementant l'accès aux espaces naturels (photos P24 et P4)..... | 69 |
| Figure 68. La mise en scène des lieux urbains comme facteur d'attractivité : l'exemple du centre-ville de Martigues (photo P7) .....   | 71 |
| Figure 69. Un espace paysagé apprécié dans le secteur du Verdon (photo P25).....   | 71 |
| Figure 70. Des cheminements attractifs (photos P2, P12 et P22).....  | 72 |
| Figure 71. Des avis divergents sur les espaces fonctionnels : le cas des sanitaires de la plage du Verdon (photo P17) .....  | 73 |
| Figure 72. Entre fonctionnalité et esthétique, des avis divergents des espaces de stationnement (photos P30, P20 et P10).....  | 74 |
| Figure 73. L'enjeu de l'entretien quotidien des espaces publics (photo P14) .....  | 75 |
| Figure 74. La qualité esthétique des installations de restauration comme enjeu d'attractivité de la station (photos P3, P13 et P23) .....  | 76 |
| Figure 75. Des hébergements touristiques appréciés (photos P27 et P15).....  | 77 |
| Figure 76 : Sentiment de menace par station.....   | 78 |
| Figure 77. Tri croisé entre sentiment de menaces et le statut des enquêtés à Martigues .....   | 79 |
| Figure 78. Types de menaces identifiées à Martigues et statut des enquêtés.....  | 79 |
| Figure 79. Commentaires des enquêtés sur les menaces affectant le littoral à Martigues.....  | 79 |
| Figure 80. Tri croisé des types de menaces identifiées selon le statut des enquêtés .....  | 80 |
| Figure 81 : Points de vue par station sur la qualité des eaux.....   | 81 |
| Figure 82 : Points de vue par station sur les paysages.....  | 82 |
| Figure 83 : Points de vue par station sur la biodiversité marine.....  | 82 |
| Figure 84 : Points de vue par station sur l'urbanisation.....  | 83 |
| Figure 85 : Points de vue par station sur l'érosion .....  | 83 |
| Figure 86. Avis des enquêtés sur les images liées à l'industrie (photos P29, P16 et P21) .....   | 84 |

|  |     |
|--|-----|
| Figure 87. Valorisation de parcours thématiques sur le littoral .....  | 89  |
| Figure 88. Extrait du Scot Ouest Etang de Berre relatif à la signalétique et au jalonnement du territoire...                 | 90  |
| Figure 89. Les offres de transport en commun.....  | 91  |
| Figure 90. Analyse de l'offre en transport commune depuis Carro et La Couronne .....   | 92  |
| Figure 91. Une connexion des centres assurée par les navettes maritimes Ulysse.....  | 93  |
| Figure 92. Les chemins de randonnée sur la commune de Martigues .....  | 94  |
| Figure 93. Schéma d'aménagement du littoral méditerranéen, des Laurons aux Tamaris.....                                      | 95  |
| Figure 94. Schéma d'aménagement du littoral de l'étang de Berre, de Figuerolles à Tholon .....                               | 95  |
| Figure 95. Schéma d'aménagement du littoral de l'étang de Berre, de Tholon à l'Ile.....                                      | 96  |
| Figure 96. Discontinuité du sentier littoral le long de l'étang de Berre.....  | 96  |
| Figure 97. Schématisation des besoins exprimés par les acteurs pour le littoral de l'étang de Berre .....                    | 97  |
| Figure 98. Proposition de création de trois parcours formant des boucles thématiques.....                                    | 97  |
| Figure 99. Proposition d'un plan guide pour l'aménagement d'une boucle "des collines à l'étang" .....                        | 98  |
| Figure 100. Affiches pour la nuit industrielle.....  | 99  |
| Figure 101. Tracé du GR2013.....   | 100 |
| Figure 102. Le chenal de Caronte, lien entre l'étang de Berre et la mer Méditerranée, entre l'industrie et le balnéaire..... | 101 |
| Figure 103. Frise chronologique de l'évolution de l'état de l'étang.....   | 103 |
| Figure 104. Plages et bases nautiques sur le pourtour de l'Etang de Berre.....   | 104 |
| Figure 105. Logo de la candidature de l'étang de Berre au patrimoine mondial de l'UNESCO .....                               | 105 |
| Figure 106. Le projet de navettes maritimes sur l'étang de Berre.....  | 105 |
| Figure 107. Discontinuité de l'accessibilité aux rivages de l'étang de Berre .....   | 106 |
| Figure 108. L'Etang de Berre identifié comme le poumon bleu de la métropole .....  | 106 |
| Figure 109. Martigues, unique interface entre l'étang de Berre et la mer Méditerranée.....                                   | 107 |
| Figure 110. Propositions d'aménagement pour le littoral de l'étang de Berre sur la frange Ferrières-Figuerolles .....        | 108 |
| Figure 111. Des analyses développées à l'échelle du littoral métropolitain.....  | 112 |
| Figure 112. Schéma de synthèse des grands enjeux du littoral métropolitain.....  | 114 |
| Figure 113. Le littoral comme support de projet métropolitain : le livre Bleu métropolitain.....                             | 115 |
| Figure 114. Temps de parcours en voiture pour accéder à un espace littoral dans la métropole AMP .....                       | 115 |
| Figure 115. Pourcentage d'accessibilité physique au littoral métropolitain .....   | 116 |
| Figure 116. Risque industriel et zones d'alerte de la population .....   | 117 |
| Figure 117. Extrait du PLU relatif à l'analyse des incidences du PLU sur l'environnement .....                               | 118 |
| Figure 118. Extrait de l'état initial de l'environnement du PLU, 2010 .....  | 119 |
| Figure 119. Projection de la montée des eaux à Martigues à l'horizon 2100.....   | 121 |
| Figure 120. Bâti du centre-ville potentiellement touché par la montée des eaux à l'horizon 2050 et 2100 .....                | 122 |
| Figure 121. Modélisation de la montée des eaux et ses impacts sur le bâti du centre-ville à l'horizon 2050 et 2100.....      | 122 |

## ***Table des matières***

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Sommaire.....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>Introduction .....</b>   | <b>4</b>  |
| Martigues, un territoire aux multiples facettes, une ville industrielle et touristique .....  | 4         |
| Synthèse du dispositif méthodologique .....   | 6         |
| <b>1. Trajectoire d'aménagement touristique à Martigues .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>1.1. Le développement touristique à Martigues : approche historique.....</b>   | <b>9</b>  |
| 1.1.1. Martigues, une commune littorale et industrielle au développement touristique tardif.....  | 9         |
| 1.1.2. Une structuration des politiques publiques touristiques au tournant des années 1990-2000.....  | 13        |
| 1.1.3. La reconnaissance du fait touristique par le classement et la labellisation .....  | 20        |
| 1.1.4. Le développement touristique d'un territoire industriel, une relation ambiguë, entre opposition et complémentarité .....                 | 23        |
| <b>1.2. Les données du tourisme à Martigues .....</b>   | <b>27</b> |
| 1.2.1. Capacités d'hébergement et d'équipements à Martigues .....   | 27        |
| 1.2.2. Modalités de fréquentation touristique et stratégie de diversification .....   | 34        |
| 1.2.3. Le cas du littoral méditerranéen martégal : une spécificité à envisager ? .....  | 38        |
| <b>1.3. La préservation des espaces naturels comme support d'attractivité touristique.....</b>  | <b>42</b> |
| 1.3.1. De la contrainte environnementale à l'atout territorial : un secteur préservé de la Côte Bleue .....                                     | 43        |
| 1.3.2. La protection par la maîtrise foncière : le laboratoire urbain martégal .....  | 44        |
| 1.3.3. Protection contractuelle et réglementaire : affirmation et concrétisation d'une stratégie locale .....                                   | 50        |
| 1.3.4. Des tensions qui demeurent entre protection et développement .....   | 56        |
| <b>2. Le regard des usagers sur l'aménagement des espaces publics martégaux.....</b>  | <b>58</b> |
| <b>2.1. Un patrimoine à protéger selon les destinataires : une station nature et authentique au fondement de l'attractivité martécale .....</b> | <b>62</b> |
| 2.1.1. Des images jugées attractives du patrimoine naturel et urbain .....  | 62        |
| 2.1.2. Un territoire de contrastes, des représentations divergentes de la nature artificialisée ...   | 64        |
| 2.1.3. Les paradoxes de la protection des espaces naturels : un accord sur l'objectif mais une critique de la méthode .....                     | 68        |
| <b>2.2. L'aménagement des espaces publics comme enjeu d'attractivité .....</b>  | <b>70</b> |
| 2.2.1. Des espaces emblématiques requalifiés et des cheminements particulièrement attractifs  | 70        |
| 2.2.2. Les espaces fonctionnels et l'enjeu des stationnements et de leur intégration .....  | 72        |
| 2.2.3. Le rapport public / privé comme enjeu d'aménagement.....   | 76        |
| <b>2.3. La représentation des risques par les usagers des espaces balnéaires .....</b>  | <b>78</b> |
| 2.3.1. Regards généraux sur les menaces par stations.....   | 78        |
| 2.3.2. Points de vue sur les différents types menaces .....   | 81        |
| 2.3.3. Un regard des usagers sur les industries martécales .....  | 84        |
| <b>3. Un littoral sous tensions, quelles perspectives de développement touristique ? .....</b>  | <b>87</b> |

|  |            |
|--|------------|
| <b>3.1. Consolider les supports existants du développement touristique.....</b>  | <b>87</b>  |
| 3.1.1. Structurer une stratégie de développement touristique sur le territoire .....   | 87         |
| 3.1.2. Le maillage du territoire comme enjeu d'attractivité et de découverte .....   | 90         |
| <b>3.2. De nouvelles perspectives de développement touristique .....</b>   | <b>98</b>  |
| 3.2.1. Le projet de « Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » comme<br>levier de développement urbain et touristique autour de l'industrie ?..... | 98         |
| 3.2.2. Des perspectives de développement touristique autour de l'étang de Berre .....  | 102        |
| 3.2.3. Vers une diversification touristique : les ressources créatives, axe de développement<br>touristique en devenir .....   | 109        |
| <b>3.3. Un littoral sous tension, entre risques et opportunités.....</b>   | <b>110</b> |
| 3.3.1. L'inscription métropolitaine : entre risque et opportunité pour l'aménagement du littoral<br>.....  | 110        |
| 3.3.2. Les enjeux de gestion des risques : quelle approche des risques littoraux ? .....   | 116        |
| <b>Conclusion.....</b>   | <b>124</b> |
| <b>Bibliographie indicative .....</b>  | <b>125</b> |
| <b>Table des figures.....</b>  | <b>126</b> |